



## **ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS**

**Dossier d'opportunité**

Novembre 2021



# Etude d'opportunité pour la création d'un parc naturel régional sur les marais du littoral charentais

## Rapport

Novembre 2021

### Porteurs de projet :

Entente intercommunautaire composée de :

#### Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Parc des Fourriers – 3 avenue Maurice Chupin  
17300 Rochefort

#### Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 avenue de Rochefort  
17200 Royan

#### Communauté de communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch  
17320 Marennes-Hiers-Brouage

Etude coordonnée par Sylvaine Courant (Communauté de communes du Bassin de Marennes), Léna Rabin (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan), Rémi Decoster (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan), Frédéric Conil (Communauté de communes du Bassin de Marennes), Nicolas Jacquel (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), Jean-Claude Mercier (PETR Marennes-Oléron) et Anne-Françoise Sirot-Devineau (Région Nouvelle Aquitaine).

Avec l'appui technique de Benjamin Haurit, sociologue-urbaniste (agence ARCUS), Guillaume Duhamel, urbaniste spécialisé en études patrimoniales, Louise Matillon, environnementaliste (Rivière Environnement), Marion Lacombe, urbaniste et juriste spécialisée sur les questions économiques (Linéa Menta) et de tous les membres de l'atelier inter-équipes (agents de la CARO, de la CARA et de la CCBM), dont la mobilisation a jalonné l'ensemble de la démarche.

Crédits photos (hors photos légendées) :

- Page de garde / pages 9-31-88-128 : CA Rochefort Océan, CC Bassin de Marennes, Infiniment Charentes, bernezac.com  
- Pages 22-23-25-27-31 : CC du Bassin de Marennes

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Introduction .....                                                                                                                                                         | 5          |
| <b>PARTIE 1 – MONOGRAPHIE DE LA DEMARCHE .....</b>                                                                                                                         | <b>9</b>   |
| <b>CHAPITRE 1 : Le projet de Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais : émergence et structuration d'une dynamique locale qui mobilise et fédère .....</b>  | <b>10</b>  |
| 1.1 – Un territoire à la confluence de la terre et de l'eau : principales caractéristiques du périmètre de l'entente intercommunautaire .....                              | 10         |
| 1.2 – Un territoire de « grands projets », témoins de la valeur patrimoniale du littoral charentais et supports de coopérations interterritoriales ambitieuses .....       | 14         |
| 1.3 – La démarche de création du PNR : de l'idée à la concrétisation, un processus fédérateur .....                                                                        | 20         |
| 1.4 – Les acteurs locaux et le projet de PNR : un niveau d'adhésion qui varie d'un territoire à l'autre, mais des positionnements qui évoluent à la faveur du projet ..... | 27         |
| <b>PARTIE 2 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>                                                                                                                             | <b>31</b>  |
| <b>CHAPITRE 2 : De presqu'îles en marais, une alternance de hautes et de basses terres qui constituent un ensemble remarquable .....</b>                                   | <b>32</b>  |
| 2.1 – De terre et d'eau, du calcaire à la vase : lecture géomorphologique .....                                                                                            | 32         |
| 2.2 – Un écosystème estuarien et littoral exceptionnel : lecture écologique .....                                                                                          | 35         |
| 2.3 – Un territoire de conquête et de défense : lecture historique .....                                                                                                   | 44         |
| 2.4 – L'appel de l'horizon, la discrétion de l'eau : lecture sensible et immatérielle .....                                                                                | 51         |
| 2.5 – Une forte imbrication entre géographie et économie locale .....                                                                                                      | 55         |
| 2.6 – Les substrats historiques et géographiques du territoire, supports de politiques culturelles .....                                                                   | 61         |
| 2.7 – Un territoire dynamique mais « morcelé » : lecture socio-territoriale .....                                                                                          | 64         |
| <b>CHAPITRE 3 : Un ensemble confronté à de multiples fragilités .....</b>                                                                                                  | <b>74</b>  |
| 3.1 – Un territoire à l'épreuve du changement climatique et des risques naturels .....                                                                                     | 74         |
| 3.2 – Une pression croissante sur les milieux et les paysages .....                                                                                                        | 78         |
| 3.3 – La fragilisation de l'armature et l'émergence de nouvelles segmentations socio-territoriales .....                                                                   | 82         |
| 3.4 – Vieillesse et précarité : des vulnérabilités sociales latentes .....                                                                                                 | 85         |
| 3.5 – Les signaux faibles d'une « déterritorialisation » croissante .....                                                                                                  | 87         |
| <b>PARTIE 3 – FONDEMENTS DU PROJET .....</b>                                                                                                                               | <b>88</b>  |
| <b>CHAPITRE 4 : Le Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais : défis, récit fondateur et dimensions .....</b>                                                | <b>89</b>  |
| 4.1 – La création d'un PNR comme support d'écriture d'un « récit collectif » .....                                                                                         | 89         |
| 4.2 – Un PNR pour réguler les « pressions » et accompagner les mutations à venir sur le littoral charentais : quatre principaux défis à relever .....                      | 90         |
| 4.3 – Le PNR : pertinence et plus-values par rapport aux autres outils de gestion territoriale .....                                                                       | 99         |
| 4.4 – Différents scénarios pour un Parc Naturel Régional .....                                                                                                             | 105        |
| 4.5 – Le « récit territorial » du projet de PNR des marais du littoral charentais : socle de la mise en cohérence des histoires et des singularités locales .....          | 109        |
| <b>CHAPITRE 5 : Le périmètre d'opportunité du PNR des marais du littoral charentais .....</b>                                                                              | <b>114</b> |
| 5.1 – Les contours du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais .....                                                                                        | 114        |
| 5.2 – Focus sur les franges du périmètre d'opportunité .....                                                                                                               | 120        |
| 5.3 – Mise en perspective du périmètre avec le maillage des PNR existants .....                                                                                            | 128        |
| 5.4 – Le format de l'entente inter-collectivités : un modèle de gouvernance « innovant » et « agile » privilégié pour la phase d'écriture de la charte .....               | 129        |
| <b>Conclusion : Bilan de l'opportunité .....</b>                                                                                                                           | <b>131</b> |
| <b>Annexes .....</b>                                                                                                                                                       | <b>138</b> |



# INTRODUCTION

En dépit de leurs singularités géographiques et environnementales et de la diversité de leurs usages et de leurs paysages, les marais du littoral charentais résultent tous d'un processus historique de conquête, d'appropriation, de gestion et de valorisation, par les sociétés qui se sont succédé, de sédiments et de paluds maillés par de subtils dénivelés topographiques.

Véritables biens communs pour celles et ceux qui les entretiennent ou les font vivre au quotidien, les marais constituent une projection au sol, dans un dessin organique remarquable, de solidarités qui demandent aujourd'hui à être réactivées ou confortées : complémentarités entre les « hautes terres » et les « basses terres », pour faire face au réchauffement climatique et au recul du trait de côte notamment, chaîne d'interdépendances entre les usagers de ces zones humides, équilibre entre les activités anthropiques et le fonctionnement écologique, etc.

Pour relever ce défi, les acteurs de l'entente intercommunautaire formée par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont engagé depuis 2016 une démarche pour la création d'un Parc Naturel Régional sur le littoral charentais.

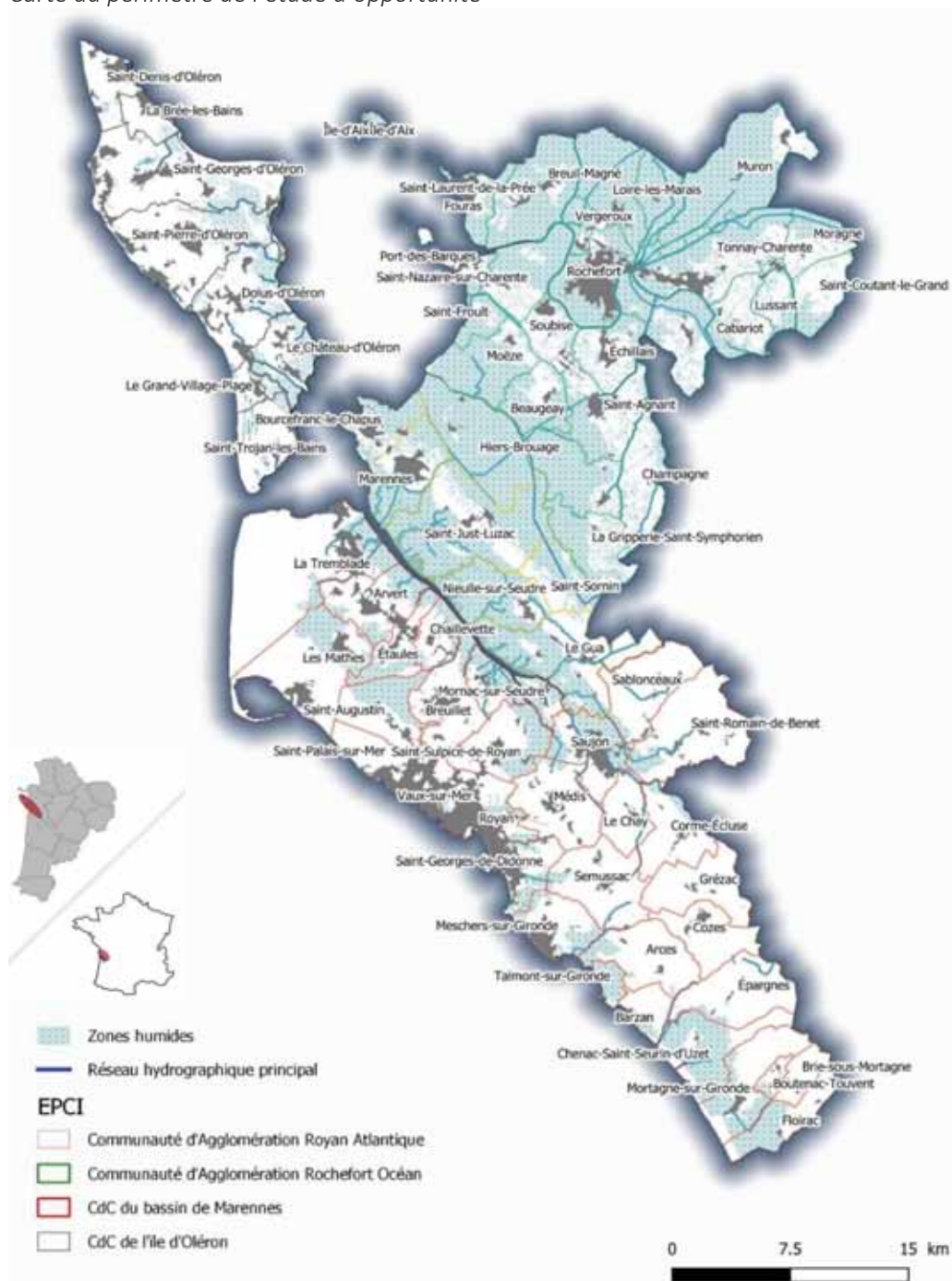
Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de multiples initiatives et projets (Gestion intégrée des zones humides des marais de Brouage et de la Seudre, Grand Projet du Marais de Brouage, Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort...) visant à préserver et à valoriser les zones humides littorales et rétro-littorales, qui représentent environ 40% de la surface du territoire de l'entente, sur les plans environnemental, économique, social et culturel.

Ce dossier est le fruit d'un travail partenarial débuté à la fin de l'année 2018, et qui aura mobilisé près de 200 acteurs : élus du périmètre d'études et des territoires situés sur les franges extérieures du périmètre d'étude, agents des collectivités territoriales engagées dans la démarche (Région, Département, intercommunalités, communes), acteurs économiques et touristiques, chambres consulaires, acteurs culturels, associations ...

Il s'agissait notamment :

- D'évaluer la pertinence et les plus-values de l'outil Parc Naturel Régional sur le littoral charentais au regard :
  - Des caractéristiques, du fonctionnement, des tendances prévisibles et des enjeux auxquels est confronté le territoire ;
  - De la performance des dispositifs existants en matière de protection et de valorisation des patrimoines locaux ;
  - Du respect des critères de labellisation fixés à l'article R. 333-4 du Code de l'environnement ;
  - Du niveau d'adhésion des acteurs locaux à la démarche, et de leur capacité à porter dans la durée une telle dynamique.
- De poser les jalons d'un projet commun à la CCBM, la CARO et la CARA :
  - Par la mobilisation et l'animation du partenariat local ;
  - Par l'identification des « valeurs territoriales » ayant un sens pour les acteurs locaux et susceptibles d'être mises en mouvement dans un projet de territoire ;
  - Par la constitution d'un « référentiel partagé » susceptible de dessiner des points de convergence pour la suite de la démarche, qu'elle qu'en soit l'issue.
- D'identifier le cas échéant le périmètre le plus pertinent et le plus réaliste, à partir de scénarios différenciés, ainsi que les conditions de faisabilité du PNR ou de l'outil retenu.

Carte du périmètre de l'étude d'opportunité



Source : Rivière Environnement

**NB :** Les acteurs de l'île d'Oléron ont nécessairement été mobilisés dans la réflexion de départ sur l'opportunité d'un Parc Naturel Régional sur le littoral charentais. Bien que l'état des relations politiques en 2017 ne fût pas favorable à l'implication des élus dans la démarche, il a semblé toutefois indispensable, dès le début du processus, d'intégrer le territoire insulaire au périmètre de l'étude. C'est pourquoi celui-ci apparaît de manière systématique dans les cartes et dans les analyses techniques, sans que ses protagonistes n'aient réellement pris part aux instances de gouvernance du projet. Il faut toutefois souligner que le positionnement des élus insulaires a évolué à la faveur du projet au cours de la dernière phase de l'étude d'opportunité (cf. plus bas).

## Rappel des missions et des critères de classement d'un Parc Naturel Régional

Au milieu des années 1960, Edgar Pisani, alors Ministre de l'Agriculture, mandate un groupe de travail pour réfléchir à la création d'un outil de préservation et de développement des territoires ruraux dotés d'un patrimoine paysager, environnemental, architectural et culturel riche. Il s'agit alors d'imaginer un dispositif plus souple que les parcs nationaux, et qui pourrait constituer le « pendant rural » de la politique des métropoles d'équilibres.

Créés par décret en 1967, les Parcs Naturels Régionaux entrent dans l'aire de compétences des Régions en 1975. L'article 2 de la loi Paysage de 1993 offre une première assise législative aux Parcs Naturels Régionaux en précisant les missions qui leur sont conférées et en posant le principe de compatibilité entre les chartes de parc et les documents d'urbanisme.

L'article R. 333-1 du Code de l'Environnement assigne aux Parcs Naturels Régionaux 5 missions principales :

- La protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- La contribution aux politiques d'aménagement du territoire ;
- La contribution au développement économique, culturel et social des territoires ruraux habités ;
- L'accueil, l'information et l'éducation du public aux questions patrimoniales et environnementales ;
- L'expérimentation, la recherche et l'innovation dans l'ensemble de ces domaines.

La circulaire du 14 mai 2012 rappelle que « *la force et le succès de la politique des parcs naturels régionaux reposent sur la gouvernance originale et exemplaire mise en place pour la mise en œuvre d'un projet de développement du territoire partagé et librement consenti entre les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'État, fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages.* »

Elle exhorte également les PNR à renforcer leur contribution à :

- La stratégie nationale pour la biodiversité, en s'impliquant activement dans la remise en état et la préservation des continuités environnementales ;
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation aux effets induits par celui-ci, en renforçant la cohérence des actions locales dans le champ de l'énergie et du climat ;
- L'aménagement durable du territoire, faisant jouer pleinement l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec leur charte pour permettre une utilisation économe de l'espace.

L'article R. 333-4 du Code de l'Environnement fixe quant à lui 5 critères pour le classement d'un PNR :

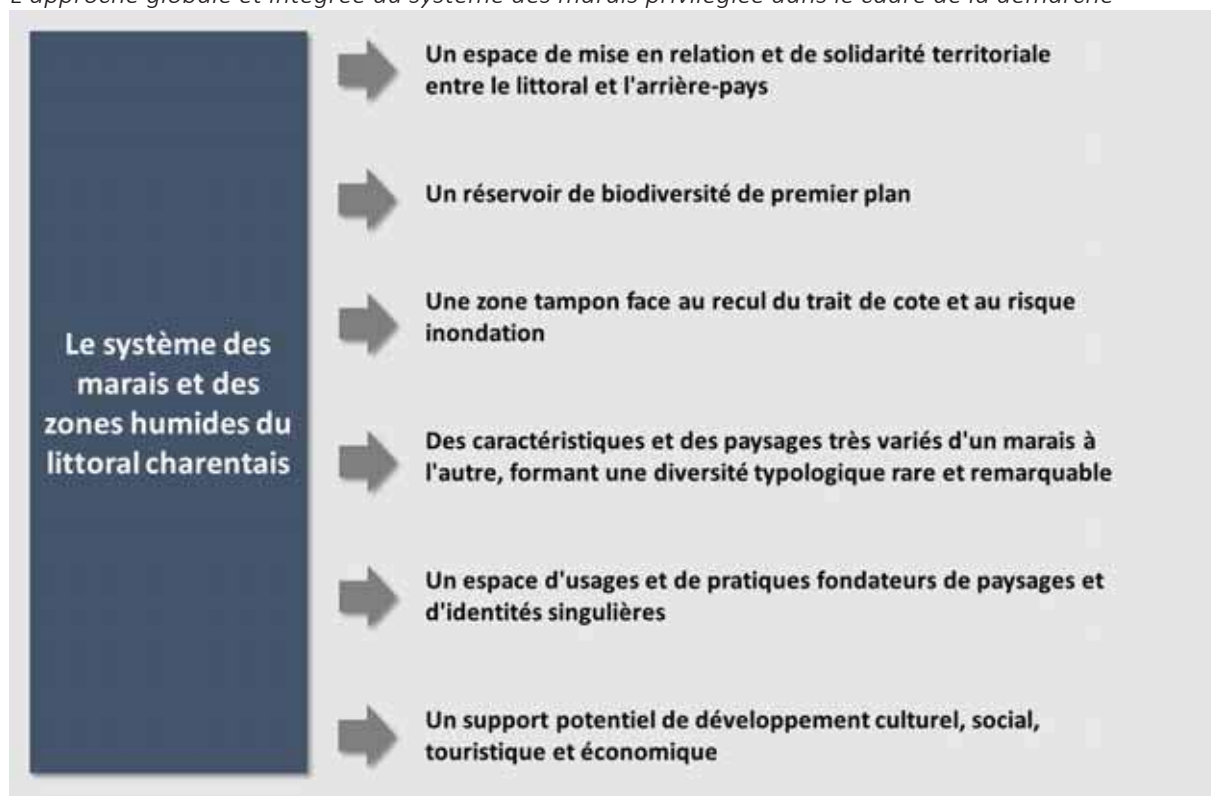
- « 1° - La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;
- 2° - La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés ;
- 3° - La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages ;
- 4° - La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet ;
- 5° - La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente. »

**Dans le cadre de ce dossier d'opportunité, seuls les critères 1, 2 et 4 seront évalués, les deux autres dimensions nécessitant que le projet soit plus avancé pour être appréciées.**

Ce dossier d'opportunité se structure en 5 chapitres :

- Dans un premier temps, il s'agira d'exposer les principales caractéristiques du territoire et de dresser une monographie de la démarche de création du PNR, de l'émergence de l'idée à sa concrétisation. Cette partie permettra notamment d'apprécier le niveau d'adhésion des acteurs locaux au projet.
- Le chapitre 2 soulignera le caractère remarquable des marais du littoral charentais. Il s'agira de mettre en évidence l'imbrication étroite entre la géomorphologie du territoire (l'alternance entre « hautes » et « basses » terres notamment), les écosystèmes et les paysages qui en découlent, et les dynamiques économiques et culturelles que ces supports géographiques ont favorisées.
- Le chapitre 3 permettra d'identifier les processus à l'œuvre sur le littoral et les menaces auxquelles ce dernier est confronté. Cette partie permettra, à l'instar de la précédente, d'appréhender le premier critère de classement d'un PNR.
- Dans le chapitre 4, les fondements du projet seront définis : le scénario du Parc Naturel Régional des Marais du littoral charentais, les quatre défis auxquels celui-ci devra répondre, le « récit territorial » susceptible de donner du sens et de la cohérence à la démarche, ainsi que les dimensions stratégiques qu'il s'agira de privilégier.
- Le chapitre 5 présentera enfin le périmètre d'opportunité proposé pour le scénario du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais, dont les contours reposent sur la recherche d'une échelle pertinente pour répondre aux défis identifiés et garantir la cohérence de la démarche et la mobilisation des acteurs locaux dans la durée.

*L'approche globale et intégrée du système des marais privilégiée dans le cadre de la démarche*







# **PARTIE 1**

## **MONOGRAPHIE DE LA DEMARCHE**

ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION  
D'UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS  
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Communauté de communes du Bassin de Marennes



## CHAPITRE 1

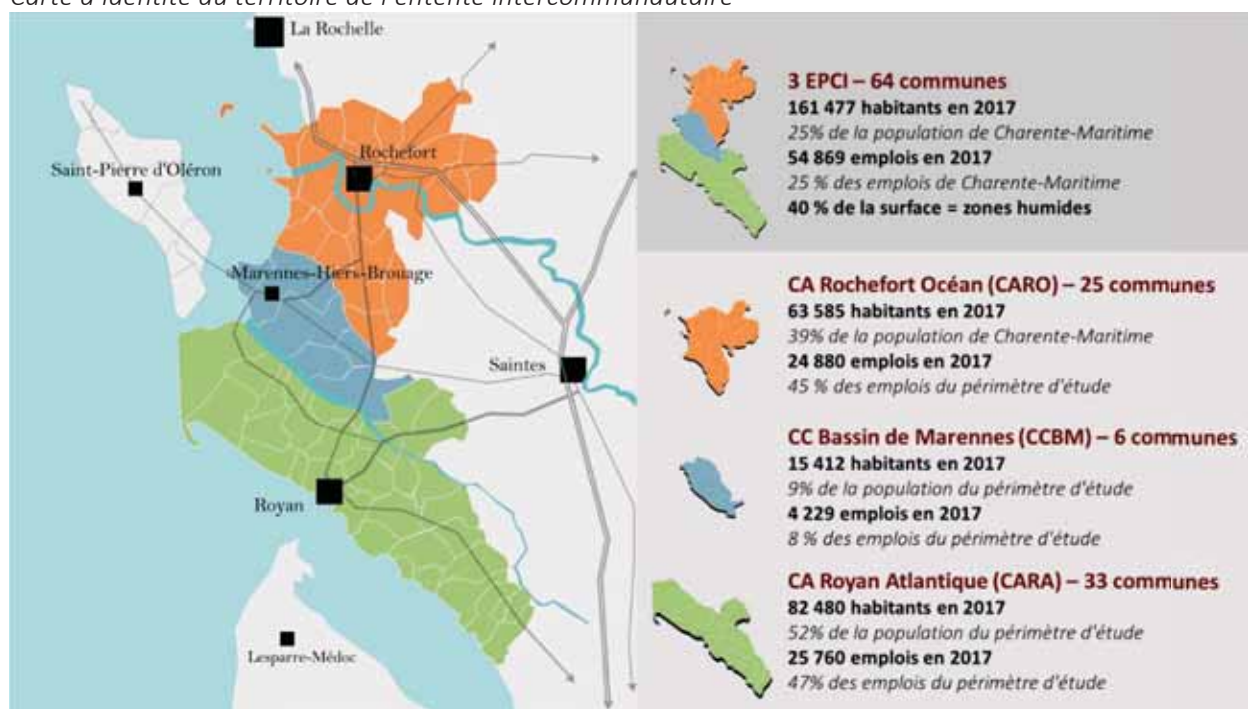
# Le projet de Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais : émergence et structuration d'une dynamique locale qui mobilise et fédère

### 1.1 – Un territoire à la confluence de la terre et de l'eau : principales caractéristiques du périmètre de l'entente intercommunautaire

L'entente intercommunautaire formée pour étudier l'opportunité d'un Parc Naturel Régional sur les marais du littoral charentais s'étend sur près de 1 200 km<sup>2</sup> et représente 20 % de la surface du département de la Charente-Maritime. Elle comptait en 2017 plus de 160 000 habitants (25% de la population départementale) et 55 000 emplois (25% des emplois du Département)

Elle associe trois EPCI dotés chacun de singularités institutionnelles et territoriales.

Carte d'identité du territoire de l'entente intercommunautaire



Source : INSEE 2017 – traitement ARCUS

#### ■ La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, un territoire structuré par trois façades maritimes et estuariennes

Créée le 18 août 2006, la CARA fédère aujourd'hui 33 communes, 82 500 habitants et 26 000 emplois. Elle bénéficie d'un héritage très riche en matière de coopération intercommunale, depuis la création du premier SIVOM en 1968 (assainissement, construction de grands équipements, etc.), qui comptera

jusqu'à 41 communes en 1990 (et qui intégrait notamment l'ensemble du territoire de l'actuelle Communauté de communes du Bassin de Marennes).

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique s'articule autour d'une façade littorale, d'espaces baignés par la Seudre, de communes riveraines de l'estuaire de la Gironde et d'un arrière-pays plutôt tourné vers les activités agricoles. Il s'étire le long du littoral entre la commune de Floirac au sud et la commune de La Tremblade, à l'embouchure de la Seudre.

Son organisation s'adosse sur un continuum urbain littoral associant les villes de Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Georges-de-Didonne, qui concentrent 40% de la population, 55% des emplois et une grande partie des équipements structurants de l'agglomération, et dont le fonctionnement est très marqué par la saisonnalité touristique. L'armature territoriale prend également appui sur un réseau de pôles intermédiaires (Saujon, La Tremblade, Cozes), de pôles de proximité et de communes plus rurales.

La CARA dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 25 septembre 2007 et mis en révision en 2016 afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi Engagement National pour l'Environnement et de tenir compte de l'évolution des enjeux territoriaux et des dimensions promues par la loi Littoral.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu et arrêté par le conseil communautaire le 11 octobre 2019, repose sur les axes stratégiques suivants :

- Accueillir 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 ;
- Parvenir à un développement plus équilibré du territoire, en recherchant notamment des complémentarités entre les communes littorales et les espaces rétro-littoraux ;
- Conforter et améliorer la qualité de vie des habitants en termes d'habitat, de mobilité, de loisirs, de culture et de services ;
- Concilier la protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation ;
- Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire, et notamment la conchyliculture, l'agriculture et la pêche ;
- Affirmer l'identité intercommunale en poursuivant les alliances interterritoriales, en déployant une politique portuaire ambitieuse et en créant une marque territoriale.

La CARA est également dotée d'un Plan Climat-Energie Territorial déclinant un programme de 43 actions opérationnelles en matière d'efficacité énergétique du bâti, de production et distribution d'énergie, d'urbanisme, de transports et de mobilités durables.

### **■ La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan : entre marais et mer des Pertuis charentais, un territoire innervé par la Charente**

Issue de la fusion des Communautés de communes du Pays Rochefortais et de sud Charente en 2014, la CARO et ses 65 communes comptaient 64 000 habitants et 25 000 emplois en 2017.

Ancré sur l'estuaire de la Charente et maillé par un réseau structurant de zones humides (50% de la superficie communautaire), le territoire de la CARO se compose de :

- La ville de Rochefort, fondée dans les marais par Colbert en 1666 afin d'y implanter un arsenal militaire et maritime en tirant parti des ressources offertes par la Charente et la mer des pertuis ;
- La frange nord du marais de Brouage et les communes de l'ancien rivage du golfe de Saintonge ;

- Les marais nord de Rochefort et les anciennes îles, aménagés par les ingénieurs hollandais au XVII<sup>ème</sup> siècle ;
- Les communes de Fourras et de l'Île d'Aix, ancrées sur la mer des pertuis.

Le territoire de la CARO est structuré par le pôle urbain de Rochefort, qui concentre 40% de la population et deux tiers des emplois de l'agglomération et par un réseau de pôles d'équilibres (Tonnay-Charente, Fouras et Echillais) qui assurent le maillage du territoire.

La CARO a engagé la révision de son SCOT, dont le PADD, débattu en conseil communautaire le 27 juin 2019, prévoit de :

- Développer une armature urbaine polycentrique inscrite dans la trame paysagère du territoire ;
- Renforcer les complémentarités territoriales pour répondre aux attentes des habitants ;
- Organiser et optimiser les mobilités internes ;
- Préserver le cadre environnemental au service d'un développement durable et d'une responsabilité envers les habitants ;
- Mieux aménager l'espace pour un territoire résilient face aux changements climatiques et aux risques ;
- Etablir une stratégie économique d'excellence autour des filières spécifiques au territoire ;
- S'inscrire dans les dynamiques métropolitaines pour renforcer la compétitivité de la CARO.

La CARO a signé en novembre 2019 un Contrat de Transition Ecologique ambitieux, qui vise à faire émerger une filière de valorisation des matériaux composites et à développer l'économie circulaire dans les champs de l'écologie industrielle, des activités économiques liées au littoral et aux zones humides ainsi que dans le BTP.

### ■ La Communauté de communes du Bassin de Marennes, une presqu'île dominant les marais de Brouage et de la Seudre et ouverte sur l'estran de la mer des Pertuis

Créée en 1996, la Communauté de communes du Bassin de Marennes compte 6 communes, 15 300 habitants et 4 300 emplois.

Elle est structurée par la « dorsale » reliant l'agglomération de Saintes à l'île d'Oléron. Celle-ci domine de part et d'autre les marais de la Seudre et de Brouage et dessert un chapelet de bourgs polarisé par la commune nouvelle de Marennes-Hiers-Brouage. Le territoire de la presqu'île se prolonge sur l'estran, véritable trait d'union entre le continent et l'île d'Oléron, approprié et valorisé par les « paysans de la mer ».

Elle est intégrée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Marennes-Oléron, qui a succédé au Pays créé en 2006, et qui comprend également la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Celui-ci porte la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, l'animation d'un observatoire territorial et d'un Système d'Information Géographique ainsi que la mise en œuvre des programmes LEADER.

Le SCOT, dont la stratégie est étroitement imbriquée à celle promue par le projet de territoire du PETR et repose sur un plan paysage ambitieux, poursuit les objectifs suivants :

- Engager le territoire pour la reconquête et la préservation de la biodiversité ;
- Agir localement pour anticiper les changements climatiques ;
- Atteindre une mobilité choisie, respectueuse des lieux et génératrice de liens ;
- Conforter les activités primaires locales, en articulation avec une activité touristique forte ;
- Garantir une cohabitation harmonieuse entre l'humain et l'environnement.

■ **Les compétences des EPCI de l'entente intercommunautaire, témoins d'un volontarisme affiché en matière de transition écologique et de valorisation patrimoniale**

| EPCI de l'entente                   | Compétences obligatoires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Compétences optionnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Compétences facultatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CA Royan Atlantique (2006)</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire</li> <li>- Equilibre social de l'habitat</li> <li>- Politique de la ville</li> <li>- Accueil des gens du voyage</li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages</li> <li>- GEMAPI</li> <li>- Assainissement et eaux usées</li> <li>- Eau potable</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie</li> <li>- Construction et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Action sociale d'intérêt communautaire</li> </ul>                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture</li> <li>- Sécurité des personnes et des biens</li> <li>- Lieu d'accueil des animaux errants</li> <li>- Gestion intégrée des zones côtières</li> <li>- Protection et valorisation des espaces naturels</li> <li>- Élaboration et suivi de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</li> <li>- Aménagement et gestion de chemins de randonnée identifiés dans le schéma communautaire</li> <li>- Activités nautiques</li> <li>- Construction et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie</li> <li>- Installation et entretien des abris voyageurs du réseau de transport</li> </ul> |
| <b>CA Rochefort Océan (2006)</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire</li> <li>- Equilibre social de l'habitat</li> <li>- Politique de la ville</li> <li>- Accueil des gens du voyage</li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages</li> <li>- GEMAPI</li> </ul>                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la pollution de l'air</li> <li>- Lutte contre les nuisances sonores</li> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</li> </ul>                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma de paysage</li> <li>- Politique de solidarité</li> <li>- Participation aux associations, Mission Locale, station nautique...</li> <li>- Aide à la sauvegarde du patrimoine public et privé</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>CC Bassin de Marennes (1996)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire</li> <li>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages</li> <li>- GEMAPI</li> <li>- Eau, assainissement</li> </ul>                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie</li> <li>- Politique du logement et du cadre de vie</li> <li>- Aménagement et entretien de voirie</li> <li>- Développement et aménagements sportifs</li> <li>- Création et gestion des maisons de services publics</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action culturelle, artistique et sportive</li> <li>- Participation aux dépenses d'investissement des collèges</li> <li>- Politique en matière de sécurité</li> <li>- Actions de développement touristique</li> <li>- Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                              |



## 1.2 – Un territoire de « grands projets », témoins de la valeur patrimoniale du littoral charentais et supports de coopérations interterritoriales ambitieuses

---

Le territoire du littoral charentais et son arrière-pays sont structurés par une armature écologique et paysagère à la fois complexe, riche et fragile dont le fonctionnement s'affranchit inéluctablement des contours administratifs et institutionnels. Les enjeux de préservation et de mise en valeur de ces ressources patrimoniales ont poussé les « forces vives » du territoire – collectivités locales et autres acteurs institutionnels, usagers, associations, etc. – à s'organiser, à dialoguer, à se coordonner et à conduire des démarches de projet ambitieuses et partagées, dépassant souvent le périmètre des EPCI.

Si cette émulation collective prend appui sur le caractère patrimonial du littoral charentais et de ses composantes, elle a aussi permis de faire émerger **une véritable « culture du développement local »** fondée sur une ingénierie de projets expérimentée, capable de créer des ponts entre les différentes dimensions de l'action locale (aménagement du territoire, environnement, paysage, développement économique et touristique, valorisation patrimoniale, développement culturel...) et de mobiliser les acteurs locaux et les usagers du territoire au service de dynamiques collectives pérennes.

A cette logique de grands projets se juxtapose **la montée en puissance d'une nouvelle échelle de contractualisation avec la Région et l'Etat**, qui intègre les communautés d'agglomération de Rochefort et de Royan ainsi que les Communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron : contrat de ruralité signé en 2017 avec l'Etat (bien que celui-ci ait pris fin en 2020), contrat de dynamisation et de cohésion du territoire signé en 2018 avec la Région Nouvelle Aquitaine, contrat du Territoire d'industrie signé en 2018 avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, stratégie en matière de « croissance bleue » (intégrant également le PETR Marennes-Oléron), montage de dossiers de subventions communs...

Bien que les nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en cours d'élaboration s'indexent aux contours administratifs des EPCI de l'entente, la dynamique de mutualisation et d'intégration entre ces derniers semble donc être sur une voie prospère.

### ■ Le Grand Site de France Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort

Avec comme cœur patrimonial les 17 000 hectares du site classé en 2013 de l'Estuaire de la Charente pour son double caractère, pittoresque - par l'immensité et la monumentalité des paysages de l'embouchure - et historique - par l'aménagement de l'Arsenal de Rochefort avec ses nombreux édifices et aménagements jusqu'au cœur du pertuis - la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est labellisée Grand Site de France le 2 juillet 2020. C'est l'aboutissement d'une démarche d'Opération Grand Site initiée en 2014 sur 34 500 hectares intégrant le site classé, deux sites Natura 2000, le Site Patrimonial Remarquable de Rochefort, 1000 hectares de propriétés publiques au titre des Espaces Naturels Sensibles et deux réserves naturelles nationales.

Pour une période de six ans (2020 – 2026), le projet s'articule autour de trois grandes ambitions :

- **Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs** s'appuyant sur le continuum patrimonialisé de l'estuaire et de l'arsenal, de Cabariot aux îles d'Aix et Madame pour mener des actions de conservation d'édifices, de valorisation paysagère, de renaturation, d'interprétation, de régulation des flux, de création de liaisons douces et de gestion du trait de côte ;
- **Un archipel aux paysages préservés** qui induit des logiques spatiales de décisions des habitants et des acteurs de l'aménagement spécifiques pour traiter la périurbanisation autour de Rochefort, la

- **L'archipel du Grand Site, un lieu de vie** qui vise à partager la démarche Grand Site avec les habitants, à promouvoir l'esprit des lieux, à renforcer la médiation et à partager les pratiques spécifiques des espaces.

[illegible]

## ■ Du Grand projet du Marais de Brouage à la préfiguration d'une nouvelle Opération Grand Site

Celui-ci se structure autour de 3 axes d'intervention :

- **La gestion des zones humides**, qui a donné lieu à la signature en décembre 2019 d'un contrat de progrès de territoire, lequel a vocation à permettre de définir un règlement sur l'usage de l'eau visant à répartir la ressource de manière équitable et équilibrée en fonction des usages.
- **Le maintien de l'activité d'élevage**, qui a permis d'assurer la pérennité du réseau d'éleveurs, d'engager des initiatives autour de la valorisation des productions locales, la santé des animaux, etc. En outre, une Association Foncière Pastorale a été créée afin de palier le morcellement du foncier du marais et de faciliter l'entretien et la valorisation pastorale du site.

- **La valorisation des patrimoines du marais**, à travers notamment la réalisation d'une étude de programmation pour la création d'itinéraires cyclables sur le marais, la mise en place d'un projet pédagogique avec les écoles du territoire ou encore l'animation d'un Educ'tour à destination des opérateurs touristiques du territoire.

Le Grand Projet du Marais de Brouage a servi de support au développement d'une dynamique partenariale fédératrice, incarnée par le Parlement du Marais de Brouage, mis en place en 2018, qui mobilise les collectivités territoriales en présence, leurs partenaires institutionnels mais aussi les acteurs agricoles et environnementaux, le milieu de la recherche, des représentants d'usagers (fédérations de pêche, de chasse...), des acteurs culturels et touristiques, des associations locales...

La préfiguration d'une Opération Grand Site (OGS) sur le Marais de Brouage est le fruit d'une démarche inscrite dans le temps long, depuis l'intégration de la citadelle de Brouage dans les 17 Grands Sites Nationaux créés par le Ministère de l'Environnement dans les années 1990 jusqu'au classement des 15 990 hectares de « l'ensemble formé par l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) » en 2011 pour ses caractères pittoresques et historiques. Un périmètre plus large est défini intégrant pour tout ou partie le Site Patrimonial Remarquable de la citadelle de Brouage, la réserve naturelle nationale de Moëze Oléron, la réserve naturelle régionale de la Massonne, la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) marais de Brouage -Saint-Agnant, le site Natura 2000 « marais de Brouage et marais nord d'Oléron » et , pour sa façade littorale, une partie du Parc National Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis charentais.

A cette échelle sont identifiées des fragilités importantes qui constituent les défis à relever par la future OGS : la forte sensibilité paysagère, l'avenir incertain lié au changement climatique, la disparition progressive de la « culture du marais », les difficultés de gestion liées à la saturation saisonnière de la citadelle et le réinvestissement de celle-ci en basse saison, la pression démographique sur les coteaux qui constituent l'écrin paysager du marais, le difficile équilibre économique des modèles agricoles et les menaces pesant sur la biodiversité.

Les premiers enjeux identifiés de cette future OGS seront de :

- Permettre l'adaptation du marais face au dérèglement climatique ;
- Encadrer les usages et l'urbanisation ;
- Maintenir une agriculture respectueuse du marais ;
- Transmettre et diffuser l'esprit des lieux.

### *Périmètre du site classé « Ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) »*



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

### ■ Redemaraïs : une démarche pour la reconquête et le développement des marais de la Seudre, de Brouage et de l'île d'Oléron

La mission REDEMARAIS, initiée en 2015 et mise en œuvre entre 2017 et 2020, constitue une démarche partagée entre le Pays Marennes Oléron et les Communautés d'Agglomération de Rochefort et de Royan, abordant la question du devenir de leurs marais. Le destin des sartières, la revalorisation des fossés à poissons, la question de la cohabitation des usages pour l'entretien des marais et la prévention des conflits d'usages (activités salicoles, conchylicoles et de pâturage et activités nautiques en marais) ont notamment été les grandes questions qui ont été soulevées lors de cette mission.

Cette démarche transversale a permis de s'affranchir des limites administratives et institutionnelles, d'impulser des coopérations jusque-là peu développées entre les acteurs locaux, et de considérer les marais comme une entité globale habitée par une diversité de milieux et d'usages.

### ■ Le projet Seudre : émergence d'une nouvelle dynamique partenariale sur un site encore dépourvu d'une stratégie d'intervention partagée et transversale

Les marais de l'estuaire de la Seudre, qui se déploient sur plus de 9 000 hectares, constituent le plus grand ensemble de marais maritimes du territoire national. Celui-ci a été aménagé et valorisé au fil des siècles par les sociétés qui se sont succédé : salines progressivement transformées en claires ostréicoles,

17



bassins à poissons, secteurs d'élevage, itinéraires de découverte... Il bénéficie d'une biodiversité aussi remarquable que fragile, reconnue au niveau européen à travers la création de deux sites Natura 2000.

Il apparaît toutefois que les marais de la Seudre ne font pas encore l'objet d'une stratégie d'intervention partagée et coordonnée par les protagonistes en charge de sa gestion, de sa protection et de sa valorisation. Dans le cadre du dispositif DLAL financé par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FLEAMP), la Communauté de communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont engagé une démarche visant à définir et à mettre en œuvre de manière concertée un projet transversal. Il s'agit notamment d'impulser, de coordonner et de structurer dans la durée les différentes interventions des collectivités locales tout en fédérant les démarches de la sphère privée.

Bien que la démarche soit encore en cours de maturation, plusieurs orientations ont d'ores et déjà été définies :

- Valoriser la productivité naturelle des marais comme moyen durable d'entretien ;
- Promouvoir le marais, ses produits, ses paysages, reflets de l'histoire des activités humaines ;
- Renforcer l'engagement du territoire dans la préservation d'un environnement de qualité ;
- Fédérer les acteurs, définir et mettre en place une gouvernance adaptée.

### ■ Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis charentais : support d'une dynamique de projets et d'une gouvernance de l'espace maritime

Créé en 2015, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis charentais constitue une aire marine protégée qui s'étend sur plus de 1 000 kilomètres de côtes et 117 communes situées sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Cet espace marin bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable (forte productivité planctonique, coquillages, ressources halieutiques, poissons amphihalins...), dont la préservation suppose de maintenir les équilibres et l'interdépendance entre le fonctionnement écologique des estuaires, du panache de la Gironde et de la mer des pertuis.

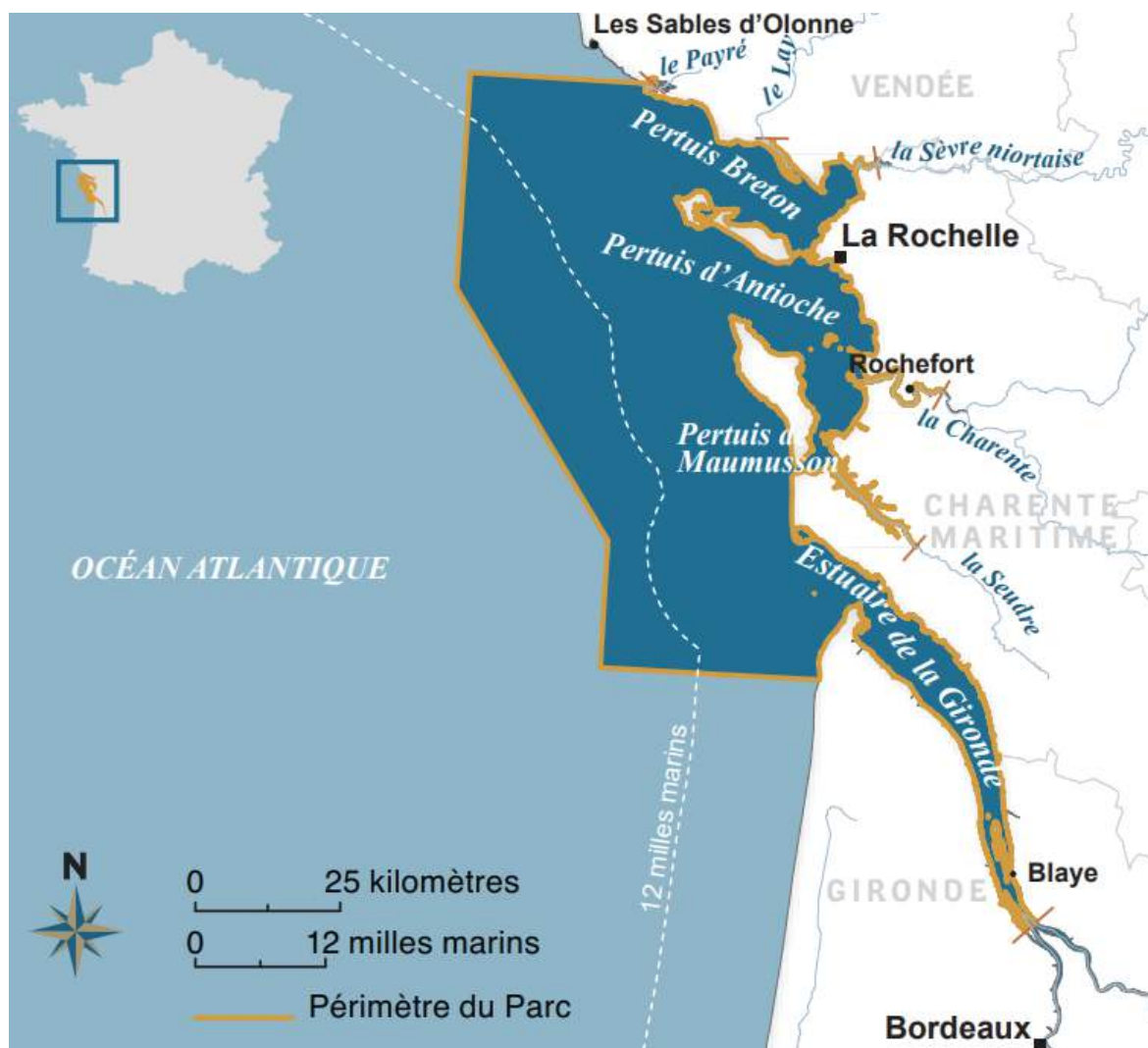
La stratégie qui sous-tend l'activité du parc naturel marin repose sur six orientations définies dans son décret de création :

- « Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages ;
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques ;
- Renforcer le lien terre-mer par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux ;
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins ;
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins ;
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> [www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr)





Source : [www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr)

### ■ Vers un Parc Naturel Régional « intégrateur » qui articule et met en cohérence ces dynamiques de projet ?

Si la diversité des outils de protection et de gestion des paysages, du patrimoine et de l'environnement témoigne du caractère exceptionnel du territoire, elle génère en contrepartie un certain risque en matière de lisibilité et de soutenabilité de l'action publique.

Le Parc Naturel Régional devra être conçu à travers une vocation intégratrice pour porter un projet de territoire commun et partagé, adossé à l'ensemble des démarches en cours, et assurant la cohérence et la mise en place coordonnée des initiatives ainsi que leur diffusion à leur juste échelle d'action. Une attention particulière sera portée sur la complémentarité nécessaire du projet de parc naturel régional avec le plan d'actions du Parc Naturel Marin.

Il devra également permettre de capitaliser l'expérience acquise par les acteurs locaux à travers ces démarches et d'organiser un « transfert de compétences » au profit des territoires restés à l'écart de cette dynamique de projet (sud de la CARA et arrière-pays du littoral charentais notamment).

## 1.3 – La démarche de création du Parc Naturel Régional : de l'idée à la concrétisation, un processus fédérateur

---



## ■ Du projet de Parc National de Zones Humides à celui du Parc Naturel Régional du littoral charentais

En 2011, le Ministère de l'Environnement propose de créer un Parc National de Zones Humides sur le marais de Brouage afin de préserver la biodiversité et les fonctions écologiques assurées par le site (soutien des étiages et réduction des effets de crue sur les « hautes terres », épuration des eaux, régulation des microclimats, etc.). L'annonce de ce projet, dont certains considèrent qu'il n'avait pas été suffisamment débattu avec les acteurs du territoire, a rapidement suscité une « levée de boucliers » de la part de certains usagers du marais (associations de chasse et agriculteurs notamment).

Cependant, en dépit de vives oppositions qui conduiront à son abandon en 2012, force est de constater que le projet de Parc National de Zones Humides sur le secteur de Brouage aura largement contribué à **renforcer la prise de conscience de l'intérêt écologique et environnemental des marais et de leurs plus-values en matière de développement culturel et économique.**

En 2016, les Présidents de la CARO, de la CARA, de la CCIO et de la CCBM, convaincus par la nécessité d'un dialogue et d'une coopération interterritoriale renforcée en matière de gestion et de valorisation des zones humides, sollicitent le Président de la Région Nouvelle Aquitaine afin de lui faire part de leur réflexion sur le déploiement d'un outil extra-communautaire susceptible d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux, économiques et culturels alors identifiés. Cette rencontre constitue l'un des actes fondateurs de la démarche de création d'un Parc Naturel Régional.

*16/02/2017 – Réunion d'information sur l'opportunité d'un PNR – près de 75 élus locaux présents*



Le 16 février 2017, les Présidents de la CARO, de la CARA, de la CCIO et de la CCBM convient l'ensemble des maires et des conseillers municipaux et communautaires à une réunion d'information sur l'outil Parc Naturel Régional. L'invitation rencontrera un vif succès, plus de 70 élus locaux étant venus écouter et échanger avec d'autres représentants de PNR existants (La Narbonnaise) ou en cours de création



(Médoc), la Directrice du réseau des Grands Sites de France ou encore le service de la Région Nouvelle Aquitaine en charge des PNR.

Ce partage d'expériences permettra de lever une partie des craintes et des réserves exprimées à l'égard du projet (instauration de nouvelles contraintes pour les agriculteurs et les communes, place des élus communaux dans une structure d'échelle extra-communautaire, coûts induits par la démarche...), et d'acter la réalisation d'une étude d'opportunité. En mars 2018, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine prend une délibération entérinant la démarche et approuvant sa contribution au financement de l'étude d'opportunité.

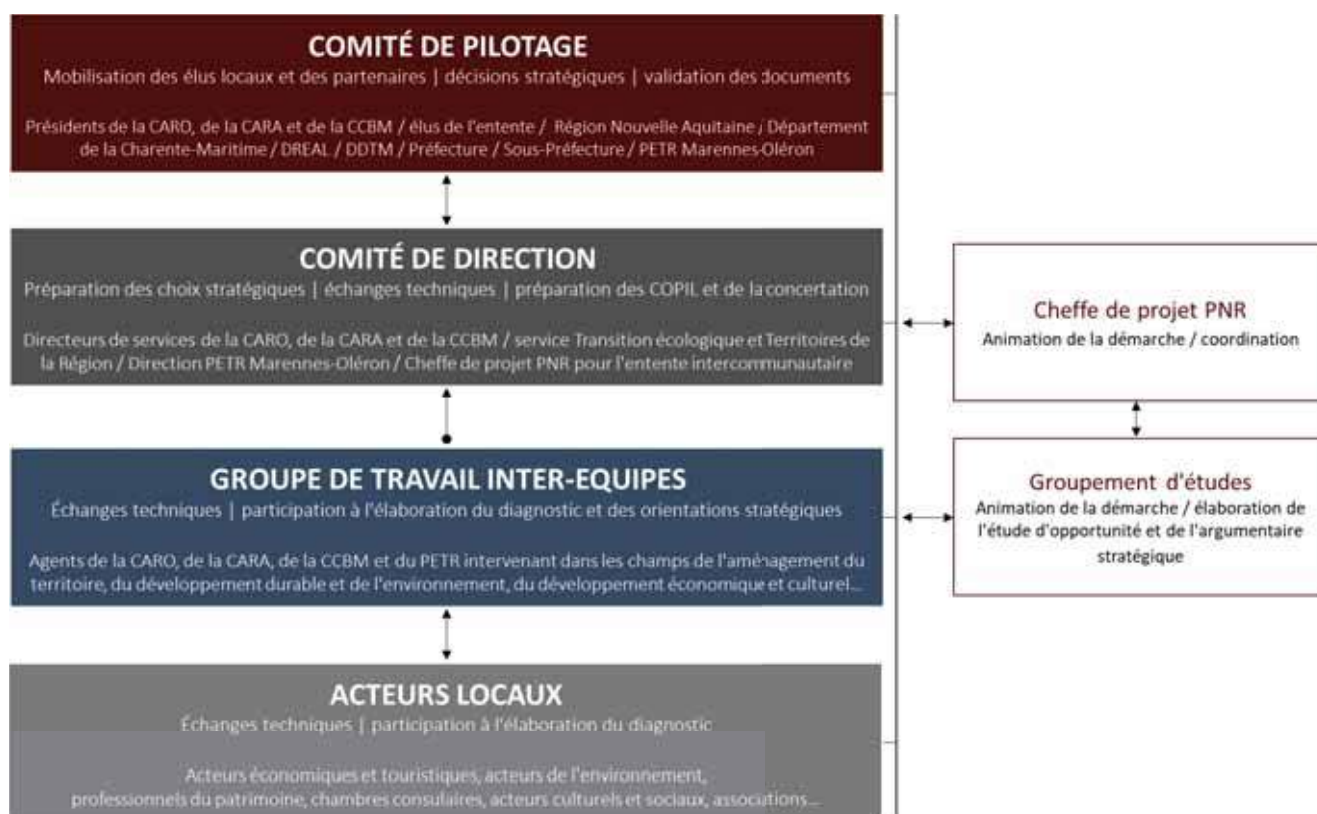
### **Visite du Parc Naturel Régional de Brière**

En novembre 2017, un groupe de 35 acteurs charentais, dont 24 élus communaux et intercommunaux, est allé à la rencontre des protagonistes du Parc Naturel Régional de Brière, afin d'échanger sur la structuration et d'observer *in situ* les plus-values d'un PNR en matière de développement touristique et de soutien à l'élevage bovin notamment. Cette première visite a assurément permis de sceller la dynamique de groupe qui avait émergé 9 mois plus tôt, et de renforcer l'intérêt politique à l'égard de l'outil.



### **■ De la constitution d'une entente intercommunautaire à la réalisation de l'étude d'opportunité**

La CARO, la CARA et la CCBM ont pris le parti de constituer une entente intercommunautaire pour porter collectivement la réalisation de l'étude d'opportunité et l'animation politique et partenariale de la démarche. Elles ont toutes les trois délibéré en ce sens au second semestre de l'année 2017. L'écriture du cahier des charges de la consultation a donné lieu à un dialogue étroit et soutenu entre les services des trois collectivités porteuses de projet et de la Région.



La mise en œuvre de l'étude d'opportunité, débutée en novembre 2018, a pris appui sur un dispositif de pilotage et de coordination reposant sur plusieurs niveaux :

- **Un comité de pilotage**, qui s'est réuni à 4 reprises : lancement de la démarche (novembre 2018), validation du diagnostic (juin 2019), validation de l'opportunité d'un PNR et du « récit territorial » à promouvoir dans le projet (novembre 2019), validation du périmètre de préfiguration et du dossier d'opportunité (avril 2021) ;
- **Un comité de direction**, composé de la cheffe de projet PNR pour l'entente, du directeur général adjoint de la CARO, du directeur du pôle aménagement durable et mobilité de la CARA, du directeur du pôle aménagement de la CCBM, du directeur du PETR Marennes-Oléron, de la responsable du service environnement de la CARO, et de la chargée de mission Littoral et Marais à la Région Nouvelle Aquitaine. Celui-ci s'est réuni à de multiples reprises tout au long de la démarche.
- **Un groupe de travail « inter-équipes »**, fédérant les agents de la CARO, de la CARA et de la CCBM œuvrant dans les champs de l'aménagement du territoire, du développement durable et de l'environnement, du développement économique et touristique, de l'action culturelle, etc. Réuni à 4 reprises, ce groupe de travail a amplement contribué à nourrir l'élaboration du diagnostic territorial et des différents scénarios qui ont été présentés aux membres du COPIL. Ce format de travail inédit a en outre permis de stimuler le partage d'expériences entre les trois équipes de techniciens.



A ce stade, il a été convenu de ne pas impliquer les habitants dans la démarche, les membres du Comité de pilotage ayant souhaité attendre que l'opportunité du PNR soit actée par les différents décideurs (Région, Fédération des PNR, CNPN...) pour ne pas susciter d'incompréhension de la part du public.

Toutefois, l'élaboration de l'étude d'opportunité aura permis de **mobiliser plus de 200 acteurs du territoire** (élus, techniciens et agents des collectivités impliquées, acteurs institutionnels, associations locales, etc.), à travers des modalités variées : arpentage collectif du territoire, entretiens, atelier avec les élus communaux, ateliers de co-construction avec les agents et les partenaires institutionnels, réunions publiques avec l'ensemble des élus, réunions dédiées aux Direction Générale des Services...



## Les temps forts de la démarche





### **Visite du Parc Naturel Régional de la Camargue**

En mars 2019, 11 élus et 6 techniciens de l'entente intercommunautaire ont rencontré les acteurs du Parc Naturel Régional de la Camargue. Cette immersion a permis de comprendre les articulations et les complémentarités entre un Grand Site de France et un PNR, et de découvrir les actions conduites en matière d'aménagement (remparts de la citadelle d'Aigues-Mortes, requalification de la Tour Carbonnière, etc.) et d'interprétation du patrimoine (arpentage du sentier d'interprétation et visite de la Maison du Grand Site, découverte en calèche des paysages de la Camargue gardoise, etc.). Autant de sujets auxquels seront inéluctablement confrontés les acteurs du littoral charentais.



## 1.4 – Les acteurs locaux et le projet de PNR : un niveau d’adhésion qui varie d’un territoire à l’autre, mais des positionnements qui évoluent à la faveur du projet

### ■ Du bassin de la Seudre au marais nord de Rochefort, un engouement à l’égard de la démarche



Les entretiens individuels et les ateliers de territoire organisés en première phase avec les maires et les conseillers municipaux ont mis en évidence l’engouement que suscite la démarche auprès d’une grande partie des élus des communes du marais de Saint-Augustin, du bassin de la Seudre, du marais de Brouage, des communes du rivage de l’ancien golfe de Saintonge, des communes traversées par la Charente et du marais nord de Rochefort.

Bien que certaines craintes perdurent à l’égard des contraintes que pourrait générer la création d’un parc, cette adhésion repose sur le sentiment d’appartenir à une même « communauté de destin », fondée sur des caractéristiques géographiques, territoriales et environnementales similaires et d’être confrontés à des problématiques et des enjeux de même nature.

La valorisation des filières d’excellence (élevage, ostréiculture, etc.), la reconquête des marais, le développement de l’éco-tourisme ou encore la mise en œuvre d’une stratégie de médiation et d’interprétation des paysages et de l’environnement des marais constituent autant de sujet à propos desquels les élus rencontrés considèrent qu’un PNR apporterait de véritables plus-values au territoire.

### ■ Sur la côte royannaise, une adhésion « distanciée » au projet de PNR



Le premier atelier réalisé avec les élus de la côte royannaise a cristallisé la diversité des positionnements à l’égard du projet :

- Certains ont rappelé que les communes de Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer étaient avant tout ancrées sur leur façade maritime et relativement éloignées des enjeux relatifs aux zones humides ;
- D’autres ont souligné au contraire qu’un PNR pourrait constituer une réponse pertinente aux enjeux touristiques (diversification et « montée en gamme » de l’offre, développement d’un éco-tourisme, extension de la séquence d’accueil des touristes et des visiteurs du territoire) et environnemental (gestion et préservation des marais péri-urbains et du trait de côte, etc).

En tout état de cause, force est de constater que la mobilisation des élus de cette frange du territoire, dont une part croissante adhère véritablement à la démarche, représente un enjeu pour la suite du processus.



## ■ Sur les communes de l'estuaire de la Gironde, un assentiment qui repose sur des ressorts variés



Les élus des communes du sud de la CARA et de son espace rétro-littoral ont d'une manière générale indiqué qu'ils étaient favorables à la démarche, en mobilisant toutefois des arguments variés.

Pour les communes de l'estuaire, la complémentarité et la solidarité entre les hautes et les basses terres représente un enjeu de premier plan, au même titre que le soutien à l'élevage, la gestion des marais, de leur biodiversité et de leurs paysages, ou encore l'accompagnement social de la population (vieillesse marquée, fragilités, tension sur l'offre médicale...). Autant de problématiques auxquelles un PNR peut apporter des réponses durables et structurées.

Si certains ont pu mobiliser des arguments plus « défensifs » (démarche à opposer aux projets d'implantation d'éoliennes notamment), la plupart des élus rencontrés lors des 2 ateliers de territoire organisés sur la partie sud du périmètre d'étude ont exprimé leur souhait de pouvoir s'inscrire dans une logique de « grand projet » afin de rééquilibrer les flux et le développement entre la frange balnéaire de la CARA et les secteurs plus ruraux.

## ■ L'île d'Oléron, un positionnement qui évolue à la faveur du projet



Une majeure partie des élus de l'île d'Oléron ont dans un premier temps exprimé leurs réserves face au projet de création d'un Parc Naturel Régional. Redondance avec une politique environnementale et culturelle déjà ambitieuse et structurée sur le territoire insulaire, lourdeur potentielle de l'outil PNR sur le plan institutionnel et financier, suspicions d'une création de nouvelles contraintes... sont autant d'arguments qui ont pu être avancés à l'appui de leur non-adhésion à la démarche.

Il convient toutefois de souligner que la volonté de rester à l'écart de la dynamique a aussi largement été alimentée par la controverse qui s'est cristallisée autour du projet d'installation d'un péage sur le pont de l'île d'Oléron, et qui a opposé certains élus insulaires et continentaux.

Cette polémique s'est cependant estompée au cours de la démarche, une partie des élus de l'île d'Oléron ayant montré des signes d'ouverture et d'intérêt à l'égard du projet. C'est ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, à l'issue d'un dialogue avec d'autres élus de l'entente intercommunautaire, a choisi de délibérer en faveur de l'intégration du territoire insulaire dans le périmètre d'opportunité du Parc Naturel Régional, ce qui conforte nécessairement le poids du projet et la cohérence du périmètre (*cf. plus bas*).

## ■ Le PNR, « une plus-value évidente, à condition... » : le point de vue des agents et des acteurs locaux

Les ateliers inter-équipes et les entretiens conduits en première phase avec les agents et les acteurs locaux ont permis de mesurer l'attractivité de l'outil PNR et le niveau d'adhésion dont fait l'objet la démarche.

Une grande partie des agents des collectivités de l'entente, dont certains ont déjà travaillé par le passé dans des Parcs, ont en effet souligné la pertinence de l'outil PNR pour un territoire comme le littoral charentais, considérant notamment qu'un tel dispositif permettrait :

- De « travailler à la bonne échelle » et de mieux tenir compte des interdépendances écologiques, fonctionnelles, sociales et touristiques entre les différentes composantes du littoral charentais et de son arrière-pays ;
- De simplifier la gouvernance des questions environnementales, la densité des protections dont bénéficie le territoire complexifiant parfois la coordination et la lisibilité des actions et des outils ;
- De développer de nouvelles synergies sur des problématiques difficilement solvables à l'échelle des EPCI (hébergement et logement des saisonniers, diversification de l'offre touristique, aménagement du territoire, préservation des paysages de marais, etc.) ;
- De décroquer les champs d'intervention et de donner un sens collectif et une cohérence aux différentes politiques publiques déployées sur le territoire ;
- D'inscrire dans le temps long des actions et des dynamiques collectives qui restent aujourd'hui conditionnées à des financements, des appels à projet ou des dispositifs qui ne permettent pas toujours de se projeter à moyen ou long terme.

Certains pointent néanmoins la nécessité d'articuler de manière cohérente les projets en cours (Grand Projet du marais de Brouage, projet Seudre, Grand Site de France de l'estuaire de la Charente, etc.) avec le Parc Naturel Régional afin d'éviter les « redondances », mais surtout de **tirer parti de l'expérience et des compétences acquises sur certains sites pour stimuler une dynamique de développement sur d'autres territoires** (espaces rétro-littoraux, sud de la CARA...).

Par ailleurs, tout en rappelant leurs contraintes et leurs attentes respectives, les acteurs institutionnels et associatifs ont pour la plupart manifesté un intérêt à l'égard de la démarche :

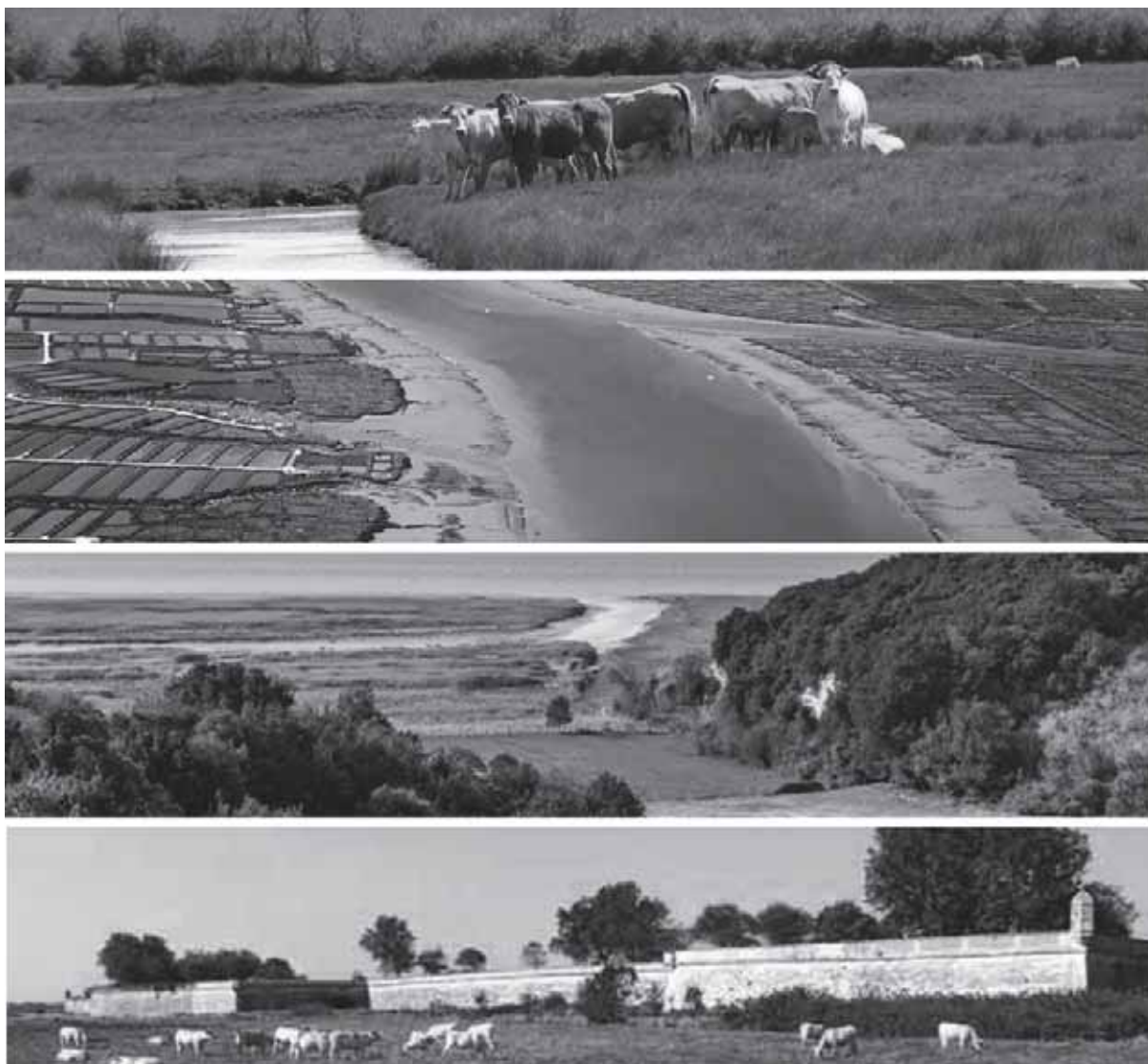
- Même si certains ont pu exprimer des craintes sur les contraintes induites, les acteurs de l'agriculture extensive considèrent le projet de Parc Naturel Régional comme une véritable opportunité pour soutenir le développement des circuits courts, reconnaître la qualité des produits (à travers la labellisation notamment), mutualiser certains outils, etc. La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime préconise d'inclure les territoires d'arrière-pays dans la démarche afin de consolider les complémentarités qui existent entre celui-ci, les « basses terres » et la bande littorale.
- Les protagonistes de la conchyliculture semblent percevoir le projet plutôt favorablement, mais soulignent la nécessité que l'Île d'Oléron s'y inscrive afin de maintenir la lisibilité et la cohésion de la filière.
- Au-delà des plus-values que pourrait générer l'outil sur le plan environnemental, culturel et économique, les acteurs environnementaux (associations, Parc Naturel Marin...) voient dans le PNR une opportunité pour conforter la gouvernance et la gestion de l'interface terre-mer.
- Pour les opérateurs touristiques rencontrés, le Parc Naturel Régional constituerait un outil efficace pour diversifier l'offre touristique et « lisser » celle-ci sur une période plus large que la séquence estivale.

- Pour l'association départementale des chasseurs à la tonne, dont les adhérents sont des utilisateurs aguerris des marais, le projet de PNR constituera un cadre d'action pertinent pour reconquérir les friches, conforter l'entretien des zones humides et préserver leur biodiversité, à condition toutefois de ne pas créer de nouvelles contraintes sur des sites déjà fortement pourvus en la matière.
- Les acteurs culturels voient dans le PNR un support pour renforcer le projet culturel et artistique de territoire en l'adossant à des thématiques et des registres d'actions porteurs (médiation, interprétation, animation, création...); ils se projettent de fait aisément dans la dynamique que pourrait susciter le projet.
- Enfin, il convient d'indiquer que les acteurs du social (CIAS / CCAS, MSA, CAF, Département, structures enfance-jeunesse, opérateurs du développement social local...) ne se sont pas encore appropriés la démarche, celle-ci pouvant paraître spontanément éloignée de leur champ d'intervention. La phase de préfiguration du PNR devra ainsi nécessairement permettre de mobiliser et d'impliquer ces derniers dans la dynamique.

### **Visite du Parc Naturel Régional du Médoc**

La dernière session du programme de visites, qui aura jalonné l'ensemble de la démarche, s'est déroulée dans le Médoc en novembre 2019; elle a mobilisé près de 20 techniciens et élus de l'entente intercommunautaire. Les agents du PNR ont présenté les actions déployées en matière de paysage, d'agro-pastoralisme et de plateforme santé-environnement. Les échanges ont également permis d'éclairer la suite éventuelle de la démarche portée par les acteurs du littoral charentais, et plus particulièrement les modalités d'animation de la phase de préfiguration : étapes du classement, ingénierie, budget, mobilisation des habitants et des forces vives, actions de préfiguration, etc.





# **PARTIE 2**

## **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**



## CHAPITRE 2

# De presque îles en marais, une alternance de hautes et de basses terres qui constituent un ensemble remarquable

## 2.1 – De terre et d'eau, du calcaire à la vase : lecture géomorphologique

### ■ La Gironde, la Seudre et la Charente : 3 situations estuariennes hétérogènes

« Le littoral saintongeais se situe au débouché de plusieurs bassins versants (Gironde, Seudre, Charente). La présence d'îles détermine une mer intérieure, la mer des Pertuis, à la courantologie compliquée, facteur d'une importante sédimentation »

Thierry Sauzeau, *Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral (Xe-XXe siècles)*, 2009.

*Trois fleuves, trois estuaires, trois bassins versants*



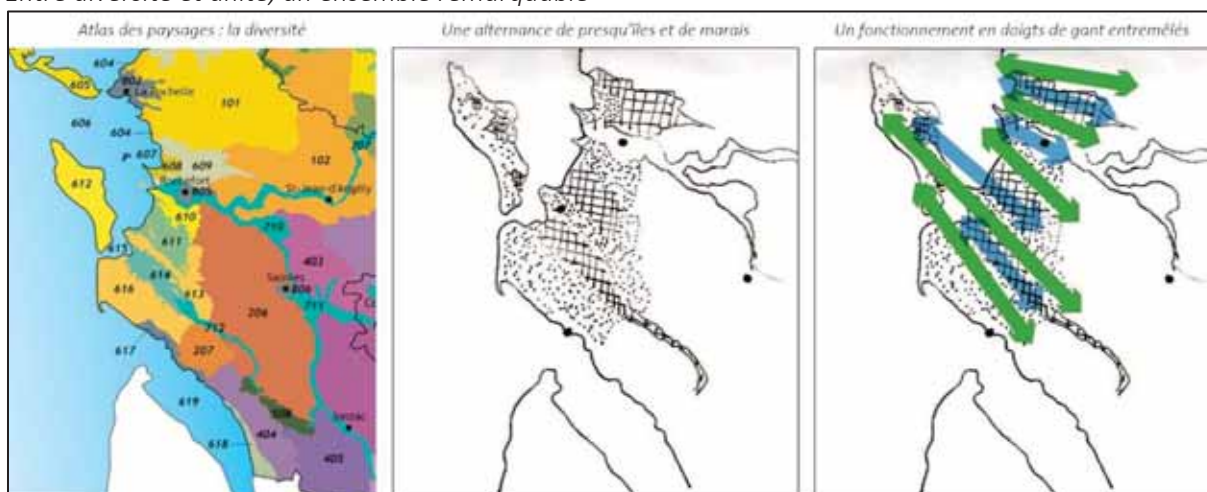
Source : G. Duhamel

La conjonction de ces trois cours d'eau offre des situations estuariennes très contrastées, de la démesure de l'estuaire girondin à la grande sophistication de celui de la Charente avec tous les aménagements liés à l'Arsenal de Rochefort, ou à la prégnance de l'activité ostréicole de l'estuaire de la Seudre, perceptible dans ses villages et ses claires. Les bassins versants, dont les échelles sont incomparables, révèlent trois « mondes » plus ou moins lointains : la campagne saintongeaise sur le bassin versant de la Seudre, les deux Charentes jusqu'aux portes du Massif Central pour le bassin versant de la Charente, et le vaste bassin aquitain jusqu'aux Pyrénées en remontant aux sources de la Garonne.

Ces cours d'eau ont été pourvoyeurs de quantités de marchandises et de richesses qui ont irrigué le territoire et l'ont positionné de tous temps comme un point stratégique, à la fois exutoire de l'isthme entre l'Atlantique et la Méditerranée, mais également porte sur l'Océan vers la ligue hanséatique, l'Europe du Nord, les Amériques ensuite.

## ■ De l'archipel aux presqu'îles, un ensemble géomorphologique unique

*Entre diversité et unité, un ensemble remarquable*



Source : G. Duhamel d'après Atlas des paysages de Poitou-Charentes, CREN

De prime abord, l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes (CREN) identifie sur le territoire un grand nombre d'entités paysagères : plaine d'Aunis, plaine du Nord de la Saintonge, presqu'île de Fouras, presqu'île de Moëze, île d'Oléron, presqu'île de Marennes, pertuis de Maumusson, presqu'île d'Arvert, côte de Beauté, marais de la Gironde, campagne de Pont L'Abbé d'Arnoult, Campagne de Cozes-Semussac, coteaux de Gironde...

*Une construction géologique unique*



Source : carte géologique, IGN, [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

Pourtant, sous cet apparent morcellement, une récurrence géomorphologique transparaît, largement étayée par la géologie. Celle-ci constitue la véritable singularité d'un territoire structuré par une alternance de presqu'îles et d'îles, orientées du sud-est vers le nord-ouest, entrecoupées des anciennes terres immergées qui ont été ensuite conquises à travers les différents marais.

Cet archipel d'îles et de presqu'îles fonctionne comme un système territorial de doigts de gant entremêlés qui créent une alternance de hautes terres et de basses terres, comme autant d'écosystèmes et de continuités, soumis pour ces dernières au cycle de l'eau et à la concurrence entre eaux douces et eaux salées.

## ■ De hautes terres en basses terres, les paysans de la terre et de la mer

« Entendu dans sa globalité, l'écotone fragile et mouvant de l'estuaire de la Charente intègre une microtopographie très sensible aux mouvements des marées et aux précipitations, où « tout se joue au centimètre », participant grandement à sa dimension fractale. Les multiples écotones sous-jacents comme les laisses de crues ou les laisses de mer et milieux intertidaux (l'estran) sont fertilisés de façon très spécifique par les débordements du fleuve ou du littoral et représentent des zones tampon, des lisières, de fort intérêt sur le plan écologique et bio-paysager. »

Guillaume Péniçon, *Caractérisation paysagère, biogéographique, historique et philosophique de la valeur patrimoniale et de l'esprit des lieux*, OGS Estuaire de la Charente et arsenal maritime de Rochefort

### Terres hautes et terres basses



Source : G. Duhamel

L'articulation entre les hautes terres et les basses terres structure le territoire depuis les origines. Dans les basses terres, en bleu sur la carte, l'eau est partout. D'abord douce et fertile grâce à la Charente et la Seudre qui charrient les limons depuis l'amont, elle devient ensuite saumâtre et se salinise peu à peu jusqu'à l'estran et au pertuis.

Les basses terres sont le résultat de l'envasement progressif par les sédiments fluvio-maritimes, la terre de bri, conjugué à l'action des hommes et des femmes pour conquérir peu à peu ces espaces pour l'or blanc qu'ils procurent, le sel. Ensuite, l'élevage sur les terres fertiles et naturellement irriguées, puis l'ostréiculture dans les parties littorales et sur les estrans mis en culture, constitueront les nouvelles richesses du territoire, les paysans de la mer poussant toujours plus loin les limites de la mise en culture du pertuis jusqu'à réduire la partie naviguée à un mince chenal.

### Les bascules paysagères, des hauts vers les bas



Source : G. Duhamel

Les terres hautes, calcaires, offrent deux visages : des coteaux propices à la culture de la vigne et des plateaux céréaliers. Elles constituent un abri hors d'eau dans le vaste archipel de l'ancien golfe de Saintonge lisible encore aujourd'hui dans le relief et les transitions paysagères.

Ces bascules paysagères, des hauts vers les bas, sont également des lieux de surprise et de découverte uniques de l'étendue des terres basses, occupées en grande partie par les marais, et rarement perceptibles dans toute leur ampleur.

**La complémentarité entre terres hautes et terres basses est la matrice fondatrice de ce territoire :**

Les marais et l'ostréiculture se maintiennent aujourd'hui parce que les fleuves apportent l'eau douce indispensable à leur pérennité ; les fermes implantées sur les terres hautes ont longtemps bénéficié de la possibilité de mettre en pâture les troupeaux dans les prés herbeux des terres basses ; les villes et villages se sont développés aux points d'articulation entre ces deux mondes.

**Aujourd'hui, face aux défis que posent les évolutions économiques du monde agricole et les changements liés au dérèglement climatique, cette matrice doit être mobilisée à sa juste échelle pour mettre en œuvre un projet de territoire à la hauteur des enjeux.**

## **2.2 – Un écosystème estuarien et littoral exceptionnel : lecture écologique**

---

### **■ L'occupation du sol : des usages variables et solidaires du territoire**

Le territoire s'inscrit dans un vaste écosystème estuarien et littoral où les conditions climatiques, pédologiques, topographiques et le gradient de salinité constituent des vecteurs de diversité écologique. On retrouve de grandes entités homogènes naturelles et semi-naturelles, au sein desquelles se déploie une mosaïque de milieux.

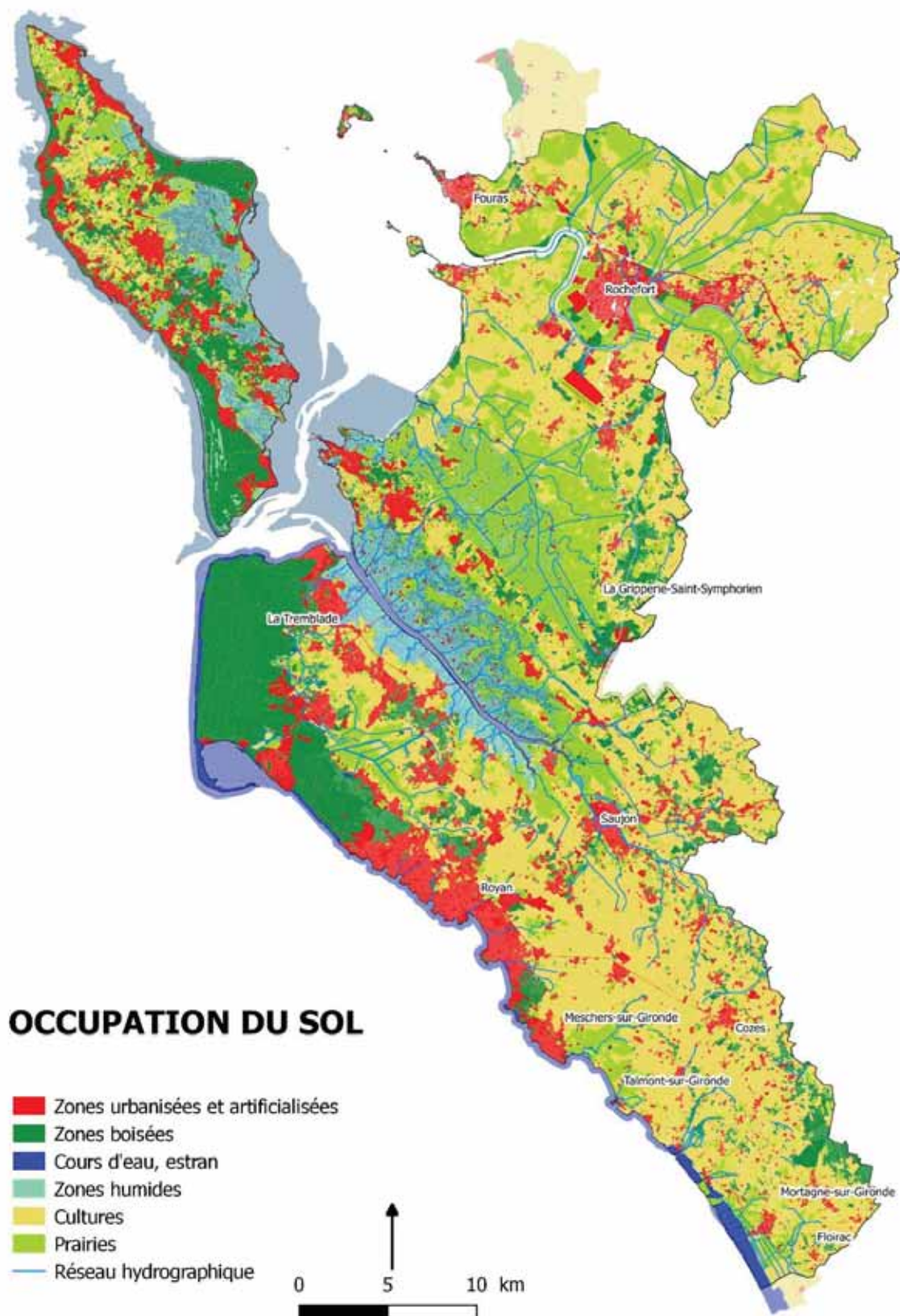
Le territoire est tout d'abord composé d'une forte densité de milieux directement liés à la situation littorale et estuarienne du territoire, d'origine naturelle ou issus des activités anthropiques. Prairies humides, marais, vasières, prés-salés, roselières... sont quadrillés par un réseau hydrographique très ramifié et composent la palette de ces milieux humides et aquatiques. Ils peuvent être d'origine naturelle, ou bien issus des activités anthropiques. Le fonctionnement, l'origine et l'exploitation (ou l'absence d'exploitation) de ces milieux sont divers, et permettent l'alternance d'un réseau de marais et de zones humides aux typologies variées.

Le territoire est également marqué à l'Ouest par le massif forestier composé des forêts des Combots d'Ansoine, des Mathes, de la Coubre, de Valleret et de l'île d'Oléron. Le Pin maritime y est l'essence dominante, se conjuguant avec la présence sporadique de pins parasols et de chênes verts. Sur le reste du périmètre d'étude, la trame des milieux boisés s'avère moins dense. Au Nord du territoire, cette moindre présence de la forêt résulte de la prégnance historique des pratiques agricoles, lesquelles ont également eu un impact sur le système bocager. Représentée par de larges plaines céréalières au nord de Rochefort, la matrice agricole est également marquée dans le secteur rétro-littoral de l'agglomération royannaise.

Les zones urbanisées apparaissent relativement resserrées, avec deux agglomérations majeures qui se détachent. Contrairement aux zones rétro-littorales, le littoral, attractif, est davantage construit et aménagé.

Les usages du sol ont fait évoluer son occupation ; le territoire est en effet largement marqué par l'empreinte de l'homme. L'action anthropique (passé salicole, gestion hydraulique des marais et du réseau hydrographique et pratiques agricoles) joue un rôle essentiel dans la gestion, le maintien et l'entretien de ces milieux. Les lieux ont toujours été habités, exploités, traversés, de manières différentes, avec pour conséquence une évolution des milieux et des paysages (prairies douces, saumâtres, salées, forêt mixte, plaines céréalières, etc.). C'est donc un territoire mouvant, qui a été façonné au fil des usages, où l'on retrouve une mosaïque d'habitats et de milieux naturels et semi-naturels liés aux différentes conditions physiques du territoire, et dépendant essentiellement des pratiques humaines.





Source: CARA, CARO, CCBM, RPG 2017, CLC2012

Source : Rivière Environnement



Source : Rivière Environnement

## ■ Eaux des marais, source de vie

Le territoire possède une palette de marais très diversifiée, liée au gradient eau douce-eau salée, à l'hydromorphie, à la topographie ainsi qu'à leurs modalités de gestion. La salinité des eaux ainsi que les pratiques culturales ont également un impact important sur la biodiversité présente au sein du marais.

Les marais salés, doux ou saumâtres, sont composés d'une mosaïque d'habitats (littoraux, humides et aquatiques) typique de l'interface « terre-mer ». L'intérêt floristique est dû à l'imbrication des cortèges végétaux de milieux doux à milieux salés avec des espèces rares au niveau régional et liées à ces milieux particuliers (*Hordeum geniculatum* – Orge genouillée, *Trigonella gladiata* – Trigonelle en glaive, *Trifolium lappaceum* - Trèfle fausse bardane).

La présence de l'eau, centrale et fondamentale dans le fonctionnement de ces milieux, est à l'origine d'une biodiversité très variée, extraordinaire et saisonnière. Les habitats en présence (zones en eau, fourrés, roselières, milieux dunaires, cultures, mosaïque de bassins, milieux ouverts et lisières) sont indispensables au cycle de vie de nombreux groupes d'espèces (reproduction, alimentation, corridors de déplacement et repos) : insectes (papillons et odonates entre autres), herpétofaune (amphibiens et reptiles), mammifères terrestres (chiroptères inclus) et semi-aquatiques, faune piscicole. C'est ainsi tout un écosystème sensible qui fonctionne en cohésion et en équilibre.

Le potentiel d'accueil de l'avifaune est également particulièrement remarquable. La présence d'îles, de zones d'estran avec notamment des vasières et herbiers de Zostères (habitats d'intérêt communautaire,

remarquables et protégés) côté mer, et de zones de marais et prairies humides côté terre, crée une multitude d'habitats favorables aux espèces inféodées aux zones littorales et humides, et ce aux différentes étapes de leur cycle de vie. Les espèces occupent ces zones pour satisfaire des besoins différents : alors que les vasières sont principalement utilisées par les anatidés et les limicoles pour leur alimentation, ces derniers font usage des zones humides rétro-littorales comme zone de repli lorsque la marée monte.

Le secteur joue un rôle d'intérêt majeur pour les espèces migratrices et hivernantes. A titre d'exemple, les seuils d'importance internationale ( $\geq 1\%$  de la population biogéographique spécifique) sont dépassés pour certaines espèces de limicoles ou d'anatidés (Bécasseau maubèche notamment) sur le secteur de la baie d'Yves. La Réserve Naturelle Nationale Moëze-Oléron a également été classée d'importance internationale pour 10 espèces de limicoles et anatidés, et d'importance nationale ( $\geq 1\%$  de la population nationale spécifique) pour au moins 21 espèces, selon les critères du Wetlands International et de la convention Ramsar ( $\geq 20\,000$  oiseaux d'eau).

Ces milieux humides occupent donc une position stratégique sur les grandes voies migratoires atlantiques de l'Ouest de l'Europe (*East Atlantic flyway*), permettant aux oiseaux d'eau de faire des haltes au cours de leur migration, depuis les zones arctiques jusqu'à celles chaudes de l'Afrique. Ce territoire constitue ainsi un site d'hivernage, de halte migratoire et d'estivage de premier plan pour nombre d'espèces d'anatidés et de limicoles. Les zones terrestres présentent elles-aussi des caractéristiques favorables à de nombreuses espèces patrimoniales appartenant aux groupes des passereaux et des rapaces. Les estuaires et zones humides sont des écosystèmes complexes qui comptent parmi les milieux les plus productifs de la planète (*Feunteun, 2002 ; Lefeuvre, Laffaille et Feunteun, 1999*) mais se caractérisent par une instabilité écologique en raison de l'influence alternée de la mer et des fleuves au rythme des marées et des saisons. L'équilibre biologique du site leur confère un rôle majeur en matière de richesse organique et de ressource halieutique. L'écosystème est adapté à ces conditions environnementales, mais dépend étroitement de la qualité des eaux et de leurs variations quantitatives.

La diversité faunistique et floristique, terrestre et marine, ainsi que la présence d'activités conchyliques attestent de la richesse et de la qualité des ressources biologiques. Cet ensemble constitue une zone humide d'importance internationale, répondant à plusieurs des critères de la convention Ramsar, en particulier par son rôle fondamental vis-à-vis de la reproduction et de l'alimentation de l'avifaune locale ou migratrice. C'est pourquoi une démarche de labellisation RAMSAR a été engagée.

Au-delà du strict enjeu écologique du site, les zones humides jouent un rôle environnemental majeur. Elles remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines :

- **Fonctions hydrologiques** : les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent. Ainsi, elles assurent la régulation naturelle des inondations, la diminution des forces érosives ou le soutien des cours d'eau en période d'étiage.
- **Fonctions épuratrices ou biogéochimiques** : les zones humides sont les « filtres naturels » des bassins versants et permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau. Ces milieux ont un pouvoir épurateur, jouant à la fois le rôle de :
  - Filtre biologique : l'absorption et le stockage par les végétaux de substances indésirables ou polluantes tels que les nitrates (dénitrification) et les phosphates à l'origine de l'eutrophisation des milieux aquatiques, de certains pesticides et métaux.
  - Filtre physique : elles favorisent les dépôts de sédiments, en retenant les matières en suspension et en piégeant les éléments toxiques.

- **Fonctions écologiques** : les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides. Ces milieux représentent un lieu d'alimentation, de reproduction, d'abri et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons, de mammifères et d'amphibiens... En France, 50% des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent de leur existence.

*Traquets motteux, Agrions, Pélodade Cultripède*



Source : Rivière Environnement

### ■ **Milieux naturels et intérêts écologiques : protection de l'environnement et préservation de la biodiversité remarquable**

Le territoire possède des milieux patrimoniaux à la fois remarquables et sensibles. Les enjeux environnementaux, écologiques et paysagers du territoire ont conduit à la mise en place de mesures de protection, de gestion et d'inventaires. **On ne recense pas moins de 585 km<sup>2</sup> de périmètres d'intérêt écologique, soit 48 % du territoire concerné.**

Certains d'eux ont un statut juridique réel (permettant une réglementation légale des activités sur les zones concernées), tels que les sites Natura 2000, les Réserves Naturelles, tandis que d'autres ont une simple vocation d'inventaire du patrimoine naturel n'induisant pas forcément d'actions de protection des écosystèmes (ZNIEFF et ZICO).

Les sites Natura 2000 (Directive Habitats et Directive Oiseaux), les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et de type II, les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Réserves Naturelles Régionales et Nationales forment ce vaste réseau d'outils de protection, de préservation et de valorisation de la biodiversité. Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, couvrant 6 500 km<sup>2</sup> d'espace marin sur la façade atlantique, accompagne également ces périmètres, ces derniers s'étendant davantage sur la partie terrestre que maritime.

Ces différents outils sont au service d'enjeux relatifs à la préservation des zones humides, des milieux littoraux et estuariens, la protection des conditions d'accueil d'une biodiversité terrestre et marine remarquable, et au maintien de la fonctionnalité écologique majeure du territoire. Ils visent également à limiter et anticiper les facteurs de vulnérabilité de secteurs soumis à une forte pression anthropique (tourisme, pratiques agricoles, urbanisation, etc.).

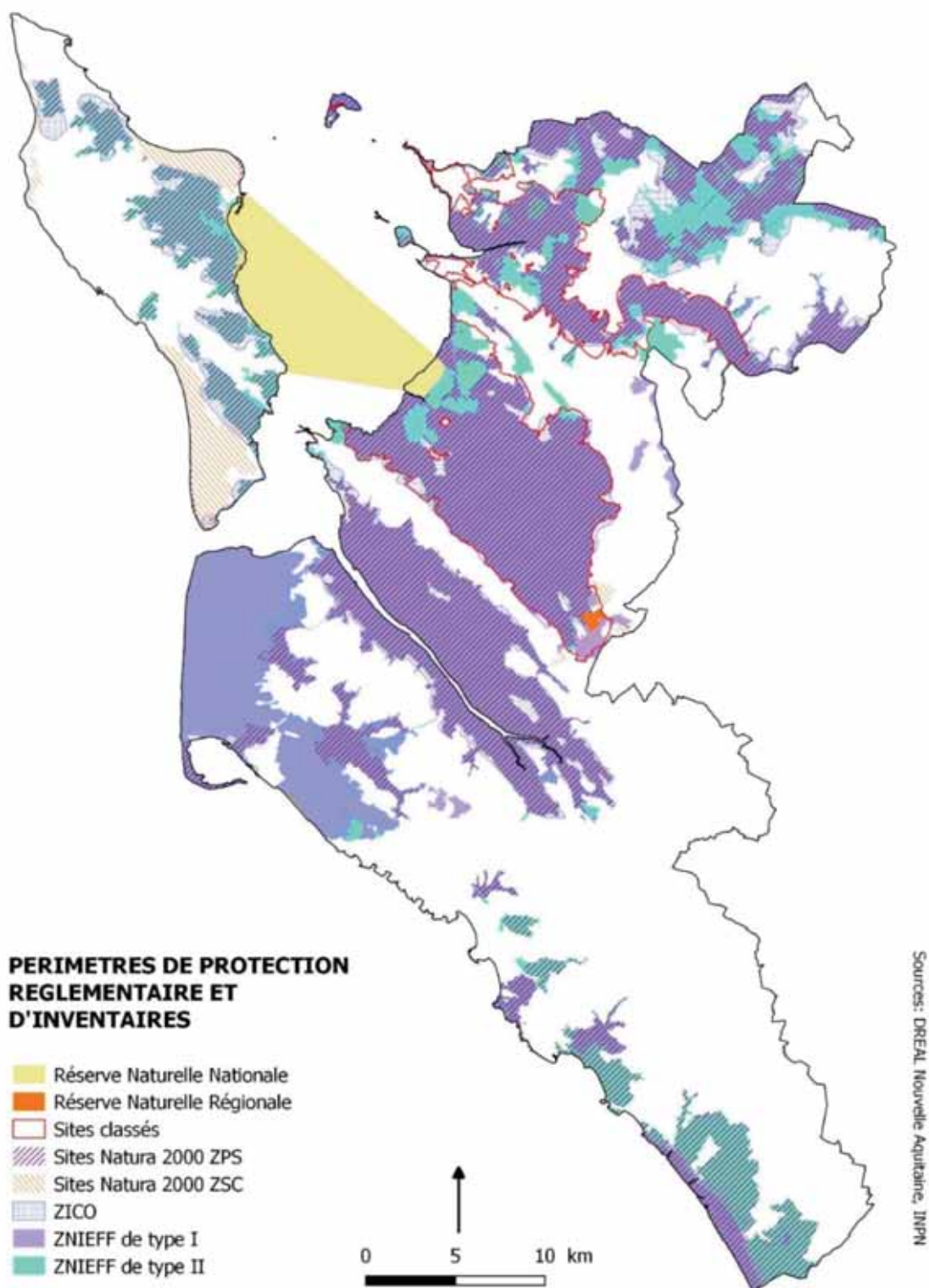
Ces périmètres se superposent pour la plupart, et s'articulent essentiellement autour de la façade littorale et le long du réseau hydrographique. Cette façade est en outre concernée par la Loi Littoral, qui vise à limiter l'extension de l'urbanisation et à préserver les espaces et boisements remarquables sur le secteur. La densité de protections peut provoquer un certain déséquilibre territorial, l'intérieur des terres se retrouvant presque dépourvu de tout outil de protection et d'inventaires. Ainsi, au-delà



du manque d'identification d'une biodiversité dite « remarquable » (Habitats d'intérêt communautaire, espèces patrimoniales, etc.), cette carence de périmètres provoque une absence de cadre réglementaire (environnemental) pouvant border, contrôler et limiter la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire, potentiellement sources d'incidences négatives sur la biodiversité dite « ordinaire ».

Ces outils réglementaires et ces zonages d'inventaires se cumulent et forment un agrégat d'outils, d'acteurs et d'institutions mobilisés pour mener des politiques d'aménagement du territoire cohérentes.

Plusieurs dispositifs de protection des milieux naturels et écologiques sont en cours, à l'instar notamment de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, l'extension de la RNN d'Yves ou encore la création d'une nouvelle réserve nationale sur Bonne Anse.



Source : Rivière Environnement

## ■ Une cohérence écologique multiscalaire

En sus des richesses, qualités et spécificités intrinsèques au territoire, le périmètre d'étude s'inscrit dans des continuums écologiques suprarégionaux ; ses ensembles naturels appartiennent en effet à de grandes entités écologiques et participent à la fonctionnalité du réseau à diverses échelles.

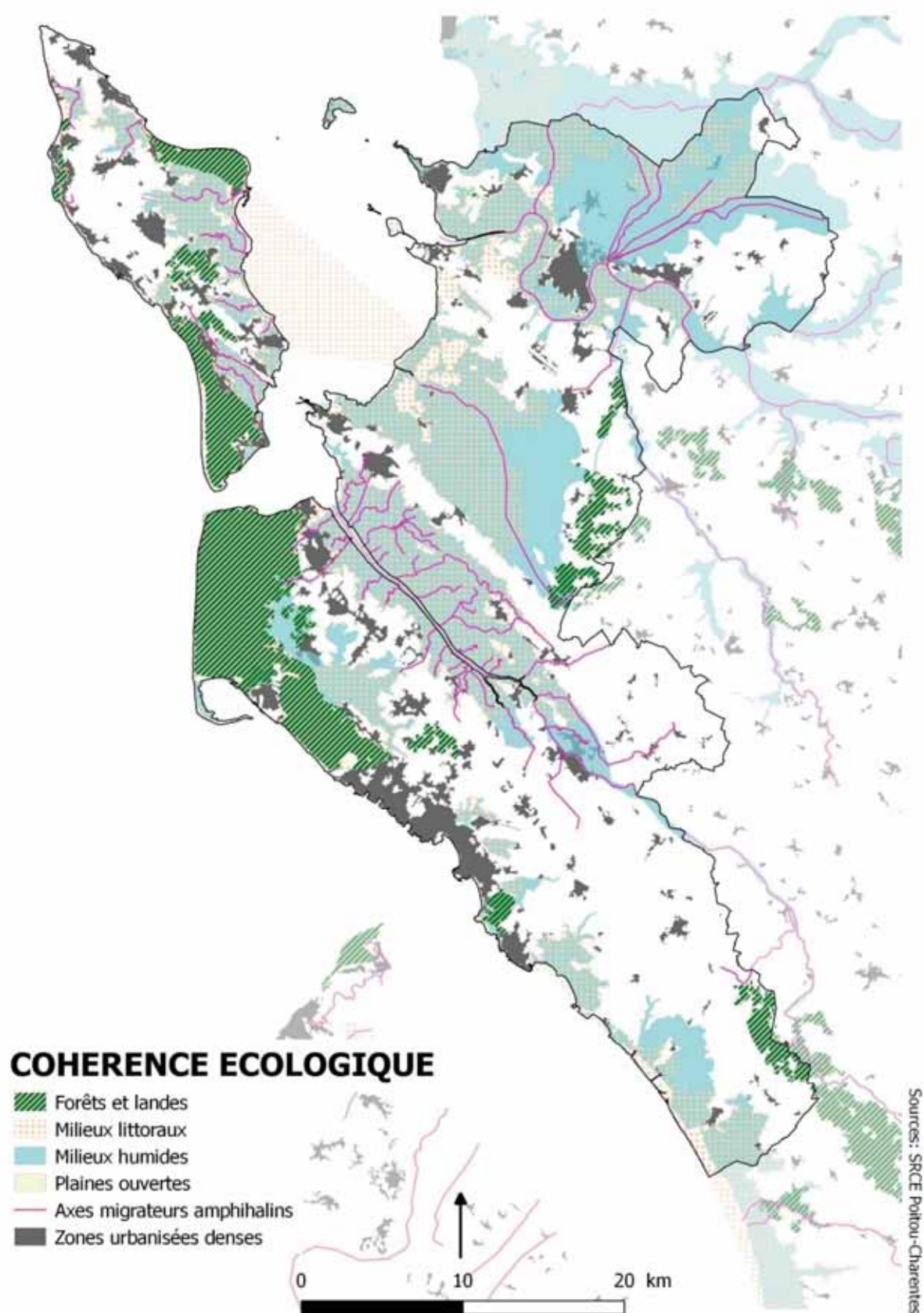
Le territoire apparaît tout d'abord comme la finalité d'un vaste continuum de milieux forestiers, les forêts des Combots d'Ansoine, des Mathes, de la Coubre, de Valleret et de l'île d'Oléron s'enracinant dans la sous-trame régionale de la catégorie « forêt et landes ». Elles peuvent être identifiées comme les derniers îlots forestiers de l'Ouest, les dernières ramifications sporadiques de la Trame Verte forestière, principalement composée du massif de la Double et de celui des Landes de Gascogne.

De la même manière, le territoire s'ancre directement dans la sous-trame « milieux humides » et « milieux littoraux ». Sa proximité immédiate avec le marais Poitevin fait de cette façade atlantique une véritable « terre promise » pour toute la biodiversité liée à ces milieux. Le territoire se positionne donc comme un véritable maillon de la chaîne écologique et comme un espace relais et de transition dans les dynamiques migratoires des espèces avifaunistiques migratrices et hivernantes.

En outre, la triple situation estuarienne du territoire en fait un véritable exutoire hydraulique régional. Les trois cours d'eau que sont la Seudre, la Charente et la Gironde ont valeur de zone transitoire entre la mer et la terre, et constituent les terminaisons de corridors écologiques hydrographiques étendus, constitutifs de la Trame Bleue régionale.

Le territoire apparaît également fonctionnel à une échelle dite « resserrée », où la mosaïque d'habitats naturels évoquée précédemment et la capacité d'accueil des milieux pour une biodiversité variée dessinent une zone favorable à l'expression d'un réseau écologique très riche. Les espaces de grande qualité écologique reconnus par des zonages adéquats, et les réglementations en vigueur (Loi Littoral, Natura 2000, RNN, etc.), permettent de protéger ces secteurs naturels, qui peuvent être identifiés comme des réservoirs de biodiversité locaux. La fonctionnalité du territoire s'apprécie également au prisme des connexions et des déplacements des espèces entre les espaces remarquables. Elle est effective notamment grâce à une urbanisation encore relativement contenue, et à la présence de vastes espaces naturels préservés (prairies, cultures, etc.).

Cependant, ces milieux sont confrontés à une fragmentation croissante. Le fort attrait du littoral entraîne en effet une urbanisation et une artificialisation accrue de la côte. Les activités associées à cette situation littorale sont également nombreuses et variées : tourisme fluvial et balnéaire, sports nautiques, pêche, etc. Les processus d'imperméabilisation, d'artificialisation et d'anthropisation des milieux fragmentent et altèrent les continuités écologiques (destruction des milieux naturels, perturbation de leurs capacités d'accueil de la biodiversité, etc.). Aussi, la déprise de l'élevage et l'enfrichement du marais rendent vulnérables les zones humides. Les habitats associés voient leurs connexions s'éroder, de façon partielle ou totale, constituant un frein au maintien des espèces en présence.



Source : Rivière Environnement



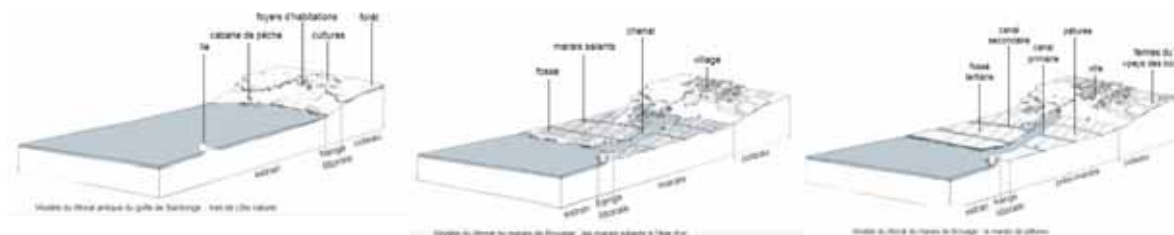
## 2.3 – Un territoire de conquête et de défense : lecture historique

### ■ La conquête de la mer depuis les terres hautes

« Entre fleuve Charente et Gironde, les marais saintongeais de la mer des Pertuis ont **tous un air de famille**. Leur filiation en est la cause. Ils sont nés de l'exploitation du sel, par l'action des communautés humaines qui ont joué du processus d'envasement pour profiter des durées record d'ensoleillement du Centre-Ouest atlantique. »

Source : Thierry Sauzeau, *Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral (Xe-XXe siècles)*, 2009.

### Digues et poldérisation



Source carte : Plan de paysage du Pays Marennes Oléron

Le territoire offre un panel de marais aux formes, aux fonctions et aux histoires différentes. Pourtant, tous résultent d'une même volonté de conquérir peu à peu la mer dans ses parties les plus soumises à l'envasement fluvio-maritime qui ne représentaient alors aucune valeur économique. Pour en tirer profit, les hommes et les femmes ont construit des digues, retenu l'eau pour récolter le sel ou élever les huîtres, drainé les terres pour les assécher, et partout ces terres gagnées sur les flots témoignent de cette volonté de conquête encore active aujourd'hui face au risque de submersion. C'est aussi l'histoire de la nécessité d'une autorité forte, capable à grande échelle de mettre en œuvre une gestion complexe et pérenne. Chaque grande période a ainsi vu se succéder des puissances diverses.

Pour chaque grande période, un pouvoir fort porte l'aménagement du territoire



Si des exploitations salicoles sont attestées avant la conquête romaine, portées par l'administration gallo-romaine, la période antique voit se développer les premières velléités d'appropriation de la richesse liée au sel. Le territoire est alors en situation de finistère, à l'extrémité de deux des grandes voies romaines qui traversent la Gaule d'est en ouest. La capitale antique Mediolanum Santonum, actuelle Saintes, dispose d'un débouché sur l'estuaire de la Gironde, le port du Fâ, et il est probable qu'une partie de sa prospérité repose déjà sur la valorisation des terres d'entre-deux où la vase gagne peu à peu sur la baie.



Source carte : Guillaume Duhamel / photo : Jean-Luc HEMME ©COMMUNIMAGE

« A partir du Xe siècle, tous les cartulaires de la région rapportent l'existence d'une véritable « course à la mer », sur le littoral, de la part des abbés soucieux de contrôler le marché du sel et d'exporter le bois des forêts défrichées. »

Source : Thierry Sauzeau, *Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral (Xe-XXe siècles)*, 2009.

Cette « course à la mer » décrite par Thierry Sauzeau traduit déjà la complémentarité entre les hautes terres et les basses terres, mais également la présence d'un pouvoir extérieur fort qui prend en main la valorisation et la gestion des terres gagnées sur la mer. Abbayes d'importance nationale (Abbaye aux Dames de Saintes, Chaise-Dieu, Vendôme entre autres) et prieurés - véritables relais locaux de celles-ci - sont alors à la manœuvre et impulsent une valorisation massive des terres de vase pour récolter le sel. Les implantations héritées de ces nombreux édifices religieux constituent aujourd'hui un pan majeur du patrimoine roman exceptionnel de la Saintonge.

#### *Les grands domaines gèrent le territoire*



Source carte : Guillaume Duhamel / photo : pro-Saintes-tourisme.fr

Avec la lente disparition du pouvoir des abbayes, les seigneurs civils puis la grande bourgeoisie reprennent progressivement en main la maîtrise des ressources locales et les domaines, unités foncières de très grande ampleur organisées autour des châteaux ou des maisons de maître, vont progressivement mailler le territoire. Cependant, ce morcellement de la gestion rend difficile et complexe l'entretien de grands marais et le déclin de l'économie liée au sel au XVII<sup>ème</sup> siècle se traduit par un recul de la gestion et un envasement progressif des salins.

De grands projets sont lancés contre cet envasement pour garantir le maintien de l'activité salicole mais les mutations économiques entraînant l'abandon de cette ressource, les marais périssent peu à peu. En parallèle, la reprise en main stratégique du Roi de France sur ces terres marquées par la Réforme protestante est également l'occasion du développement d'un urbanisme militaire appuyé sur les qualités défensives de ces marais pour implanter l'arsenal nécessaire à l'ambition d'une nouvelle flotte militaire.

### ■ Un territoire stratégique et militaire

*Le glissement progressif : de Broue, à Brouage puis Rochefort*



Source carte : Guillaume Duhamel / Photo : Sud-Ouest

Cette reprise en main royale s'appuie sur les structures défensives et économiques déjà en place. Un glissement s'est opéré de la Tour de Broue des origines, vigie sur l'extrémité orientale du golfe de Brouage et ancienne gardienne du rivage, vers la citadelle de Brouage, construite elle aussi au bord de l'eau en son temps et ouverte sur les Amériques. Le déclin du commerce du sel puis l'envasement la déclassent à son tour, poussant le pouvoir royal à créer la ville nouvelle de Rochefort, bénéficiant à la fois de la protection des marais, d'une situation hors d'eau sur une ancienne île de l'estuaire, de la navigabilité amont et aval du fleuve Charente et du havre en eaux profondes du pertuis pour les navires.



## Un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'estuaire



Source : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan – documents relatifs à l'OGS

Sur l'autre estuaire, côté Gironde, c'est la ville de Royan qui joue plus tard, lors de la seconde guerre mondiale, un rôle stratégique pour tenir l'accès à Bordeaux et la Garonne. Cette situation clef lui vaut une destruction quasi-totale par les alliés, et un vaste projet de reconstruction qui crée une forme d'urbanisme spécifique et remarquable.

*La « poche de Royan » qui aboutit à la destruction de la ville*



Source : Département AERI de la Fondation de la Résistance



C'est là l'une des particularités du territoire. Au même titre qu'il témoigne d'un répertoire diversifié de formes de marais, il hérite avec Brouage, Rochefort et Royan de modèles d'urbanisme représentatifs de plusieurs époques, très maîtrisés et objets de plans d'ensemble qui lui confèrent une valeur patrimoniale indéniable attestée par les trois Sites Patrimoniaux Remarquables respectifs.

### ■ En parallèle, la constitution d'un patrimoine modeste de petits villages

*« Les XVIIe et XVIIIe siècles changèrent la donne, les marais des Isles de Saintonge abritant alors un mouvement de concentration foncière. Le faire-valoir indirect se généralisa, la paupérisation des sauniers dominés par des propriétaires, s'installa. Cela généralisa la pêche des huîtres, conservées dans les marais l'hiver, à des fins d'autoconsommation ou de commerce. »*

Source : Thierry Sauzeau, *Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral (Xe-XXe siècles)*, 2009.

Sur tout le territoire, en parallèle des lieux du pouvoir et des projets stratégiques d'échelle nationale, un petit patrimoine de bourgs et de villages se développe sur les terres hautes, hors d'eau, la plupart du temps, mais aussi dans les terres basses, à l'abri du marais, notamment quand les protestants persécutés cherchent de nouveaux refuges.



Sources : Géoportail

Deux typologies principales apparaissent. Les villages de sauniers, les plus répandus, proposent un modèle d'urbanisme vernaculaire et modeste, dans des bourgs très resserrés où les maisons et les murs de clôtures blanchis à la chaux dessinent un maillage de ruelles et de venelles sinueuses à l'abri des vents. Ils constituent aujourd'hui une source d'inspiration pour un urbanisme dense, qualitatif et économe en consommation d'espace, apte à offrir une grande aménité urbaine à moindre coût. Ils participent aussi de l'identité singulière du territoire tout entier.

Les ports et villages ostréicoles, eux, s'organisent le long des chenaux et des claires. Marqués par cette organisation linéaire, ils se reconnaissent à l'usage massif du bois sombre agrémenté de couleurs vives. Ces cabanes principalement dévolues à leur fonction ostréicole, implantées sur le domaine public maritime, peinent aujourd'hui à répondre aux besoins techniques des ostréiculteurs et ne peuvent être réaffectées à de nouveaux usages. La question se pose de la pérennité de ce patrimoine vernaculaire fragile dont la fonctionnalité est conditionnée à un entretien régulier et constant.



Source : CC du Bassin de Marennes

### ■ Le renouveau des marais au XIXe siècle : l'élevage et les marais gâts

Le déclin de l'économie du sel, la disparition des gabelles avec l'abolition des privilèges et le désintérêt pour les marais des acteurs financiers aboutit progressivement à un abandon de l'entretien et à un envasement progressif. Tout comme l'ostréiculture sur les bordures, la petite propriété se développe sur les restes des grands domaines et l'Etat central reprend la main par un transfert de l'entretien des marais aux habitants, porté par le sous-préfet Charles-Esprit Le Terme. Une maîtrise concertée de l'assainissement et de la gestion hydraulique est exigée, aboutissant à la création des syndicats de marais, posant les fondements de l'entretien actuel.

C'est également dans ces lents bouleversements que se constituent les paysages actuels des marais tels que nous les connaissons. Sur le tracé des anciens salins envasés, l'élevage se développe sur ces nouvelles pâtures riches et abondamment irriguées. De mouillé, le marais devient gât.



Source : www.bernezac.com

### ■ Sur les hauts, la viticulture et la forêt

Les terres hautes connaissent elles aussi des mutations initiées au XIXe siècle. La crise du phylloxéra fait reculer la vigne qui après avoir occupé une grande partie des terres se concentre désormais dans le sud du territoire à proximité des vignobles du blayais. La forêt de pins maritimes, forêt de protection, est



quant à elle plantée sur une grande frange littorale et redessine la dorsale de la presqu'île d'Arvert jusqu'à l'île d'Oléron.

*Sur les hautes terres : vignes et forêt*



Source : Mairie de La Tremblade (g.) / Domaine Mounier – guide de la Charente-Maritime (d.)

## ■ La conquête du soleil et des rivages

*La Côte de Beauté et ses quartiers de villégiature*



Source : Géoportail / Ville de Royan



A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, le territoire offre un nouvel attrait avec la mode des bains de mer relayée après-guerre par le tourisme démocratisé et la fréquentation de masse. De fait, si la première vague, réservée à une pratique de villégiature fortunée, a conduit à la constitution de vastes quartiers de villas qui prennent place sur les beaux sites comme la Côte de Beauté, la seconde vague, elle, se traduit par la construction de grands villages de vacances ou l'implantation de campings à l'abri de la forêt. Sur l'île d'Oléron, plus spécifiquement, un phénomène de cabanisation dû à une population plus modeste se développe au XXe siècle aboutissant à une appropriation progressive et spécifique du littoral encore lisible aujourd'hui. L'encadrement de ces pratiques touristiques et de leur développement futur, la protection patrimoniale de ces quartiers de villégiature, mais aussi la gestion de villes entières constituées de résidences secondaires où les prix du foncier sont très élevés sont autant de questions posées pour l'avenir de nature à réinterroger le modèle touristique dominant tourné vers le littoral.

*Dans la seconde moitié du XXe siècle, des villages touristiques poussent dans la forêt*



Source : geoportail.fr

## **2.4 – L’appel de l’horizon, la discrétion de l’eau : lecture sensible et immatérielle**

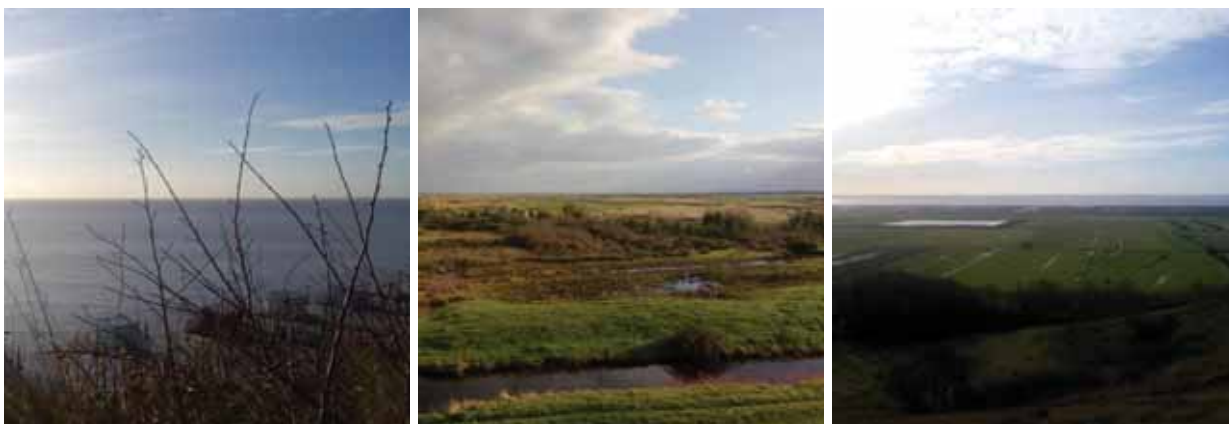
### **■ La discrétion de l’eau**

La carte hydrographique démontre l’omniprésence de l’eau, véritable matrice des paysages. Pourtant force est de constater que sur site, hormis le long des cordons sableux sans fin ou sur les digues qui font face au pertuis, elle est peu lisible, souvent imperceptible, et il faut descendre au plus près des chenaux, canaux et fossés pour l’approcher.

Elle se lit en creux, par la planitude des marais qui évoquent la surface des flots qui occupaient les anciennes baies, où les vagues sont remplacées par l’alternance des creux et des bosses et l’ondulation des herbes sous le vent. La culture des marais est empreinte de mystère. Elle nécessite d’être initié et accompagné pour en saisir toute la richesse et la complexité et ne peut se contenter d’un seul coup d’œil.

*Différents états de l’eau, de l’ouverture sur la mer à la perception plus discrète du réseau hydrographique*

Source : Guillaume Duhamel





## ■ L'appel des vigies et des amers

*Depuis le pertuis, l'archipel existe de nouveau, ponctué de ses amers*



Source : Guillaume Duhamel

Dans cette immensité ouverte sur le ciel, dans un horizon seulement marqué par le découpage des coteaux des terres hautes donnant à lire les reliefs de l'archipel, les rares émergences deviennent immédiatement des points de repère forts et symboliques, lieux d'attrait et de découverte du dessin organique des marais accessible en prenant de la hauteur, guides pour les marins depuis le pertuis. Ils soulèvent des enjeux de valorisation et de préservation des paysages, sites privilégiés pour des actions de médiation et de découverte.

*Des points hauts peu nombreux mais diversifiés, des remparts de la citadelle aux ponts sur la Charente et aux immenses clochers des bourgs*



Source : Guillaume Duhamel

## ■ Un passé maritime encore actif dans les mémoires

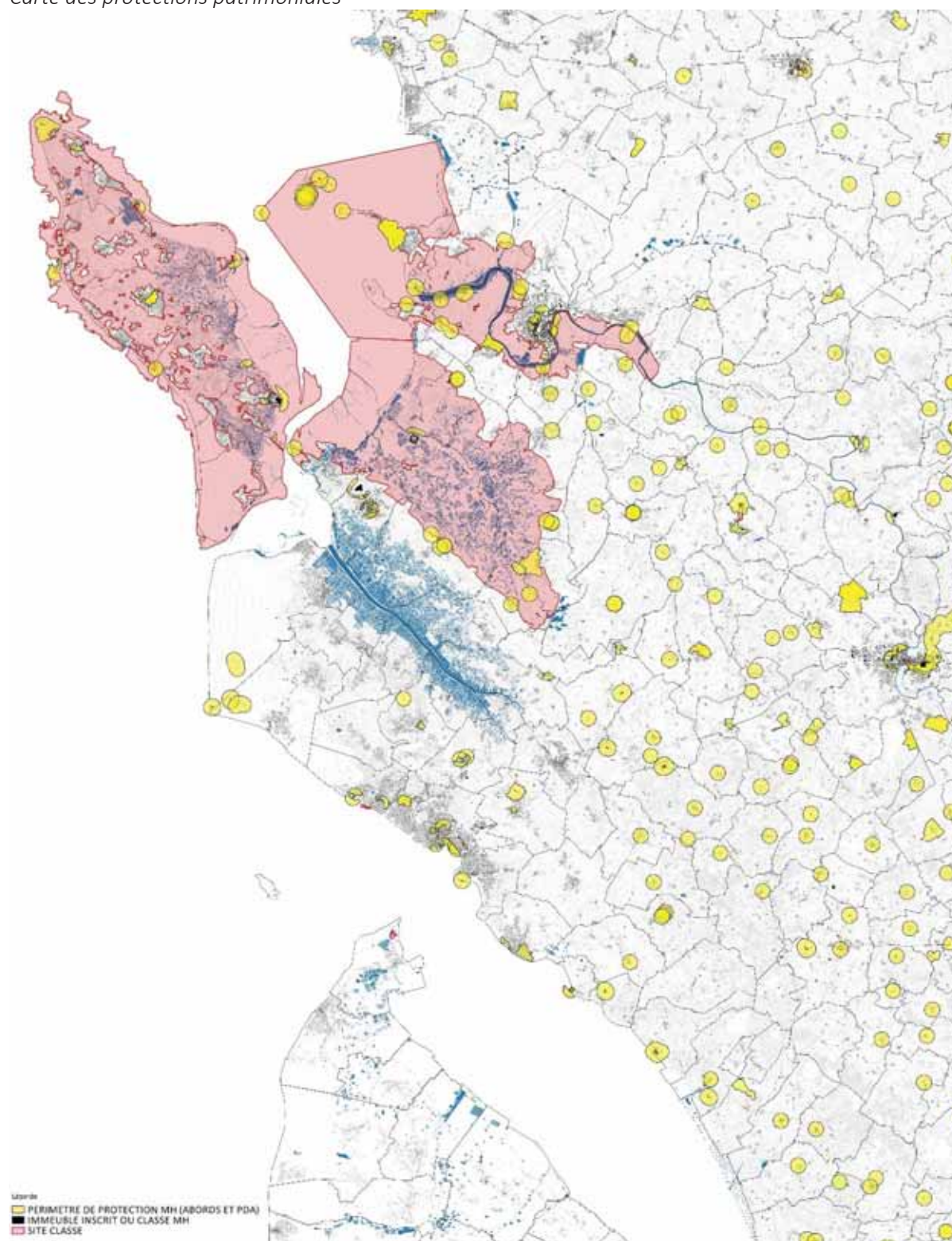
Au-delà des horizons actuels, le passé maritime du territoire, porte sur l'Atlantique et les Amériques avec Brouage puis Rochefort, successivement ports d'embarquement des grands explorateurs et plus tard vers les colonies outre-Atlantique, est encore actif dans les mémoires locales mais aussi nord-américaines. En effet, depuis quelques années se développe un tourisme axé sur le principe d'un « patrimoine transatlantique » pour faire vivre la mémoire de la fondation de Québec en 1608 par Samuel Champlain, né à Brouage. Plus largement, un projet de « tourisme de racines » constitue aujourd'hui l'une des pistes de réinvestissement de la citadelle en basse saison.



### ■ La trame patrimoniale : miroir de l’histoire, guide pour le futur

Cette longue histoire de conquête et de défense des hommes et des femmes dans un territoire aujourd’hui plus que jamais soumis aux aléas et évolutions du climat a laissé comme témoin une véritable trame patrimoniale de grand intérêt en partie reconnue par les protections au titre du Code du Patrimoine (monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables) ou du Code de l’Environnement (sites classés et inscrits). Charge aux générations actuelles de poursuivre cette histoire séculaire et de transmettre ce legs dans le respect des valeurs patrimoniales héritées.

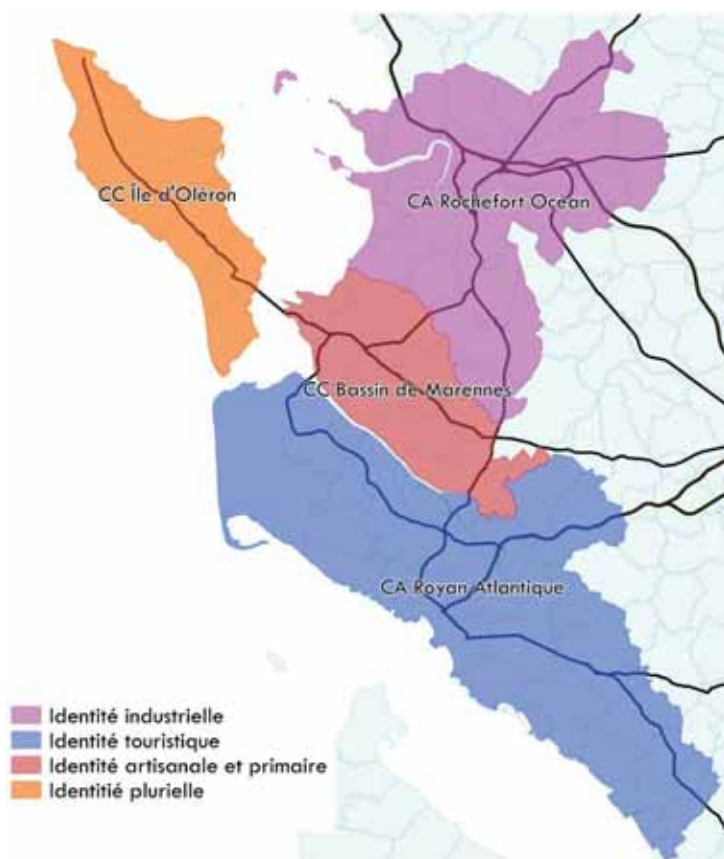
Carte des protections patrimoniales





## 2.5 Une forte imbrication entre géographie et économie locale

### ■ Un territoire avec des identités économiques différentes mais des enjeux communs



Les activités économiques du territoire sont héritées d'une histoire qui a marqué durablement le tissu local :

- La CARO est un territoire à dominante industrielle depuis l'implantation de l'Arsenal au XVII<sup>e</sup> siècle et le développement de la filière aéronautique à partir des années 1930. Cette dernière est toujours très présente sur le territoire rochefortais, notamment grâce à Stelia Aerospace (1.000 emplois, ± 20 sous-traitants et des centres de recherche). Cette identité industrielle a notamment permis à la CARO (en partenariat avec la CARA, la CCBM et la CCIO) d'être éligible au dispositif « Territoire d'Industrie » en 2018.

- La CCBM est un territoire à dominante rurale avec de nombreuses entreprises artisanales ou spécialisées dans les activités primaires (ostréiculture et agriculture). A l'échelle de l'entente, c'est elle qui concentre la plus grande part d'entreprises et d'emplois dans ces secteurs d'activités.

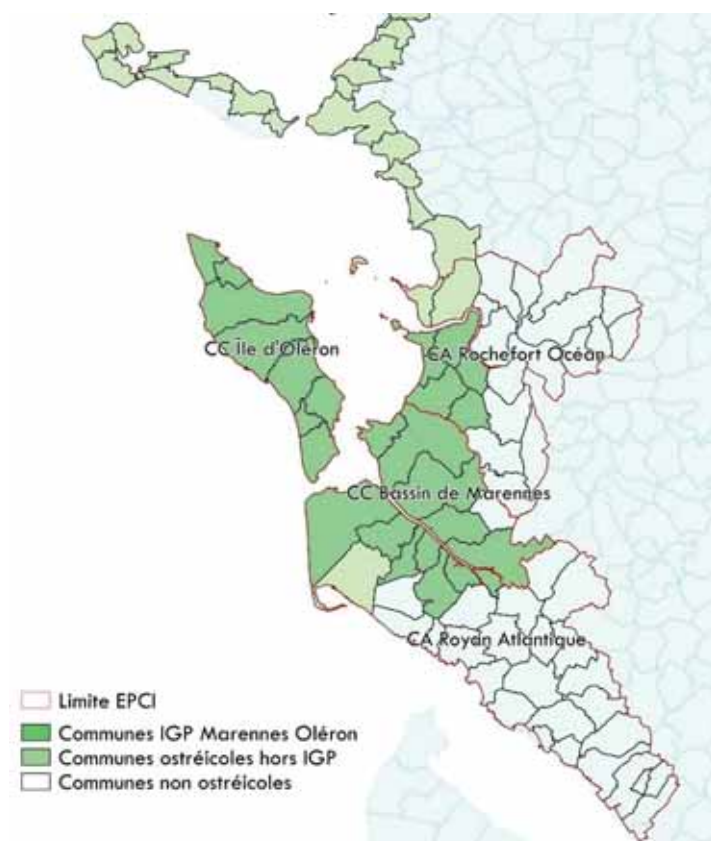
- La CARA est un territoire à dominante touristique avec un tissu d'entreprises présentes qui visent à satisfaire prioritairement les besoins des habitants locaux comme saisonniers.
- La CCIO est, quant elle, un territoire pluriel dont l'économie est protéiforme et prend appui sur les atouts et aménités de celui-ci, à savoir les activités touristiques artisanales et primaires.

Bien évidemment, cette « carte de visite » correspond à des tendances générales et la réalité économique et sociale de chaque commune est bien plus complexe. Il convient néanmoins de rappeler que ces modèles économiques sont complémentaires et font face aux mêmes enjeux d'évolution et de pérennisation des entreprises et des emplois locaux, notamment aux changements climatiques, aux risques naturels et à la pression sur les milieux naturels fragilisés.

### ■ L'ostréiculture, filière d'excellence du territoire de Marennes-Oléron

La culture des huîtres sur le territoire de Marennes-Oléron est une filière économique d'excellence mais aujourd'hui, potentiellement vulnérable. L'ostréiculture sur le territoire de la CCBM et de la CCIO fait l'objet d'un savoir-faire reconnu au niveau national, notamment grâce aux différents Labels Rouges (Les fines de Claires Vertes – 1989, La Pousse en Claire – 1999) et IGP (Marennes d'Oléron – 2009) qui viennent récompenser la technique unique de l'affinage dans les claires. Il s'agit d'une filière structurante pour le





Sources : Linéa Menta

territoire qui concerne 27 communes et 3.000 hectares de cultures. A l'échelle nationale, il s'agit du premier bassin de captage et de commercialisation.

Cependant, cette filière d'excellence est aujourd'hui fragilisée par de nombreux facteurs endogènes et exogènes :

- Un fort taux de mortalité des naissains et de nombreuses maladies ;
- Une forte dépendance aux conditions naturelles et environnementales ;
- Une raréfaction ainsi qu'une mauvaise qualité de l'eau en période estivale due aux épisodes de sécheresse ;
- Le vieillissement des chefs d'exploitation et la difficile reprise d'entreprises dans ce secteur d'activités ;
- La transformation des exploitations ostréicoles en friche dans les marais ;
- Une main d'œuvre qui se raréfie par manque de formation ou par vieillissement des ouvriers ostréicoles.

Sans un accompagnement renforcé, la filière ostréicole pourrait être fragilisée, ce qui aurait des conséquences économiques et environnementales dramatiques.

#### Chiffres clés de la filière (2017-2018)

- 95,3 millions de CA pour l'expédition
- 20 096 tonnes (dont 5 % à l'export)
- 237 entreprises
- 3 500 emplois

Source : Agreste 2018

A noter également l'existence d'autres exploitations conchylicoles sur le territoire telles que la vénériculture (palourdes), la pénéculture (crevettes) ou encore la culture de la salicorne. Encore relativement marginales, elles constituent le plus souvent un complément de revenus pour les ostréiculteurs. Cependant, ces activités pourraient à termes être stimulées afin de diversifier l'économie locale et préserver les milieux naturels.

#### ■ L'agriculture : diversité des cultures et des modes d'exploitation

L'agriculture, sur le territoire du littoral charentais, est un secteur économique prégnant. Il représentait en 2017, 4 360 emplois, soit 9 % de l'emploi local (contre 2,3 % à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine<sup>2</sup>) pour 63 412 hectares<sup>3</sup> de surface agricole utile.

<sup>2</sup> Source : INSEE 2017, RP

<sup>3</sup> Source : Agreste recensement agricole 2010.

Les orientations technico-économiques sont variées et différentes selon la localisation géographique de exploitations :

- Sur le rochefortais, il s'agit principalement de grandes cultures mécanisées (SAU moyennes par exploitation : 79,9 hectares), dans le secteur des céréales et protéagineux ;
- Sur la partie continentale, il s'agit principalement de polyculture et poly-élevage sur des parcelles de taille moyenne (SAU moyenne par exploitation : 57 hectares),
- Sur la partie oléronaise ainsi que sur une partie des communes de l'estuaire girondin, il s'agit principalement de viticulture et de maraîchage sur des surfaces beaucoup plus réduites.

Ces cultures et modes de production agricole sont confrontés à des problématiques communes :

- Le vieillissement des chefs d'exploitation et la difficulté à transmettre l'activité ;
- La multiplication des friches, qui induit une fragmentation de certains espaces agricoles avec pour principale conséquence l'altération des paysages et des fonctions historiques du territoire ;
- La constitution de grands espaces de culture avec une faible possibilité de réversibilité ayant pour conséquence une dénaturation des milieux naturels.

La pérennité des activités agricoles est fondamentale pour le bon équilibre du territoire. Plusieurs possibilités s'offrent aux exploitants pour maintenir leur dynamisme tout en préservant les milieux dans lesquels ils évoluent :

- Le développement des circuits courts « à la bonne échelle » ;
- La mutualisation d'outils de transformation et de commercialisation ;
- Le maintien des activités agricoles extensives dans les marais ;
- La mise en place de mesures agro-environnementales.

### ■ **L'élevage, filière d'excellence et vecteur d'entretien des zones humides**

L'élevage est tout à la fois le fleuron des activités agricoles et un marqueur important du territoire. Le principal élevage sur le territoire est l'élevage bovin à viande (notamment la charolaise) et laitier, bien que ce dernier tende à décliner. L'élevage du broutard (jeune veau) est également une pratique très courante, notamment dans une perspective de vente. L'élevage d'ovins, de caprins et d'équins est quant à lui secondaire sur le territoire.

Les échanges avec les acteurs du territoire ont démontré l'importance de l'élevage dans la gestion et l'entretien des marais. En effet, la disparition de cette activité aurait pour conséquence, à terme, un enrichissement accru des marais. Or les activités d'élevage en milieu humide sont plus difficiles que dans les milieux plus classiques, qui bénéficient d'une meilleure accessibilité des parcelles et d'une moindre dépendance à la ressource en eau.

Les éleveurs sont parfois confrontés à deux cas de figure contrastés : soit l'« amélioration » des sols par drainage ou irrigation, soit l'abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter. Dans les deux cas, cela fragilise le système des marais avec soit la perte de qualité des marais soit leur non-entretien et la prolifération d'espèces invasives.

La filière bovine doit également faire face à d'autres contraintes :

- Une conjoncture nationale et internationale plutôt défavorable à la consommation de viande ;
- Des sièges sociaux d'exploitation souvent extérieurs au territoire avec pour préoccupation une délocalisation potentielle des cheptels ;
- Le vieillissement des chefs d'exploitation mais une perspective positive avec l'installation de jeunes exploitants ;

Le maintien de l'élevage est fondamental pour la préservation des marais. Il est donc crucial d'accompagner la filière dans son adaptation aux modes de consommation et de préservation des marais. A l'heure actuelle, plusieurs initiatives locales ont été prises dans ce sens :

- La création d'une part d'une association foncière pastorale sur le marais de Brouage et d'autre part d'une association d'éleveurs destinée à contribuer au maintien de l'élevage et du pâturage ;
- L'expérimentation, pour 5 ans, d'un réseau orienté vers la préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides ;
- La mise en place d'ateliers locaux de transformation de la viande.

L'enjeu aujourd'hui est de mener une politique plus transversale en transposant les solutions développées sur le marais de Brouage à l'ensemble du territoire des marais du littoral charentais.

### ■ Une pêche professionnelle artisanale<sup>4</sup> compétitive au savoir-faire reconnu

L'ancrage maritime du territoire de l'entente lui confère une place prégnante dans l'économie de la pêche. En effet, sur les 57 ports de la Charente-Maritime, 41 sont sur le périmètre et sur l'île d'Oléron :

- 1 port de commerce (Rocheport – Tonnay-Charente),
- 2 ports de pêche (la Cotinière et Royan),
- 7 ports de plaisance,
- 31 ports mixtes.

Une des trois criées informatisées du département se situent sur le territoire de l'entente. Elles concentrent 76 % du volume de pêche et 71 % du chiffre d'affaires à l'échelle départementale (± 34 millions d'euros). Cette pêche artisanale repose sur une pêche sélective de qualité axée sur des poissons locaux « nobles » (soles, bars, maigres), qui font la renommée de la pêche charentaise.

#### **Port de Royan – chiffres clés (2017)**

- Prix moyen au kilo le plus élevé de France (9€/kg), traduisant la qualité des produits
- 900 tonnes de marchandises, environ 4 millions € de CA
- 35 bateaux, 200 emplois
- Accent mis sur la qualité et la spécialisation dans la pêche à la ligne (palangre) et de soles.

#### **Port de La Cotinière – chiffres clés (2017)**

- 15ème port de France en volume mais 7ème en CA
- 5 200 tonnes de marchandises, soit 2/3 de la pêche du département
- 30 millions € de CA
- 120 bateaux (environ 300 marins-pêcheurs)
- Projet d'extension et de modernisation ambitieux : création d'un 3ème bassin de pêche d'une capacité de 60 à 70 bateaux, nouvelle criée modernisée et adaptée aux volumes.

Cette pêche artisanale, à l'instar des autres activités primaires, fait face à des problématiques qui questionnent la soutenabilité de la filière :

- Les changements climatiques ont pour conséquence la modification de la température de l'eau et des courants d'eau et par voie de conséquence du déplacement des bancs de poissons ;

---

<sup>4</sup> Pêche artisanale : il s'agit d'un armateur embarqué qui est l'un des pêcheurs qui travaille directement à bord du navire, et qui possède au maximum deux navires de moins de 25 mètres. La technique de pêche artisanale privilégiée est celle d'arts dormants, c'est-à-dire des engins immobiles ou en dérives.

- La surpêche qui nécessite d'aller prélever en haute mer pour maintenir un certain niveau de pêche, tout en risquant de capter des espèces protégées ;
- Le développement de la pêche industrielle,
- Le développement de micro-algues toxiques invasives.

### ■ Un territoire rythmé par l'activité touristique

Le développement des stations balnéaires au XIX<sup>ème</sup> siècle, conjugué à la mise en place des congés payés dans les années 1930, ont permis l'essor touristique du territoire, d'abord sur la côte royannaise et la côte de beauté, puis sur l'ensemble de la frange littorale.

Cette armature touristique est toujours le modèle prédominant avec une sur-représentation des équipements touristiques sur la façade atlantique. Ces équipements sont de qualité variable avec notamment :

- Une offre hôtelière concentrée sur les villes de Royan et Rochefort, avec des dispositifs économiques ou milieu de gamme ;
- Une offre de camping principalement centrée au Nord de la CARA et sur l'Île d'Oléron, avec des dispositifs très diversifiés ;

A ces équipements touristiques s'ajoute une part significative de résidences secondaires, notamment sur la CARA (près de 45% du parc de logements).

La pérennité de ce modèle touristique est aujourd'hui questionnée par les acteurs locaux mais aussi par les touristes eux-mêmes. En témoigne l'émergence des notions de slow tourisme, d'éco-tourisme ou de tourisme durable qui ont pour finalité la promotion d'un modèle alternatif, plus respectueux de l'environnement, des écosystèmes et des paysages. Face à ce changement de paradigme, les acteurs publics du territoire souhaitent accompagner la mutation du modèle touristique en encourageant le développement d'offres alternatives.

### ■ La filière bleue, des opportunités de développement

L'économie bleue est une filière émergente sur le territoire mais en cours de structuration à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce concept repose sur une vision nouvelle de l'exploitation économique des ressources issues des océans, lacs, fleuves et autres étendues d'eau ainsi que des espaces côtiers. Selon la banque mondiale, il s'agit de l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques. L'économie bleue est aujourd'hui au cœur des transactions mondiales : 90 % des échanges commerciaux internationaux s'effectuent par voie maritime et 95 % des télécommunications mondiales s'opèrent par des réseaux sous-marins.

Identifié comme l'une des filières prioritaires à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son SRDEII, la filière bleue s'appuie, à l'échelle régionale, sur une meilleure connaissance scientifique des océans pour un développement durable des territoires respectueux de la diversité via la création d'un cluster régional dédié. Une partie importante des activités économiques du territoire (pêche, ostréiculture, tourisme) dépend de ces ressources marines. De fait, il est important pour les acteurs publics locaux d'investir cette démarche qui ne pourra qu'être bénéfique à l'ensemble des activités et des acteurs économiques du territoire.



## ■ Environnement et gestion des zones humides : une valeur ajoutée faiblement valorisée

Le poids économique que représente l'environnement et la gestion des zones humides et du littoral est à la fois peu lisible mais bien réel sur le territoire de l'entente. Bien qu'il soit difficile de mesurer précisément les « services rendus » et les flux économiques liés à la gestion et l'entretien des marais, force est de constater que le territoire de l'entente est fortement pourvu en institutions/associations œuvrant dans le champ de l'environnement. Une meilleure connaissance de ces associations privées et de leurs périmètres permettrait un accompagnement économique et technique de meilleure qualité.

### **Conservatoire du littoral – siège social : Rochefort**

- Budget annuel : 50,6 M€ (2018) dont 37 M€ de droit, 12,2 M€ de subventions et de dons
- 180 emplois (dont 126 permanents)

### **Ligue de Protection des Oiseaux – siège social : Rochefort**

- Budget annuel : 14 M€ (2018) dont 65 % issus de fonds privés
- 220 salariés, dont 60 % basés à Rochefort
- 5 000 bénévoles
- 50 000 adhérents

### **Forum des marais Atlantique – siège social : Rochefort**

- Budget annuel : 1 M€
- 19 emplois

### **L'union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA) - Siège social Périgny**

- Budget annuel : 7M €
- 75 emplois
- 230 adhérents

## 2.6 – Les substrats historiques et géographiques du territoire, supports de politiques culturelles

### ■ Des collectivités très impliquées dans le champ culturel, et dont les actions sont adossées à la valorisation du patrimoine local

Les collectivités de l'entente intercommunautaire ont depuis de nombreuses années investi le champ de la culture pour valoriser leur patrimoine historique et environnemental. Toutes compétentes en matière de culture, elles ont déployé des politiques ambitieuses qui ont permis de mobiliser et de structurer des réseaux d'artistes, de lieux de diffusion et de médiation et d'ouvrir les publics à de nouveaux horizons.

*Le patrimoine environnemental et historique, support d'animations et de médiation culturelle*



Sources : sites web des EPCI

La Communauté de communes du Bassin de Marennnes, à travers le PETR Marennnes-Oléron, a ainsi élaboré en 2015 un schéma de développement culturel dont l'un des axes stratégiques vise à valoriser le patrimoine local, et a plus récemment signé avec le Ministère de la Culture un Contrat d'Education Artistique et Culturelle. Elle a pendant plusieurs années organisé le festival Marai'sonance, dont l'objectif était de proposer des manifestations culturelles en plein cœur des marais de Brouage et de la Seudre afin de faire découvrir la richesse de ces sites aux habitants et aux artistes.

En écho aux grandes explorations dont Brouage fut le point de départ, la CCBM investit également de manière ambitieuse le champ de la francophonie à travers des actions de médiation variées : coopération, partage d'expériences et échanges avec le Québec et le Nouveau Brunswick, événements culturels, mutualisation de la programmation entre les festivals et les résidences d'artistes avec ces territoires outre-Atlantique, etc.

Après avoir œuvré à faire émerger un sentiment d'appartenance collective suite à la fusion des anciennes Communauté de communes, à travers notamment la constitution et l'animation d'un réseau

de médiathèques ou encore la mise en place d'événements fédérateurs, la CARO a elle-aussi récemment élaboré un Contrat d'Education Artistique et Culturelle ainsi qu'un schéma de développement culturel.

Elle organise chaque année depuis 1998 le festival Cigogne en fête, qui constitue une manifestation culturelle, artistique et ludique visant à valoriser le patrimoine naturel, paysager et architectural des communes de l'agglomération rochefortaise.

Dans le cadre de la préfiguration d'une nouvelle Opération Grand Site sur le marais de Brouage, la CARO, la CCBM, la commune de Marennes-Hiers-Brouage et le Syndicat Mixte de Brouage ont engagé une étude afin de définir un schéma de développement culturel et de valorisation patrimoniale.

A travers sa compétence en matière de développement culturel, la CARO contribue elle-aussi à la définition et à la mise en œuvre de projets de valorisation culturelle et patrimoniale du territoire. Elle anime un réseau dense d'acteurs culturels et artistiques et organise chaque année des événements fédérateurs autour du patrimoine, tels que :

- Les jeudis musicaux, qui accueillent une programmation d'artistes de musique classique nationaux et internationaux dans les églises ou les temples du territoire ;
- Les Sentiers des Arts, dont l'objectif est de concilier art contemporain, patrimoine et découverte de lieux insolites à travers la création d'itinéraires artistiques et d'animations à destination de tous les publics. Les marais de la Seudre ou de l'estuaire de la Gironde ont ainsi été investis à plusieurs reprises par des artistes et le public venus découvrir les installations éphémères.
- Les Violons sur le sable, où près de 40 000 personnes se retrouvent chaque soir sur la grande plage de Royan pour écouter les musiciens de l'Opéra de Paris.

#### *Les marais, sources d'inspiration pour les artistes*



Sources : sites de la CARA (photos de gauche) / Prises de Terre © Samantha Zaccarie / Compagnie Les Journaliser (photos de droite)

## ■ Un réseau dense de lieux et d'acteurs en matière d'interprétation et de médiation culturelle et patrimoniale

Le tourisme constitue un pilier de l'économie de la Charente-Maritime, département qui est selon les années la première ou la seconde destination touristique de France métropolitaine. Si cette dynamique prend appui sur l'attractivité du littoral, il ne fait aucun doute que les lieux culturels participent également à celle-ci.

Le territoire d'étude n'est pas en reste de ce point de vue ; il ne compte en effet pas moins d'une trentaine de musées – d'importance certes variable – qui contribuent à son essor touristique et culturel, ouvrent les publics sur l'histoire et le patrimoine du territoire et constitueront nécessairement des relais de premier plan en ce qui concerne la médiation et l'interprétation.

Parmi les têtes de ponts de ce réseau, on retrouve notamment :

- Le musée d'Hèbre-Saint-Clément à Rochefort, labellisé Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, qui présente des collections allant des Beaux-arts à l'ethnologie extra-européenne, et qui plonge les visiteurs dans l'histoire de la ville royale et dans son ancrage dans les marais ;
- La Corderie Royale à Rochefort, ancienne manufacture royale reconvertie en musée, lieu d'expositions, médiathèque... et qui s'inscrit désormais dans un site touristique et culturel plus vaste : l'arsenal des mers (Hermione, Corderie Royale, Musée et jardin de la Marine, accro-mâts...) ;
- La cité de l'huître, à Marennes-Hiers-Brouage, qui constitue un centre d'interprétation de l'ostréiculture et des marais de la Seudre et de Brouage ;
- L'offre muséale de la citadelle de Brouage (halle aux vivres, espace Champlain...) ainsi que la Tour et la maison de Broue, gérés par le Syndicat mixte de Brouage ;
- Le site gallo-romain du Fâ, à Barzan, doté d'un espace muséal, d'un itinéraire d'interprétation du patrimoine archéologique et qui propose de multiples animations / ateliers culturels ;
- La maison éco-paysanne, à Grand-Village Plage, composée d'une ferme traditionnelle et d'un centre d'interprétation du patrimoine vernaculaire, architectural et urbain, qui ouvre des perspectives sur les possibilités de préservation et de valorisation de celui-ci.

Les espaces muséaux ne sauraient néanmoins épuiser le répertoire des lieux culturels qui maillent le territoire. Bibliothèques, médiathèques, cafés associatifs, écoles de musique et d'art, salles de diffusion, théâtres... sont également autant de sites qui participent à l'animation du territoire au quotidien et qui constitueront des points d'appui potentiels en termes de relais de mobilisation de la population mais aussi de médiation patrimoniale.

Au sujet de la médiation, il convient de rappeler que les villes de Royan et de Rochefort bénéficient du label Ville d'Art et d'Histoire, et mettent en œuvre à cet égard des dispositifs pro-actifs en matière d'interprétation du patrimoine.

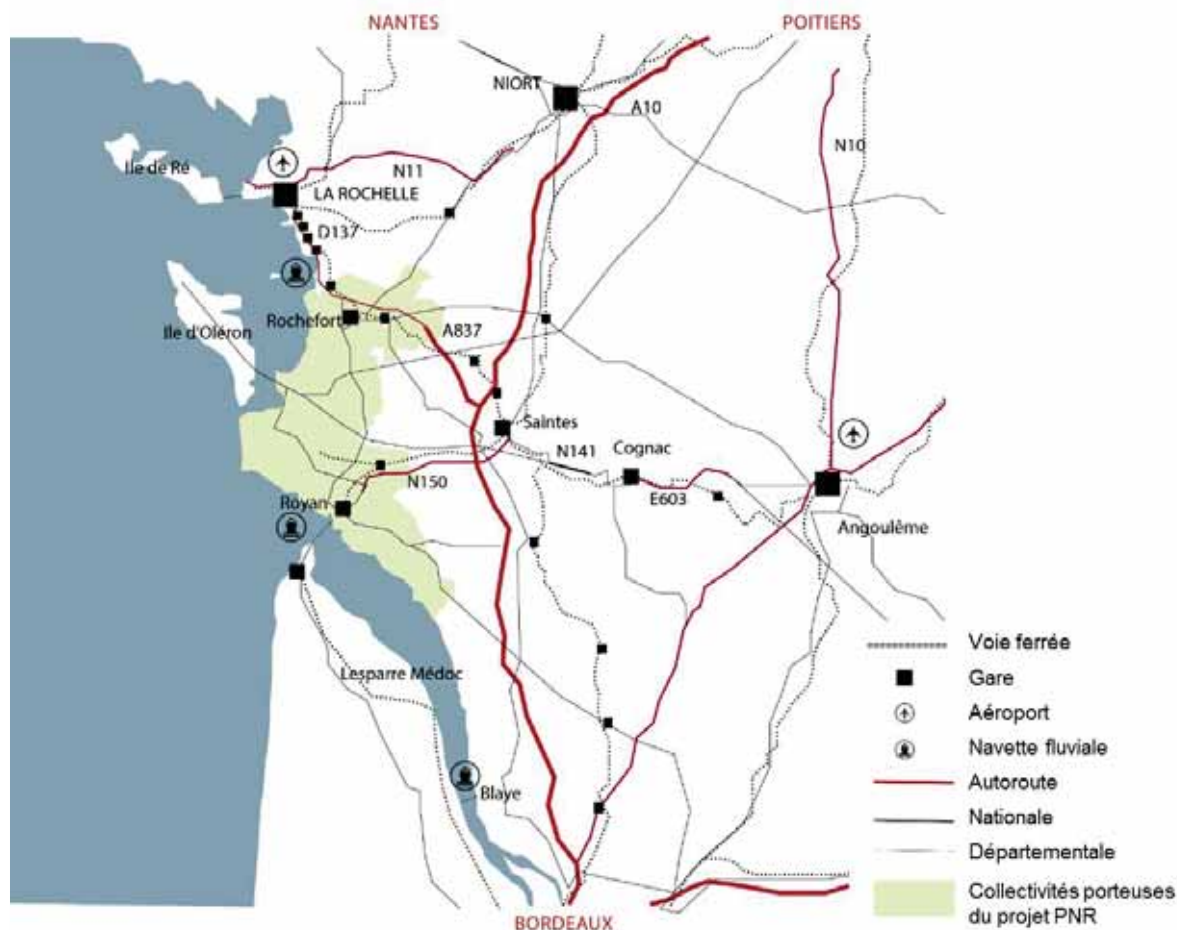
Enfin, le Parc Naturel Régional pourra compter sur l'association IODDE, qui œuvre dans le champ de la médiation environnementale auprès de publics très variés (établissements scolaires notamment) et a été labellisé « Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement » en 2011, ainsi que sur les différentes associations environnementales présentes sur le territoire (LPO, etc.).



## 2.7 – Un territoire dynamique mais « morcelé » : lecture socio-territoriale

### ■ Le paradoxe de l'enclavement et de l'ouverture : le territoire et ses franges

*Situation du territoire par rapport aux axes de mobilité structurants*



Sources : ARCUS

Le territoire de l'entente intercommunautaire s'inscrit « dans le pli » de l'autoroute A10 et de l'axe Rochefort-La Rochelle, qui traversent et desservent la Charente-Maritime du nord au sud. Il est pénétré par 4 principaux axes qui maillent les différentes composantes du littoral charentais :

- L'axe Royan-Saintes (N150), qui innerve le territoire depuis l'est, dessert les espaces rétro-littoraux et connecte le territoire à l'échangeur de l'A10 à Saintes ;
- L'axe Mirambeau-Royan (D730), qui assure la desserte du territoire depuis le sud ;
- L'axe Rochefort-Royan (D733), qui traverse le bassin de la Seudre et dessert l'ensemble des communes situées sur le rivage de l'ancien golfe de Brouage ;
- L'axe Saintes-Île d'Oléron, qui constitue la « dorsale » de la Communauté de communes du Bassin de Marennes et assure la relation entre ses villages. Celui-ci débouche sur le pont de l'île d'Oléron.

La desserte ferroviaire est peu développée, le territoire n'étant desservi que par deux lignes :

- La ligne Saintes-Royan, qui dessert la gare de Saujon ;
- La ligne Bordeaux-La Rochelle-Nantes, faisant escale aux gares de Tonnay-Charente, Rochefort et Saint-Laurent-de-la-Prée.

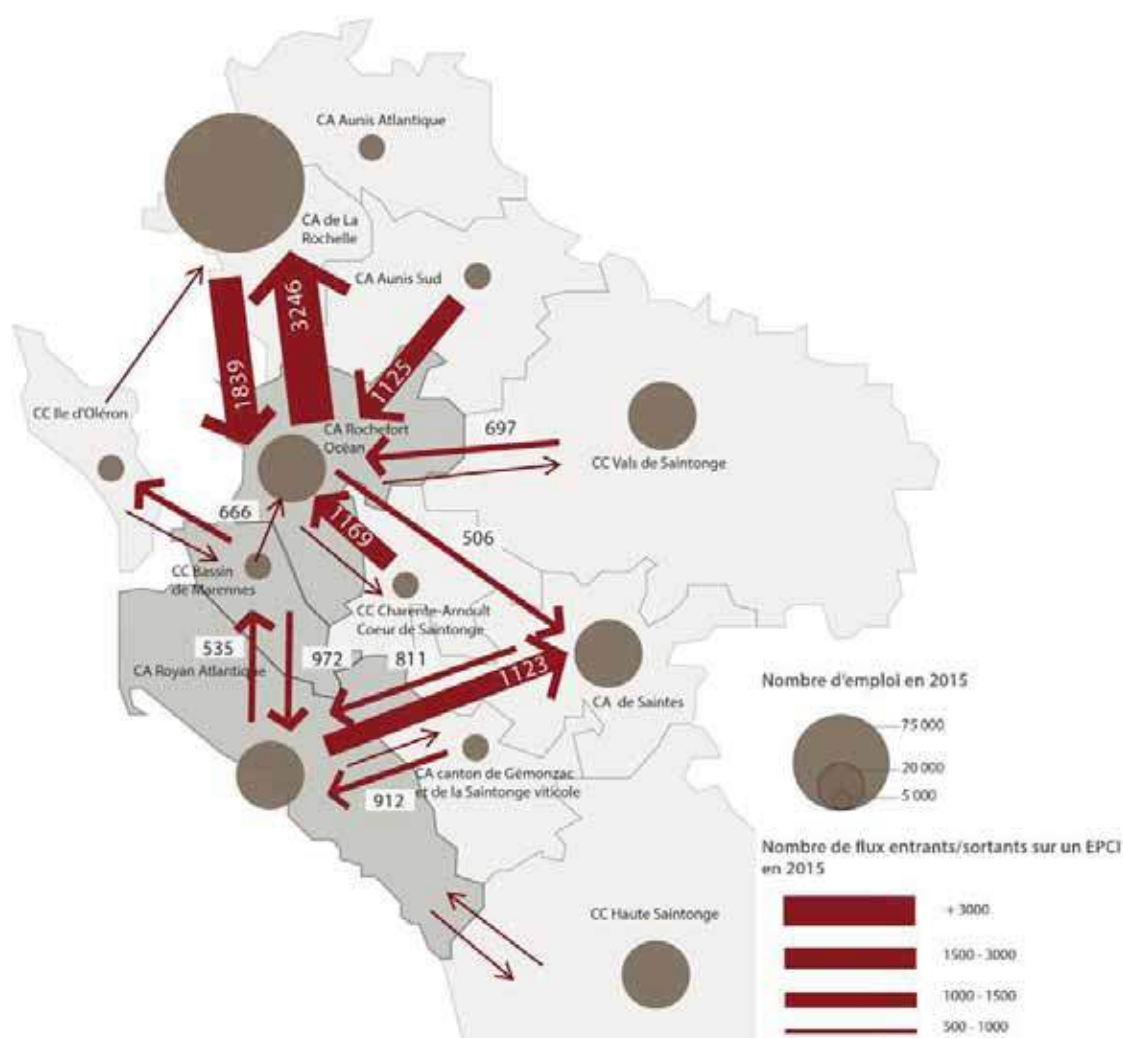
Trois itinéraires cyclables majeurs complètent le maillage du territoire de l'entente : la Vélodyssée, qui longe la façade atlantique ; la flow vélo, qui relie l'île d'Aix à Thiviers en Dordogne ; le Canal des 2 mers qui connecte Royan à Montpellier en bordant notamment l'estuaire de la Gironde. De même, une partie du territoire de la CARA est traversé par l'itinéraire équestre de la route de d'Artagnan, en cours de structuration à l'échelle nationale et européenne.

Enfin, la desserte fluviale et maritime (navettes maritimes entre Le Verdon et Royan, entre l'île d'Oléron et La Rochelle, entre Fourras et l'île d'Aix...) conforte cette offre de mobilité ; elle est appelée à se consolider dans les années à venir avec le déploiement d'une navette fluviale entre Bordeaux et Royan.

Si le niveau de desserte du périmètre de l'entente contribue parfois à nourrir **un discours sur l'« enclavement » récurrent chez certains acteurs rencontrés, force est de constater que les composantes du littoral charentais fonctionnent paradoxalement plus avec les territoires voisins qu'entre elles.**

En témoignent notamment les flux de déplacements domicile-travail, qui dessinent des « territoires pratiqués » bien plus étendus que le périmètre d'étude. Il apparaît ainsi que les actifs résidant sur la CARO et la CARA mais travaillant à l'extérieur se tournent essentiellement vers les agglomérations de La Rochelle et de Saintes.

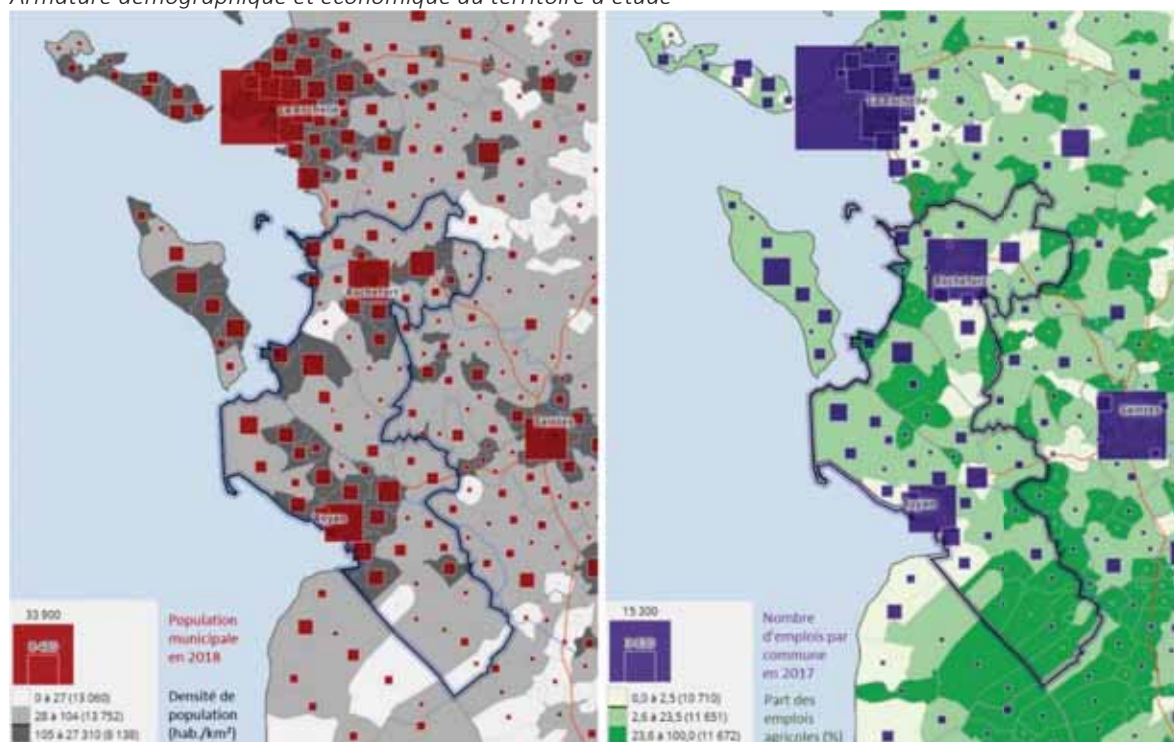
Flux domicile-travail en 2015



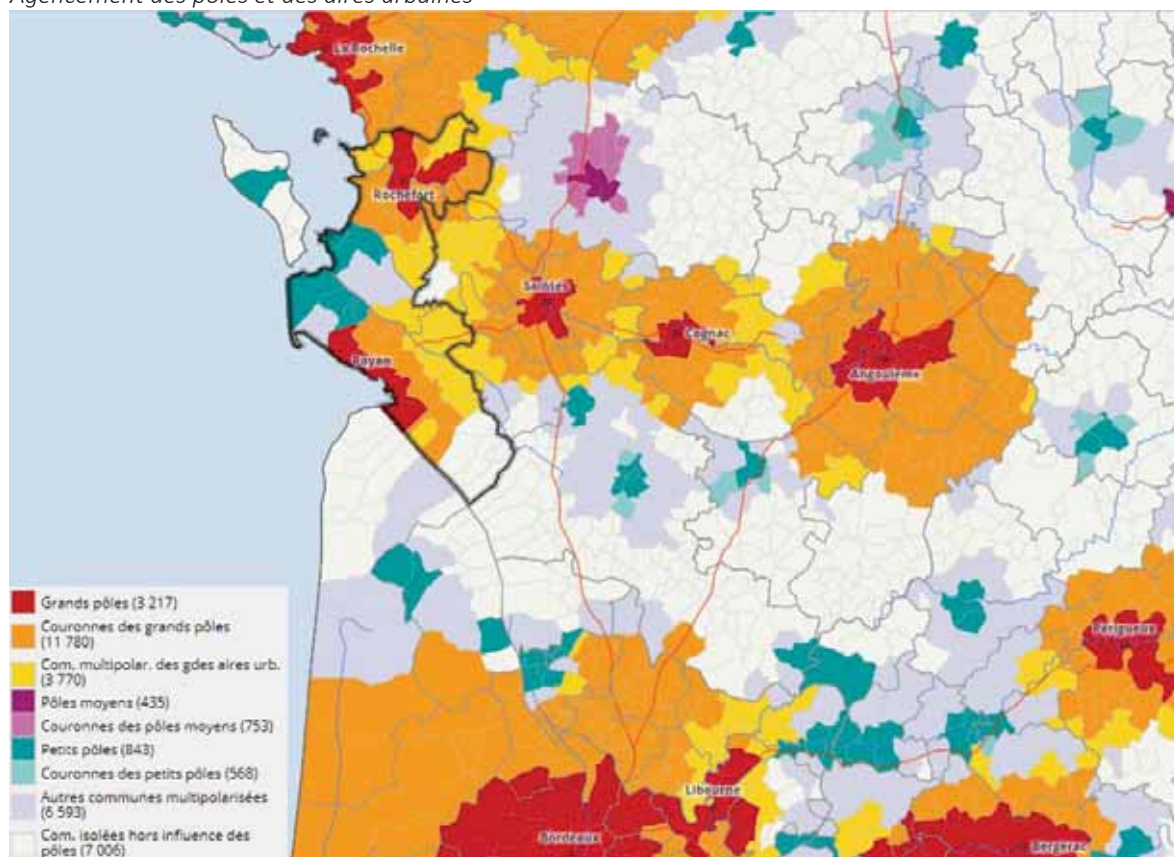
Sources : INSEE – 2015 – traitement ARCUS

## ■ Une armature qui repose sur deux pôles urbains et un maillage de bourgs structurants

Armature démographique et économique du territoire d'étude



Agencement des pôles et des aires urbaines





Le périmètre de l'entente intercommunautaire constitue **un territoire atypique dans le paysage des Parcs Naturels Régionaux**. Avec près de 130 habitants/km<sup>2</sup> en 2017, il présente une densité moyenne sensiblement plus importante que la moyenne des PNR de France métropolitaine (environ 50 habitants/km<sup>2</sup> en 2009<sup>5</sup>), se rapprochant à cet égard des parcs d'Île de France ou des Hauts de France.

Ce constat doit néanmoins être pondéré à plusieurs titres. D'une part, il apparaît que sur le périmètre de l'entente, environ un habitant sur deux réside dans une commune avec une densité moyenne de 75 habitants par km<sup>2</sup>. D'autre part, il convient de rappeler que le territoire du littoral charentais est « protéiforme » et se structure par une alternance de « hautes terres » relativement denses et habitées et de « basses terres » plutôt dévolues à des activités agricoles et conchyliques, d'agglomérations urbaines ou péri-urbaines et de communes plus rurales.

**C'est cette alternance entre les « pleins » et les « vides », entre les vibrations des hautes terres et la quiétude des basses terres, qui fonde notamment le caractère remarquable et atypique du territoire, en même temps qu'elle impose une vigilance renforcée sur les dynamiques d'urbanisation à l'œuvre et leurs impacts sur les paysages et les écosystèmes.**

| Armature de l'entente intercommunautaire*<br>Insee 2018 | Densité (hab/km <sup>2</sup> ) 2017 | Population 2017 | Répartition population 2017 | Emplois 2017  | Répartition des emplois 2017 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------|------------------------------|
| <b>Pôles urbains</b>                                    | <b>1 020</b>                        | <b>42 549</b>   | <b>26%</b>                  | <b>26 108</b> | <b>48%</b>                   |
| Royan                                                   | 958                                 | 18 398          | 11%                         | 9 595         | 18%                          |
| Rochefort                                               | 1 074                               | 24 151          | 15%                         | 16 513        | 30%                          |
| <b>Pôles secondaires</b>                                | <b>200</b>                          | <b>47 964</b>   | <b>30%</b>                  | <b>14 628</b> | <b>27%</b>                   |
| Fouras                                                  | 417                                 | 4 006           | 2%                          | 987           | 2%                           |
| Tonnay-Charente                                         | 234                                 | 8 010           | 5%                          | 2 121         | 4%                           |
| Echillais                                               | 241                                 | 2 998           | 2%                          | 601           | 1%                           |
| Marennes-Hiers-Brouage                                  | 122                                 | 6 252           | 4%                          | 2 161         | 4%                           |
| La Tremblade                                            | 63                                  | 4 336           | 3%                          | 1 667         | 3%                           |
| Saint-Palais-sur-Mer                                    | 249                                 | 3 897           | 2%                          | 830           | 2%                           |
| Vaux-sur-Mer                                            | 647                                 | 3 798           | 2%                          | 1 725         | 3%                           |
| Saujon                                                  | 395                                 | 7 165           | 4%                          | 2 248         | 4%                           |
| Saint-Georges-de-Didonne                                | 505                                 | 5 360           | 3%                          | 1 543         | 3%                           |
| Cozes                                                   | 130                                 | 2 142           | 1%                          | 745           | 1%                           |
| <b>Bourgs / pôles de proximité</b>                      | <b>75</b>                           | <b>70 966</b>   | <b>44%</b>                  | <b>13 739</b> | <b>25%</b>                   |
| Bourgs CARO                                             | 68                                  | 24 420          | 15%                         | 4 225         | 8%                           |
| Bourgs CCBM                                             | 70                                  | 9 160           | 6%                          | 2 074         | 4%                           |
| Bourgs CARA                                             | 86                                  | 37 386          | 23%                         | 7 440         | 14%                          |
| <b>Total entente intercom.</b>                          | <b>134</b>                          | <b>161 479</b>  | <b>100%</b>                 | <b>54 475</b> | <b>100%</b>                  |

NB : Ce découpage n'a pas de valeur légale ni d'incidences sur la suite de la démarche. Il vise simplement à faciliter la lecture des équilibres démographiques et économiques du territoire.

Le territoire de l'entente intercommunautaire est structuré par deux agglomérations urbaines, dont les centralités principales concentrent 25% des habitants, 50% des emplois ainsi que la plupart des équipements structurants du périmètre :

<sup>5</sup> Commissariat Général du Développement Durable, *Les Parcs naturels Régionaux : chiffres clés*, 2014.



- Le pôle urbain de Rochefort et sa couronne (Tonnay-Charente et Echillais notamment), dont l'aire d'influence s'étend jusqu'aux portes des agglomérations de La Rochelle au nord et de Saintes au sud, et qui s'inscrit dans le chapelet des villes moyennes qui jalonnent le sillon de la Charente ;
- Le pôle urbain de Royan, qui s'inscrit dans un continuum urbain « balnéaire » comprenant les communes de Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et Meschers-sur-Gironde, et qui dialogue avec l'agglomération saintaise à travers l'axe de la N150 qui dessert plusieurs communes péri-urbaines. Le niveau de tension sur le marché immobilier royannais a accéléré la « périurbanisation » des communes de la presqu'île d'Arvert (Arvert, Chaillevette, Breuillet...), qui se sont fortement développées lors des deux dernières décennies.

Le fonctionnement du littoral charentais et de son arrière-pays repose également sur un maillage de petites villes ou de bourgs structurants (Marennes-Hiers-Brouage, Fouras, La Tremblade, Saujon et Cozes notamment), qui représentent 30% de la population et 25% des emplois du périmètre d'étude et jouent un rôle non négligeable dans le quotidien des habitants (commerces, équipements/services, etc.). Ces derniers sont complétés par les communes de Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron et Le Château-d'Oléron, fréquentées par une partie des habitants de la presqu'île de Marennes.

### ■ Malgré un essoufflement récent, un territoire qui reste dynamique sur le plan démographique

Le territoire de l'entente intercommunautaire, à l'instar des espaces littoraux, bénéficie d'une dynamique démographique soutenue, bien que celle-ci se soit tassée entre le début des années 2000 et aujourd'hui. Alors qu'il gagnait près de 1 900 habitants chaque année entre 1999 et 2007, le territoire n'enregistrait plus qu'un gain annuel de 660 habitants entre 2012 et 2017, s'alignant de fait sur les rythmes de croissance observés à l'échelle de la Charente-Maritime et de la région Nouvelle Aquitaine.

Les composantes de l'entente résistent toutefois inégalement à cet essoufflement démographique. En effet, si celui-ci est particulièrement marqué sur la CARO et la CCBM, il est plus modéré sur le périmètre de la CARA.

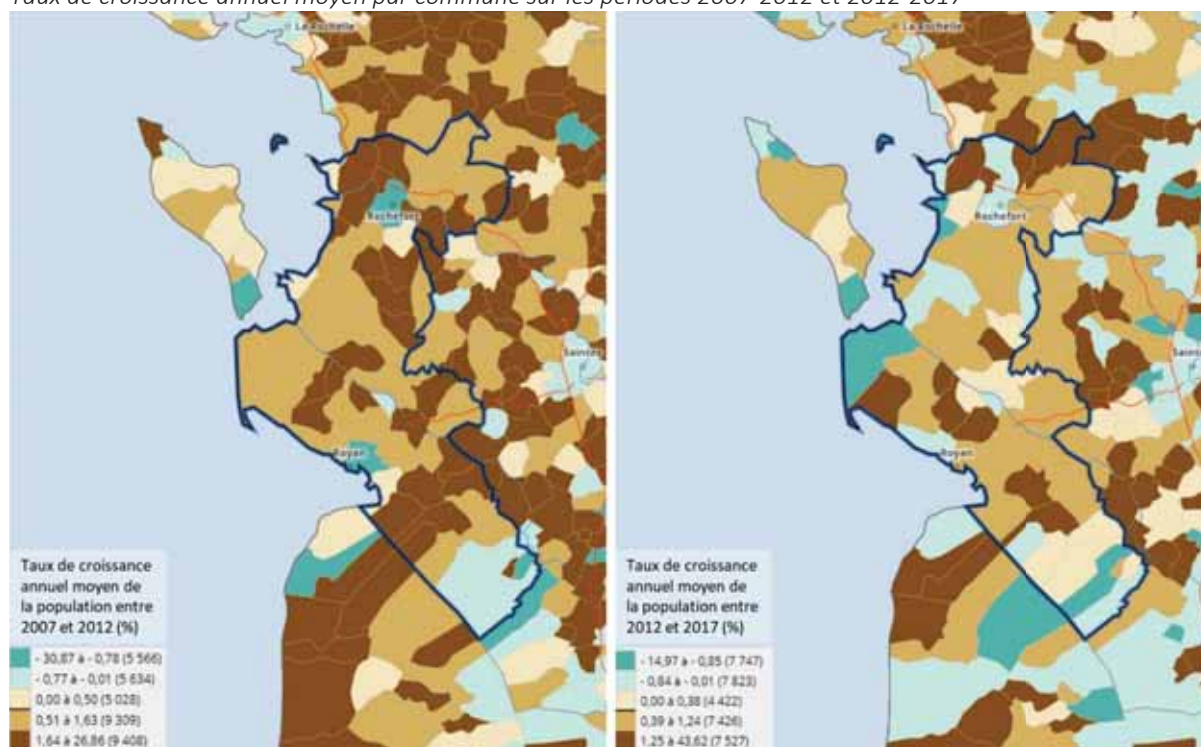
| Dynamiques démographiques<br><small>sources : INSEE 2018 - traitement ARCUS</small> | 1999-2007                   |                                 | 2007-2012                   |                                 | 2012-2017                   |                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
|                                                                                     | Evolutions brutes annuelles | Taux de croissance annuel moyen | Evolutions brutes annuelles | Taux de croissance annuel moyen | Evolutions brutes annuelles | Taux de croissance annuel moyen |
| CARO                                                                                | 720                         | 1,2%                            | 279                         | 0,5%                            | 88                          | 0,1%                            |
| CARA                                                                                | 1 002                       | 1,4%                            | 617                         | 0,8%                            | 512                         | 0,6%                            |
| CCBM                                                                                | 212                         | 1,6%                            | 191                         | 1,3%                            | 57                          | 0,4%                            |
| Territoire entente                                                                  | 1 934                       | 1,3%                            | 1 087                       | 0,7%                            | 657                         | 0,4%                            |
| CCIO                                                                                | 154                         | 0,8%                            | 110                         | 0,5%                            | 83                          | 0,4%                            |
| Charente-Maritime                                                                   | 6 048                       | 1%                              | 4 665                       | 0,8%                            | 3 114                       | 0,5%                            |
| Nouvelle Aquitaine                                                                  | 46 038                      | 0,9%                            | 36 185                      | 0,6%                            | 29 677                      | 0,5%                            |

Entre 2007 et 2012, il apparaît que l'ensemble des communes du territoire gagnent des habitants, à l'exception :

- Des villes de Royan et de Rochefort, qui se « desserrent » au profit des communes de première et de seconde couronne, où le foncier est plus accessible.
- De l'extrémité sud de la CARA, dont le vieillissement de la population est très marqué.

Quelle que soit la période, la croissance démographique est intense sur les communes de l'ancien rivage du golfe de Brouage, desservies par l'axe Rochefort-Royan, sur les communes de l'arrière-pays et sur la presqu'île d'Arvert, qui bénéficie du « desserrement résidentiel » de l'agglomération royannaise ainsi que d'un cadre de vie attractif.

Taux de croissance annuel moyen par commune sur les périodes 2007-2012 et 2012-2017



Source : INSEE 2018 / Observatoire des territoires-ANCT – traitement ARCUS

## ■ Le littoral charentais, terre d'accueil : des logiques de peuplement multiples

Depuis le début des années 1980, **le solde migratoire constitue le moteur exclusif de la croissance démographique, traduisant de fait l'attractivité résidentielle du littoral charentais**. A l'inverse, la contribution du solde naturel est négative en raison du vieillissement structurel de la population de l'entente intercommunautaire.

L'intensité des dynamiques d'accueil sur les trois composantes de l'entente intercommunautaire est néanmoins sous-tendue par des logiques de peuplement multiples.

Sur la CARO, la croissance est en partie alimentée par :

- Le desserrement résidentiel de l'agglomération rochelaise (même si le solde avec celle-ci est déficitaire) et de la ville-centre de Rochefort, qui conduisent les primo-accédants à s'installer en première et deuxième couronne ;

- L’emménagement de retraités / préretraités, dont une partie significative provient d’île de France, portés par le tropisme littoral, la proximité de La Rochelle et le niveau de services du territoire.
- La captation d’un public fragile sur la ville-centre, dans le parc social ou dans le parc privé dégradé, qui cohabite avec des ménages plus aisés dont les revenus sont suffisamment importants pour pouvoir acquérir un bien sur un marché immobilier qui connaît une certaine tension.

Sur la CARA, la dynamique démographique est elle-aussi soutenue par l’arrivée de retraités ou de cadres en fin de carrière, avec généralement des revenus plutôt importants, attirés par la proximité des plages et des services offerts par la ville-centre. Sur les espaces rétro-littoraux, le long de l’axe Royan-Saintes et sur la presqu’île d’Arvert, les dynamiques de peuplement sont plus diversifiées : à l’emménagement de personnes proches de la retraite se juxtapose l’installation de familles et de primo-accédants guidés par la recherche d’un foncier ou de biens immobiliers plus accessibles que dans le cœur du pôle urbain.

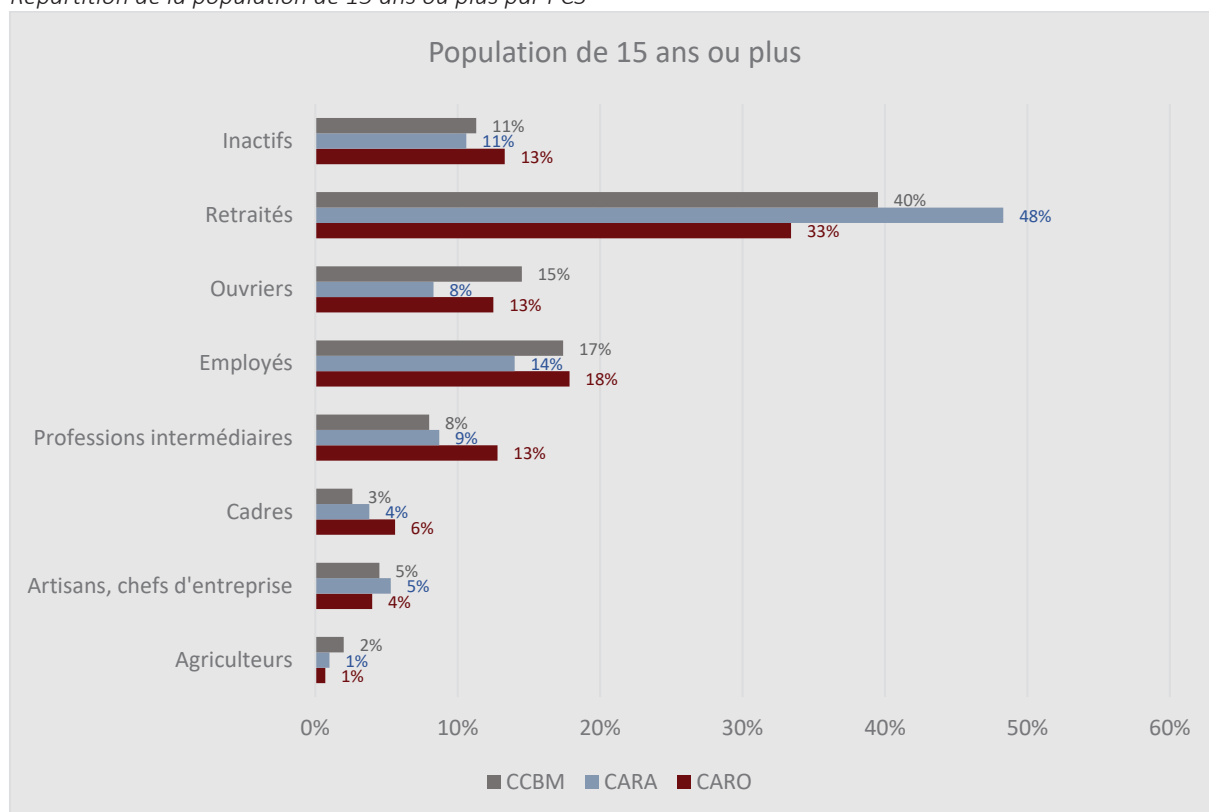
Si des jeunes retraités s’installent également sur les communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Bourcefranc-Le-Chapus, la croissance démographique de la CCBM est elle-aussi portée par l’installation de familles primo-accédantes en provenance de l’agglomération saintaise ou de l’île d’Oléron, où les droits à bâtir et le marché de l’accession sont plus « sélectifs ».

### ■ Un territoire avec une forte représentation de retraités et de classes moyennes « actives »

L’haliotropisme, conjugué au profil générationnel du territoire (cf. chapitre 3) conditionne en partie la sociologie du littoral charentais, qui se caractérise notamment par une surreprésentation de personnes retraitées dans la population. La part de ces dernières oscille ainsi entre 33% sur la CARO et 48% sur la CARA, quand la moyenne nationale s’établit à 35%.

La prégnance de la conchyliculture sur la CCBM et de l’industrie sur la CARO sous-tend une forte proportion d’ouvriers parmi les habitants de 15 ans ou plus. La dynamique d’installation de primo-accédants sur les espaces rétro-littoraux et le long des principaux axes de mobilité explique aussi pourquoi les employés et les professions intermédiaires sont bien représentées sur le territoire.

Inversement, le territoire est faiblement doté en cadres et professions intellectuelles supérieures - du moins encore en activité, une partie des retraités nouvellement arrivés sur le territoire ayant exercé des fonctions de cette nature par le passé – par rapport à la moyenne nationale (entre 3 et 6 % sur le territoire de l’entente, contre près de 10% en France).



Source : INSEE 2018

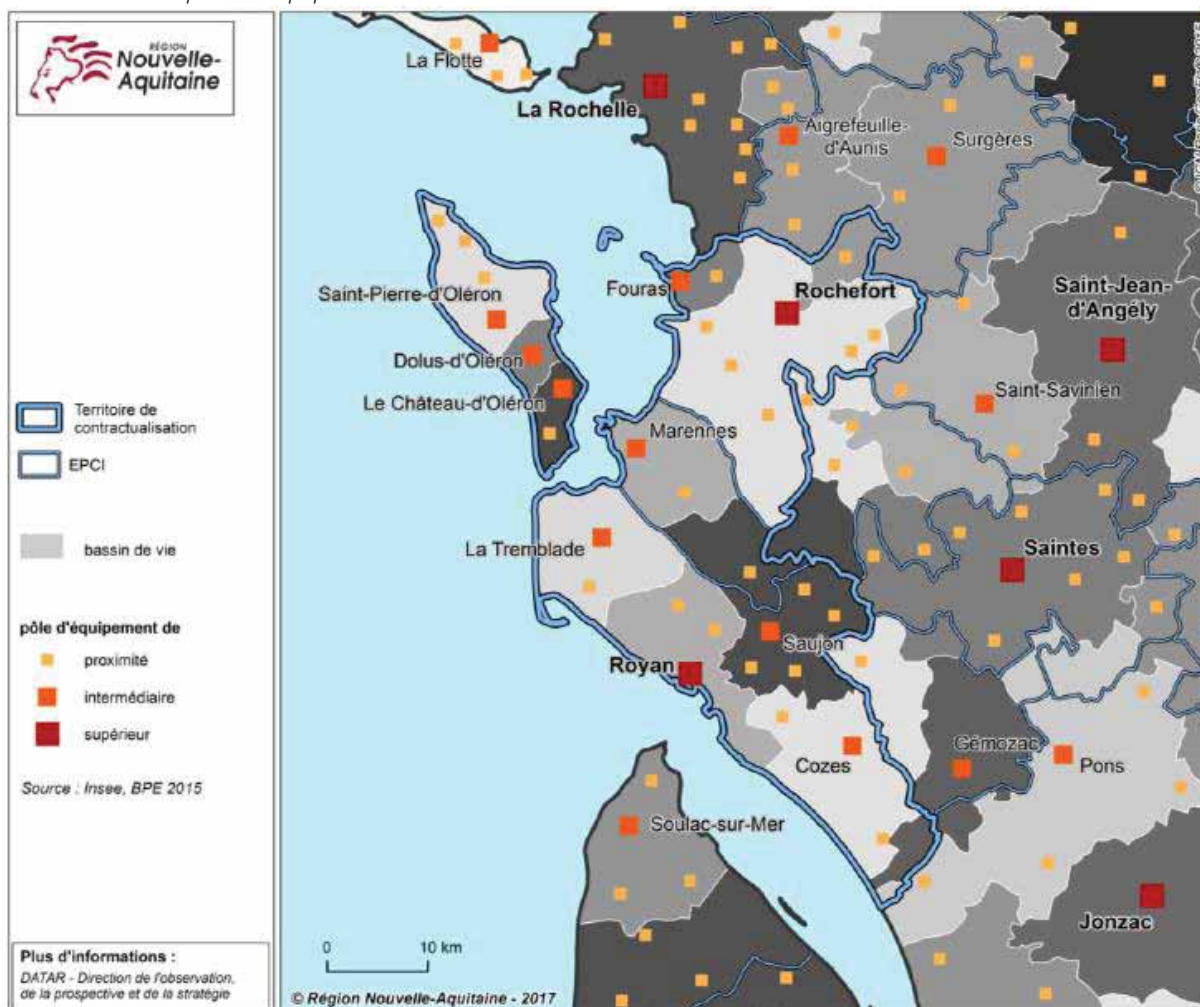
### ■ Perceptions et pratiques : un territoire « morcelé »

La combinaison des caractéristiques de l'armature territoriale, de la distribution géographique des services et des flux de déplacements domicile-travail dessine des « territoires pratiqués » relativement vastes et fragmentés.

Ainsi, pas moins de 10 bassins de vie – au sens de l'INSEE – composent le périmètre de l'entente intercommunautaire :

- Si une grande partie de la CARO est polarisée par Rochefort, il apparaît que la frange nord de celle-ci fonctionne également avec l'agglomération rochelaise ou le territoire de Surgères ;
- Le territoire de la CCBM est quant à lui partagé entre le bassin de vie qui s'organise autour de Marennes et le « bas » de la dorsale, davantage tourné vers l'agglomération de Saintes ;
- Sur la CARA, on ne dénombre pas moins de 5 bassins de vie différents : si au nord, c'est le bourg de La Tremblade qui organise les pratiques, au centre et au sud, les habitants se tournent aussi bien vers les pôles de Royan, Saujon, Cozes ou encore Gémazac.

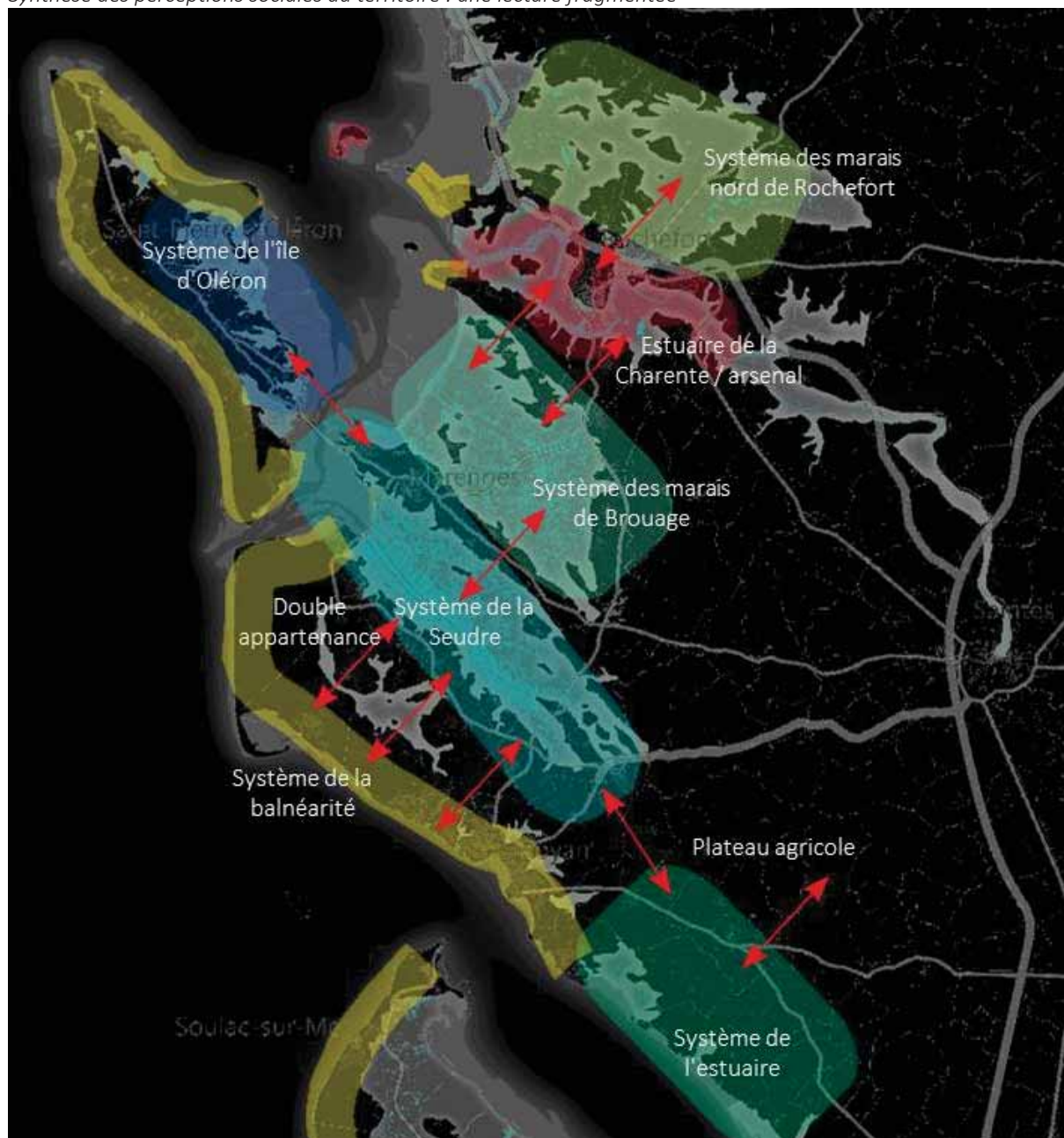




Source : Région Nouvelle-Aquitaine – analyse socio-économique du territoire Marennes-Oléron-Rochefort Océan-Royan Atlantique – 2018

A cette multiplicité des « territoires pratiqués » se superpose la perception dominante d'un territoire fragmenté. Les entretiens et les ateliers réalisés tout au long de la mission ont en effet démontré que le périmètre de l'entente intercommunautaire était surtout perçu comme une juxtaposition de « systèmes territoriaux » avec chacun une histoire, une identité et une sociologie singulières, et non pas comme un territoire qui serait identifié et approprié dans sa globalité par ses habitants.

L'absence de « sentiment d'appartenance collective » chez les habitants de l'entente ne saurait pour autant constituer un frein rédhibitoire à l'émergence d'un Parc Naturel Régional, sauf à essentialiser et à figer les notions de territoire et d'identité, qui doivent plutôt être comprises comme des « constructions sociales et politiques » en constante évolution. A cet égard, il apparaît que **le littoral charentais, à travers les modalités de sa conquête par les femmes et les hommes et ses récurrences géomorphologiques d'une part, et les défis communs auxquels ses composantes sont confrontées, bénéficie de supports cohérents pour « faire territoire ».**



Sources : ARCUS

## CHAPITRE 3

# Un ensemble confronté à de multiples fragilités

### 3.1 – Un territoire à l'épreuve du changement climatique et des risques naturels

---

#### ■ Une vulnérabilité marquée aux effets du changement climatique

Le bassin Adour-Garonne va connaître des modifications hydrologiques majeures liées au dérèglement climatique, avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et les milieux aquatiques.

En effet, d'ici 2050, tous les modèles convergent pour prédire :

- Une augmentation de la température moyenne annuelle de l'air d'au minimum + 2°C ;
- Une augmentation des situations « extrêmes » (sécheresses, crues et inondations) ;
- Une baisse moyenne annuelle des débits naturels des cours d'eau comprise entre -20 % et -40 % et de l'ordre de -50 % en périodes d'étiage, lesquelles seront plus précoces et plus intenses ;
- Une augmentation de l'évapotranspiration (des sols et de la végétation) comprise entre +10 % et +30 % ;
- Une augmentation de la sécheresse des sols ;
- Une tendance à la baisse de la recharge des nappes, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20 % à -50 % ;
- Une augmentation également significative de la température des eaux de surface (déjà réelle aujourd'hui : +1,5°C en 40 ans) ;
- Une élévation du niveau de l'océan, de l'ordre de 21 cm (et de façon très probable comprise entre 60 cm et 1 m en 2100).

(Source : Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne).

Le territoire est particulièrement concerné par ces projections en raison de sa situation littorale et estuarienne. Cette vulnérabilité a été évaluée sur le bassin Adour-Garonne grâce à 7 indicateurs qui sont autant d'enjeux majeurs pour la gestion de l'eau. Les enjeux les plus importants pour le territoire sont les suivants :

#### ■ Enjeu « disponibilité en eau » et « sécheresse des sols »

Cette disponibilité concerne à la fois les eaux souterraines et les eaux superficielles. L'équilibre de l'offre et de la demande en eau est perturbé, du fait d'une diminution et d'une saisonnalité binaire des précipitations, et d'une aptitude diminuée des sols à retenir l'eau. L'évapotranspiration des écosystèmes (végétation, sols et plans d'eau) est fortement accrue, et limitera de fait les capacités de rechargement en eau des nappes phréatiques. Cette situation provoque une mise en tension de la disponibilité en eau potable pour certains territoires, dont celui du littoral charentais. La demande en eau potable explose à la période estivale, où la population locale se démultiplie, où les températures sont de plus en plus chaudes et où les épisodes de canicules sont de plus en plus fréquents. Les pressions de prélèvement sont donc plus fortes. A contrario, on observe des carences de précipitations en période automnale et hivernale, et des difficultés en matière de recharge des nappes phréatiques. Cette combinaison provoque une offre déficitaire de la ressource de plus en plus régulière.

#### ■ Enjeu « préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

La diminution des débits des cours d'eau, qui a pour effet de limiter la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à une augmentation de la température de l'eau, et à la succession d'événements

hydrologiques extrêmes, devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La hausse des températures de l'eau induit en effet de nombreuses conséquences dont la diminution de l'oxygène dissous, l'augmentation de l'eutrophisation, ou la métabolisation plus rapide et intense des micropolluants.

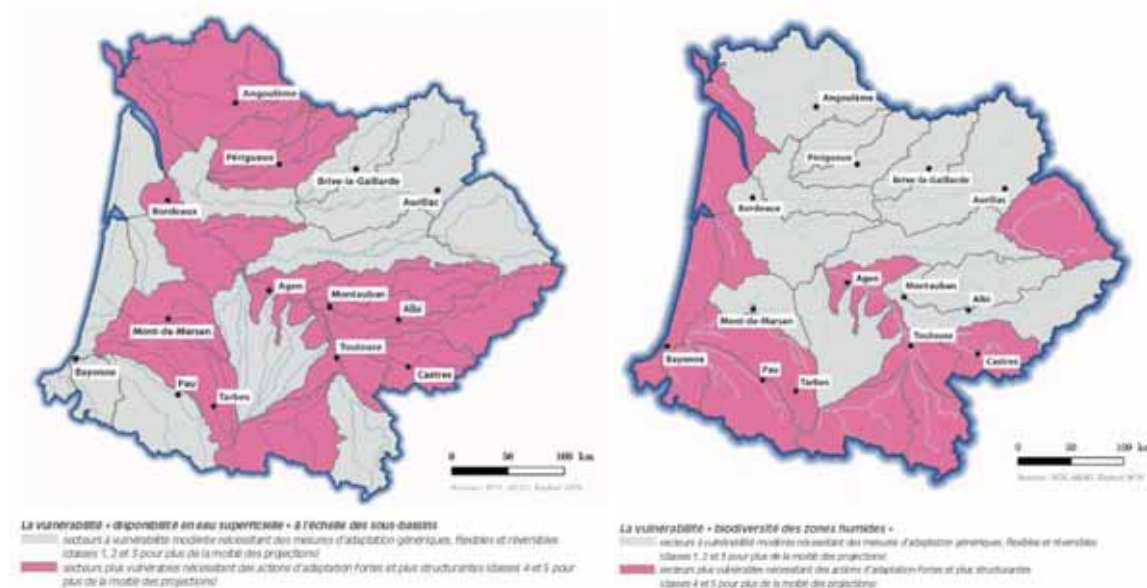
### ■ Enjeu « biodiversité »

Cet enjeu concerne à la fois la biodiversité inféodée au réseau hydrographique, et celle liée aux zones humides. La vulnérabilité liée à la disponibilité de la ressource en eau et la dégradation constatée de sa qualité ont des impacts sur ces écosystèmes particulièrement sensibles. La température de l'eau a une influence directe sur la vie des poissons et les productions conchylicoles et ostréicoles, et donc les aires de répartition des principales espèces inféodées aux milieux humides et aquatiques.

Aussi, le risque de salinisation des espaces côtiers est important, et le réchauffement climatique engendrerait un assèchement des zones humides, augmentant ainsi la salinité des marais salés et saumâtres par évaporation et remontée des sels. La perturbation des régimes hydriques modifie également la répartition et la teneur en eau des zones humides.

D'une manière plus générale, le changement climatique est responsable d'une fragilisation des milieux en présence, d'une modification des chaînes trophiques et plus globalement, de la perturbation de l'équilibre des réseaux écologiques.

*La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle » et « biodiversité des zones humides »*



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

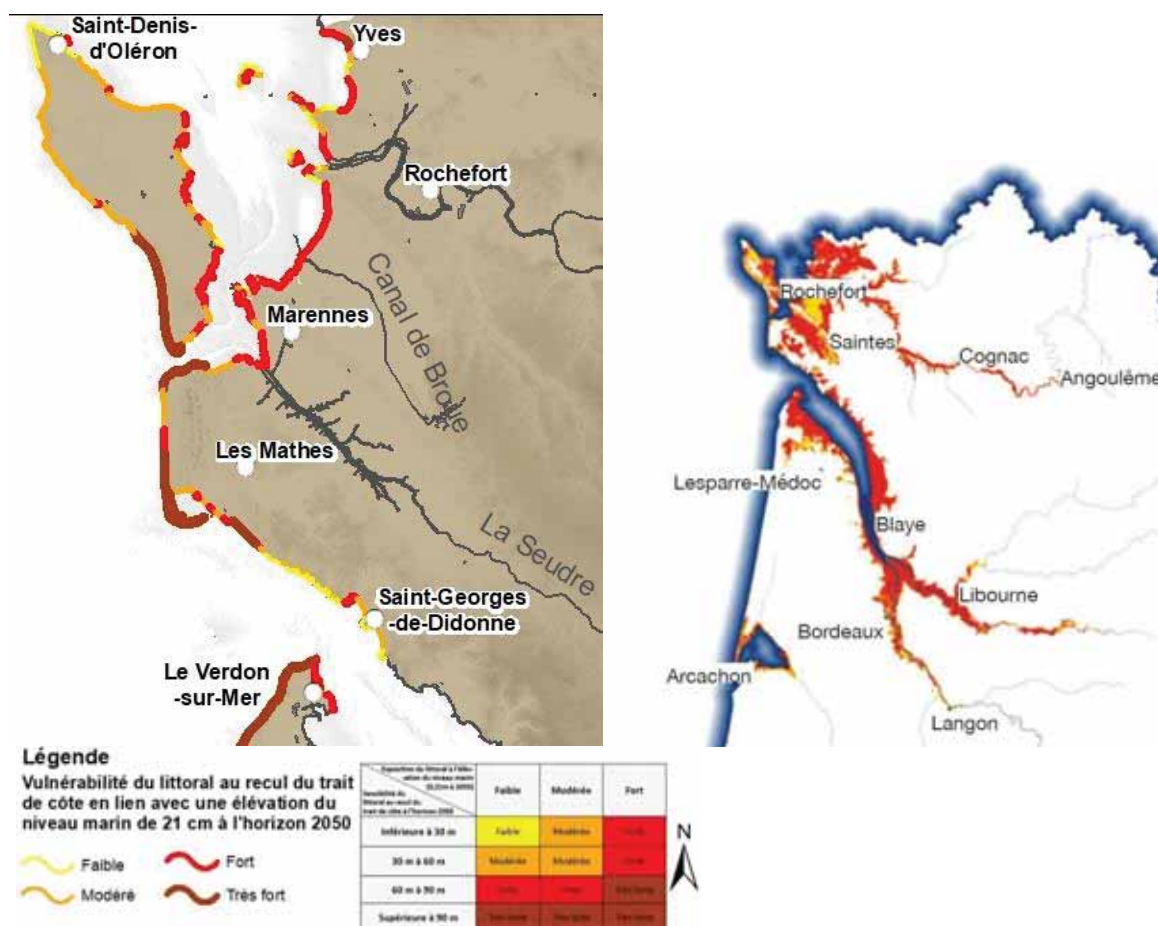
### ■ Des risques naturels accrus par un renforcement des aléas

Les événements et les à-coups climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses. L'érosion et la submersion marine constituent les aléas les plus récurrents et les plus prégnants sur le territoire. En effet, à cause de leur position géographique et l'exposition immédiate au front littoral, les territoires côtiers et estuariens sont davantage confrontés à ces aléas dans le contexte d'accentuation du changement climatique. Les tempêtes Xynthia et Martin et leurs conséquences en sont la parfaite illustration.



Les projections réalisées par le BRGM, en association avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, prévoient une vulnérabilité du littoral (majoritairement de forte à très forte) au recul du trait de côte, avec une élévation du niveau marin de 21 cm à l'horizon 2050. L'élévation du niveau de l'océan retenu pour 2050 est de +21 cm et pour 2100 entre de +60 cm à +1 m. Cette élévation du niveau marin pourra induire une submersion marine permanente des zones basses (marais côtiers, îles) et aggraver les submersions temporaires liées aux tempêtes.

*Vulnérabilité du littoral au recul du trait de côte en lien avec une élévation du niveau marin de 21 cm à l'horizon 2050 (à g.) et vulnérabilité du littoral du bassin Adour-Garonne à la submersion marine à l'horizon 2100 (à dr.)*



Source : BRGM – AEAG

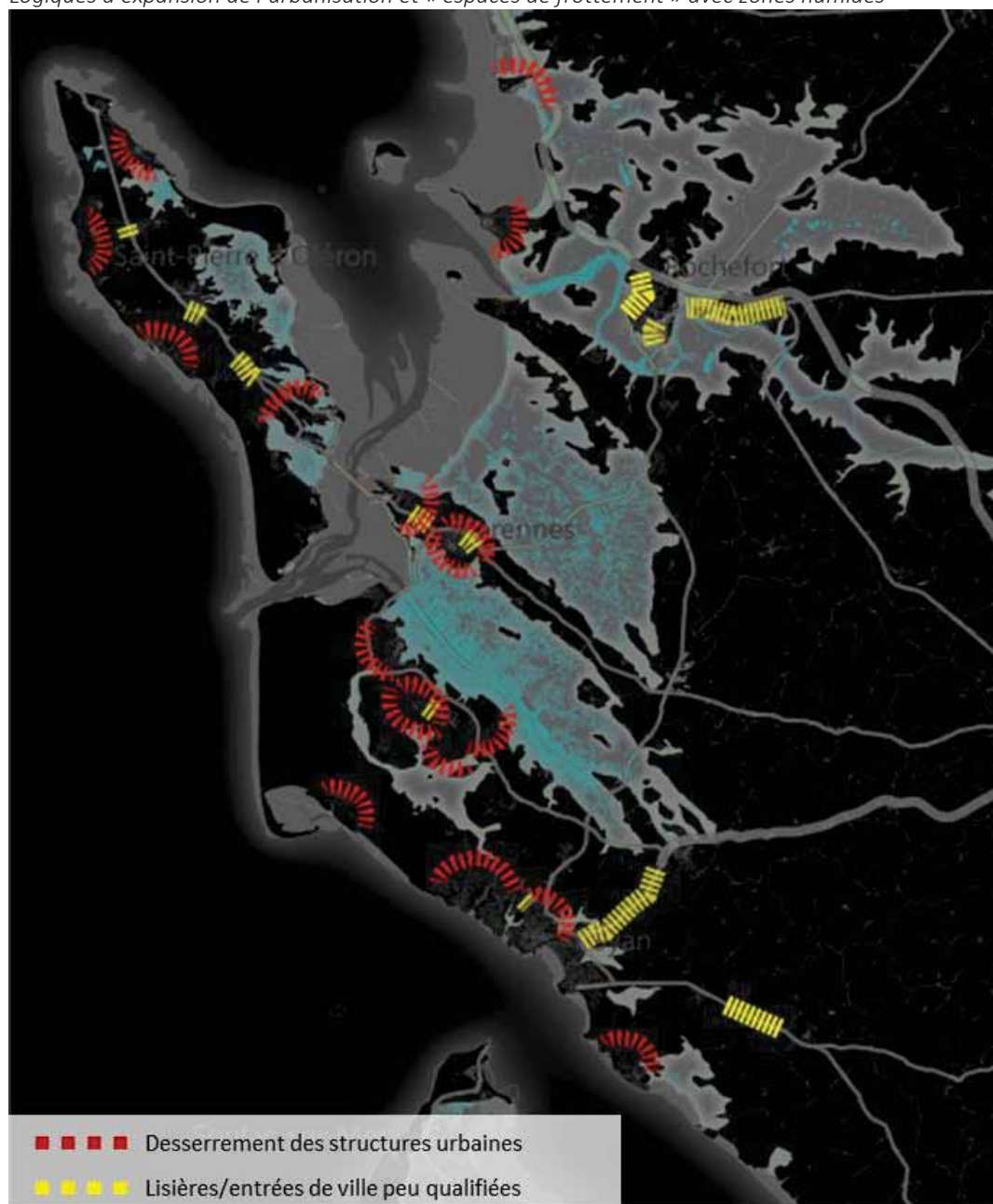
Le territoire est déjà doté d'un certain nombre de documents réglementaires et informatifs prenant en compte ces risques : Plans de Protection des Risques Naturels, PAPI (programme d'actions de prévention des inondations), TRI (territoire à risque important d'inondation). Ces évolutions climatiques, non linéaires, difficilement prévisibles sur le long terme, aux intensités variables mais généralement exponentielles, posent la question de la résilience, et des capacités d'adaptation nécessaires à mobiliser pour les territoires, les hommes, les usages.

Dans un contexte actuel où les solutions de protection et de fixation du trait de côte montrent leurs limites techniques et temporelles, le recours à des modèles de gestion plus souples, s'appuyant sur la nature et visant à reconquérir l'interface terre-mer et ses fonctionnalités écologiques, paysagères,

hydrauliques, résilientes... est une perspective à explorer de manière sérieuse. Le programme LIFE ADAPTO, porté par le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, s’y adonne sur le marais de Moëze.

## 3.2 – Une pression croissante sur les milieux et les paysages

*Logiques d'expansion de l'urbanisation et « espaces de frottement » avec zones humides*



Sources : Diagnostic de la stratégie d'intervention du Conservatoire National du Littoral / étude paysage PETR Marennes-Oléron / SCOT CARO – traitement ARCUS

### ■ La fragilisation du système des marais et des zones humides

Le système des marais et des zones humides du littoral charentais et des terres intérieures est confronté à une dynamique de fragilisation qui prend appui sur plusieurs facteurs :

- **Des facteurs socio-environnementaux**, liés à la vulnérabilité de la ressource en eau et à la concurrence pour son appropriation par les différents usagers (agriculture, ostréiculture, chasse et autres loisirs, etc.). Si des principes de régulation ont été fixés par les services de l'Etat, les

partenaires institutionnels locaux et les collectifs d'usagers, force est de constater qu'en période estivale, la gestion des niveaux d'eau et la répartition de la ressource entre les différents usages s'avèrent encore parfois problématiques.

On assiste également à une certaine anthropisation des milieux, en partie due au développement des espèces (floristiques et faunistiques) invasives envahissantes. Ces dernières, principalement issues des plantations ornementales dans les parcs et les jardins privés ou introduites par l'Homme, ont une forte capacité de colonisation et entrent directement en concurrence avec les espèces pionnières et locales. Ces perturbations ont des impacts directs sur les fonctionnalités écologiques et les couloirs de déplacement des espèces en présence. La qualité écologique et chimique des milieux s'en trouve altérée, les habitats naturels dégradés, voire en régression, et les milieux naturels fractionnés.

- **Des facteurs économiques**, liés à la nécessité de réinventer un nouveau modèle économique pour l'élevage, principal vecteur de l'entretien des marais, ou des activités historiques comme la pisciculture, qui participaient pleinement à la régulation des zones humides.
- **Des facteurs sociaux**, liés à la perte de valeur du marais dans l'imaginaire collectif comme dans le champ économique, qui se traduit notamment par un abandon du marais par certains propriétaires fonciers ou par la difficile reprise de certaines exploitations en ce qui concerne l'élevage (*« avant, le marais était une valeur reconnue, aujourd'hui, pour beaucoup de propriétaires, il représente une charge »*, a-t-on pu entendre à plusieurs reprises au cours de l'étude).
- **Des difficultés de gestion**, liées notamment au morcellement foncier des zones humides et à la complexité induite en matière d'entretien et de gouvernance. Il faut néanmoins souligner qu'à cet égard, des réponses se sont structurées sur le territoire. Ainsi, une Association Foncière Pastorale a été créée en 2019 sur le marais de Brouage – la première à avoir vu le jour au sein de zones humides, l'outil ayant été initialement mis au point pour assurer la gestion des estives et des paysages de montagne – afin de lutter contre l'enfrichement progressif de certaines portions du marais.
- **Des contraintes réglementaires**, liées à la superposition de plusieurs réglementations sur certains marais (loi Littoral, sites Natura 2000, etc.), et qui entravent parfois le développement des outils de production des agriculteurs ou des éleveurs.
- **Une pression de l'urbanisation**, liée à l'intensité des dynamiques foncières et urbaines sur certaines portions du littoral charentais et de son arrière-pays, et qui ne sont pas sans impacts sur les paysages, le fonctionnement écologique et la biodiversité des marais et des zones humides. C'est notamment le cas sur les communes riveraines de la Seudre (presqu'îles d'Arvert et de Marennes), où près de 20 hectares ont été artificialisés entre 2009 et 2013, sur le marais de Saint-Augustin ou encore au sud du marais de Brouage. Cette urbanisation croissante a pour corollaire un processus croissant d'artificialisation des sols et de pollution potentielle de l'environnement, notamment aquatique.



| Indicateurs de pression<br>du développement urbain | Poids de<br>population<br>2015 | Logements commencés<br>2009-2015 |                          | Evolution des surfaces<br>artificialisées cadastrées<br>2009-2013 |                          |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
|                                                    |                                | Nb                               | Répartition<br>des gains | Ha                                                                | Répartition<br>des gains |
| Communes de la Cote de beauté                      | 20%                            | 2474                             | 35%                      | 9                                                                 | 9%                       |
| Arrière-pays de la CARA                            | 8%                             | 584                              | 8%                       | 10                                                                | 10%                      |
| Communes du sud de l'estuaire (CARA)               | 2%                             | 68                               | 1%                       | 2                                                                 | 2%                       |
| Communes riveraines de la Seudre                   | 23%                            | 1404                             | 20%                      | 21                                                                | 22%                      |
| Communes du marais de Brouage                      | 4%                             | 179                              | 3%                       | 18                                                                | 19%                      |
| Ile d'Oléron                                       | 12%                            | 850                              | 12%                      | 18                                                                | 19%                      |
| Communes de l'estuaire de la Charente              | 29%                            | 1345                             | 19%                      | 16                                                                | 16%                      |
| Communes du marais nord de Rochefort               | 3%                             | 112                              | 2%                       | 3                                                                 | 3%                       |
| <b>Territoire d'étude</b>                          | <b>100%</b>                    | <b>7016</b>                      | <b>100</b>               | <b>97</b>                                                         | <b>100%</b>              |
| Sources                                            | INSEE                          | sitadel@2 - NAFU                 |                          | CEREMA - SDES / MAJIC / NAFU                                      |                          |

*Espèces invasives envahissantes (Jussie), tas de déchets et surfaces imperméabilisées*



Source : Rivière Environnement

*La Tremblade / rive sud du marais de La Seudre*



Sources : Géoportail

## ■ Le littoral pris d'assaut

Avec près d'un million de touristes accueillis entre juillet et septembre 2019 et une hausse moyenne de 80% de la population journalière rien que sur le territoire de la CARA, le territoire du littoral charentais constitue une destination touristique majeure à l'échelle régionale et nationale. Les infrastructures touristiques qui se sont déployées depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et l'émergence de la société des loisirs – hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, villages vacances, etc. – ont contribué à accélérer la fragilisation des écosystèmes et des paysages du littoral, se combinant ainsi aux effets du dérèglement climatique et du recul du trait de côte.

Bien que les flux de visiteurs induits constituent un gisement économique primordial pour l'ensemble du territoire et du Département, il n'en demeure pas moins que la sur-fréquentation estivale n'est pas sans impacts sur la dynamique d'évolution du cordon dunaire, sur la sollicitation des axes de circulation et l'émission des gaz à effet de serre, sur la ressource en eau, etc. Si cette sollicitation est plus mesurée sur les marais nord de Rochefort, de Brouage et de la Seudre, elle est prégnante sur l'agglomération royannaise, sur la frange littorale de la presqu'île d'Arvert et sur l'île d'Oléron.

Outre ces problématiques saisonnières, le développement de cette urbanisation massive engendre d'autres questionnements sur la préservation des paysages exceptionnels du littoral. En effet, la standardisation architecturale et urbaine des aménagements et des équipements, ainsi que leur faible durabilité à tous points de vue, entraînent de fait un risque fort de banalisation portant atteinte aux raisons mêmes qui avaient suscité l'attrait et le développement touristique du territoire.

L'enjeu est fort de réinterroger le modèle touristique dominant, à la fois pour articuler la fréquentation avec l'intérieur des terres de manière complémentaire, mais aussi pour développer une offre contextualisée et cohérente avec les caractères hérités de ces paysages. A ce titre, les démarches d'ores et déjà en cours, à l'instar notamment de la maison éco-paysanne sur l'île d'Oléron, sont à promouvoir comme pratiques vertueuses à l'échelle du futur Parc Naturel Régional.

*La Palmyre : Bonne Anse investie par les infrastructures touristiques*



Sources : Géoportail

### 3.3 – La fragilisation de l’armature « historique » et l’émergence de nouvelles segmentations socio-territoriales

#### ■ Une dissociation des dynamiques économiques et résidentielles générant des difficultés multiples

Quelques indicateurs suffisent à illustrer le processus de « dilution » de l’armature territoriale qui s’opère depuis près de 50 ans sur le littoral charentais et son arrière-pays :

- Alors que les pôles urbains de Royan et de Rochefort concentraient 39% de la population du territoire de l’entente intercommunautaire en 1968, ils ne représentaient plus que 26% de la population du périmètre d’étude en 2017 ;
- Sur cette même période, si les pôles secondaires ont vu leur poids démographique se maintenir, les communes rurales et les pôles de proximité ont connu un développement résidentiel exponentiel (33% de la population de l’entente en 1968 contre 44% en 2017). Cette dynamique a été particulièrement marquée entre 2011 et 2015, ces communes ayant concentré près de 45% de la production de logements ;
- Dans le même temps, il faut souligner que l’armature économique est restée relativement stable (un emploi sur deux sur les deux pôles urbains du territoire, le reste se répartissant de manière équilibrée entre les pôles secondaires et les communes rurales).

| Armature du territoire de l'entente*                                                                                                                                                | Répartition de la population |      | Répartition des logements construits | Répartition des emplois |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------|--------------------------------------|-------------------------|------|
|                                                                                                                                                                                     | 1968                         | 2017 | 2011-2015                            | 1975                    | 2017 |
| <b>Pôles urbains structurants</b><br>(Royan, Rochefort)                                                                                                                             | 39%                          | 26%  | 30%                                  | 50%                     | 48%  |
| <b>Pôles secondaires</b><br>(Fouras, Tonnay-Charente, Echillais, Marennes-Hiers-Brouage, La Tremblade, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Saujon, Saint-Georges-de-Didonne, Cozes) | 29%                          | 30%  | 28%                                  | 24%                     | 27%  |
| <b>Villages et pôles de proximité</b>                                                                                                                                               | 33%                          | 44%  | 43%                                  | 26%                     | 25%  |

Sources

INSEE

INSEE

SITADEL2

INSEE

INSEE

\* Ce découpage n'a pas de valeur légale ni d'incidences sur la suite de la démarche. Il vise simplement à faciliter la lecture des dynamiques de développement du territoire.

Cette dissociation des dynamiques économiques et résidentielles génère notamment :

- **Une dépendance accrue à la mobilité** entre des communes qui se « résidentialisent » et des pôles urbains qui ont conservé leur poids économique, propice au recours aux énergies fossiles et à l’émission de gaz à effets de serre ;
- **Une tension latente sur les « territoires émergents »**, parfois insuffisamment équipés et structurés pour intégrer pleinement les nouveaux arrivants, et qui connaissent pour certains des tensions entre les « anciens » et les « nouveaux » habitants.



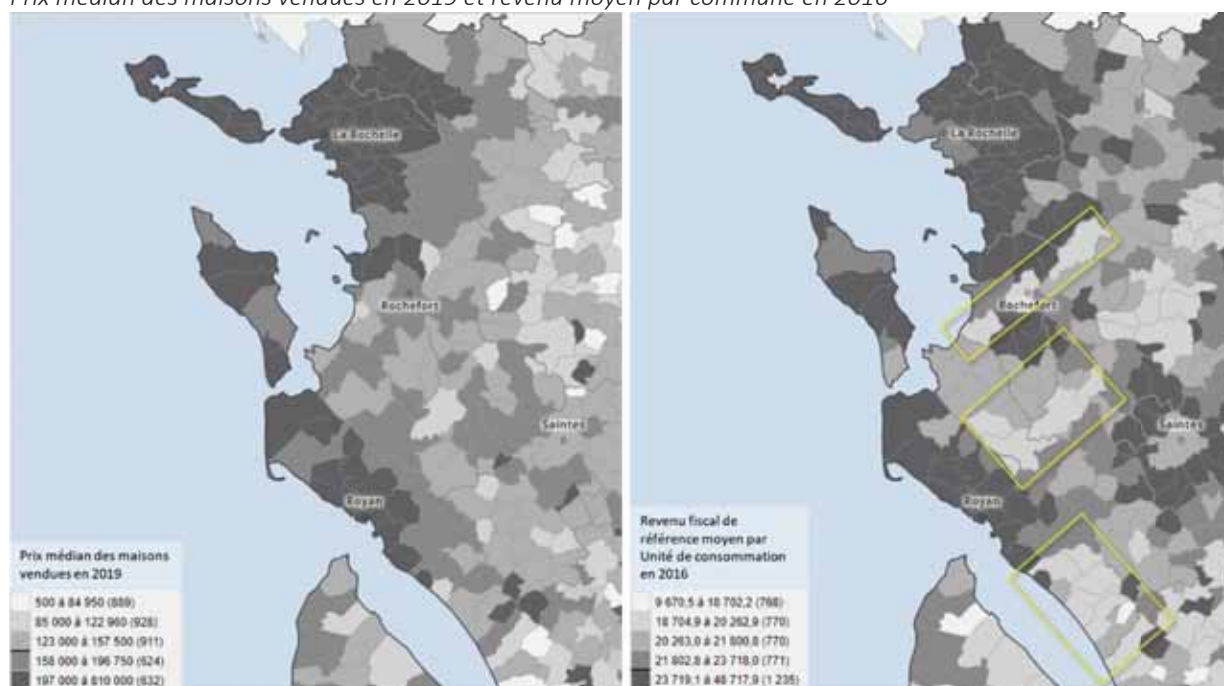
## ■ Un territoire à plusieurs vitesses, des différenciations socio-territoriales croissantes

Faible disponibilité de l'offre locative, qu'elle soit libre ou conventionnée, sélectivité sociale du marché de l'accession à la propriété, raréfaction et pression foncière : le littoral charentais, et à plus forte raison la frange littorale de la CARA, la presqu'île d'Arvert et les communes du croissant nord de Rochefort, est confronté à des tensions sur le marché immobilier que les différents Programmes Locaux de l'Habitat qui se succèdent peinent à contenir.

Le caractère tendu du marché immobilier littoral et le filtre sociologique qu'il induit génèrent aujourd'hui de nouvelles formes de ségrégations territoriales qui se manifestent notamment par :

- **Un report des primo-accédants, des familles et des ménages plus fragiles, isolés ou non, sur les franges ou dans les « angles morts » du territoire** de l'entente : communes de l'ancien rivage du golfe de Brouage, « bas » de la dorsale Saintes-Oléron, sud de la CARA... Un tel constat invite à appréhender les politiques d'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'action sociale à une échelle plus large que le contour des EPCI.
- **Des profils sociaux très contrastés** entre les communes littorales, composées de personnes seules ou de couples sans enfants dotés de revenus plutôt confortables, et un arrière-pays plus familial composé d'actifs dont la vie sociale est subordonnée à la mobilité (accès aux emplois, aux loisirs, aux services...).

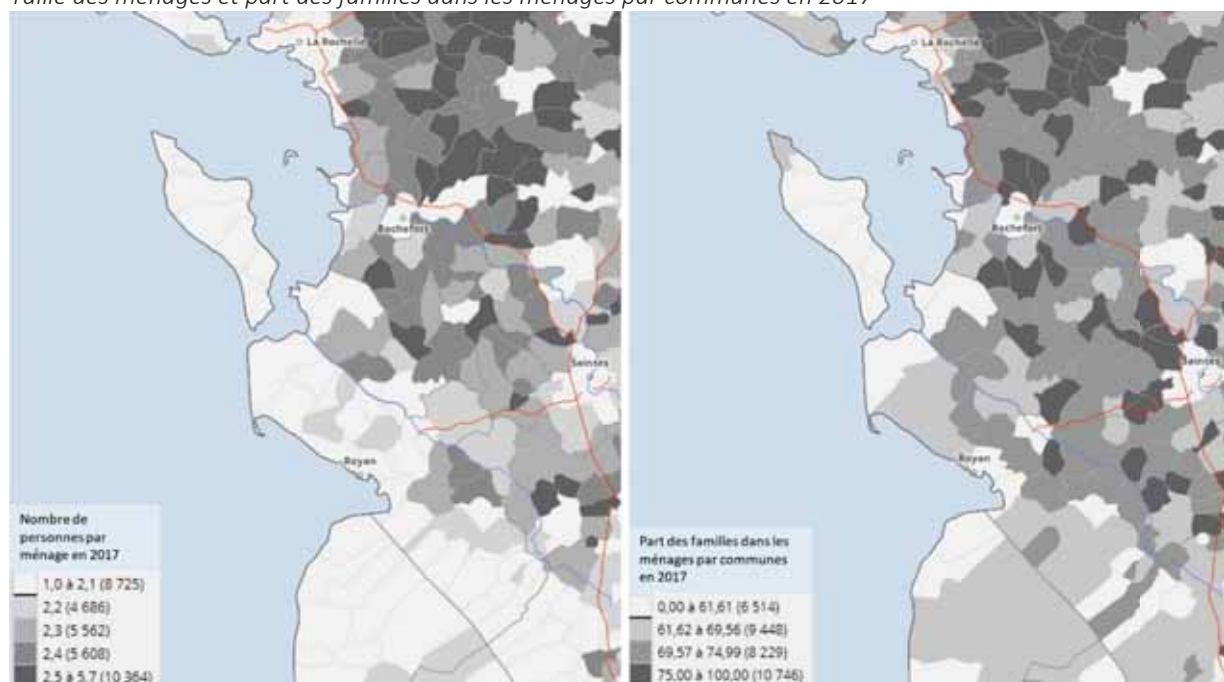
Prix médian des maisons vendues en 2019 et revenu moyen par commune en 2016



Sources : DVF – observatoire NAFU2019 / DGFIP – FILOSOFI 2019 – traitement ARCUS



### Taille des ménages et part des familles dans les ménages par communes en 2017



Sources : INSEE 2018 / Observatoire des territoires-ANCT – traitement ARCUS

### ■ La dévitalisation des centralités historiques : un processus contenu mais des « signaux faibles »

L'attractivité résidentielle et les tensions induites sur le marché immobilier du littoral charentais se traduisent notamment par une vacance résidentielle très basse (5,7% à l'échelle de l'entente contre 8,5% à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine), mais qui se concentre notamment dans certains cœurs de bourgs/villes historiques.

Des « signaux faibles », qui appellent une certaine vigilance, sont en effet perceptibles dans les bourgs de Tonnay-Charente (9,5% de vacance en 2017, soit environ 400 logements), de Cozes (11% de vacance, soit près de 140 logements) ou de La Tremblade (+ 170 logements vacants entre 2012 et 2017).

**Si le phénomène est d'une manière générale largement contenu sur le territoire de l'entente, il se présente avec une certaine acuité sur la ville-centre de Rochefort**, confrontée à un processus structurel de fragilisation depuis la fermeture de l'arsenal en 1927, et qui se traduit notamment par :

- Un déclin démographique significatif (perte de 5 000 habitants depuis la fin des années 1960) ;
- Un chômage et des vulnérabilités sociales marqués (21% des ménages sous le seuil de pauvreté), notamment dans le « bas des rues » du centre-ville, désormais inscrite dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, ou dans certains quartiers d'habitat social ;
- Une concentration de la vacance et de la dégradation du patrimoine bâti dans certaines rues du centre-ville et de ses faubourgs, qui a incité la CARO et ses partenaires à mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Les centres-bourgs du territoire sont également confrontés à un déficit d'animation « à l'année », lié à la saisonnalité des flux touristiques et à la **forte représentation des résidences secondaires** (45% sur la CARA, 17% sur la CCBM et 13% sur la CARO, contre 11,5% à l'échelle régionale en 2017).

### 3.4 – Vieillesse et précarité : des vulnérabilités sociales latentes

#### ■ Le vieillissement de la population : un processus très marqué sur le littoral

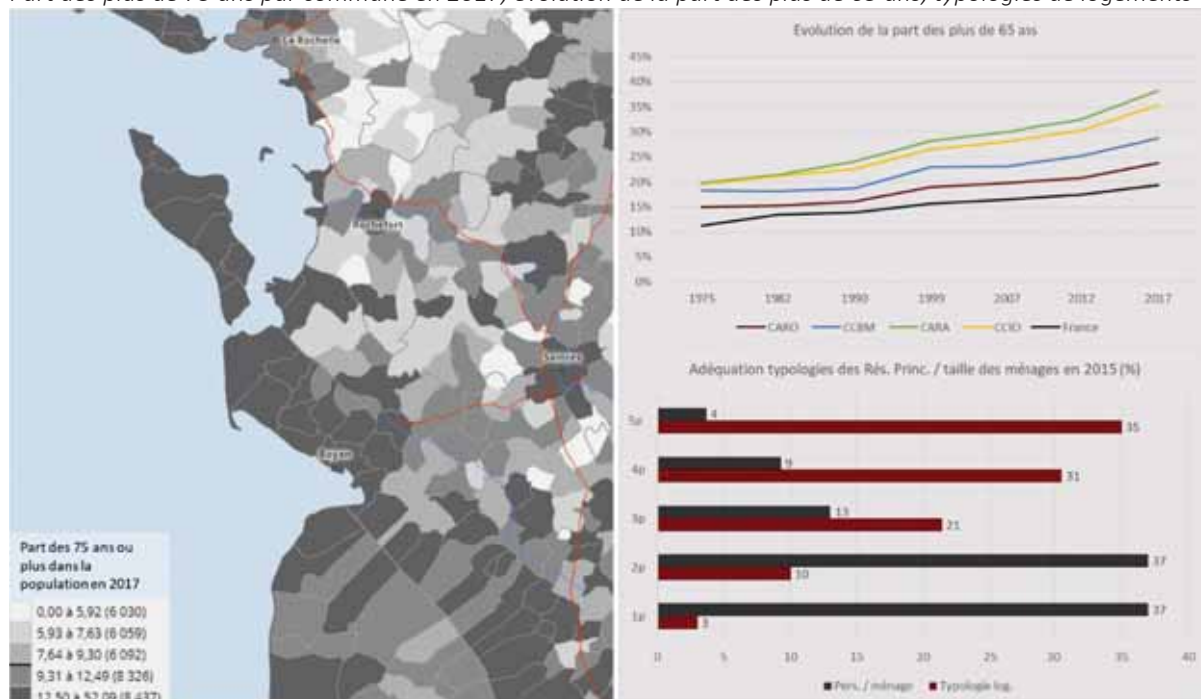
Les composantes de l'entente intercommunautaire connaissent un processus de vieillissement plus marqué que les moyennes départementales et nationales (32% de plus de 65 ans à l'échelle des trois EPCI contre 19% à l'échelle nationale). Celui-ci est particulièrement prégnant sur la CARA, où près de 40% de la population a plus de 65 ans.

Ce processus met en exergue plusieurs enjeux :

- L'accès au soin, dans un contexte général marqué par un vieillissement et une diminution du nombre de médecins généralistes, et un isolement croissant des personnes âgées dans le « diffus » ;
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie, qui constitue un enjeu de premier plan, notamment sur le territoire de l'entente, où le décalage entre la taille des logements et celle des ménages est très marqué (75% de ménages d'une ou deux personnes, mais 66% de logements de 4 pièces ou plus...) ;
- La nécessité de conforter la stratégie d'accompagnement médico-social pour améliorer les conditions du maintien à domicile et soutenir les aidants familiaux ;
- Le besoin de faire émerger une offre résidentielle « intermédiaire », entre le logement individuel et les structures d'hébergement collectif (EHPAD, RPA...), telles que les « petites unités de vie », les colocations intergénérationnelles, les résidences autonomes, les MARPA... ;
- La nécessité d'optimiser la coordination entre les acteurs du médico-social, de la gérontologie, etc.

Face à ces enjeux, la Communauté de communes du Bassin de Marennes s'est dotée d'un Contrat Local de Santé (CLS) dans le but d'améliorer les conditions de maintien à domicile, de renforcer la coordination gérontologique, de sensibiliser les acteurs à la santé environnementale et d'améliorer les parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiques. Bien que la CARA et la CARO élaborent actuellement leur CLS, il faut souligner que **la CARO, la CCIO et la CCBM ont engagé un dialogue et des réflexions communes sur les questions de santé** et d'environnement.

*Part des plus de 75 ans par commune en 2017, évolution de la part des plus de 65 ans, typologies de logements*



Sources : INSEE 2018 / Observatoire des territoires-ANCT – traitement ARCUS

## ■ Des vulnérabilités sociales à la fois diffuses, territorialisées et endémiques

Si, d'une manière générale, le territoire de l'entente ne se démarque pas des moyennes régionales en ce qui concerne les indicateurs de fragilités sociales, force est de constater que ces dernières se concentrent sur des secteurs bien identifiés tels que le sud de l'estuaire de la Gironde (bas revenus, isolement, etc.), la ville de Rochefort ainsi que les communes du rivage de l'ancien golfe de Brouage et du « bas » de la dorsale » Saintes-Oléron (primo-accédants notamment).

On retrouve également des vulnérabilités plus « diffuses » (isolement, précarité énergétique...) pour lesquelles certaines communes ont exprimé leurs difficultés en matière de repérage des situations et d'orientation des ménages vers les services/dispositifs adéquats, traduisant par là même l'essoufflement des « solidarités informelles » qui pouvaient prévaloir avant la diversification sociologique qu'a connu le territoire à partir des années 1980.

Les caractéristiques économiques du littoral charentais génèrent par ailleurs des fragilités « endémiques », qui se traduisent notamment par un taux de chômage significatif (environ 16% sur les EPCI de l'entente contre 13% à l'échelle régionale). Certains groupes sociaux sont confrontés à des situations de précarité chronique. C'est notamment le cas de certains acteurs de l'agriculture extensive (éleveurs, maraîchers, ostréiculteurs...) ou encore des saisonniers, fortement représentés sur le territoire de l'entente qui offre en la matière des opportunités à chaque saison de l'année.

| Indicateurs sociaux | Revenu disponible médian par UC en 2017 | Taux de chômage en 2017 | Taux de pauvreté en 2017 | Taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans en 2017 |
|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| CARO                | 20 210 €                                | 16,5%                   | 14,2%                    | 23%                                                                     |
| CCBM                | 19 470 €                                | 16,0%                   | 13,7%                    | NC                                                                      |
| CARA                | 21 170 €                                | 16,0%                   | 12%                      | 19,7%                                                                   |
| CCIO                | 20 890 €                                | 16,2%                   | 12,9%                    | NC                                                                      |
| Région NA           | 20 670 €                                | 13,2%                   | 13,5%                    | 23%                                                                     |

Sources : INSEE – Filosofi, 2018

### 3.5 – Les signaux faibles d'une « déterritorialisation » croissante

#### ■ L'eau, omniprésente dans le fonctionnement du territoire mais en retrait dans les perceptions sociales du territoire par les nouveaux arrivants

L'eau, à travers toutes ses déclinaisons (zones humides, marais...), constitue la matrice des paysages du littoral charentais, de sa biodiversité, des activités économiques historiques et des modes de vie induits. Les temps d'échanges qui ont jalonnés la démarche ont cependant mis en évidence le décalage entre son caractère fondateur et la diminution de son poids dans l'imaginaire local et les représentations sociales associées au territoire par une partie des nouveaux arrivants. **La diversification sociologique induite par l'accueil de nouvelles populations a en effet modifié de manière substantielle le rapport que certains habitants entretiennent avec le territoire**, lequel tend à être perçu à travers le prisme des « dorsales » et des principaux axes de communication qui le traversent.

*Perceptions sociales du territoire : les « lignes de force »*



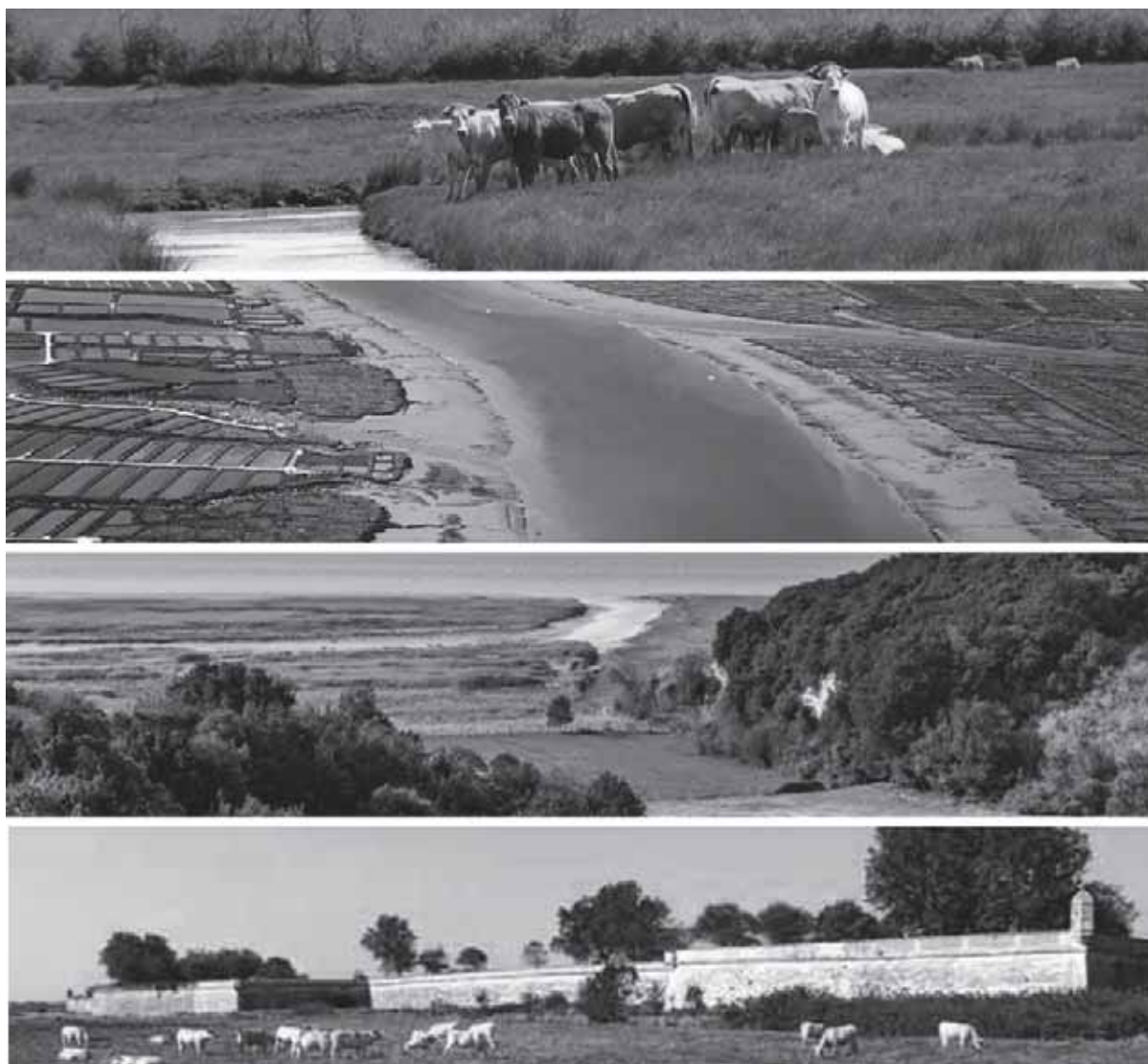
Source : ARCUS

Ainsi, bien que les acteurs locaux et une partie des habitants « ancrés » dans le territoire depuis plusieurs générations perçoivent les marais et les zones humides comme des "biens communs" où se superposent des héritages, des usages et des patrimoines très variés, on constate également une déconnexion croissante entre les nouveaux habitants et les sites dans lesquels ces derniers déploient leur projet résidentiel.

Pour une partie de ces nouveaux ménages, les marais peuvent par ailleurs apparaître comme des sites difficiles à appréhender dans toute leur richesse et leur complexité, auxquels sont encore parfois associés des représentations négatives (milieu hostile, imprévisible, difficile d'accès...), et qui tendent à être "traversés" plus que véritablement appropriés.







# PARTIE 3

## FONDEMENTS DU PROJET

## CHAPITRE 4

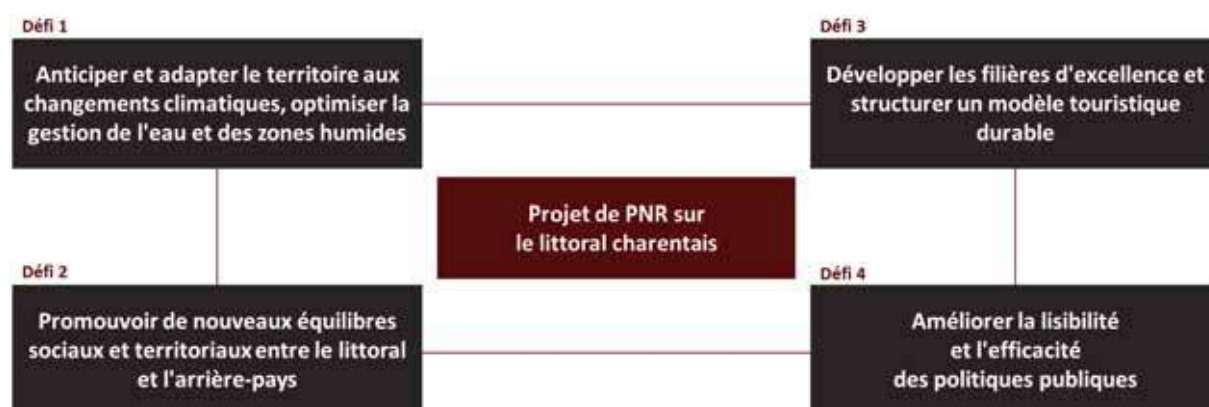
# Le Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais : défis, récit fondateur et dimensions

### 4.1 – La création d'un PNR comme support d'écriture d'un « récit collectif »

Le littoral charentais et son arrière-pays, qui constituent aujourd'hui un ensemble d'espaces "morcelé" dans les perceptions sociales autant que dans les pratiques et les modes d'appropriation des habitants, partagent des attributs communs susceptibles d'asseoir de nouvelles logiques territoriales et de faire émerger un sentiment d'appartenance collective :

- **Le socle géomorphologique** : alternance hautes terres/basses terres, presque-îles-marais, inscription dans l'ancien archipel du Golfe de Saintonge, etc. Cette dimension confère un sens et une véritable cohérence géographique au périmètre d'étude et à ses franges insulaires et continentales.
- **Les logiques historiques de "conquête", de "défense" et de "gestion"** des zones humides, perceptibles dans l'histoire de chaque segment du périmètre de réflexion. Cette dynamique d'appropriation et de valorisation de l'estran et des zones humides a permis de « fabriquer » les paysages du littoral charentais, de l'estuaire de la Gironde au marais d'Yves, et constitue un ferment culturel et historique à même de transcender le caractère fragmenté qui fonde aujourd'hui les « images mentales » du territoire.
- **Une intégration croissante des composantes territoriales et institutionnelles**, reposant sur les nouveaux périmètres de contractualisation avec la Région, l'Etat et l'Europe, ainsi que sur la multiplication des ententes intercommunautaires autour de projets de développement local et de valorisation patrimoniale.
- **L'émergence de défis communs** à tous les segments du littoral charentais (cf. plus bas).

Le projet de PNR se fonde donc sur une volonté de « faire territoire » face à des défis collectifs, et c'est bien là ce qui constitue sa singularité par rapport à une grande partie des PNR existants, plus que sur la reconnaissance d'un sentiment d'appartenance et d'un fonctionnement qui auraient pu conditionner le projet et son périmètre.



## 4.2 – Un Parc Naturel Régional pour réguler les « pressions » et accompagner les mutations à venir sur le littoral charentais : quatre principaux défis à relever

---

### ■ Défi 1 : Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides

La place des zones humides et des marais est fondamentale pour le territoire, tant sur le plan de la biodiversité remarquable et ordinaire qu'en matière de régulation climatique et thermique, de préservation et de valorisation des paysages culturels et de maintien des activités primaires.

Il apparaît nécessaire de pérenniser et d'intensifier les efforts de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, ainsi que de la biodiversité associée. Cela suppose de consolider :

- **La régulation de la pression anthropique sur les marais et les zones humides** (impacts directs, tels que l'artificialisation des sols, et impacts indirects du type pollutions par ruissellements ou infiltrations) ;
- **Le maintien des activités participant à l'entretien des zones humides** : ces dernières n'ont pas vocation à être « mises sous cloche » et à être préservées de toute intervention anthropique, mais bien à être gérées de manière optimale et raisonnée, afin qu'elles puissent conserver toutes leurs fonctionnalités. Le maintien et le développement du pâturage et de l'élevage dans les marais, l'entretien des prairies et des ouvrages hydrauliques, sont autant d'actions qui demandent aujourd'hui à être confortées, dans le prolongement des projets déjà mis en place.

La place de l'eau est centrale et structurante pour le territoire. La gestion de la disponibilité, de la qualité et de la répartition de la ressource est prise en charge par plusieurs acteurs appartenant à diverses entités administratives et institutionnelles (SAGE Charente et Estuaire de la Gironde, Syndicats, associations, etc.). La pression urbaine et foncière qui s'exerce sur le littoral charentais et son arrière-pays fragilise l'équilibre entre l'offre, déficitaire en période de sécheresse, et la demande croissante (eau potable, irrigation, alimentation des marais, etc.). **L'optimisation de la gouvernance de l'eau apparaît dès lors comme un enjeu majeur pour le territoire**, nécessitant de stimuler les solidarités amont/aval, nord/sud et entre tous les usagers existants et potentiels.

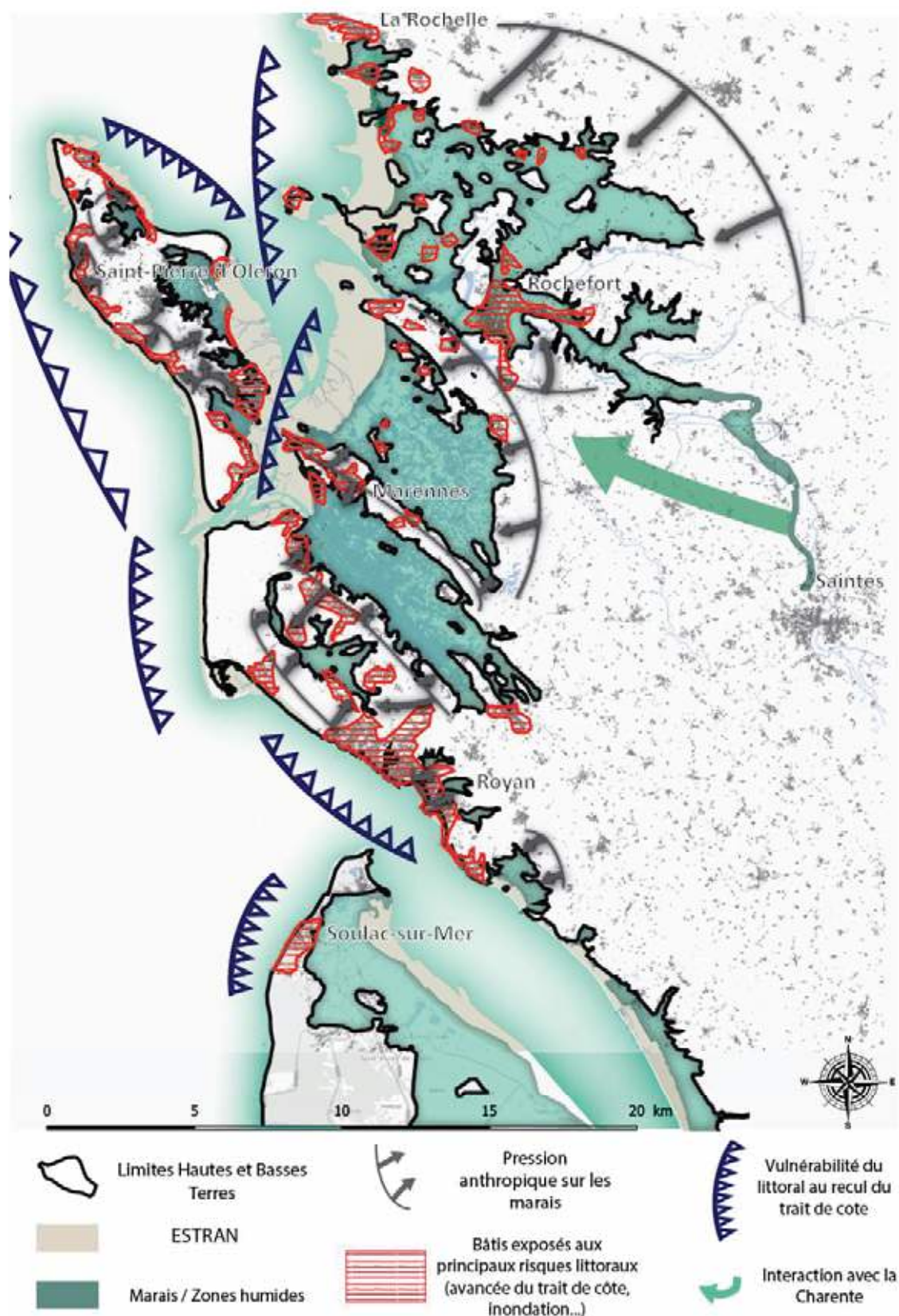
Les évolutions climatiques, non linéaires et difficilement prévisibles sur le long terme, confrontent le territoire à une vulnérabilité tangible liée à plusieurs aléas naturels. **La promotion d'une « culture de la prospective et de la résilience » est nécessaire à l'anticipation et la préparation du territoire à ce nouveau contexte climatique**, dans le prolongement des actions déployées par les acteurs locaux (collectivités dans le cadre des grands projets, CPIE, LPO...).

**L'expérimentation de nouveaux modèles d'aménagement et de nouveaux modes d'habiter** face à l'évolution du trait de côte et du risque d'inondation constitue également un enjeu majeur auquel un PNR pourrait apporter des réponses structurées. Cela suppose nécessairement d'**activer de nouvelles coopérations entre les composantes du littoral et les territoires de l'arrière-pays**.

**La promotion des énergies renouvelables est également importante**. Les territoires sont aujourd'hui confrontés à des besoins croissants en énergies, à la forte dépendance aux énergies d'origine fossile (pétrole, charbon, gaz...) devenant de plus en plus rares, et à l'augmentation de leur prix. Une gestion transversale et globale du développement des énergies renouvelables pourrait être une réelle opportunité pour le territoire, et le PNR constituera un cadre privilégié pour porter ses débats.



**Défi 1 – Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides**



ETUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CREATION  
D'UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS  
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Communauté de communes du Bassin de Marennes

## ■ Défi 2 : Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays

L'accroissement démographique qui s'opère depuis le milieu des années 1970 a largement contribué à diluer l'armature territoriale du littoral charentais, générant *de facto* :

- Une dissociation des dynamiques démographiques et économiques, qui se juxtapose à la perte de sens de la relation hautes terres / basses terres : si les pôles urbains de Rochefort et de Royan ont su maintenir leurs poids et leur attractivité économiques, force est de constater que leur contribution démographique s'est considérablement affaiblie depuis 40 ans, au profit des communes rurales et péri-urbaines parfois insuffisamment équipées pour assurer l'intégration et répondre aux besoins des nouveaux arrivants. En outre, ce mouvement accentue la dépendance à la mobilité.
- Une fragilisation de certains centres-bourgs et du pôle de Rochefort, où se conjuguent parfois vacance résidentielle, dégradation du parc ancien, captation de populations fragiles, vieillissement des habitants... Si le littoral charentais bénéficie d'un marché immobilier relativement dynamique en raison de ses multiples atouts, certains centres-bourgs montrent des signes de fragilité sur le plan résidentiel et commercial. Cette tendance est accentuée par la dimension saisonnière et les rythmes sociaux et économiques du territoire, et il apparaît qu'une partie des communes du littoral sont confrontées à un déficit d'animation de la vie sociale en-dehors de la période estivale.
- L'émergence de nouvelles « poches de vulnérabilités sociales » : le caractère tendu du marché immobilier des communes littorales stimule le report des ménages les plus vulnérables vers l'arrière-pays, aux confins des intercommunalités du territoire d'étude (sud de la CARA, communes situées au croisement des axes Saintes-île d'Oléron et Rochefort-Royan), et souvent dans "l'angle mort" de leurs politiques d'aménagement et d'habitat.

**De tels constats invitent à asseoir les politiques d'aménagement du territoire, de mobilité, d'habitat et d'animation sociale sur une échelle territoriale élargie, afin :**

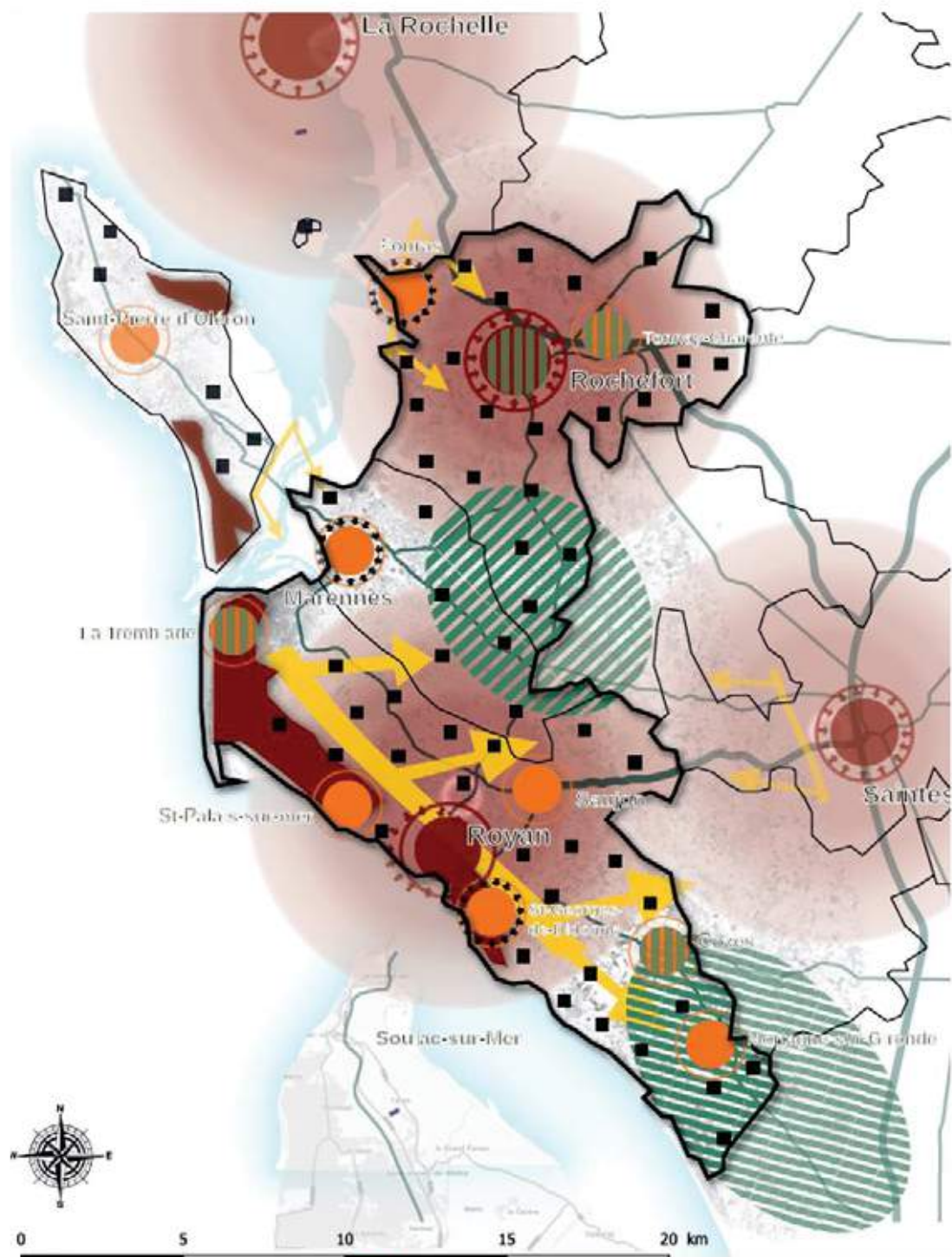
- D'enrayer le processus de segmentation socio-territoriale à l'œuvre ;
- De réguler les effets liés à la dilution de l'armature territoriale, de conforter le poids des pôles historiques dans le fonctionnement du littoral charentais, d'accompagner les communes émergentes dans l'intégration des nouveaux arrivants et l'animation de leurs bourgs ;
- D'anticiper les conséquences liées au réchauffement climatique et au recul du trait de côté en faisant émerger de nouvelles coopérations territoriales et stratégies d'aménagement associant le littoral et l'arrière-pays ;
- De mutualiser les moyens et les actions face à des problématiques sociales partagées par l'ensemble du périmètre d'étude, telles que l'hébergement et l'accompagnement social des saisonniers, les modalités d'intégration des nouveaux arrivants ou encore le renforcement des réponses à l'égard du vieillissement...

L'un des enjeux du futur Parc Naturel Régional sera d'identifier les conditions et les supports pour valoriser l'expertise d'usage et la mémoire des "anciens" habitants d'une part, et **pour favoriser l'appropriation des marais, des zones humides et du patrimoine local par les nouveaux habitants et les visiteurs** d'autre part.

Un tel objectif impliquera nécessairement de mettre en mouvement et de **coordonner l'ensemble des ressources et des acteurs en matière d'animation, d'éducation, de médiation et d'interprétation du patrimoine**, à travers la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement social, culturel et artistique.



## Défi 2 – Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays



D'UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS  
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Communauté de communes du Bassin de Marennes

### ■ Défi 3 : Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif

#### ■ Cultiver, pérenniser et développer les filières d'excellence du territoire

L'activité économique du périmètre de réflexion s'est considérablement diversifiée depuis plusieurs décennies. Les filières qui la caractérisent sont en effet hétéroclites et recouvrent des dynamiques territoriales variées, générant des implications différentes pour un PNR.

Les filières d'excellence (élevage, ostréiculture, pêche et autres activités aquacoles), connues et reconnues tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, voire internationale, et qui s'inscrivent dans le récit de la conquête et de la valorisation des basses terres, connaissent des points de fragilités multiples : réchauffement climatique et risque pour la pérennité de certaines activités, conflits d'usages liés à l'appropriation de la ressource en eau, pression exercée par les flux touristiques et résidentiels sur certains secteurs, etc.

Dans le prolongement des initiatives portées par les acteurs locaux, l'accompagnement de ces filières d'excellence pourrait être consolidé :

- En stimulant l'innovation pour pérenniser ces filières ;
- En soutenant l'offre locale de formation en lien avec les besoins actuels et futurs des entreprises ;
- En mettant en réseau l'ensemble des acteurs locaux des filières : entreprises, syndicats, chambres consulaires, centres de recherche, centres de formation et collectivités territoriales en vue de créer un cluster local ;
- En améliorant la structuration des filières locales et la connaissance de leurs dynamiques et potentiels ;
- En valorisant les labels d'excellence (AOC, AOP, IGP...) et en communiquant de manière plus lisible ;
- En accompagnant le développement des circuits courts ;
- En protégeant les milieux naturels pour favoriser le maintien des activités qui leur sont associées ;
- En valorisant les savoir-faire locaux, vecteurs d'image et d'identité pour le territoire, sur le plan culturel, éducatif et patrimonial,

Par ailleurs, certaines filières telles que la saliculture et la pisciculture, qui se sont progressivement érodées, pourraient trouver dans un PNR des appuis pour asseoir un nouveau développement.

#### ■ Définir, structurer et promouvoir un éco-tourisme valorisant l'arrière-pays

Destination touristique majeure à l'échelle nationale, la Charente-Maritime et ses opérateurs territoriaux ont structuré depuis de nombreuses années une offre touristique dont la diversification demande aujourd'hui à être consolidée afin de répondre aux différents enjeux identifiés :

- Extension de la temporalité d'accueil et captation de nouveaux publics ;
- Anticipation du modèle actuel aux défis posés par le changement climatique, qui questionne le "tout littoral" et appellent un dialogue renforcé entre les filières du tourisme traditionnel et celles de l'environnement ;
- Appui au développement d'un tourisme « durable » à destination des visiteurs extérieurs comme des habitants du territoire départemental ;
- Mise en cohérence des politiques patrimoniales et culturelles et du développement touristique, etc.
- Accompagnement des saisonniers (hébergement, formation, insertion sociale et professionnelle, etc.)

La poursuite de ces objectifs suppose de structurer de nouvelles coopérations entre les « basses terres » et « hautes terres », entre le littoral et son arrière-pays, etc. Elle implique également de valoriser les



marais, le terroir, le rapport au grand paysage qu'offrent les points de vue depuis les anciens rivages ou les coteaux, les savoir-faire vernaculaires, le patrimoine local... Elle appelle enfin le déploiement de nouvelles infrastructures d'accueil des visiteurs, tant sur le plan de la médiation et de l'interprétation patrimoniale que sur celui de l'éco-hébergement.

Le développement des filières d'excellence du territoire ainsi que la promotion d'un tourisme différent sur cet espace constituent des enjeux fondamentaux pour le littoral charentais. Les différents leviers d'actions évoqués pour répondre à ces enjeux nécessitent souplesse, réactivité et « droit à l'expérimentation », autant d'attributs dont les PNR sont dotés.

### ■ Innover en valorisant l'ensemble des ressources liées à l'eau : la « croissance bleue »

Sous l'égide la Région Nouvelle Aquitaine et de la CARA, qui coordonne la démarche localement, les EPCI de l'entente intercommunautaire ainsi que le Pays Marennes Oléron et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron se sont engagés dans une démarche visant à activer les ressources et les leviers de la « croissance bleue ». Celle-ci recouvre notamment l'alimentation, les emplois et les opportunités de développement offertes par les richesses maritimes et côtières ; elle mise sur une gestion durable et partagée des ressources aquatiques et hydrauliques.

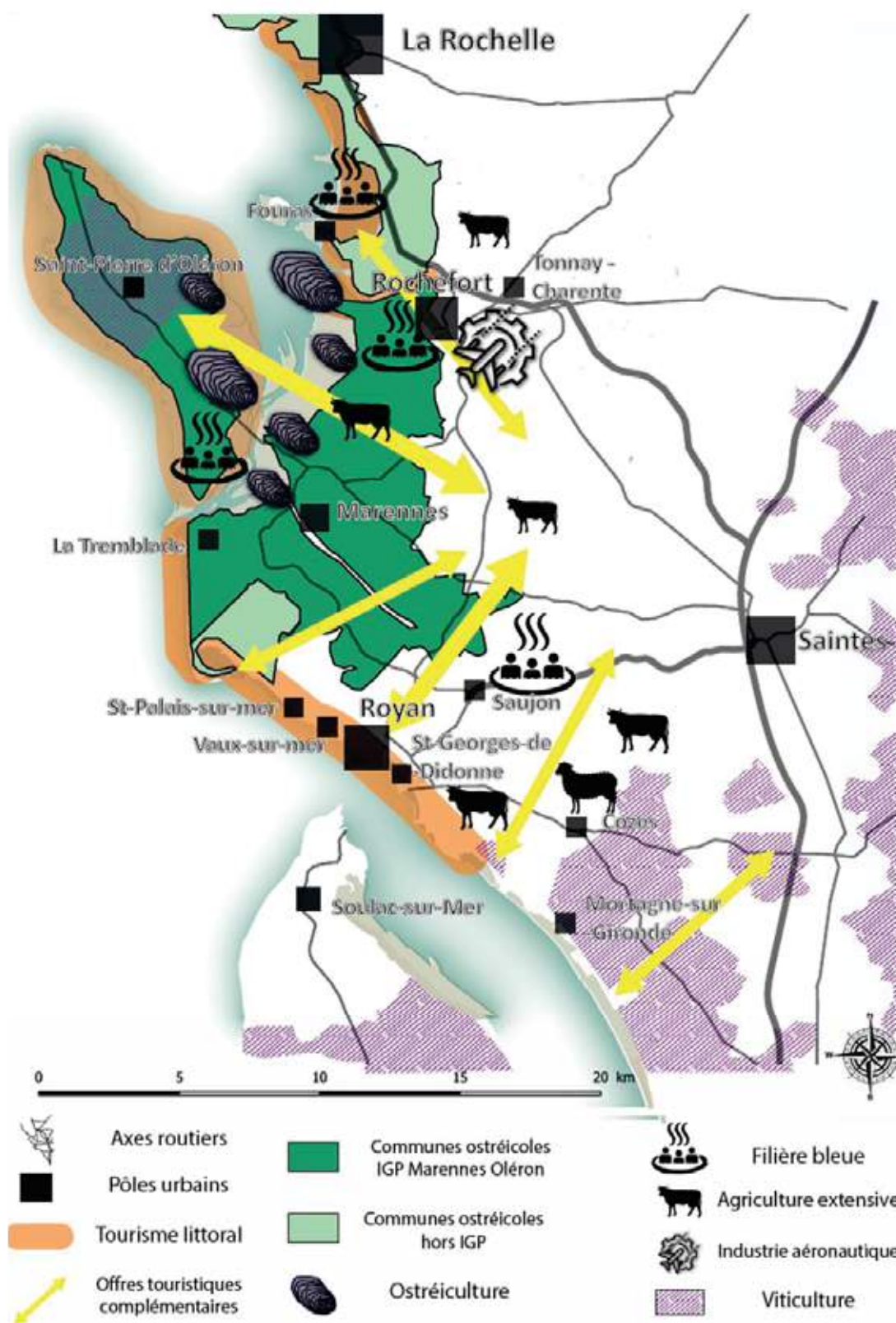
Bien que la démarche soit encore à ses prémices, les acteurs locaux ont défini plusieurs enjeux en matière de pêche et d'aquaculture, d'industries nautiques et navales, de tourisme littoral, d'infrastructures portuaires, de protection du littoral ou encore d'énergies marines renouvelables.

De nombreuses pistes d'actions ont d'ores et déjà été évoquées, à l'instar notamment de :

- L'évaluation du potentiel de développement de ressources aussi diverses que les algues, les crevettes, les énergies marines ou encore les boues de dragage ;
- La valorisation des métiers de la mer et du nautisme ;
- La valorisation des produits de la mer locaux à travers le développement des circuits courts ;
- L'amélioration de la connaissance du risque de submersion marine et de l'évolution du trait de côte ;
- La structuration d'une filière de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets marins ;
- La création d'événements ayant pour objectif la mise en lumière de l'identité maritime du territoire ;
- Le développement d'une offre de services de santé à destination des seniors (dont les thermes) ;
- La promotion d'une « troisième vague » de reconversion des marais (production pharmaceutique, valorisation des algues...).

Si la future programmation du Fond Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture aura pour objectif de valoriser l'économie bleue durable, aucun doute que les multiples dimensions d'un tel gisement pourraient trouver une résonance durable et opérationnelle dans la création d'un Parc Naturel Régional.

### Défi 3 – Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique durable



#### ■ Défi 4 : Améliorer l'efficacité et la lisibilité des politiques publiques

Dans un territoire marqué par un décalage entre le morcellement des documents de planification et le fonctionnement écologique des milieux, qui s'affranchit naturellement des contours administratifs et institutionnels, une vision élargie s'impose afin de promouvoir des équilibres cohérents entre les logiques de développement et les logiques de préservation des ressources patrimoniales.

A cet égard, un Parc Naturel Régional, à travers son échelle géographique, sa charte et les positionnements stratégiques et territoriaux qui les sous-tendent, représente **un outil pertinent pour « faire dialoguer » et mettre en cohérence les stratégies d'aménagement.**

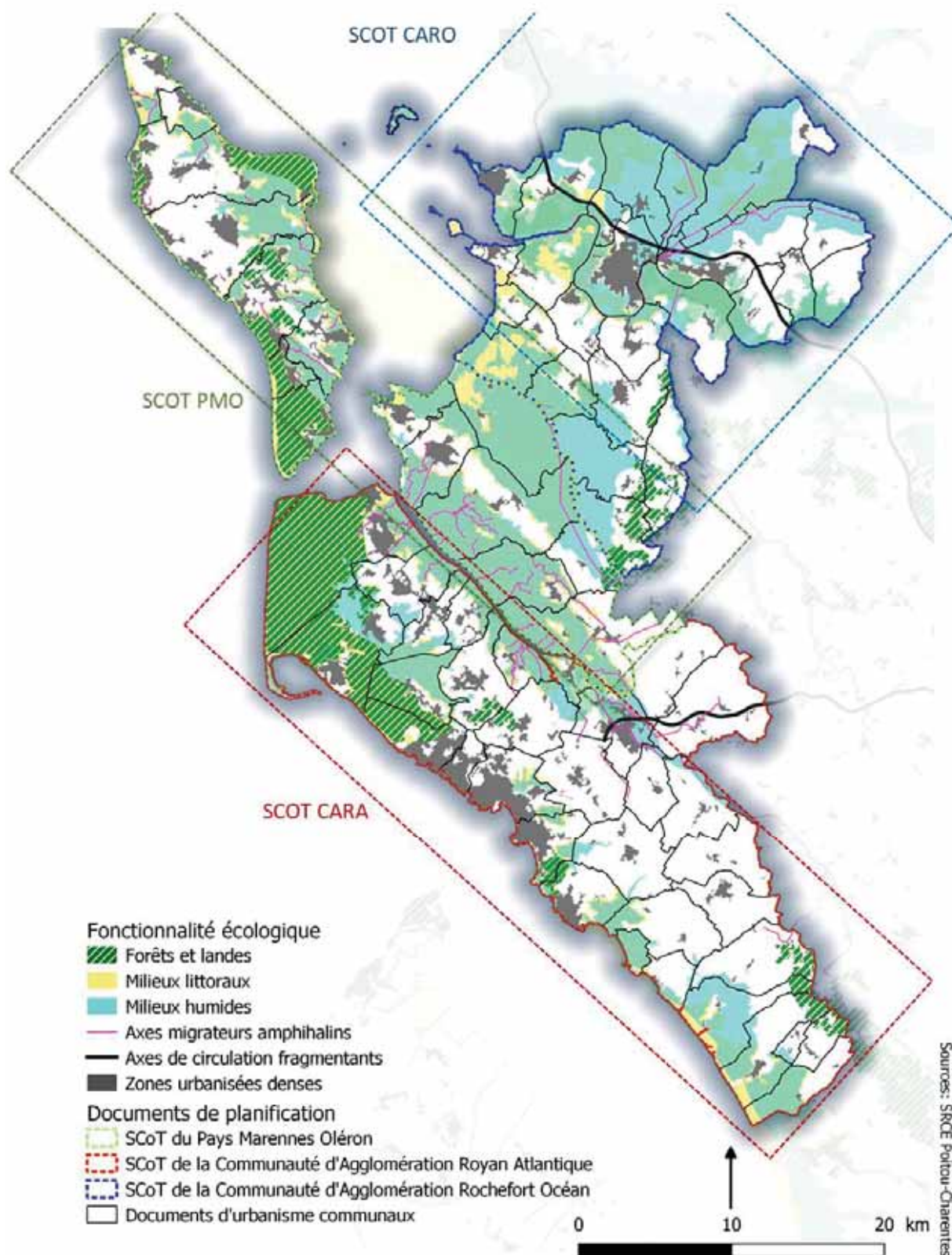
Par ailleurs, le premier chapitre de ce dossier l'a démontré : les enjeux écologiques, économiques et culturels du littoral charentais et de son arrière-pays ont poussé les acteurs locaux – collectivités locales et autres institutions, usagers, associations, etc. – à dialoguer, à coopérer et à construire des démarches de projet ambitieuses et partagées, dépassant souvent le périmètre des EPCI.

La création d'un Parc Naturel Régional apparaîtrait dès lors comme une opportunité unique pour :

- **Pérenniser et sécuriser « dans le temps » ces dynamiques partenariales** et ces logiques de projets, qui reposent aujourd'hui sur des appels à projet et sont subordonnées à des conjonctures politiques qui les rendent potentiellement fragiles ;
- **Améliorer la lisibilité et l'articulation des démarches** de projets, des dispositifs environnementaux et des outils / structures de gestion territoriale existants ;
- **Capitaliser l'expérience acquise** par les acteurs locaux à travers ces projets et organiser un « transfert de compétences » au profit des territoires restés pour l'heure à l'écart de cette dynamique émergente.
- **Mettre en commun les ressources en matière d'observation du territoire**, à travers notamment l'harmonisation des Systèmes d'Informations Géographiques développés par chaque EPCI ;
- **Soutenir l'ingénierie des communes rurales** qui en sont dépourvues, notamment dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de l'animation et du développement culturel.



#### Défi 4 – Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques





## 4.3 – Le PNR : pertinence et plus-values par rapport aux autres outils de gestion territoriale

---

### ■ Rappel des différents outils possibles en matière de gestion territoriale

Le système administratif français offre une panoplie très variée d'outils et de structures de gestion territoriale qui pourraient répondre, en partie, aux défis identifiés précédemment. La force de l'outil PNR réside dans sa souplesse et dans le principe de libre adhésion des communes à la charte. A l'inverse, de nombreux instruments de gestion territoriale nécessitent l'intégration complète des EPCI, laquelle ne s'avère pas toujours pertinente au regard des enjeux définis.

### ■ Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Le PETR, selon l'article L.8741-1 du code général des collectivités territoriales est un EPCI constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, correspondant à un bassin de vie ou de population partageant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale.

Il a remplacé les Pays, créés en 1995 par la loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT). Ces derniers, contrairement aux PETR, n'étaient pas des EPCI mais une structure configurée sous des formes juridiques différentes et libres : syndicat mixte, association, groupement d'intérêt public, etc. La principale plus-value des Pays résidait dans leur droit à l'« expérimentation », attribut que l'on retrouve dans les PNR. Les PETR sont soumis aux règles des syndicats mixtes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent regrouper que des communes ou des EPCI.

Les PETR comprennent trois instances de gouvernance :

- Le conseil syndical, qui regroupe les représentants des EPCI membres et qui prend les décisions ;
- Le conseil de développement, qui rassemble les représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives du territoire. Il peut être consulté et donne un avis consultatif ;
- La conférence des maires qui réunit l'ensemble des édiles du territoire. Elle est consultée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire, laquelle a lieu tous les six ans à chaque renouvellement des conseils communautaires des EPCI adhérents.

Les PETR peuvent se voir déléguer certaines missions par les EPCI mais aussi par les conseils départementaux et régionaux si une convention existe entre eux. Ils peuvent également porter un projet de SCoT, d'Agenda 21 ainsi qu'un PCAET.

### ■ L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

L'EPCI est une structure de coopération entre les communes en vue de gérer en commun des équipements, des services publics, des projets de territoire à une échelle supra-communale. Il traduit de la part des communes membres une volonté réelle de coopération. L'article L.5210-1-1A du code général des collectivités territoriales énumère cinq types d'EPCI : les syndicats de communes, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les métropoles.

Leurs spécificités résident dans le principe général de spécialité : elles ne peuvent intervenir que dans les domaines que la loi leur attribue (compétences obligatoires) ou dans ceux que les communes leurs ont délégués (compétences facultatives).

L'EPCI comprend une seule instance de gouvernance : le conseil communautaire. Il règle, par délibération, les affaires dont l'EPCI a la charge. Il est composé des conseillers communautaires, élus au suffrage universel lors des élections municipales. Il s'agit d'une instance politique qui n'associe pas formellement les acteurs du territoire. Depuis la loi NoTRE de 2015, les EPCI ont hérité de nombreuses compétences, obligatoires comme facultatives, qui diffèrent selon le type d'EPCI concerné.

### ■ Le syndicat mixte

Le syndicat mixte est un établissement de coopération locale permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements de s'associer. Son périmètre peut être celui de plusieurs communes d'un ou plusieurs EPCI. Le syndicat mixte permet d'exercer une ou plusieurs activités d'intérêt général, lesquelles sont déléguées par leurs membres.

Deux types de syndicats mixtes sont envisageables :

- Le syndicat mixte « fermé » (article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales), qui réunit exclusivement des communes et des EPCI ou bien que des EPCI,
- Le syndicat mixte « ouvert » (article L.5722-11 du code général des collectivités territoriales), qui associe des collectivités territoriales de niveaux différents : communes, départements, régions, EPCI et toutes personnes de droit public (chambres consulaires). Ils doivent obligatoirement comprendre une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités.

Un syndicat mixte, fermé comme ouvert, ne peut pas, sauf dérogation expresse de la loi, intégrer un autre syndicat mixte, fermé comme ouvert (CE, 5 janvier 2005, Société des eaux du Nord, syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement).

Le territoire étudié est couvert par 18 syndicats mixtes, dont le périmètre s'étend sur une partie du territoire seulement. Ils interviennent principalement dans le domaine de la gestion environnementale, d'infrastructures ou de valorisation des sites. Il s'agit principalement de syndicats mixtes ouverts.

### ■ L'entente intercommunautaire

Dans un contexte de rationalisation de l'action et des dépenses publiques, les EPCI ont la possibilité depuis 2004 de former une entente à condition que l'objet poursuivi s'inscrive dans le champ des compétences légales et optionnelles de tous les membres de ladite entente. En pratique, cette configuration « souple » est utilisée pour gérer certains équipements dont le fonctionnement ne nécessite pas la constitution d'un syndicat, ou pour tester des coopérations autour de projets avant la création plus formelle d'un syndicat. L'absence de personnalité juridique d'une entente ne permet pas à celle-ci de contracter avec des tiers (dans le cadre de marchés publics par exemple) ni d'assurer la gestion de personnel. A ce titre, son fonctionnement ne peut reposer que sur les moyens humains de ses membres.

Toutes les décisions d'une entente doivent être prises à l'unanimité des organes délibérants des collectivités et groupements membres. Les questions d'intérêt commun sont débattues dans le cadre d'une conférence, où chaque membre est représenté par une commission spéciale, elle-même composée de trois membres au maximum. L'entente permet d'élaborer des orientations, des recommandations, éventuellement des conclusions qui doivent ensuite, pour déboucher sur des décisions exécutoires, être ratifiées par tous les organes délibérants intéressés.

Ce format a été expérimenté avec succès sur le territoire afin de conduire cette étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional, mais aussi pour assurer l'incubation du Grand Projet du marais de Brouage.

### ■ Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Contrairement aux outils précédents, il ne s'agit pas d'une instance de coopération extraterritoriale mais d'un document de planification territoriale, se caractérisant par :

- Un projet politique d'aménagement du territoire à une échelle nécessairement intercommunale, qui fixe des orientations stratégiques et met en cohérence les politiques sectorielles ;
- Un projet à l'initiative des communes et/ou EPCI compétents ;
- Un projet de territoire prospectif qui ne fixe pas directement, à la différence d'un PLU(i), des règles d'utilisation des sols.

Son périmètre d'intervention est celui défini par les délibérations des collectivités territoriales qui le composent. Il doit être d'un seul tenant et sans enclave. Le SCoT est élaboré, révisé et suivi par un EPCI ou par un syndicat mixte fermé.

Le SCoT, à travers son PADD (futur projet d'aménagement stratégique issu de l'ordonnance du 17 juin 2020 sur la modernisation des SCoT), définit les objectifs de développement et d'aménagement à 20 ans dans les différents registres de l'action publique : urbanisme, logements, transports et déplacements urbains, implantations commerciales, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des ressources naturelles, etc. Depuis l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, ce document de planification peut valoir également PCAET.

Le territoire étudié dispose de 3 SCoT :

- Le SCoT de la CARA approuvé le 26 septembre 2007, modifié le 20 octobre 2014 et mis en révision le 27 mai 2016 (approbation prévisionnelle : 2023),
- Le SCoT du Pays de Marennes-Oléron approuvé le 27 décembre 2005 et mis en révision en 2013,
- Le SCoT de la CARO approuvé le 31 octobre 2007 et mis en révision le 29 septembre 2016.

### ■ Les opérations grands sites (OGS) / Grands Sites de France

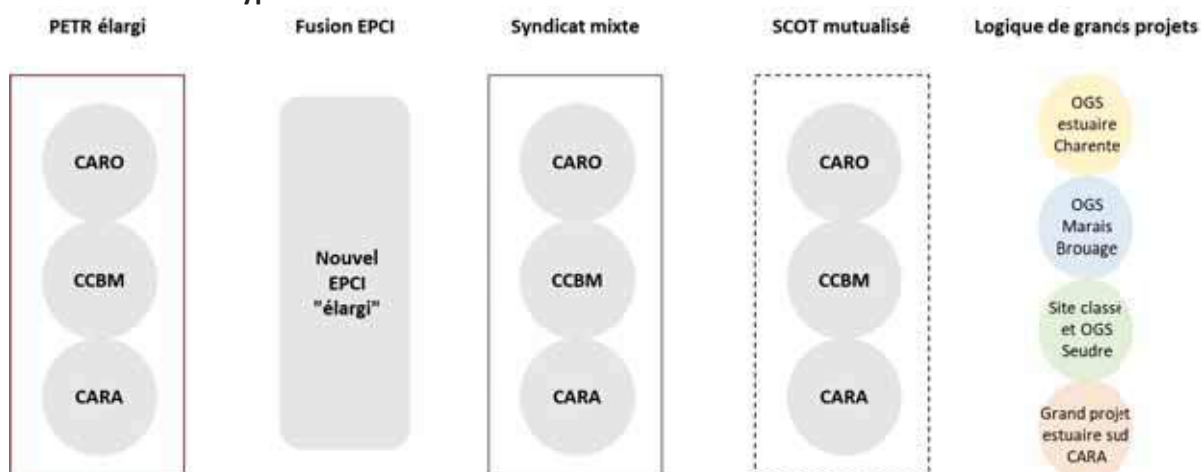
Un grand site est un site remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par le classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930 sur le patrimoine naturel. Ce classement induit une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait tout en accueillant un large public (article L.341-16-1 du Code de l'Environnement). Il s'agit d'une démarche qui associe l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs des sites en vue notamment de réhabiliter des zones naturelles dégradées, de réguler les flux de visiteurs, de préserver le caractère patrimonial du site ou d'améliorer / créer des équipements d'accueil.

Le site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort a reçu le label « Grand site de France » le 2 juillet 2020 pour une durée de 6 ans. Il a vocation à préserver et à valoriser le territoire, à conforter les activités économiques liées à ces espaces et à améliorer l'accueil et la qualité de vie des habitants. Une deuxième OGS est en cours de réflexion sur le territoire (*cf. chapitre 1*).

A ces structures institutionnelles et ces outils de projets d'aménagement s'ajoutent également de nombreux instruments de gestion environnementale sur des secteurs géographiques très délimités et identifiés. Rappelons que le territoire dispose à cet égard de multiples outils de protection et de gestion des milieux naturels et écologiques (Natura 2000, ZNIEFF, loi littoral...). Cette densité de dispositifs, qui parfois se superposent, peut entraîner une action diluée ou peu lisible. Ces protections se focalisent essentiellement sur les sites littoraux ou sur les zones humides, au détriment des espaces rétro-littoraux, dont certains abritent au demeurant un patrimoine remarquable sans pour autant disposer d'outils de gestion capables de réguler les évolutions.

## ■ Les différents outils de gestion territoriale face aux défis du territoire

### ■ Les différentes hypothèses étudiées



### ■ Evaluation des hypothèses de développement et plus-value du PNR

| Hypothèses                       | Avantages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Inconvénients                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Plus-values du PNR                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Hypothèse « PETR élargi »</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repose sur une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale et sur un projet de territoire</li> <li>Portage possible d'un SCoT sur son périmètre</li> <li>Cadre de contractualisation au niveau régional, départemental ou national</li> <li>Associe la société civile à travers un conseil de développement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un PETR sur le territoire d'études, qui porte le SCoT des CCCIO et CCBM, risque de vide juridique en cas de dissolution</li> <li>Révision du projet du PETR à chaque renouvellement des conseils communautaires des EPCI qui le composent (tous les 6 ans)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision de la charte tous les 15 ans, plus grande stabilité du projet de territoire et de ses outils</li> <li>Souplesse dans la définition du périmètre, dissocié du contour des EPCI</li> <li>Stabilité juridique par rapport aux institutions existantes sur le territoire</li> </ul> |



|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Hypothèse<br/>« EPCI<br/>élargi »</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un répertoire d'intervention varié, consolidé depuis la loi NoTRE</li> <li>▪ Une échelle pertinente pour traiter les problématiques d'aménagement du territoire</li> <li>▪ La possibilité de mutualisation du personnel entre EPCI et communes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 intercommunalités sur le territoire : nécessité de fusion pour mener à bien une politique globale / procédures administratives très lourdes / attachement des habitants à la proximité</li> <li>▪ Une approche essentiellement institutionnelle et administrative</li> </ul>                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Souplesse supérieure à une structure intercommunale, en termes de contenus d'actions comme de périmètre</li> <li>▪ Possibilité de mettre à disposition certains agents des communes / EPCI existants</li> <li>▪ Maintien des équilibres politiques et de la proximité entre les communes et leur EPCI</li> </ul>                                       |
| <b>Hypothèse<br/>« SCoT<br/>mutualisé »</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un projet de territoire / outil de planification et de mise en cohérence des politiques publiques</li> <li>▪ Obligation d'évaluation tous les 6 ans</li> <li>▪ Obligation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux / intercommunaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de 3 SCoT sur le territoire</li> <li>▪ Une évaluation qui peut entraîner ou non leur révision partielle ou complète</li> <li>▪ Un cadre juridique très évolutif</li> </ul>                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation tous les 15 ans</li> <li>▪ Evolution possible du périmètre</li> <li>▪ Cadre juridique plutôt stable</li> <li>▪ Libre adhésion des communes</li> <li>▪ Structure pouvant fournir une ingénierie, un outil de projets et d'animation</li> </ul>                                                                                               |
| <b>Hypothèse<br/>« Syndicat<br/>mixte »</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Souplesse du dispositif</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Multitudes de syndicats mixtes existants sur le territoire, à des échelles différentes</li> <li>▪ Manque de lisibilité, gouvernance parfois complexe</li> <li>▪ Délégation de compétences</li> </ul>                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un outil unique pour l'ensemble du territoire, capable de permettre le déploiement de politiques publiques variées</li> <li>▪ Un dispositif qui peut englober les mêmes compétences que les syndicats</li> <li>▪ Un dispositif lisible à la gouvernance simplifiée</li> </ul>                                                                          |
| <b>Hypothèse<br/>« OGS et<br/>logiques de<br/>Grands<br/>Projets »</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarche fondée sur la définition, la préservation et la mise en valeur de l'esprit des lieux</li> <li>▪ Ciblage des subventions sur des actions transversales et qualitatives</li> <li>▪ Exemplarité des actions et expérimentation</li> <li>▪ Adhésion au réseau des Grands Sites de France donnant une visibilité nationale au territoire</li> <li>▪ Travail à l'échelle d'entités géomorphologiques et vécues : un marais, un bassin versant, un estuaire...</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'attache à un "cœur patrimonial" (site classé) et à une zone d'influence ou zone tampon</li> <li>▪ Maintien d'un découpage territorial fort / échelle ne permettant pas de répondre aux défis identifiés</li> <li>▪ Ne couvre pas l'ensemble des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire</li> <li>▪ Complexification du schéma de gouvernance territoriale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un projet de territoire sur des thématiques variées, qui vont au-delà des politiques de paysages, de patrimoine et de culture</li> <li>▪ Permet d'intégrer la politique des OGS en son sein mais aussi d'avoir une réflexion qui va au-delà des sites identifiés</li> <li>▪ Un dispositif lisible à la gouvernance simplifiée</li> </ul> |

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Hypothèse<br/>« entente<br/>inter-<br/>communau-<br/>taire »</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Configuration souple et agile permettant de rassembler différents EPCI / communes autour de projets dont l'intérêt général dépasse les frontières administratives de ses membres, et permettant de tester des coopérations interterritoriales innovantes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outil non pourvu de « personnalité morale », l'empêchant ainsi de passer un contrat avec un tiers (marché public notamment) ou d'assurer la gestion de personnel dédié</li> <li>▪ Un système de décision complexe, puisque l'ensemble des décisions prises ne sont exécutoires que dès lors qu'elles ont été ratifiées par l'ensemble des organes délibérants des membres de l'entente (conseils municipaux ou communautaires)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une configuration souple, innovante et agile qui permet d'expérimenter de nouvelles coopérations entre communes et EPCI,</li> <li>▪ Mais qui ne permet en aucun cas de mettre en œuvre un projet de territoire : absence d'ingénierie dédiée, impossibilité de se constituer en pouvoir adjudicateur, complexité de la prise de décision, faible lisibilité de l'association auprès des administrés, etc.</li> </ul> |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'exploration des atouts et des inconvénients de ces différentes hypothèses amène à considérer que l'outil PNR est le plus opportun pour répondre aux 4 défis identifiés, lesquels supposent d'agir à des échelles territoriales variables mais dépassant toujours les frontières administratives existantes, et sur des temporalités plus longues que celles des appels à projets ou des dispositifs « classiques », avec la possibilité de bénéficier de moyens humains et financiers pérennes. En outre, il apparaît que les 4 défis principaux identifiés dans ce dossier d'opportunité s'inscrivent parfaitement dans le répertoire des enjeux et des champs d'intervention promus par la Fédération nationale des PNR.

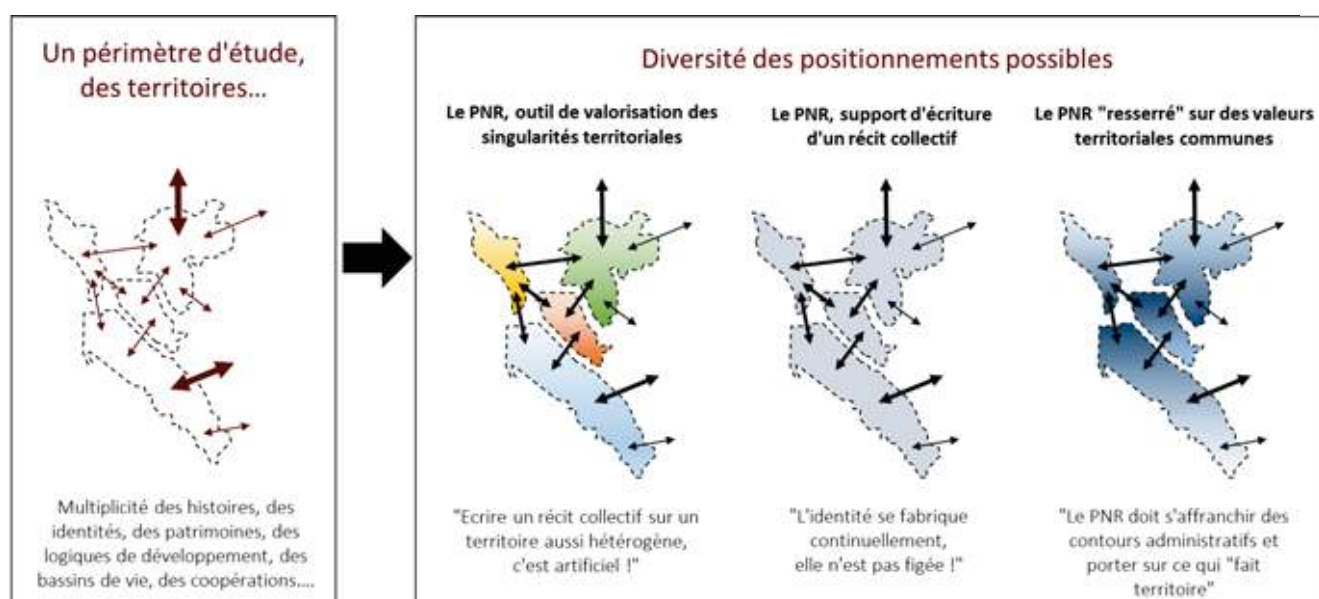
## 4.4 – Différents scénarios pour un Parc Naturel Régional

### ■ Projeter le Parc Naturel Régional : 3 positionnements de principe

Tout au long de la démarche, le projet de Parc Naturel Régional a été appréhendé par les acteurs locaux à travers trois positionnements de principe :

- Face à la multiplicité des systèmes territoriaux qui caractérisent le périmètre de l'entente intercommunautaire, certains ont considéré que le PNR devait être conçu comme un outil de valorisation des singularités territoriales (*« écrire un récit collectif sur un territoire hétérogène, c'est difficile »*) ;
- D'autres acteurs du projet ont souligné au contraire que les notions de « territoires » et d'« identité » étaient des constructions sociales et politiques sédimentées dans le temps et en constante mutation. La démarche de création d'un PNR apparaît dès lors comme le support d'écriture d'un récit collectif sur un territoire doté de logiques historiques et géographiques similaires et confronté à des défis communs ;
- Enfin, certains ont souhaité que le PNR, tout en s'affranchissant des contours administratifs et institutionnels, se fixe sur des entités territoriales et des valeurs patrimoniales communes, et notamment sur les marais et les zones humides.

D'une certaine manière, les scénarios conçus et débattus conjuguent ces trois dimensions.



Source : ARCUS

### ■ Les « estuaires charentais » ou les « marais saintongeais » ? Deux scénarios stratégiques à l'étude

Différentes alternatives conceptuelles ont été développées pour constituer le projet de Parc Naturel Régional. Il s'agissait à la fois de proposer un périmètre de projet cohérent avec les quatre défis identifiés, fondé par le récit commun partagé avec l'ensemble des acteurs, et incarné dans un « intitulé » qui synthétise l'orientation principale prise par le périmètre.

Lors des phases de co-construction du projet, 5 hypothèses avaient été présentées et débattues. Le parti a volontairement été de privilégier des schémas archétypaux afin de susciter des échanges et de pousser les acteurs à se positionner :

- Hypothèse 1 : **le PNR des marais saintongeais** fondé sur la « culture de la résilience » du territoire historique et se cantonnant à un périmètre resserré sur les marais de Brouage et de la Seudre ;
- Hypothèse 2 : **le PNR des trois estuaires** mettant en avant la dimension de « campagne productive » et intégrant les agglomérations de Saintes et La Rochelle dans la réflexion ;
- Hypothèse 3 : **le PNR de l'entente** des estuaires charentais reprenant stricto sensu le découpage actuel des quatre intercommunalités, et adossé à un principe de mutualisation des ingénieries ;
- Hypothèse 4 : **le PNR de la Mer des Pertuis** se concentrant sur la frange littorale et intégrant tout le pourtour du pertuis, valorisant ainsi la dimension maritime du territoire ;
- Hypothèse 5 : **le PNR de l'hinterland charentais** excluant les marais pour se concentrer sur la campagne saintongaise

Les échanges et les débats ont permis d'exclure plusieurs hypothèses et d'orienter la suite de la démarche sur deux scénarios :

■ **Le PNR des "estuaires charentais"**, ancré sur la dimension géographique et géomorphologique du périmètre de réflexion : le maillage du territoire par trois estuaires d'échelles différentes permettant d'asseoir une solidarité entre le littoral charentais et son arrière-pays, mais aussi l'alternance hautes terres-basses terres, conférant au territoire un "rythme" et représentant un paysage singulier.

Les contours induits par le récit sous-tendant ce scénario interpellent la relation à l'agglomération de La Rochelle, qui se positionne dans cette configuration comme une ville-porte et un point d'articulation entre 2 Parcs Naturels Régionaux. Ce récit questionne également l'inclusion de l'agglomération saintaise, ancrée sur la Charente, et qui a joué un rôle prépondérant dans l'aménagement des marais littoraux à travers les desseins planificateurs du pouvoir abbatial. Il interroge enfin la continuité territoriale avec la frange intermédiaire de l'estuaire de la Gironde, au sud de la CARA, qui s'intègre pleinement au système projeté tout en constituant un univers culturel, sociologique et économique à part entière.

Ce scénario prend appui sur une échelle territoriale pertinente pour appréhender les enjeux identifiés en matière d'aménagement du territoire, de consolidation de l'armature territoriale et de rééquilibrage et de diversification de l'offre touristique.

■ **Le PNR des "marais saintongeais"**, centré sur les zones humides et les marais de Saint-Augustin, de la Seudre, de l'île d'Oléron et de Brouage. Ce scénario privilégie l'entrée "environnementale", en considérant néanmoins que celle-ci pourrait constituer la matrice d'une stratégie de développement culturel et économique d'une part, et d'une démarche de valorisation patrimoniale d'autre part. Son périmètre est compris entre la façade atlantique et la rive sud de l'estuaire de la Charente.

Ce scénario cristallise notamment :

- La dimension hydro-morphologique du territoire, dont la topographie et les mouvements de l'eau dessinent un archipel structurant les modes d'appropriation, les activités et les paysages du littoral saintongeais ;
- Le mouvement historique de conquête, d'aménagement et de gestion de l'estran, des sédiments de la "mer de Broue" et des marais de la Seudre ;
- Une certaine "culture de la résilience", qui s'est exprimée tout au long de l'histoire par une capacité des hommes à transformer les sédiments et les tourbières en des sites de production d'excellence,

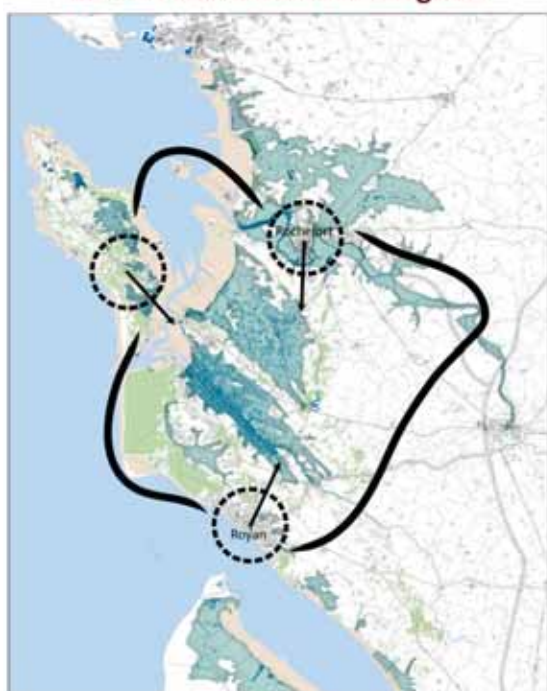


et à avoir su s'adapter et tirer parti des mutations climatiques, naturelles, économiques et politiques (de la saliculture à l'ostréiculture, de l'huître "plate" à la "creuse", etc.) ;

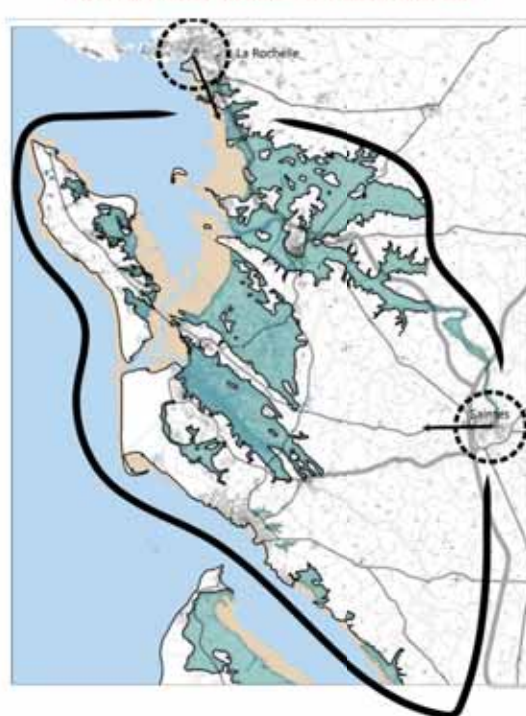
- La richesse écologique des marais, qui constituent des sites de biodiversité de premier ordre.

Dans un premier temps, les membres du Comité de pilotage se sont positionnés en faveur de ce dernier scénario, qui sous-tendait de leur point de vue un périmètre plus lisible et plus cohérent sur le plan culturel et environnemental. Ils rappellent par là même leur attachement à l'univers des marais, qui doit constituer le "cœur" du futur PNR, et demandent à cet égard que les marais nord de Rochefort soient intégrés dans le périmètre esquissé.

**Le PNR des marais saintongeais**



**Le PNR des estuaires charentais**



|                                     | Principaux atouts                                                                                                                                         | Principales limites                                                                                                               | Conditions de réussite                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PNR des marais saintongeais</b>  | <p>Cohérence culturelle et environnementale</p> <p>Adhésion politique</p> <p>Lisibilité</p>                                                               | <p>Périmètre ne couvrant pas l'ensemble des composantes des EPCI</p> <p>Effets limités en matière d'aménagement du territoire</p> | <p>Articulation OGS et PNR sur un périmètre relativement restreint</p> <p>Logique de grand projet à imaginer sur le sud de la CARA</p>                                              |
| <b>PNR des estuaires charentais</b> | <p>Pertinence de l'échelle pour les questions d'aménagement et de développement touristique</p> <p>Diversité des paysages et des filières à valoriser</p> | <p>Un périmètre plus hétéroclite risquant de complexifier l'émergence et la diffusion d'un récit et d'un imaginaire collectif</p> | <p>Nécessité d'engager rapidement un dialogue politique et technique avec les territoires voisins (CC de l'île d'Oléron, CDA Saintes, CC Haute Saintonge, Cœur de Saintonge...)</p> |

## ■ Du "PNR des marais saintongais" au "PNR des marais du littoral charentais" : principaux apports de l'atelier inter-équipes

L'atelier inter-équipes, organisé en décembre 2019, a constitué un moment décisif dans la réflexion sur le récit et le périmètre potentiel du Parc Naturel Régional. Bien que des propositions différenciées aient été formulées, des principes récurrents ont émergé des échanges :

- **La nécessité d'élargir le périmètre de principe sous-tendant le scénario des "marais saintongais"**, afin d'asseoir le futur PNR sur une échelle territoriale propice à l'appréhension des enjeux identifiés en matière d'aménagement du territoire et de promotion d'un nouveau modèle touristique sur l'arrière-pays.
- **La nécessité d'intégrer le territoire de l'île d'Oléron**, qui entretient avec le littoral charentais un rapport d'interdépendances historiques, fonctionnelles (pratiques du territoire, complémentarités des services...), paysagères et environnementales, et qui partage donc avec le territoire de continental nombreux défis communs.
- **La nécessité d'intégrer dans le périmètre les communes de Saujon et de Saint-Savinien**, dont les écluses et les prises d'eau conditionnent le fonctionnement hydraulique des marais de la Seudre, de Brouage et du nord de Rochefort.
- **La nécessité d'intégrer les communes de la frange nord de la CARO** qui, en dépit de leur appartenance à d'autres intercommunalités (Communauté de communes Aunis Sud et Communauté d'Agglomération de La Rochelle), s'inscrivent pleinement dans le système des marais nord de Rochefort (agriculture, fonctionnement hydraulique, élevage...).
- **La nécessité d'intégrer les communes de l'ancien rivage du golfe de Brouage et de son arrière-pays** (Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge), qui pourraient constituer des secteurs d'expérimentation face au défi de l'adaptation aux changements climatiques : anticipation et projection d'un repli stratégique face au recul du trait de côte, structuration de nouveaux modèles en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire, etc.
- **La nécessité d'intégrer les communes de la frange sud de la CARA** (appartenant à la CDC de la Haute-Saintonge), à l'écart des grandes dynamiques de projet bien que bénéficiant d'un patrimoine remarquable. La diversité typologique des marais devient dès lors un atout à promouvoir dans le projet.

*Photos des supports cartographiques produits par les groupes*



109

## 4.5 – Le « récit territorial » du projet de PNR des marais du littoral charentais : socle de la mise en cohérence des histoires et des singularités locales

La « mise en récit » du projet de PNR constitue la narration visant à donner du sens au projet et de la cohérence à l'agrégation des différentes composantes territoriales du périmètre d'opportunité. Le Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais prend appui sur le processus d'appropriation, de gestion et de valorisation par les hommes des sédiments, des paluds, et des zones humides rythmés par les subtils dénivelés topographiques. Si l'ensemble des marais du périmètre d'étude résultent d'un tel processus, leur anthropisation s'est opérée à des périodes et selon des "histoires" différentes. Cette dualité entre unité et diversité constitue le terreau du projet de PNR.

### ■ Un PNR bâti sur la nécessité de préserver et de mettre en valeur la trame des marais et la diversité des zones humides qui maillent le littoral charentais

Le littoral charentais et son arrière-pays sont maillés par trois estuaires aux dimensions différentes, structurant un réseau de marais et de zones humides aux typologies et aux fonctionnements hydrauliques variés. Leur valeur écologique s'inscrit dans un système multiscalaire qui place le périmètre de l'entente au sein d'un vaste continuum écologique.



Cette diversité se retrouve dans la présence de marais doux, exclusivement alimentés par de l'eau douce et réaménagés à des fins agricoles, tels que marais Nord de Rochefort et marais d'Yves ou le marais péri-urbain de Rochefort. De nombreux canaux irriguent et permettent de gérer les niveaux d'eau (apports en période estivale et évacuation lors des épisodes « mouillés ») dans ce secteur, à travers notamment le canal de Charras, le canal de Genouillé, etc. Le réseau hydraulique y est entièrement interconnecté. Les différences de salinité et d'hydromorphie contribuent à une importante richesse floristique et faunistique.

Le marais de Brouage résulte d'anciens marais salants, aujourd'hui principalement gérés en eau douce. Ils connaissent une exploitation agricole moins intensive et conservent la physionomie associée à leur fonction historique de salins, avec une alternance de jas et de bosses, et un réseau hydraulique de canaux et fossés particulièrement dense.

Ils sont alimentés par l'Arnoult, le canal Charente-Seudre et le canal de Broue. Cette mosaïque de milieux est favorable à la présence d'une faune et d'une flore remarquables.

Le périmètre abrite également des marais salés, tels que les marais de la Seudre. Leur situation estuarienne, qui s'exprime à travers une variation du gradient d'eau douce et d'eau salée, confère à ces basses terres une place centrale dans la production ostréicole et dans l'élevage extensif. Le chevelu de chenaux, connectés à l'estuaire de la Seudre, irrigue à chaque marée le site. De la même manière que pour les précédents marais, la mosaïque d'habitats particulièrement bien exprimée favorise la présence d'une biodiversité riche, variée et remarquable.

Aussi, un chapelet continu de marais indépendants d'un point de vue hydraulique longe la presqu'île d'Arvert (marais de Saint-Augustin, marais de Pousseau, Chenaumoine, etc.). Au contact de l'urbanisation dense de la dorsale, ces marais doux et « péri-urbains » sont constitués de prairies humides naturelles et de milieux tourbeux.

Enfin, les rives de la Gironde sont bordées d'un vaste marais fonctionnant directement avec l'estuaire. Largement remanié par des pratiques de poldérisation au XVIII<sup>e</sup>, il correspond à une zone humide implantée sur les terres basses, partagée entre des marais desséchés cultivés, des prés salés pâturés, des tonnes de chasses et des roselières.

### ■ La conquête du Golfe de Saintonge et de son archipel d'îles et de presqu'îles hier, aujourd'hui et demain

L'envasement progressif dû aux apports sédimentaires de la Charente et de la Seudre, mais surtout les richesses convoitées du sel, puis des huîtres et de l'élevage, ont amené les sociétés qui se sont succédé à mettre progressivement la mer en culture, à la rendre fertile et productive. Le système des marais, qui apparaît dès l'Antiquité, résulte autant de la volonté d'assainir les marécages que de celle d'exploiter leurs sédiments et de conquérir la mer. Il n'a cessé depuis de s'étendre, de se complexifier, de s'étier et de se régénérer.

La mer, qui recule peu à peu face à l'action des hommes, laisse derrière elle un rivage unique, gradué, qui commence à l'affleurement des terres hautes, au-delà de l'ancienne côte, et se poursuit par une mosaïque de marais aux formes, aux fonctionnements et aux histoires multiples. Il se prolonge avec l'estran où les "paysans de la mer" cultivent le pertuis au rythme des marées. Si le commerce de l'or blanc a stimulé le déploiement d'un maillage dense de ports dont on retrouve aujourd'hui les traces sur l'ancien rivage, l'arsenal et les grandes expéditions donneront lieu à l'émergence de marins et de navigateurs reconnus. Plus tard, les bains de mer attireront des vacanciers de la France entière.

Le dérèglement climatique à l'œuvre et notamment ses conséquences sur l'avancée ou le recul du trait de côte perturbent aujourd'hui cet équilibre fragile hérité du passé. De nouveau, le territoire repart en conquête pour anticiper son devenir. Le futur PNR pourra en être le fer de lance.

### ■ Un panel unique de marais littoraux aux problématiques de gestion communes

Bien que l'atterrissement de la partie nord de l'ancien golfe des santonnes s'inscrive dans le même processus géologique et hydro-géomorphologique que le marais de Brouage, la conquête des marais nord de Rochefort et du marais d'Yves est plus tardive. Il faudra compter sur l'ingénierie hollandaise, mandatée par Henri IV, pour que des travaux de poldérisation soient entrepris. Cette dynamique d'appropriation s'achève au XVII<sup>e</sup> siècle, au moment où l'arsenal et la ville de Rochefort "émergeront" des marais.

Le paysage qui se fabrique alors s'ancre dans l'archipel qui maille le littoral charentais de la presqu'île d'Arvert à la baie de Châtaillon : une grande partie des îlots hors d'eau sont d'abord dédiés à l'élevage



ou à la polyculture avant de devenir pour certains le réceptacle de l'urbanisation, tandis que les anciennes vasières seront transformées en salines, en prairies de pâturage et de fauche, et parfois en vastes parcelles affectées à l'agriculture intensive.

Les marais saintongeais de l'estuaire de la Gironde résultent également d'un processus d'anthropisation séculaire. Au carrefour de courants contraires, l'estuaire constitue au début du Néolithique un archipel d'îles, de bancs de sable et de vase qui vont progressivement se sédimenter. Les premières implantations humaines s'opèrent d'abord en bordure de marécage, et les cuvettes les plus exondées feront l'objet de premiers aménagements. Même si là aussi, la poldérisation est ordonnée par Henri IV et effectuée par les ingénieurs hollandais, les marécages situés au pied des falaises de l'estuaire sont aménagés en marais desséchés ou en roselières. Le déploiement d'un chapelet de petits ports au débouché des chenaux qui maillent ces terres basses, dans le prolongement des combes qui cisailent les coteaux, sonne le développement de la pêche et des activités commerciales, qui se substituent progressivement à l'exploitation du sel.

Malgré leur diversité, les nombreux marais qui composent le territoire du futur PNR connaissent aujourd'hui des problématiques communes. Le futur PNR pourra jouer le rôle de révélateur des richesses qu'offre cette diversité, diffuser les pratiques vertueuses et porter à l'échelle des bassins versants leurs enjeux propres.

### ■ La solidarité et la complémentarité historiques entre les hautes et les basses terres

Depuis les hautes terres ont été ordonnées et dirigées les politiques d'aménagement à grande échelle des marais et des rives des estuaires : par le pouvoir gallo-romain d'abord, depuis Saintes, puis par les abbayes, avant que celles-ci ne s'effacent au profit des grands seigneurs et du pouvoir royal. Ces hautes terres, à l'abri des tempêtes et des submersions, constituent désormais des territoires ressources face aux nouveaux défis liés au réchauffement climatique.

Le récit du PNR se fonde sur les interdépendances entre les hautes terres et les basses terres, qui ont historiquement caractérisées l'ensemble du littoral charentais, de l'estuaire de la Gironde au marais d'Yves :

- Complémentarité de sols et de milieux conditionnant la diversité des productions agricoles ;
- Complémentarité d'approvisionnement et de fertilité qui garantit à l'élevage des périodes de mise en pâture des bêtes bien plus longues qu'ailleurs ;
- Complémentarité des circuits historiques de production, de transformation et de commercialisation, quand par exemple les céréales produites sur les coteaux de l'estuaire étaient transformées dans les minoteries du pied de falaise (Mortagne-sur-Gironde, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet...) avant d'être exportées depuis les ports aménagés dans les marais.

Par son échelle, le futur PNR embrasse l'ensemble de ce fonctionnement solidaire entre hautes et basses terres. Au-delà des découpages administratifs, il se positionne comme porteur de ces liens de l'hinterland vers les marais, la côte, le pertuis et les îles.

### ■ Entre formes vernaculaires et modèles, des villes et des villages au contact des marais

Au sein de ce système, pour vivre et commercer, deux formes d'urbanisation se développent en parallèle. Une première, vernaculaire, modeste et populaire, qui se glisse au plus près des marais tout en restant sur les dorsales héritées des anciennes presqu'îles et du coteau, voire parfois descend au cœur des marais quand les protestants persécutés recherchent des refuges dans des lieux où personne ne voulait habiter. Ce chapelet de villages denses, imbriqués, aux murs chaulés et aux clochers

démesurés conçus comme amers depuis le pertuis, contraste avec le deuxième mouvement d'urbanisation issu, lui, du "Fait du prince".

Pour contrôler le commerce d'abord, pour protéger le territoire ensuite face à l'ennemi extérieur et aux révoltes protestantes intérieures, puis enfin pour se relever de l'occupation et de ses destructions, le pouvoir central agit en effet à plusieurs époques en démiurge et construit Brouage puis Rochefort et tout son arsenal ; plus tard il organisera la reconstruction de Royan, rasée par les bombardements. Le territoire hérite ainsi de véritables modèles d'urbanisme dont la diversité, à l'image de celle des rivages, est une ressource rare, et dont le *genius loci* se lit dans le lien étroit et la symbiose avec le système de marais.

*Rochefort, Brouage, Royan : un air de famille ?*



Sources : geoportail.fr

Comme partout en France, le développement de l'urbanisation au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle se traduit sur le territoire par la construction de quartiers entiers souvent standardisés et décontextualisés. Le futur PNR aura pour défi à la fois d'identifier la richesse patrimoniale que constitue l'ensemble de la trame urbaine héritée, tout en proposant de nouvelles formes architecturales pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, respectueuses de cette histoire séculaire, et soucieuses de l'adaptation aux particularités du territoire.

### ■ L'anticipation du dérèglement climatique, une fenêtre d'opportunité pour réassocier « basses terres » et « hautes terres » dans une vision prospective

Le littoral charentais est particulièrement vulnérable aux prévisions qui sont faites quant au changement climatique. Sa position littorale, exposée aux courants et aux vents, induit notamment un risque accru de submersion marine, même si le département est aujourd'hui largement couvert de dispositifs en la matière (outils de planification, surveillance et prévisions des phénomènes, politiques de gestion du risque, PAPI, etc.).

La volonté de rechercher des réponses communes et de consolider la culture de la gestion et de l'anticipation de l'évolution du trait de côte a une implication directe sur le périmètre qui pourrait être proposé à ce stade. Il apparaît ainsi que les communes situées à proximité de l'ancien rivage du golfe de Brouage (La Vallée, Trizay, Beurlay, Sainte-Radegonde, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint-Sulpice

d'Arnoult, Saint-Gemme...), situées sur la Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge, pourraient constituer **des secteurs d'expérimentation de nouveaux modèles d'aménagement et d'agriculture** et, partant, permettre de réactiver la complémentarité historique entre hautes terres et basses terres de l'ancien golfe.

Il convient en outre de rappeler que certaines de ces communes accueillent de grands domaines nobles, et plus anciennement des abbayes et des prieurés qui ont joué un rôle prépondérant dans l'aménagement et la valorisation des marais entre le XII<sup>ème</sup> et le XV<sup>ème</sup> siècle.

La ré-imbrication des communes de l'ancien rivage et du système de marais dans une même dynamique de projet aurait également **une incidence potentielle sur la gestion de l'eau** : dans un sens, il s'agit d'acter la fonction d' "écran" et de "tampon" que pourra jouer dans les décennies à venir le marais de Brouage face au risque de submersion ; de l'autre, l'émergence de nouveaux modèles de culture et de coopérations entre les acteurs des hautes terres et basses terres permettra d'optimiser l'approvisionnement estival des marais dans une logique de bassin versant.

Cette association basses-terres / hautes-terres, marais / ancien rivage permettrait de s'engager collectivement dans une vision prospective et solidaire de gestion du risque à une échelle plus vaste que les seules zones impactées immédiatement et directement par les risques littoraux.

L'anticipation du dérèglement climatique et les actions préventives qui pourront être déployées nécessiteront en outre **un dialogue renforcé avec le Parc Naturel Marin** de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais. Ce dernier, qui constitue un outil de gestion du milieu marin, vise à la fois le maintien des écosystèmes, des espaces et des habitats, la qualité des eaux marines mais aussi à la pérennité des activités et des valeurs ajoutées (qu'elles soient sociales, économiques, scientifiques ou éducatives). Le renforcement des coopérations devra permettre de renforcer et d'optimiser la gouvernance de l'interface terre-mer et d'inscrire la stratégie de gestion du recul du trait de côte à une échelle plus large intégrant notamment la mer des Pertuis et l'embouchure de la Gironde.

### ■ Quel rôle du PNR pour l'avenir ?

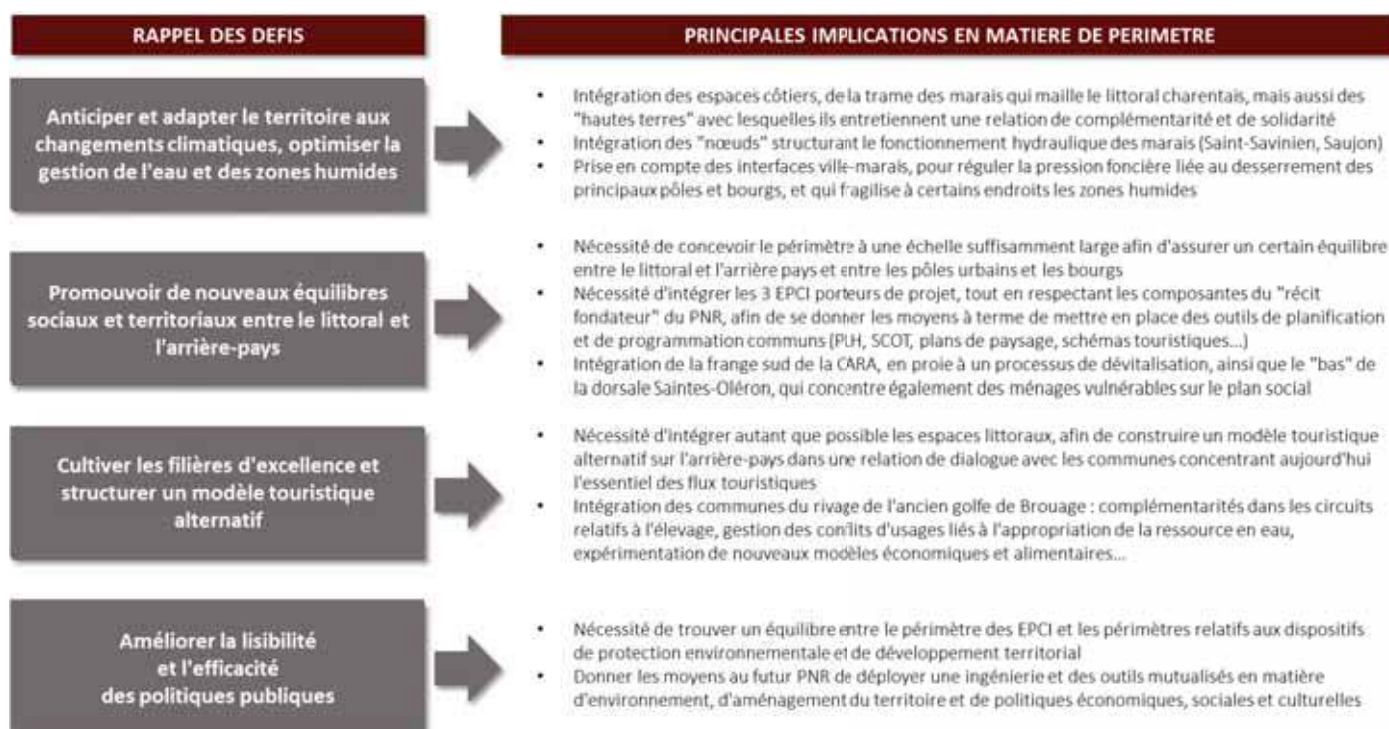
Aujourd'hui, face à la pression majeure que subit le territoire depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, face à la perte de sens de la relation entre les hautes terres intérieures et le rivage, face également à l'érosion de la "culture des marais", le récit fondateur du PNR a pour ambition de réveiller une mémoire enfouie pour « faire territoire » et surtout faire œuvre commune face à l'enjeu de résilience désormais posé par le dérèglement climatique afin que les basses terres, si durement conquises, puissent être transmises aux générations futures.

Le récit du PNR cristallise la résilience constante des marais du littoral charentais tout au long de leur histoire. Il prend appui sur une trame permettant d'investir les 4 défis identifiés tout en conférant une ligne directrice, du sens et une cohérence au projet et aux politiques environnementales, territoriales, patrimoniales, culturelles, économiques et sociales qui seront déployées dans ce cadre.

## CHAPITRE 5

# Le périmètre d'opportunité du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais

### 5.1 – Les contours du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais



Dans le prolongement du "récit fondateur" du projet de PNR et de l'échelle territoriale induite par les réponses qui pourraient être déployées face aux 4 défis, le périmètre esquissé pour le PNR comprend :

- **Les communes du marais nord de Rochefort**, en associant la frange extérieure au périmètre de la CARO qui participe pleinement à ce système et qui permet de couvrir en grande partie le périmètre de la Zone Natura 2000 « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais nord de Rochefort ». La nécessité d'optimiser la gouvernance des questions hydrologiques implique en outre d'intégrer la commune de Saint-Savinien (prise d'eau alimentant les marais nord de Rochefort et le canal Charente-Seudre), ainsi que les communes traversées par le canal de l'UNIMA ;
- **L'estuaire de la Charente, ses îles et la ville de Rochefort** : cœur du système territorial défensif de l'arsenal, support du projet de territoire du Grand Site de France, Rochefort offre encore aujourd'hui la lisibilité d'une ville au milieu des marais créée de toutes pièces pour les besoins de la marine militaire. Nichée dans l'un des méandres de la Charente, elle a pris place dans un ensemble défensif global intégrant un arrière-pays riche en matières premières, des marais permettant de protéger les abords de la ville et de fournir de la nourriture en abondance, le havre du pertuis qui permet d'accueillir la flotte royale. L'île d'Aix et l'île Madame s'inscrivent pleinement dans ce système historique qui associe les marais à l'archipel des hautes terres ;



- **Les communes du marais de Brouage**, au cœur du récit des marais du littoral charentais, et qui concentre une biodiversité et un patrimoine paysager, urbain et culturel remarquable, acté par la création d'un site classé en 2011 ;
- **Les communes de l'ancien rivage du Golfe de Brouage**, afin de retrouver le sens historique et la relation de complémentarité du système hautes-terres / basses-terres. Il s'agirait également d'expérimenter de nouveaux modèles agricoles, alimentaires et d'aménagement sur un site qui sera stratégique face au recul du trait de côte. Cela suppose d'intégrer une partie des communes appartenant à la CDC Charente Arnoult Cœur de Saintonge ;
- **Les communes de l'estuaire de la Seudre**, imbriquées au système des marais ostréicoles, et qui se retrouvent elles-aussi au centre de la configuration proposée ;
- **Les communes de l'île d'Oléron**, laquelle appartient à l'ancien archipel du golfe de Brouage et partage avec le continent des continuités environnementales et écologiques ainsi qu'une relation d'interdépendance sur le plan fonctionnel, social et institutionnel ;
- **Les communes de la presqu'île d'Arvert**, riveraines de la Seudre ou traversées par le marais de Saint-Augustin, et confrontées à une double logique d'accueil de flux touristiques très importants en période estivale, et de « report résidentiel » des ménages ne pouvant pas se loger sur la cote royannaise, au détriment parfois des ressources environnementales du territoire.
- **Les communes de la côte royannaise**, composée des villes de Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Georges-de-Didonne. Si ces communes ont davantage bâti leur identité sur leur rapport à l'océan, leurs lisières urbaines cristallisent **une interface ville-marais « sous pression »** (Pousseau, Rivau, Cheaunemoine...). L'intégration de ces communes dans le périmètre du PNR permettra dès lors de définir une stratégie de préservation et de valorisation de ces marais rétro-littoraux.

En outre, la promotion d'un modèle touristique durable sur l'arrière-pays ne saurait faire l'économie d'un dialogue soutenu et d'une relation de réciprocité avec ces communes balnéaires. Celles-ci pourraient voir dans un PNR l'opportunité de diversifier et de monter en gamme leur offre touristique, et d'étendre la séquence d'accueil au-delà des 2 mois estivaux. Inversement, elles pourraient jouer un rôle prépondérant dans la redistribution des flux touristiques vers les communes de l'arrière-pays. L'inflexion des dynamiques territoriales et résidentielles à l'œuvre sur les franges du territoire (cf. plus haut) suppose enfin d'asseoir de nouvelles stratégies d'aménagement sur une coopération soutenue entre ces communes balnéaires, où se concentrent les emplois et les services, et les communes de l'espace rétro-littoral.

Si l'intégration d'un continuum urbain de cette échelle constitue une particularité de la démarche engagée sur les marais du littoral charentais, elle permet donc d'affirmer la nécessité de promouvoir de nouveaux dialogues « ville-campagne », dans le sillon tracé par l'école territorialiste italienne et de son concept de « bio-région urbaine » (*Alberto Magnaghi*).

- **Les communes de l'estuaire de la Gironde**, dont on a vu précédemment que le réseau de marais composant les "pieds" de falaises s'inscrivait dans le récit de l'appropriation, de la gestion et de la valorisation des zones humides et de la solidarité hautes terres/basses terres qui caractérise le littoral charentais. L'intégration de ces communes permet en outre d'inclure une diversité typologique dans le panel des marais représentés, mais aussi d'associer une frange du territoire confrontée à une véritable spirale de dévitalisation (vieillesse, vulnérabilités sociales, déprise commerciale et résidentielle de certains bourgs...).

**Le Parc Naturel Régional s'inscrira en complémentarité du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis** ; il permettra d'optimiser la gouvernance et la gestion de l'interface terre-mer en se positionnant comme un interlocuteur représentatif des communes littorales qui le composent. Il permettra en outre de prolonger la logique d'excellence initiée par le PNM sur le continent.

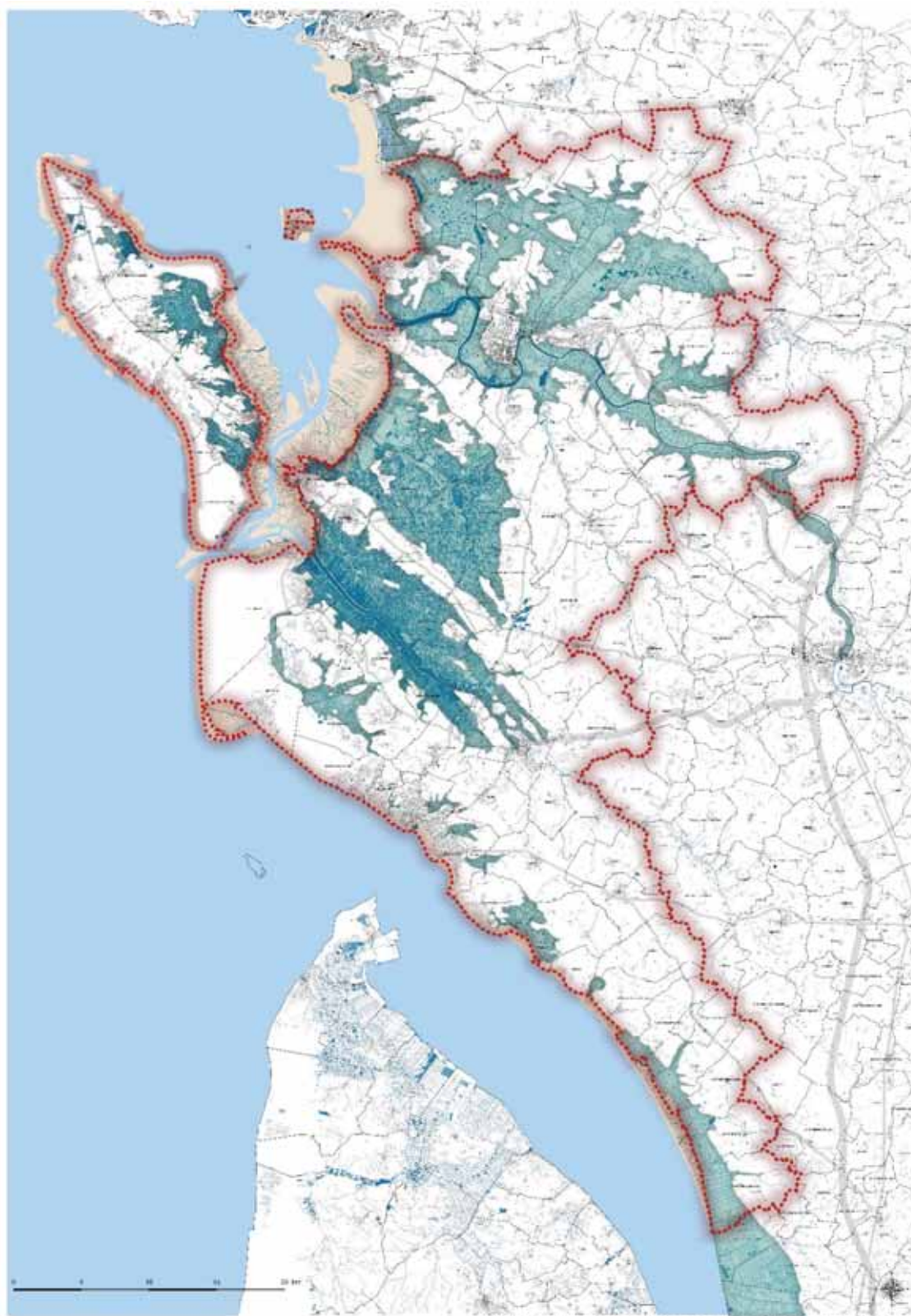
Le projet de création d'un PNR et le périmètre d'opportunité pressenti ont été présentés aux élus des communes situées sur les franges extérieures du périmètre de l'étude d'opportunité à l'occasion d'une réunion publique qui s'est déroulée le 12 mars 2021. Etaient présents des représentants des communes des territoires de Charente-Arnoult Cœur de Charente, de l'île d'Oléron, d'Aunis Sud, des Vals de Saintonge, de la Haute Saintonge et de l'agglomération de La Rochelle.

Les participants (environ 35 élus), qui ont de manière générale manifesté leur adhésion à l'égard du projet, ont été invités à délibérer ou à se positionner formellement sur leur choix d'intégrer le périmètre d'opportunité. **Une grande partie des communes ou des EPCI ciblés ont ainsi répondu favorablement et souhaité s'inscrire dans la démarche de préfiguration d'un PNR** (cf. courriers / délibérations en annexes).

#### **Données de cadrage sur le périmètre d'opportunité**

##### **97 communes – 207 797 habitants (INSEE, 2017)**

- Dont 64 communes au sein du périmètre d'étude initial, soit 161 477 habitants
- Dont 33 communes en-dehors du périmètre d'étude initial, soit 46 320 habitants
  - 9 communes - CC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge – 9 109 habitants
  - 8 communes – CC Ile d'Oléron – 22 203 habitants
  - 7 communes – CC Aunis Sud – 6 558 habitants
  - 5 communes - CC Vals de Saintonge – 4 972 habitants
  - 3 communes – CC de la Haute Saintonge – 2 001 habitants
  - 1 commune – CA de La Rochelle – 1 477 habitants



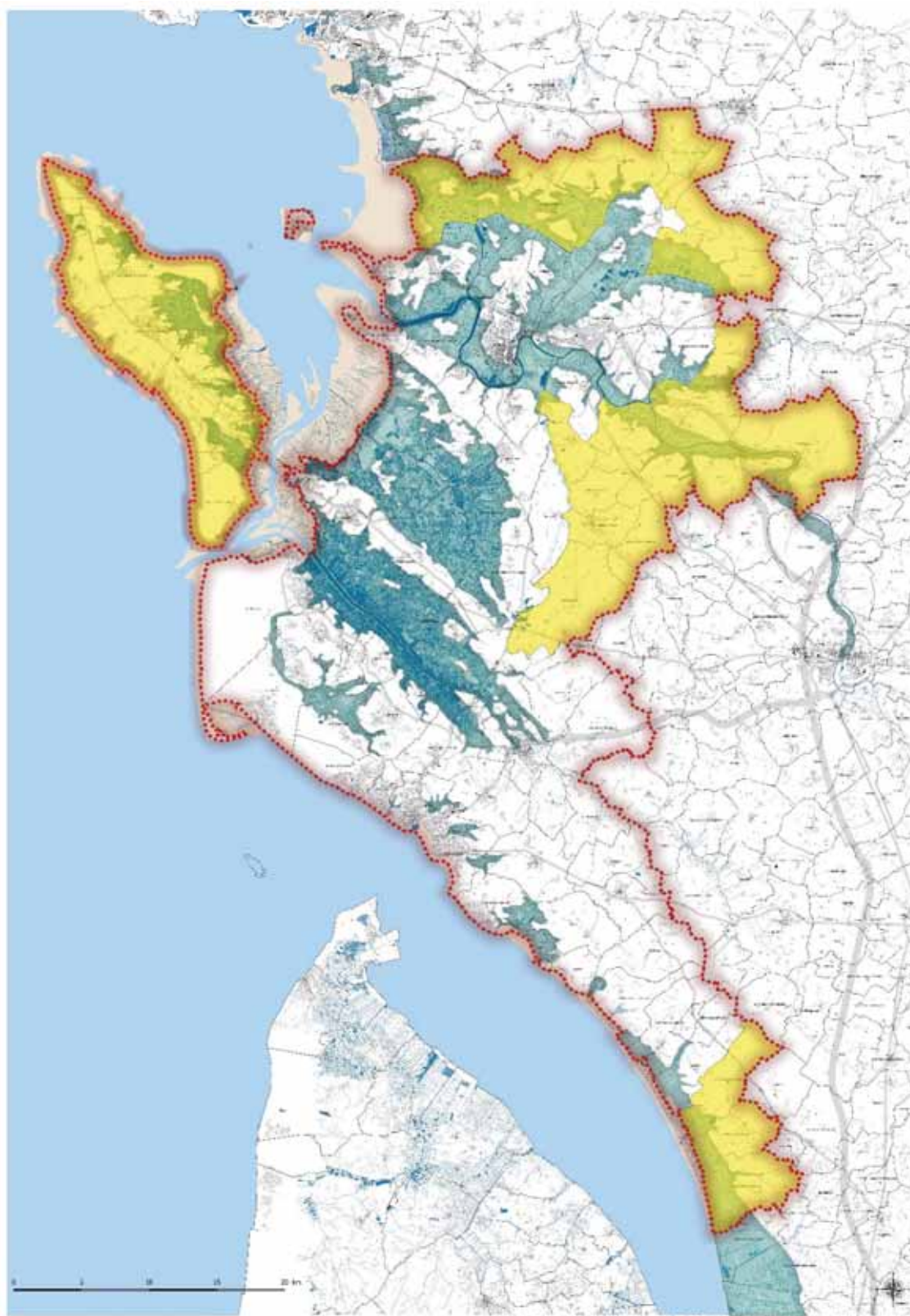
Sources : ARCUS







*Les communes extérieures au territoire de l'entente mais intégrées au périmètre d'opportunité*



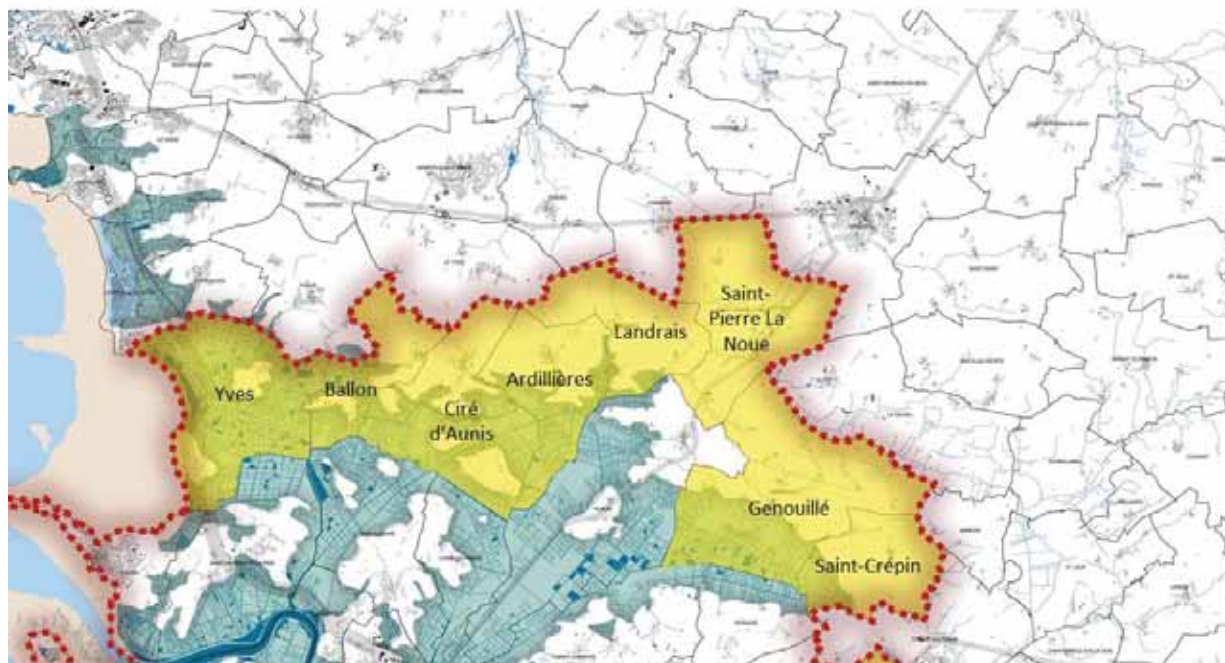
Sources : ARCUS

ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION  
D'UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS  
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Communauté de communes du Bassin de Marennes

## 5.2 – Focus sur les franges du périmètre d'opportunité

### ■ Focus sur la frange nord du périmètre

*Carte des communes qui pourraient intégrer le périmètre d'opportunité du PNR*



*La « bosse des Trois Canons » : limite nord du PNR et seuil de transition vers l'agglomération de La Rochelle*

*Sources : Géoportail*



*Sources : Géoportail*

## Frange nord du périmètre proposé

### Données de cadrage

- 8 communes hors périmètre :
  - Yves / CA de La Rochelle
  - Balon, Ciré d'Aunis, Ardillères, Landrais, Genouillé, Saint-Crépin, Saint-Pierre La Noue / CC Aunis Sud
- 8 035 habitants / 1 085 emplois
- Une augmentation constante de la population, liée au solde naturel et au desserrement des pôles voisins
- Une population plutôt familiale composée de "catégories moyennes actives", fonctionnant autant avec l'agglomération de La Rochelle qu'avec le pôle urbain rochefortais

### Ce qui motive l'intégration de ces communes dans le périmètre d'opportunité / les limites :

- Ces communes s'intègrent pleinement dans les systèmes hydrauliques des marais Nord de Rochefort. La continuité fonctionnelle de ces milieux naturels (prairies / zones humides) s'exprime notamment à travers l'inscription au sein du même site Natura 2000 FR5400429 « Marais de Rochefort ». Ce secteur est également repéré par le SRCE en tant que continuité au titre des milieux littoraux continentaux.
- La limite nord s'appuie sur la topographie, où le point haut du lieu-dit « Les Trois Canons » marque une séparation paysagère et hydraulique des marais sur ce secteur (avec le canal du Port puney notamment), différenciant de fait leur fonctionnement et leur gestion.
- L'ancienne presqu'île du Vieux Chatellaillon comme limite nord, seuil géographique et paysager de transition vers l'agglomération rochelaise.
- Cohérence avec le périmètre du Grand Site de France de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort.

### Plus-values vis-à-vis des 4 défis identifiés

| Défi 1 - Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Défi 2 - Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement du champ d'action du PNR à des communes au fonctionnement hydraulique et aux caractéristiques similaires, en raison de leur appartenance au système du marais nord de Rochefort.</li> <li>• Des communes confrontées aux mêmes perspectives d'évolution de leurs milieux et de leur trait de côte, soumises pour certaines au risque d'inondation. Une dynamique démographique et une mutation des activités agricoles qui rendent potentiellement vulnérables le système des marais et des zones humides.</li> <li>• Une intégration qui vise ainsi à harmoniser les actions du PNR et leurs effets sur les enjeux auxquels le secteur est confronté mais aussi à optimiser le système de gestion de la zone Natura 2000.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des communes qui ont d'abord constitué le dernier rideau du desserrement de l'agglomération rochelaise, et qui tendent aujourd'hui à accueillir de plus en plus de familles plutôt tournées vers Rochefort, à mesure que les prix de l'immobilier progressent sur cette dernière.</li> <li>• Des communes peu ou non équipées qui entretiennent une relation d'interdépendance avec les communes de la CARO.</li> <li>• Une nécessité d'inscrire leur développement dans une vision élargie associant le pôle rochefortais, afin de mieux prendre en compte les "territoires vécus".</li> <li>• Des enjeux en matière d'animation de la vie locale, d'intégration des différents groupes sociaux et de valorisation culturelle et patrimoniale de l'univers des marais.</li> </ul> |
| Défi 3 - Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Défi 4 - Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En ce qui concerne l'agriculture, une réflexion à l'échelle des marais Nord est nécessaire pour accompagner les mutations.</li> <li>• L'élevage constitue une composante essentielle du bon entretien et de l'équilibre des marais. Là encore, une réflexion commune sur l'ensemble des marais est nécessaire pour une meilleure gestion.</li> <li>• De nouvelles coopérations envisageables autour de l'ostréiculture entre la commune d'Yves, la CA de La Rochelle et la CARO.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration de ces communes permet de gérer "sous la même bannière" un secteur aux périmètres institutionnels différents (Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Communauté de Communes Aunis Sud) et donc aux périmètres de planification indépendants, alors que leur fonctionnement écologique est similaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



## ■ Focus sur la frange est du périmètre

Carte des communes qui pourraient intégrer le périmètre d'opportunité du PNR

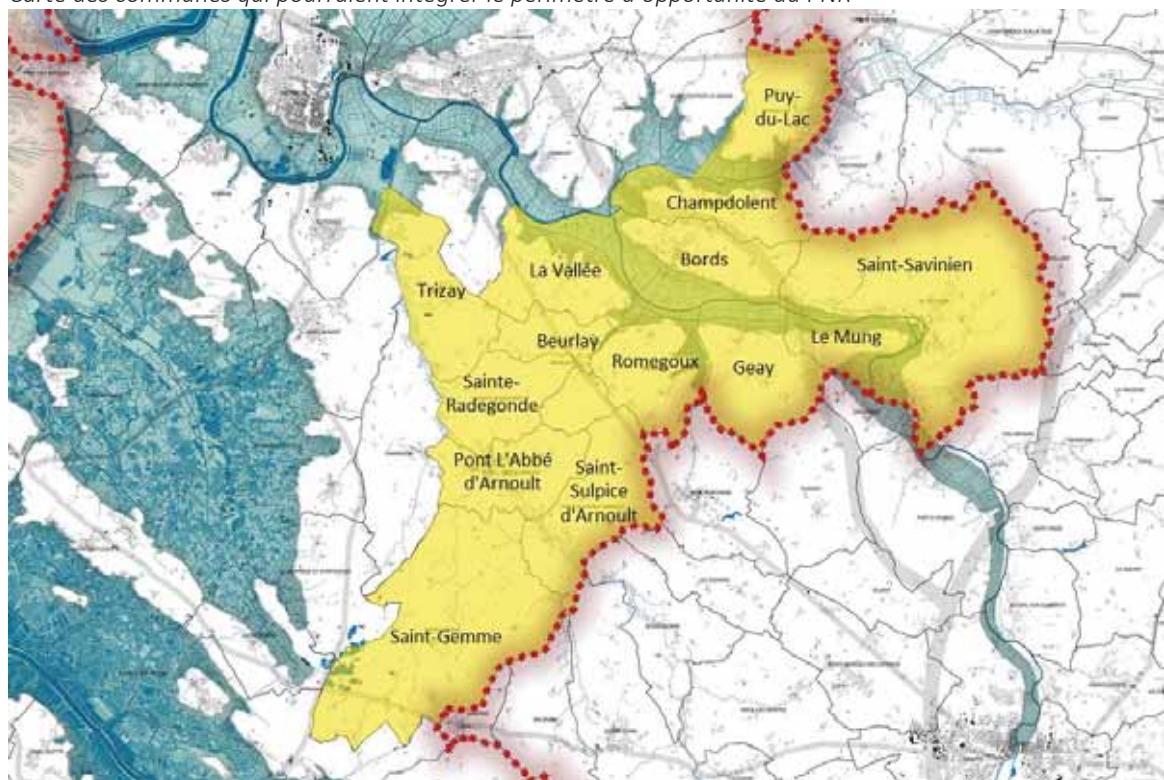


Schéma du fonctionnement hydraulique du marais nord de Rochefort et du marais de Brouage, illustrant l'importance de la prise d'eau de Saint-Savinien





## Frange est du périmètre proposé

### Données de cadrage

- 14 communes hors périmètre :
  - Geay, Romegoux, La Vallée, Beurly, Trizay, Sainte-Radegonde, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint-Sulpice d'Arnoult, Saint-Gemme - CC Charente- Arnoult Cœur de Saintonge
  - Saint-Savinien, Le Mung, Bords, Champdolent, Puy du Lac - CC Vals de Saintonge
- 14 081 habitants / 3 789 emplois
- Une augmentation constante de la population due au solde migratoire, notamment sur la CC Charente Arnoult Cœur de Saintonge
- Une population hétérogène, composée de personnes âgées et de familles primo-accédantes plutôt fragiles
- Une médiane du revenu par unité de consommation relativement faible, comprise entre 17700 € et 20500 €

### Ce qui motive l'intégration de ces communes dans le périmètre / les limites :

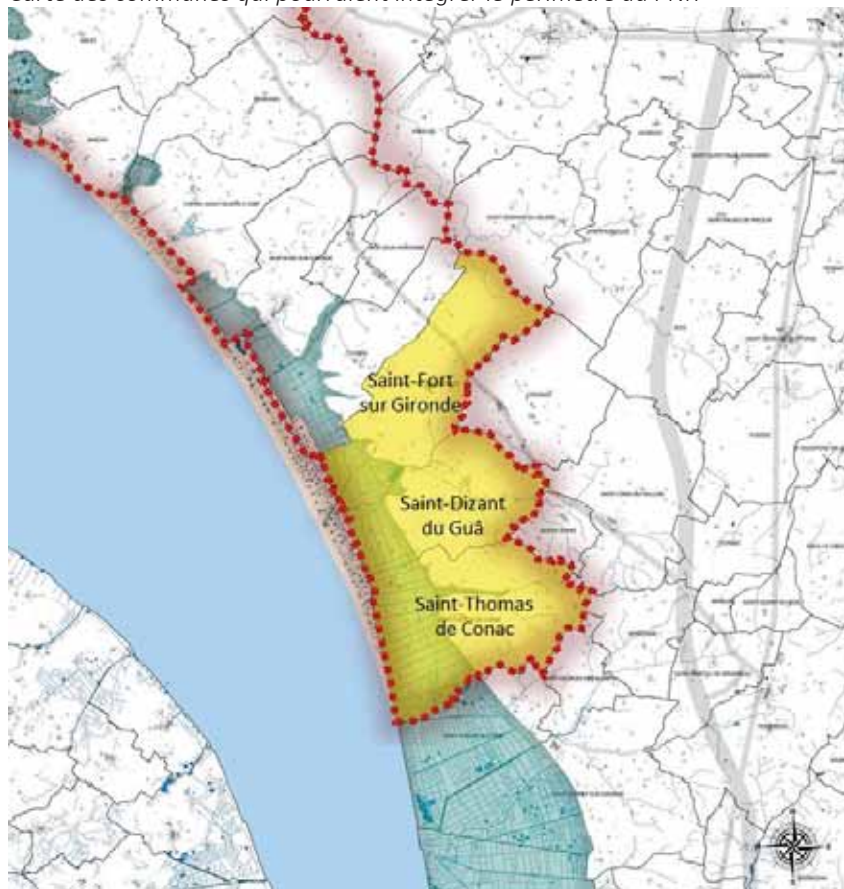
- Une partie de ces communes, situées le long de la Charente, présentent des enjeux écologiques et environnementaux importants et parfois similaires à ceux à l'oeuvre sur le cœur du périmètre proposé ; elles constituent la limite du site Natura 2000 Estuaire et basse vallée de la Charente, où l'on retrouve des habitats naturels similaires (du type pré-salés) jusqu'à la commune de Saint-Savinien.
- Une prise d'eau sur la Charente à Saint-Savinien alimentant le canal de l'UNIMA et par voie de conséquence les marais nord de Rochefort ainsi que le marais de Brouage.
- Des communes d'arrière-pays qui ont contribué à l'aménagement progressif du golfe en marais : les abbayes et les grands domaines / la "base arrière" de la conquête du golfe de Saintonge. Un patrimoine architectural et urbain remarquable pouvant nourrir la compréhension et la découverte du territoire du futur PNR.
- Les hautes terres agricoles, qui accueillent les sièges de nombreuses exploitations utilisant le marais de Brouage.

### Plus-values vis-à-vis des 4 défis identifiés

| Défi 1 - Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Défi 2 - Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système des marais est soumis à de fortes pressions, issues de différents facteurs (socio-environnementaux, économiques, sociaux, contraintes réglementaires, etc.), qui risquent d'en bouleverser le fonctionnement, et donc d'affecter la gestion équilibrée de la ressource en eau.</li> <li>• L'intégration de la totalité du site Natura 2000 de la basse vallée de la Charente et de la prise d'eau de Saint-Savinien permet d'avoir une vision plus globale de ce système de marais, et donc d'appréhender sa gestion, sa régulation et son optimisation de manière cohérente et efficace.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire peu visible dans les dynamiques départementales, à l'écart des principaux projets de développement local, et dont certains bourgs structurants sont confrontés à un processus de dévitalisation (Saint-Savinien, Pont L'Abbé d'Arnoult...).</li> <li>• Un territoire vulnérable sur le plan social, qui constitue un secteur de report de familles primo-accédantes relativement fragiles / un parc locatif privé dégradé qui fait "appel d'air" pour une population précaire ne parvenant pas à se loger dans les agglomérations voisines</li> <li>• Une intégration qui constitue une opportunité pour ré-activer l'interdépendance entre hautes terres et basses terres, socle de l'armature territoriale historique.</li> <li>• Un développement urbain rapide et relativement peu organisé, une aubaine pour accompagner l'expérimentation de nouveaux modèles d'aménagement et d'urbanisme.</li> </ul> |
| Défi 3 - Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Défi 4 - Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un gisement de terres arables disponibles en arrière-pays qui pourrait devenir, dans une vision à long terme, le « ventre » du futur PNR. Cet atout du territoire sera l'occasion de tester de nouvelles techniques agricoles durables.</li> <li>• Une grande partie des sièges sociaux des exploitations bovines sont situés sur le territoire. Une mise en réseau des lieux d'exploitation et des sièges sociaux aurait pour conséquence une meilleure adhésion à un projet d'élevage global.</li> </ul>                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration de ces communes permet de gérer « sous la même bannière » un secteur aux périmètres institutionnels différents et donc aux périmètres de planification indépendants, alors que leur fonctionnement écologique, environnemental, agricole et territorial est étroitement connecté et interdépendant.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## ■ Focus sur la frange sud du périmètre

*Carte des communes qui pourraient intégrer le périmètre du PNR*



*Le chenal de Charron, limite paysagère et environnementale – seuil sud du PNR*



Sources : Géoportail

## Frange sud du périmètre proposé

### Données de cadrage

- 3 communes hors périmètre :  
- Saint-Fort sur Gironde, Saint-Dizant du Guâ, Saint-Thomas de Conac / CDC de Haute Saintonge
- 2 001 habitants / 529 emplois
- Un rebond démographique fébrile, après plus de 40 années marquées par une chute de la population
- Une population permanente âgée, de nombreux retraités / de nombreuses résidences secondaires (30% des logements)
- L'agriculture, une place encore prépondérante dans l'emploi local
- Une population plus fragile que les moyennes locales et nationales, avec une médiane de revenu comprise entre 17000 € et 18000 €

### Ce qui motive l'intégration de ces communes dans le périmètre / les limites :

- Ces communes sont connectées à l'estuaire de la Gironde, et permettent de prendre en compte la totalité des prairies naturelles humides bordant le fleuve. Sur ce secteur, on retrouve l'alternance de trois faciès : les conches maritimes, les marais et les coteaux calcaires. Un secteur également repéré par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en tant que continuité au titre des milieux littoraux continentaux.
- Au-delà de Saint-Thomas-de-Conac, cette zone de transition disparaît et les berges de la Gironde sont immédiatement au contact des parcelles agricoles.
- Des communes qui racontent une autre histoire des marais, en lien avec l'estuaire, mais où s'exprime également le récit de la conquête, de la gestion, et de la solidarité hautes terres / basses terres. Des communes en situation de balcon sur l'estuaire, une relation exceptionnelle au grand paysage
- Une continuité sociologique et socio-économique avec les communes de la partie sud de la CARA

### Plus-values vis-à-vis des 4 défis identifiés

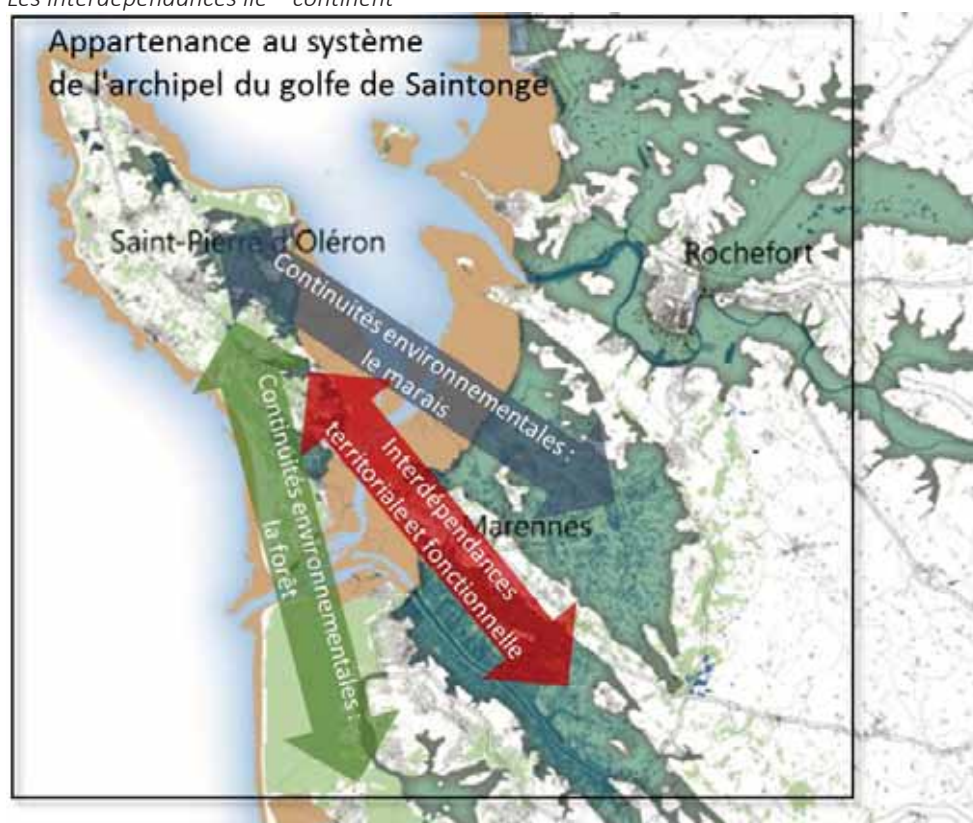
| Défi 1 - Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Défi 2 - Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'estuaire de la Gironde, particulièrement sensible au risque inondation, doit avoir une gestion adaptée de ses marais, vastes zones tampons qui absorbent les eaux excédentaires. L'expérimentation d'une gestion nouvelle, à l'instar des tentatives de dépoldérisation qui prévalent plus au nord, et la préservation/restauration de ces milieux semblent indispensables. Ainsi, l'intégration de ces communes au périmètre du PNR sera une opportunité de résilience et d'adaptation pour ces territoires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire à l'écart des dynamiques de projet et de développement local, alors qu'il est confronté à un processus de dévitalisation déjà ancien.</li> <li>• Un territoire vulnérable sur le plan social et marqué par la problématique du vieillissement. Des réponses communes à développer à l'échelle du littoral.</li> <li>• Des clivages marqués entre anciens / nouveaux habitants et résidents permanents / occupants des résidences secondaires, qui pourraient justifier le déploiement de projets de développement social et culturel spécifiques.</li> <li>• Un parc privé dégradé et relativement délaissé (+/- 185 logements vacants, soit 11% du parc de ces 3 communes).</li> <li>• Un rapport privilégié au marais et à l'estuaire qui pourrait être encore davantage valorisé à travers des initiatives culturelles.</li> </ul> |
| Défi 3 - Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Défi 4 - Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vigne est présente surtout sur la partie Sud de la CARA, sur des surfaces réduites. L'intégration de cette partie du territoire au périmètre d'opportunité pourrait justifier un travail en commun sur cette thématique.</li> <li>• Un territoire où l'élevage est encore présent, des mutualisations à imaginer avec le secteur des marais situés plus au nord.</li> </ul>                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration de ces communes permet de gérer « sous la même bannière » un secteur aux périmètres institutionnels différents et donc aux périmètres de planification indépendants, alors que leur fonctionnement écologique, environnemental, agricole et territorial est étroitement connecté et interdépendant.</li> <li>• Des communes dépourvues d'ingénierie.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## ■ Focus sur l'île d'Oléron

Carte des communes qui pourraient intégrer le périmètre d'opportunité du PNR



Les interdépendances île – continent





## Focus sur l'île d'Oléron

### Données de cadrage

- 8 communes hors périmètre :  
- Saint-Denis d'Oléron, La Brée les Bains, Saint-Georges d'Oléron, Dolus-d'Oléron, Le Château d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Le Grand Village-Plage, Saint-Trojan les Bains / CDC de l'Île d'Oléron
- 22 203 habitants / 7 781 emplois / 60% de résidences secondaires
- Une augmentation constante de la population liée au solde migratoire
- Une majorité de retraités
- Une médiane du revenu comprise entre 19800 € et 21200 €, des écarts de revenus très importants

### Ce qui motive l'intégration de ces communes dans le périmètre / les limites :

- Appartenance historique de l'île à l'archipel du golfe de Brouage et au système hautes-terres/basses terres. L'île d'Oléron constitue en effet l'extrémité maritime de la presqu'île d'Arvert - un panel de paysages et de situations qui incarne à lui seul l'ensemble du territoire du PNR.
- Sur le plan écologique et environnemental, l'île et le continent fonctionnent ensemble, notamment pour l'accueil et la circulation de l'avifaune - continuité forestière (forêt de la Coubre / forêt domaniale de l'IO) - continuités hydrologiques et sédimentaires (marais / solidarité par la vase et l'estran), actées notamment par la création de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron.
- Des liens historiques avec le continent, confortés par la construction du pont.
- Une interdépendance sociale, fonctionnelle et territoriale avec le continent : accès aux services, aux équipements et aux emplois, même si les habitants de l'île d'Oléron se tournent également vers La Rochelle, problématiques communes (vieillesse, saisonnalité, chômage, situation des saisonniers...), une vie associative riche et dynamique, qui recrute et mobilise autant sur le continent que sur l'île
- Une complémentarité avec le continent en ce qui concerne l'offre touristique.
- Une CDC qui appartient au même territoire de contractualisation Etat-Région, etc.

### Plus-values vis-à-vis des 4 défis identifiés

| Défi 1 - Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Défi 2 - Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etant le pendant du continent, l'île d'Oléron est soumise aux mêmes évolutions et aux mêmes pressions sur les espaces naturels, le trait de côte et les zones humides. Bien que déjà engagée dans de nombreuses réflexions et de multiples projets quant à la gestion de ces problématiques, l'intégration de l'île au sein du PNR permettrait d'agir à la bonne échelle et d'optimiser l'anticipation aux changements climatiques ainsi que la gestion de l'eau et des zones humides à l'échelle du territoire de la mer des Pertuis.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie de développement qui passe nécessairement par un dialogue avec le continent, et réciproquement.</li> <li>• Dans le prolongement du SCOT Pays Marennes-Oléron, une nécessité de tenir compte des relations d'interdépendance territoriales, fonctionnelles, sociales, économiques entre l'île d'Oléron et le Bassin de Marennes.</li> <li>• Des problématiques communes qui pourraient faire l'objet de réflexions et d'actions mutualisées : vieillissement de la population, accès aux services, développement de l'offre résidentielle conventionnée, régulation des résidences secondaires, revitalisation des centres bourgs, hébergement et intégration des travailleurs saisonniers...</li> <li>• Des initiatives culturelles, patrimoniales et environnementales de haut vol, qui pourraient être capitalisées et diffusées sur le continent.</li> </ul> |
| Défi 3 - Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Défi 4 - Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'île d'Oléron héberge le premier port de pêche professionnelle artisanale avec La Côtinière (30 millions d'euros de CA). Spécialisé dans les produits locaux nobles (soles, bars, maigres), il doit faire face aux changements climatiques et économiques tout comme l'ensemble des activités marines.</li> <li>• L'île d'Oléron partage, avec le territoire de Marennes, l'IGP Marennes – Oléron pour les huîtres mais aussi divers labels rouges. Depuis quelques années, la filière ostréicole, et plus largement l'ensemble de la filière conchylicole, font face à de nombreuses fragilités (mortalité des naissains, raréfaction de l'eau en période estivale, main d'œuvre rare).</li> <li>• L'île d'Oléron est l'un des territoires les plus touristiques de la Charente-Maritime. A l'instar de la CARA, elle fait face à un tourisme de masse qui fragilise ses ressources.</li> <li>• L'intégration de l'île d'Oléron permettrait d'asseoir une stratégie de diversification de l'offre touristique à la bonne échelle.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-intégration de l'île d'Oléron au périmètre pourrait nuire à la lisibilité de la filière ostréicole (IGP).</li> <li>• La nécessité de pérenniser le territoire de contractualisation avec l'Etat et la Région (Contrat de ruralité, FEDER...)</li> <li>• L'intégration de ces communes permet de gérer « sous la même bannière » un secteur aux périmètres institutionnels différents et donc aux périmètres de planification indépendants, alors que leur fonctionnement écologique, environnemental, agricole et territorial est étroitement connecté et interdépendant.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### 5.3 – Mise en perspective du périmètre avec le maillage des PNR existants

Bien que le périmètre d'opportunité du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais recouvre une superficie et une échelle similaires à celles des PNR du quadrant sud-ouest de la France, il s'ancre dans un territoire dont la densité de population et les pressions démographiques, foncières et touristiques excèdent les schémas habituellement observés.

Sa création permettrait de faire émerger un nouveau « système de PNR » articulé autour de la façade atlantique (Médoc, littoral charentais, marais poitevin) et tourné vers la régulation des flux touristiques, démographiques et économiques ainsi que vers la préservation et la valorisation des marais rétro-littoraux et la gestion de l'interface terre-mer. **Une telle configuration consoliderait le rôle des Parcs Naturels Régionaux dans l'adaptation aux changements climatiques, enjeu que les élus de l'entente souhaitent investir de manière ambitieuse et innovante, et pourrait donner lieu à de nouvelles coopérations entre les PNR existants.**



Sources : Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux – 2020 – traitement ARCUS

## 5.4 – Le format de l’entente inter-collectivités : un modèle de gouvernance « innovant » et « agile » privilégié pour la phase d’écriture de la charte

L’article R.333-5 du code de l’environnement stipule que *« la procédure de classement est engagée par une délibération motivée du Conseil Régional qui prescrit l’élaboration de la charte, détermine le périmètre d’étude et définit les modalités de l’association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements »*.

Sur ce dernier point, et **dans l’attente de la création d’un syndicat mixte dédié, les membres de l’entente intercommunautaire actuelle souhaitent conserver l’agilité et la souplesse qu’à conféré jusque-là au projet le format** d’entente inter-collectivités tout en ayant conscience que ce schéma sera vraisemblablement plus complexe à mettre en œuvre dans un périmètre intégrant les 33 communes n’appartenant pas au périmètre d’étude initial.

Si l’expérimentation appartient à l’ADN des PNR, **le format de l’entente a véritablement fait ses preuves sur le territoire, démontrant de fait son efficacité**. C’est dans ce cadre notamment que l’élaboration de ce dossier d’opportunité s’est opérée, permettant de mobiliser les équipes des 3 EPCI dans le cadre d’un « groupe-projet », mais c’est aussi à travers le format de l’entente que la CARO, la CCBM et leurs partenaires ont mis en œuvre la démarche du Grand Projet du Marais de Brouage et fait mûrir une nouvelle Opération Grand Site sur ce même territoire.

L’article L5221-1 du code général des collectivités territoriales précisé par l’article 35 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique indique les modalités de constitution d’une entente.

L’actuelle entente intercommunautaire porteuse de l’étude d’opportunité sera dissoute afin de former une nouvelle entente inter-collectivités de préfiguration du PNR des marais du littoral charentais. Sa constitution et son fonctionnement devront être réglés dans le cadre d’une convention signée par l’ensemble des parties.

Le périmètre d’étude du futur PNR compte 97 communes. 9 EPCI sont concernés dont :

- 4 dans leur totalité : la Communauté d’Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d’Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de communes du Bassin de Marennes et celle de l’Ile d’Oléron, qui ont toute délibéré en faveur du périmètre esquissé et de la poursuite de la démarche de préfiguration du PNR.
- 5 dont le périmètre de projet ne recouvre que partiellement le périmètre administratif :
  - La Communauté d’agglomération de la Rochelle, pour la commune d’Yves, favorable à son intégration dans la dynamique de projet, et qui souhaiterait qu’une extension du périmètre au nord soit étudiée (marais d’Angoulins, Aytré, Tasdon...) ;
  - La Communauté de communes Aunis Sud, qui souhaiterait que deux nouvelles communes soient intégrées au périmètre d’opportunité, en sus des 7 communes initialement consultées ;
  - La Communauté de communes Vals de Saintonge, dont les communes consultées ne se sont pas encore prononcées sur leur adhésion à la démarche ;
  - La communauté de communes Cœur de Saintonge et les communes concernées, favorables à la poursuite de la démarche ;
  - La Communauté de communes de Haute-Saintonge, dont deux des trois communes mobilisées ont exprimé leur souhait d’être intégré au périmètre d’opportunité.

**Le modèle d'entente inter-collectivités privilégié intégrerait ainsi les 4 EPCI dont le périmètre est entièrement couvert par les contours du projet de PNR, et associerait à l'élaboration des décisions stratégiques les 33 autres communes et leur EPCI de rattachement à travers une convention de coopération ou de partenariat** entre personnes publiques ayant un intérêt général en commun. Cette convention prévoirait, entre autres, la création et l'animation d'un conseil consultatif dans lequel chaque EPCI et communes débattraient et apporteraient leurs contributions.

Dans cette configuration, les 4 EPCI de l'entente auraient la charge des montages techniques, administratifs et financiers inhérents à l'étude de préfiguration du PNR sur la base des orientations stratégiques définies en étroite collaboration avec l'ensemble des composantes territoriales. Le budget serait assumé par les 4 EPCI, au prorata de leur nombre d'habitants ou de leurs recettes fiscales.

Plusieurs instances et « temps forts » jalonnent la démarche de préfiguration :

- Des comités de pilotage semestriels dans lesquels seront intégrés 3 représentants des 4 EPCI porteurs de projet, ainsi que les partenaires institutionnels de la démarche, afin de valider le programme d'action annuel, les budgets prévisionnels, les décisions stratégiques relatives à la charte, etc.
- Des comités consultatifs semestriels avec les 4 EPCI, les « communes isolées » et leur EPCI de rattachement, afin de présenter les bilans (actions, budget, autres démarches...) et de débattre des perspectives à venir.
- Des comités de direction intégrant les directions des services concernés par les contenus du projet, dans le prolongement de ce qui a prévalu pendant l'étude d'opportunité, et intégrant le cas échéant les responsables de services des autres EPCI / communes du périmètre.

Si le modèle souhaité repose sur une intégration politique moindre des « communes isolées » et de leur EPCI de rattachement, il a le mérite de privilégier la souplesse, le pragmatisme et d'éviter la multiplication des prises de délibérations, qui aurait nécessairement un impact sur le calendrier et l'opérationnalité du projet. Il s'ancre également dans la culture locale, dont les protagonistes ont monté avec succès plusieurs ententes de la sorte (ententes pour le grand projet du marais de Brouage et pour la gestion de la Seudre, entente pour l'étude d'opportunité PNR, etc.). Il permettra en outre d'**éviter l'atomisation du système de décision, tout en donnant aux « communes isolées » et à leur EPCI de rattachement un poids dans la gouvernance.**



## CONCLUSION

### Bilan de l'opportunité

■ A ce stade de la démarche, un territoire qui répond aux critères de création d'un Parc Naturel Régional

| Critères fixés par l'article R. 333-4 du Code de l'Environnement                                                                                                                                                                                                        | Bilan synthétique de l'étude d'opportunité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1/ La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le littoral charentais et son arrière-pays constituent aujourd'hui un espace morcelé dans les perceptions sociales et les pratiques des habitants, ils partagent des attributs communs susceptibles d'asseoir de nouvelles logiques territoriales ainsi qu'une identité commune à l'échelle du périmètre d'étude et de ses franges :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un socle géomorphologique</b> caractérisé par une alternance de hautes terres et de basses terres, de presqu'îles et de marais, et hérités de l'ancien archipel du Golfe de Saintonge. Cette dimension confère un sens et une véritable cohérence géographique au périmètre et à ses franges insulaires et continentales.</li> <li>• <b>Des logiques historiques de "conquête", de "défense" et de "gestion"</b> des zones humides, perceptibles dans l'histoire de chaque segment du périmètre de réflexion. Cette dynamique d'appropriation et de valorisation de l'estran et des zones humides a permis de « fabriquer » les paysages du littoral charentais, de l'estuaire de la Gironde au marais d'Yves.</li> <li>• <b>L'émergence de défis communs</b> à toutes les composantes du littoral charentais, nécessitant la mise en œuvre de stratégies coordonnées à des échelles dépassant les contours administratifs et institutionnels existants : adaptation au changement climatique et optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides, promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays, valorisation des filières d'excellence et structuration d'un modèle de touristique durable, amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.</li> <li>• <b>Une intégration croissante des composantes territoriales et institutionnelles</b>, reposant sur les nouveaux périmètres de contractualisation avec la Région, l'Etat et l'Europe, ainsi que sur la multiplication des ententes intercommunautaires autour de projets de développement local et de valorisation patrimoniale.</li> </ul> </li> <li>- Dans cette configuration territoriale, <b>les marais et les zones humides, qui couvrent plus de 40% du périmètre de l'étude d'opportunité, assurent des fonctions essentielles</b> à différents titres : espaces de solidarité et de mise en relation du littoral et de l'arrière-pays, réservoir de premier plan pour la biodiversité, zones tampons face au recul du trait de côte et au risque inondation, terreau de filières primaires d'excellence, support de développement culturel...</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus largement, un périmètre maillé par <b>des « trames patrimoniales » qui confèrent au territoire des paysages atypiques ainsi qu'une biodiversité dont le caractère remarquable est attesté par de nombreux classements/protections</b> (Natura 2000, Réserves naturelles nationale et régionale, Sites inscrits et classés, Grand Site de France, Sites Patrimoniaux Remarquables...).</li> <li>- Un territoire néanmoins fragile dont les équilibres environnementaux, écologiques, territoriaux et sociaux sont soumis à des pressions de natures différentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une vulnérabilité marquée à l'égard du changement climatique</b>, des risques naturels accrus par un renforcement des aléas (érosion, submersion), qui appelle des réponses coordonnées et de nouvelles coopérations avec l'arrière-pays afin de définir une stratégie prospective commune ;</li> <li>• <b>Une pression anthropique croissante sur les milieux et les paysages</b> : flux touristiques et pression foncière liée à la dynamique littorale et au desserrement résidentiel des villes moyennes de Charente-Maritime, propice au mitage ;</li> <li>• <b>Une fragilisation des marais liée à de multiples facteurs</b>, pour laquelle les acteurs locaux et les collectivités ont d'ores et déjà engagés de multiples actions – notamment dans le cadre de la GEMAPI – qui demandent aujourd'hui à être confortées ;</li> <li>• <b>Une dissociation croissante des dynamiques économiques et résidentielles</b>, générant des besoins en déplacements accrus, une tendance à la spécialisation fonctionnelle des territoires, des difficultés pour certaines communes à intégrer les nouveaux arrivants...</li> <li>• <b>Une ségrégation socio-territoriale qui s'accélère</b> en raison de la pression immobilière qui s'exerce sur le littoral, et qui génère l'apparition de vulnérabilités sociales sur des territoires situées à l'interface du contour des EPCI de l'entente ;</li> <li>• <b>Un affaiblissement de la « conscience des lieux »</b> à mesure que la sociologie se renouvelle et se diversifie, la démographie étant principalement soutenue par le solde migratoire, et qui se caractérise notamment par une méconnaissance croissante du fonctionnement des zones humides ;</li> <li>• <b>Un processus de vieillissement marqué</b> sur l'ensemble du littoral charentais.</li> </ul> </li> </ul> |
| <p>2/ La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet de PNR fondé sur une volonté de "faire territoire" face à des enjeux communs, plus que sur la reconnaissance d'un sentiment d'appartenance et d'un fonctionnement territorial homogène qui conditionneraient un certain périmètre.</li> <li>- <b>Un périmètre adossé à la préservation et à la mise en valeur de la trame des marais et de la diversité des zones humides</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des milieux perçus comme une « valeur patrimoniale » partagée par les élus et les acteurs locaux ;</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une orientation qui permet d'investir les 4 défis identifiés tout en donnant une coloration singulière et une ligne directrice au projet ;</li> <li>• Une trame où peuvent converger les questions environnementales, territoriales, culturelles, patrimoniales, sociales, économiques et touristiques ;</li> <li>• Une articulation avec le périmètre des zones Natura 2000 afin d'optimiser la gouvernance environnementale.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un périmètre d'opportunité qui recouvre une grande diversité typologique de marais</b>, peu fréquente dans des territoires de cette échelle, témoignant du génie hydraulique des sociétés qui se sont succédé ;</li> <li>- <b>Un périmètre de principe qui cherche à dépasser l'opposition classique entre ville et campagne</b>, et qui acte la nécessité de faire dialoguer les pôles urbains de Rochefort et Royan et leur arrière-pays pour répondre aux enjeux identifiés en matière d'aménagement du territoire, de diversification de l'offre touristique, d'intégration sociale...</li> <li>- <b>Une dimension prospective qui implique de se projeter sur des secteurs d'arrière-pays</b>, qui constituent des sites potentiels pour expérimenter de nouvelles réponses aux défis et aux enjeux identifiés (repli stratégique face au recul du trait de côte, nouveau modèle agricole...)</li> <li>- Un périmètre d'opportunité qui, tout en s'affranchissant du contour des EPCI de l'entente, est propice à la consolidation des logiques d'entente intercommunautaire qui émergent depuis près d'une décennie, et qui intègre les périmètres de protection et de projets existants pour en faciliter la gouvernance.</li> </ul> |
| 3/ La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages ; | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation de ce critère implique que la Région, les services de l'Etat et la fédération des PNR aient validé l'opportunité du projet, et que le travail de préfiguration de la charte ait été engagé. Si les défis auxquels le futur PNR se propose de répondre cristallisent bien la nécessité de protéger et de mettre en valeur les paysages et le patrimoine local, il n'est pas possible à ce stade d'indiquer si le projet de charte comprendra des mesures et des outils adéquats pour y répondre.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>4/ La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une démarche fédératrice qui a mobilisé plus de 200 protagonistes</b> (élus, agents des EPCI et des communes, acteurs institutionnels, associations, chambres consulaires...) ;</li> <li>- <b>Un engouement politique croissant à l'égard du projet</b>, se traduisant notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fort investissement des élus de l'entente intercommunautaire tout au long de la démarche</li> <li>• Une forte mobilisation des communes/EPCI non intégrés au périmètre d'étude initial, et dont une grande partie ont délibéré en faveur de leur intégration au périmètre d'opportunité</li> <li>• L'évolution du positionnement politique des communes de la cote royannaise et de l'île d'Oléron, qui ont finalement décidé de s'inscrire et de se mobiliser dans le processus, confortant de fait la portée du projet et la cohérence de son périmètre</li> </ul> </li> <li>- De fait, sur les 33 communes n'appartenant pas au périmètre d'étude initial : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>27 communes se sont positionnées favorablement au projet et acceptent d'être incluses dans le périmètre d'étude pour la préfiguration du parc</b> (Communautés de communes Charente-Arnoult, Cœur de Saintonge, Ile d'Oléron, Aunis sud et commune d'Yves). Les délibérations ou courriers officiels figurent en annexe du dossier.</li> <li>• <b>1 commune n'a pas souhaité s'inscrire dans la démarche</b> (Bords) ;</li> <li>• <b>5 communes ne s'étaient pas encore positionnées lors du dernier Comité de pilotage</b> de l'étude d'opportunité ;</li> </ul> </li> <li>- Des acteurs locaux (filières professionnelles, associations culturelles et environnementales, fédérations locales de chasse...) prêts à s'impliquer dans le projet, même si certains groupes doivent encore être mobilisés (acteurs du social et de la santé et habitants notamment).</li> <li>- Une mobilisation des associations et des habitants à initier en phase de préfiguration et d'écriture de la charte, dans l'hypothèse où l'opportunité serait actée par la Région et les autorités compétentes.</li> </ul> |
| <p>5/ La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente.</p>                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisme en charge de l'aménagement et de la gestion du parc sera créé en cours ou à l'issue de la phase de préfiguration de la stratégie opérationnelle du PNR (écriture de la charte, plan parc, programme d'actions, mise au point du modèle de gouvernance...). Si la mobilisation des équipes techniques, des élus et des partenaires tout au long de l'étude laisse présager une réelle efficacité en matière de pilotage, de coordination et de suivi de projet, il n'est pas encore possible à ce stade de la démarche d'évaluer ce critère en tant que tel.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## ■ Un projet de Parc Naturel Régional « atypique » qui propose une nouvelle vision de l'aménagement du territoire

Bien que le projet de création d'un PNR des marais du littoral charentais réponde favorablement, à ce stade de la démarche, aux différents critères à réunir pour mettre au point un tel outil, il ne fait pas de doute qu'il présente un profil « atypique » par rapport à une grande partie des parcs existants :

1. Le périmètre d'opportunité identifié repose aujourd'hui moins sur un espace homogène et approprié par ses habitants dans sa globalité que sur **un « territoire à construire »**, autour d'un socle géomorphologique cohérent, d'un récit historique de conquête et de gestion des zones humides commun à chaque segment du littoral charentais et de son arrière-pays, et d'une volonté partagée des acteurs locaux et institutionnels de « faire territoire » face à des défis communs.
2. Un périmètre de principe qui promeut un dialogue renforcé et **de nouvelles solidarités ville/campagne, littoral/arrière-pays, amont/aval, hautes terres/basses terres**. L'émergence de nouvelles coopérations entre ces entités sera en effet primordiale pour espérer pouvoir répondre aux enjeux identifiés au cours de l'étude : optimisation de la gestion de l'eau et des marais en promouvant une échelle territoriale pertinente, inflexion du modèle touristique qui prévaut aujourd'hui et qui fragilise les milieux associés au littoral, déploiement d'une stratégie touristique diversifiée et durable prenant appui sur les espaces rétro-littoraux, définition d'une stratégie d'aménagement du territoire équilibrée entre le littoral et son arrière-pays, notamment dans le champ de l'habitat, mise en cohérence des dispositifs et des politiques publiques...
3. C'est pourquoi **les élus de l'entente intercommunautaire ont souhaité inclure la ville de Rochefort**, dont la création au XVII<sup>ème</sup> siècle par Colbert est intimement liée à la présence des marais et du méandre de la Charente, supports d'une défense « active » de l'arsenal, **ainsi que le continuum urbain de Saint-Georges-de-Didonne / Royan / Vaux-sur-Mer / Saint-Palais-sur-Mer**, dont les lisières rétro-littorales cristallisent une interface ville-marais sous pression (Pousseau, Riveau, Cheunemoine...), et avec qui il faudra nécessairement dialoguer pour insuffler de nouveaux équilibres territoriaux, socio-résidentiels, environnementaux et touristiques entre le littoral charentais et son arrière-pays. De fait, il apparaît que le périmètre d'opportunité défini recouvre un territoire se situant dans la fourchette haute des PNR en matière de densité démographique.
4. On l'a vu, le littoral charentais et son arrière-pays constituent un territoire dynamique sur le plan démographique, touristique et économique, générant de fait des pressions de tous ordres sur les marais, les zones humides et plus largement sur l'ensemble des milieux qui le territoire. Alors que certains PNR visent plutôt à insuffler de nouvelles dynamiques sociales, culturelles et économiques sur des territoires confrontés à une spirale de dévitalisation, le PNR des marais du littoral charentais se positionnerait comme **un PNR de « régulation »** des pressions urbaines et foncières, **d'« adaptation » et d'« anticipation »** de nouvelles formes de développement et d'aménagement dans un territoire sous la menace du dérèglement climatique et de la montée des eaux.
5. Enfin, la création du PNR des marais charentais permettra de constituer **un nouveau « système de PNR » articulé autour de la façade atlantique** (Médoc, littoral charentais, marais poitevin), tourné vers la régulation des pressions littorales, la gestion de l'interface terre-mer ainsi que vers la préservation et la valorisation des marais rétro-littoraux. Une telle configuration consoliderait le rôle des Parcs Naturels Régionaux dans l'adaptation aux changements climatiques et pourrait donner lieu à de nouvelles coopérations entre les PNR existants.

## ■ Impliquer les habitants, mobiliser les acteurs sociaux et culturels, structurer un conseil scientifique : une nécessité de consolider et d'élargir la mobilisation autour du projet

Au stade de cette étude préalable, de nombreux acteurs politiques et institutionnels ont été consultés et associés à la démarche. La phase de préfiguration permettra dès lors de mobiliser et d'impliquer dans la durée les associations locales et les habitants afin d'alimenter l'écriture de la charte par les expertises d'usage et de favoriser l'appropriation du projet par le plus grand nombre.

Une telle ambition suppose :

- **De concevoir la concertation comme un vecteur de « pédagogie croisée »** : le dispositif privilégié devra permettre de valoriser l'expertise « pratique » des habitants et des acteurs locaux tout en stimulant leur compréhension et leur appropriation des enjeux, des temporalités et des logiques d'actions qui sous-tendent la préfiguration d'un parc naturel régional.
- **De déployer un dispositif participatif diversifié, misant autant sur le « faire venir » que sur le « aller vers »** : si la réflexion et la prospective territoriale nécessitent une vision globale et stratégique à moyen et long terme, un territoire de cette échelle est bien souvent appréhendé par ses habitants sur des temporalités plus courtes et selon des logiques affectives et souvent parcellaires, les "territoires vécus" ne recoupant bien souvent pas les périmètres administratifs. C'est pourquoi la logique du "aller vers" devra être privilégiée à celle du "faire venir" : plutôt que de multiplier la création *ex nihilo* d'instances à l'adresse des habitants et des associations, il s'agira de s'insinuer ponctuellement dans les lieux de vie du territoire (entreprises, marchés locaux, établissements scolaires, centres socio-culturels, plages...) et de se greffer à des événements existants pour informer et recueillir la parole de ses habitants et de ses usagers, y compris de ceux qui ne s'expriment guère dans les instances de concertation « classiques ».

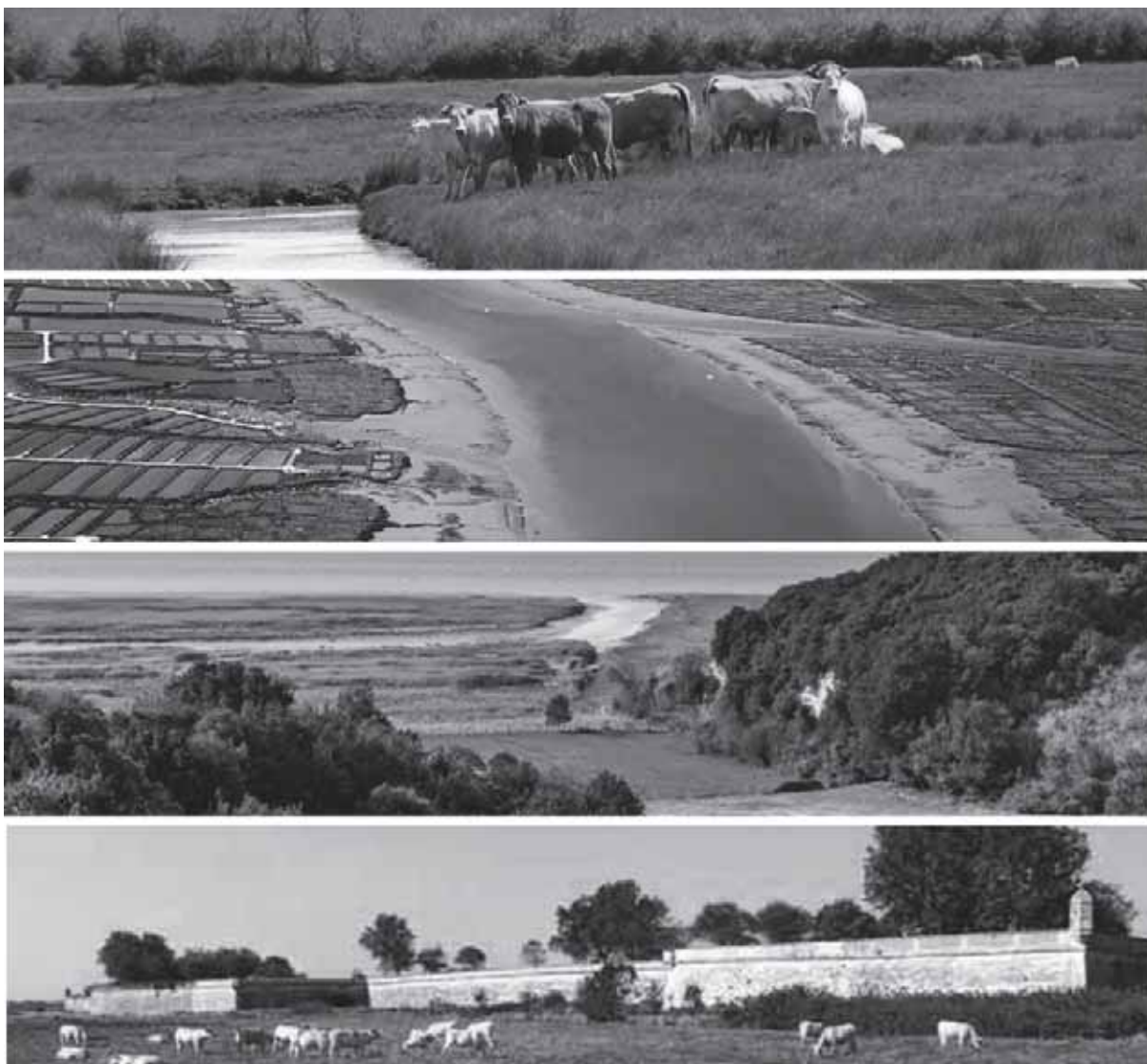
La phase de préfiguration du PNR devra ainsi permettre d'impliquer les acteurs des sphères sociales et culturelles dans la dynamique, afin de privilégier une approche transversale des marais et des milieux humides (supports potentiels en matière d'insertion, d'action sociale et culturelle, de politiques enfance-jeunesse, de promotion de la santé...), de nourrir l'écriture des volets sociaux et culturels de la charte et de faire émerger une dynamique décloisonnée et fédératrice.

Un tel dessein prendra appui sur la mise en place de plusieurs outils dès le lancement de la phase de préfiguration :

- **Le maintien d'un modèle de gouvernance souple et agile**, durant la phase de préfiguration du Parc naturel régional, à travers le format « éprouvé » de l'entente inter-collectivités, qui a démontré son efficacité au cours du processus d'élaboration du dossier d'opportunité et de l'incubation d'une Opération Grand Site sur le marais de Brouage ;
- **La création d'un conseil de développement** afin de mobiliser et de donner une place formelle à l'ensemble des « forces vives » du territoire, et de faire émerger des partenariats fertiles entre des acteurs qui ne se côtoient guère dans leur quotidien ;
- **La création d'un réseau des « ambassadeurs » du projet de Parc Naturel Régional**, qui permettra, à partir d'un appel à candidature et de temps de formation dédiés, de trouver dans la société civile des relais capables d'informer et de faire la promotion du projet ;
- **La structuration d'un conseil scientifique** : l'expérience ayant montré qu'il était parfois difficile de mobiliser un réseau de scientifiques quand ces derniers n'avaient pas été associés à la définition des fondements du projet, il s'agira d'engager la structuration du conseil scientifique dès la phase d'écriture de la charte. Une telle instance devra nécessairement être pluridisciplinaire (environnement et écologie, géographie, paysage, architecture et urbanisme, économie, sociologie

et anthropologie, histoire, droit...). Elle pourra mobiliser des personnalités dotées d'une attache locale ou asseoir son recrutement sur les universités de Nouvelle Aquitaine (La Rochelle, Poitiers, Bordeaux, etc.), qui disposent de toutes les compétences nécessaires pour mobiliser les acquis de la recherche et les mettre au service du projet, assurer une veille scientifique sur les marais et les zones humides, et identifier les axes d'expérimentation et d'innovations qui pourraient être privilégiées dans la charte.

- **Le développement d'une série d'événements culturels et festifs**, en lien avec l'environnement, les marais et les zones humides, afin de donner une visibilité au projet et de mobiliser au-delà des cercles d'initiés ;
- **L'expérimentation d'actions concrètes** sur le plan environnemental, culturel, touristique ou économique, afin de « donner corps » au projet, d'en démontrer l'intérêt à moyen et long terme et de mobiliser les partenaires locaux et les associations sur des « matériaux » concrets.



# ANNEXES



# Annexe 1

---

**Délibérations et courriers des communes / EPCI situés en dehors de l'entente intercommunautaire formée pour l'élaboration du dossier d'opportunité, mais ayant donné leur accord pour intégrer le périmètre de l'étude de préfiguration du PNR :**

- Commune de Pont-l'Abbé d'Arnoult (délibération du conseil municipal)
- Communauté de communes Aunis sud (courrier officiel)
- Commune d'Yves (délibération du conseil municipal)
- Commune de Beurlay (courrier officiel)
- Commune de Bords (courrier officiel)
- Commune de Saint-Sulpice d'Arnoult (délibération du conseil municipal)
- Communauté de communes de l'Île d'Oléron (courrier officiel)
- Commune de Saint-Thomas de Cônac (courrier officiel)
- Commune de Ballon (courrier officiel)
- Commune de Genouillé (courrier officiel)
- Commune de Puy-du-Lac (délibération du conseil municipal)
- Commune du Mung (courriel)

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| NOMBRE DE MEMBRES                   |             |                                           |
|-------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| Atteints<br>Au conseil<br>Municipal | en exercice | qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 19                                  | 19          | 18                                        |

Date de la Convocation : 25/06/21

Date d'affichage réunion : 25/06/21

OBJET DE LA  
DELIBERATIONProjet de création  
d'un Parc Naturel  
RégionalActe rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture

le 23 JUL. 2021

Et publication ou  
notification

Du 26 JUL. 2021

Le Maire  
Alexandre SCHNEIDER

Date d'affichage

26 JUL. 2021

## DE LA COMMUNE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

L'an deux mil vingt et un le vingt-neuf juin à 18 heures 00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Eventail en raison des conditions sanitaires, sous la Présidence de Monsieur SCHNEIDER Alexandre, Maire,

PRESENT(ES) : Mmes et Mrs SCHNEIDER Alexandre - MOURET Sylvie - DOUET Jean-François - LHERMENIER Sandrine - BRISSON Hervé - AUBRY Jérôme - LEROUGE Michel - MORIN René - NEVES Jaimes - TRIPOTAUD Dominique - NOUVEAU Maria-José - STAUDER Jean-Denis - RUAUD Lydie - BRUN Françoise - BON Jean-François

ABSENT(ES) : BERTHOU Hélène

## PROCURATION (S) :

Madame VAN VLAMERTYNGHE Chrystel à Monsieur Jean-François DOUET

Madame PESSIOT Marine à Madame MOURET Sylvie

Madame RENAUDIN Stéphanie à Monsieur Jean-François DOUET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEAU Maria-José

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à une réunion de présentation du projet de création d'un Parc Naturel Régional porté par l'entente communautaire CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) - CARO (Communauté d'Agglomération de Rochefort) et CCMB (Communauté de Communes du Bassin de Marennes).

Pour mémoire, dans le processus de création d'un PNR, l'entente intercommunautaire se doit, dans un premier temps, d'élaborer une étude d'opportunité pointant les enjeux, les défis, le périmètre et la mobilisation du territoire autour du projet.

Cette étude d'opportunité étant achevée, il appartient à l'entente communautaire de solliciter le conseil régional sur l'opportunité de création d'un futur PNR. A ce stade, l'entente propose d'intégrer le territoire communal de Pont l'Abbé d'Arnoult dans le périmètre de l'étude.

Dès lors que ce projet aura reçu un avis favorable du Conseil Régional et de l'État, notre territoire commun entrera dans une phase d'écriture collective d'une charte (dont la durée est limitée à 4 ans) à l'issue de laquelle les communes du périmètre proposé auront à se prononcer individuellement sur leur adhésion au futur PNR.

En ce qui concerne la gouvernance, l'entente propose la constitution d'une entente interterritoriale au sein de laquelle la commune sera représentée. Ce format alliant souplesse et représentativité, a fait ses preuves dans la phase de construction de ce projet collectif.

Dans le but de poser les bases saines d'une collaboration entre les territoires et d'impliquer la commune dans la démarche de réflexion et de construction de ce projet, l'entente communautaire invite le conseil municipal de Pont l'Abbé d'Arnoult à confirmer son souhait de participer à la démarche sachant que l'accord de principe ne vaut pas adhésion au futur PNR.

AR PREFECTURE

017-211702840-20210629-2021\_11172021-DE  
Reçu le 23/07/2021

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante,

Décide à l'unanimité :

- D'accepter de participer à la démarche de réflexion et de construction du PNR sachant que cet accord de principe ne vaut pas adhésion au futur PNR
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,





Ma Communauté  
de Communes

**SERVICE ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par Cécile PHILIPPOT  
Tél : 05 46 07 22 33 – Fax : 05 46 07 72 60  
[c.philippot@aunis-sud.fr](mailto:c.philippot@aunis-sud.fr)

Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes

A l'attention de Sylvaine COURANT  
10 rue du Maréchal Foch  
17 320 MARENNES

Rét : JG/CP

Objet : Votre courrier du 17 mai 2021 concernant l'accord  
de principe sur le périmètre d'opportunité du projet PNR

Surgères, le 10 septembre 2021

Messieurs les Présidents  
de la CARA, de la CARO et de la CdC du Bassin de Marennes,

Je vous remercie de m'avoir transmis copie de votre courrier aux maires des communes de Ballon, Ciré d'Aunis, Ardillières, Landrais, Genouillé, Saint-Crépin et Saint-Pierre La Noue concernant le projet de PNR des marais du littoral charentais.

Ce projet a retenu toute notre attention, et a été évoqué en Bureau communautaire d'abord en juin, puis le 7 septembre dernier avec l'intervention de M. Bessaguet et de Mmes Courant et Rabin, que je remercie de leur venue à Surgères pour nous présenter cet important travail et répondre à nos interrogations.

**A l'issue de cette présentation, le Bureau s'est déclaré favorable à ce projet et à un travail commun de réflexion et de construction.** Chaque commune que vous avez sollicitée vous répondra par ailleurs directement si elle le souhaite.

**Cependant, le périmètre proposé pourrait selon nous être étendu aux communes de La Devise et Surgères (voir la carte jointe).**

En effet, ces deux communes sont traversées l'une par la Devise l'autre par la Gères, deux rivières qui confluent à St-Pierre la Noue avant que la Devise ne devienne le Canal de Charras. Elles présentent des marais de bords de rivières en relation directe avec le marais nord de Rochefort, avec alternance de basses et hautes terres. Elles sont particulièrement concernées par les questions de protection des zones humides et de leur biodiversité. Surgères compte un espace Naturel sensible « actif », tandis que La Devise en compte deux « candidats », dont un, partagé avec Genouillé, passera bientôt site actif. Avec les autres communes du bassin Gères-Devise comme Landrais ou Genouillé, elles se sont depuis plusieurs décennies, bien avant qu'on ne parle de GEMAPI, emparées des questions de gestion de l'eau et d'entretien des cours d'eau.



De plus, toutes deux sont des communes touristiques grâce à leurs patrimoines historique, architectural, et naturel. Elles comptent de nombreux hébergements variés et les équipements associés.

Enfin, les filières lait et élevage historiquement présentes à Surgères avec la laiterie, l'abattoir et l'école nationale ENILIA ENSMIC font partie des atouts du secteur également en lien avec l'économie du marais.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre cet avis à l'étude d'opportunité lorsque vous la transmettez à la Région, l'Etat et les différentes instances amenées à se prononcer sur le projet de PNR.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Messieurs les Président, l'assurance de ma considération distinguée.

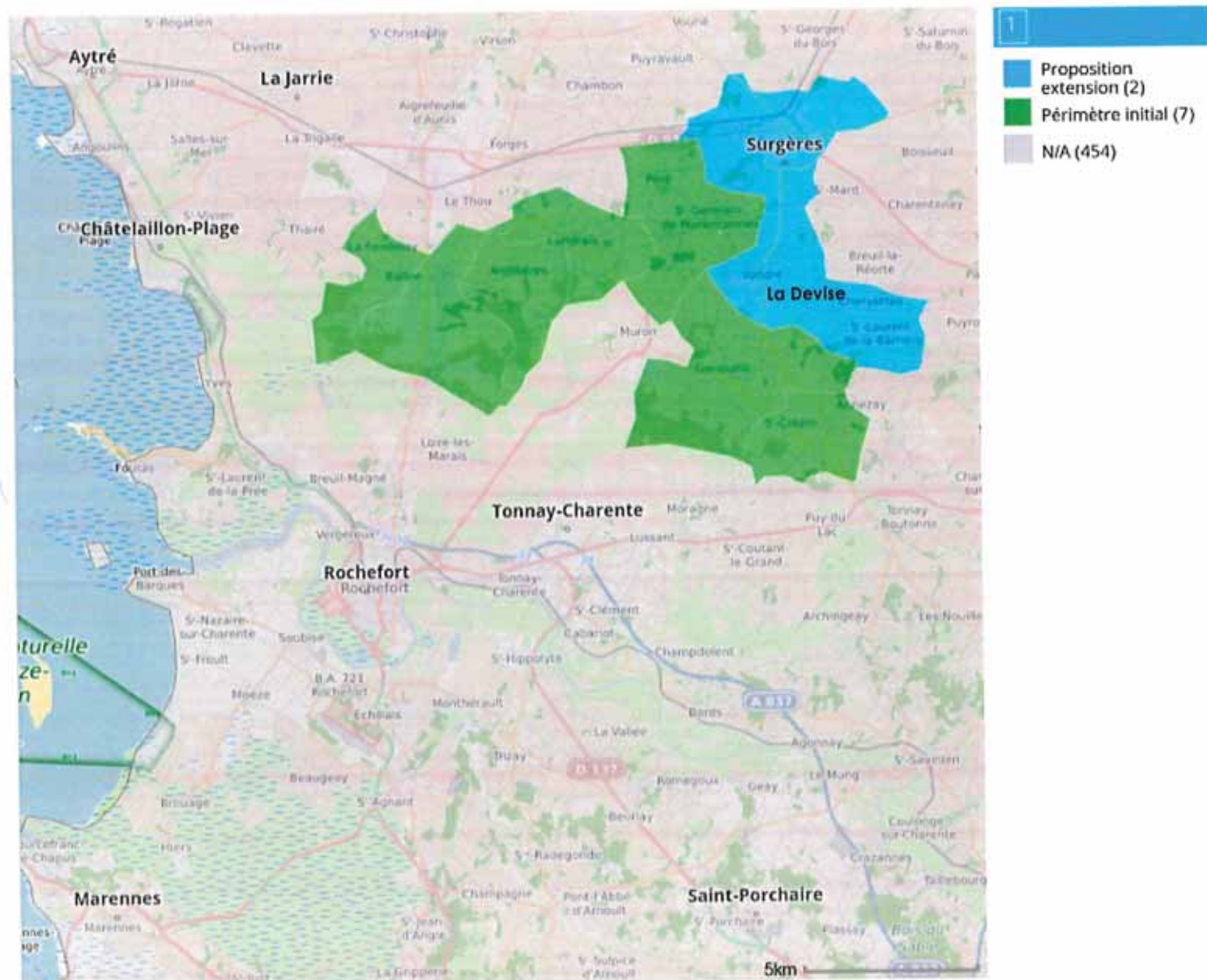
Le Président  
de la Communauté de Communes  
Aunis Sud

Jean GORIOUX



# Proposition d'extension du périmètre envisagé pour le PNR des marais du littoral charentais

Bureau de la CdC Aunis Sud du 7/09/2021



© Géofila 2019 Map tiles by [Stamen Design](#), under [CC BY 3.0](#). Data by [OpenStreetMap](#), under [CC BY SA](#)



AR PREFECTURE

017-211704838-20210706-20210706\_DEL\_05-DE  
Regu le 09/07/2021

DÉPARTEMENT DE  
CHARENTE-MARITIME  
MAIRIE D'YVES

## DELIBERATION DU 06 JUILLET 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE : 15**  
**PRESENTS : 11**  
**ABSENTS : 4**  
**POUVOIRS : 1**

L'an deux mil vingt et un le 6 juillet à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29/06/2021 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient PRESENTS : M ROBLIN LEVEQUE TOMASSO MANDIN MAIRE MICHAUD PABUT –  
MME COURTADE BECOURT MAIRE EVRARD

Etaient ABSENTS : M. GUIGNET MME DUPIN CHASSEREAU RAMADE

POUVOIR : MME CHASSEREAU A M TOMASSO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

=====

### ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PERIMETRE D'OPPORTUNITÉ DU PROJET DU PARC NATUREL REGIONAL

En France, un parc naturel régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

À la différence d'un parc national, d'une réserve naturelle ou d'un site classé, un PNR ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Il est impossible pour un PNR d'interdire quoi que ce soit ni la construction, ni la chasse, ni l'usage des sols ne sont restreints réglementairement dans un PNR. Les mesures de protection de la faune et de la flore, des eaux et des sols, des forêts et des paysages s'appliquant dans les PNR sont celles qui existent dans la réglementation courante ;

Cependant, un PNR doit s'engager à respecter les réglementations existantes, notamment en matière de protection des espaces les plus fragiles et des espèces les plus menacées. Les PNR se dotent de moyens (techniques, financiers, humains, organisationnels) pour promouvoir un développement respectueux des équilibres sociaux et économiques, naturels, culturels et patrimoniaux, en cherchant à maintenir les activités traditionnelles en déclin, les renouveler ou les conforter, tout en se devant d'inventer de nouvelles solutions pour résoudre les difficultés spécifiques rencontrées par ces territoires.

Un projet de PNR est en cours de création grâce à l'entente communautaire CARA-CARO-CCBM. Dès lors que ce projet aura reçu un avis favorable du Conseil Régional et de l'Etat,



AR PREFECTURE

017-211704838-20210706-20210706\_DEL\_05-DE

Regu le 09/07/2021

notre territoire commun entrera en phase d'écriture collective d'une charte à l'issue de laquelle les communes du périmètre proposé auront à se prononcer individuellement sur leur adhésion au futur PNR.

Afin de poser des bases saines d'une collaboration entre les territoires et de s'impliquer dans la démarche de réflexion et de construction du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'accord de principe
- Autorise le Maire à signer les documents s'y référant.





MAIRIE  
DE  
**BEURLAY**

Code Postal : 17250  
Téléphone : 05.46.95.62.09  
Télécopie : 05.46.95.05.54



Beurlay, le 12 juillet 2021

Le Maire de BEURLAY

A

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN DE MARENNES  
A l'attention des Présidents des EPCI  
de l'Entente Intercommunautaire

10, rue du Maréchal Foch  
17320 MARENNES

Objet : Parc Naturel Régional (PNR)

Messieurs,

Notre CDC, Cœur de Saintonge, réunie en conseil communautaire le 7 avril 2021, a émis un avis favorable, à l'unanimité, à l'extension du périmètre aux 9 communes concernées dont Beurlay.

De ce fait, suite à votre courrier du 17 mai dernier et en accord avec l'ensemble de notre Conseil Municipal réuni le 7 juin dernier à la Mairie de Beurlay, nous vous donnons notre accord pour adhérer au futur PNR.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gérard GANDAUBER



DÉPARTEMENT  
de la CHARENTE-MARITIME

**MAIRIE**

**1, Rue Saint-Vivien**

**17430 BORDS**

Tél. 05.46.83.81.00

Mail : [mairie@bords.fr](mailto:mairie@bords.fr)



*BORDS, le 10 Juin 2021*

*Monsieur le Maire  
à  
CDC du bassin de Marennes  
« n° 10, rue du Maréchal Foch »  
17320 MARENNES*

*Objet : périmètre Parc Naturel Régional*

*Dans le cadre de projet de Parc Naturel Régional, vous m'informez par courrier en date du 17 Mai 2021, que vous envisagez d'intégrer notre territoire dans le périmètre d'étude et par conséquent vous sollicitez un accord de principe sur le périmètre d'opportunité.*

*Je vous informe que la commune ne souhaite pas être intégrée à ce projet.*

*Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.*

*Le Maire,  
Serge MARCOUILLÉ.*



# Mairie de Saint-Sulpice d'Arnoult

Réf.: LS/NM – 66/21



Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
du bassin de Marennes  
10 rue Maréchal Foch  
17320 Marennes

Objet : Périmètre d'opportunité du projet PNR

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-jointe une copie de la délibération du 15 juin 2021 relative à l'intégration de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult dans le périmètre d'études du projet de parc naturel régional.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT





**EXTRAIT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE D'ARNOULT**

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Le quinze juin deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2021.*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,  
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, Mme DEAT Fanny, Mme DUC Marylène, M.  
MARCHADIER Bruno, M. POCH Patrick,*

*Excusés : M. DUBREUIL David (pouvoir à M. MARCHADIER, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT  
Florence, Mme OGER Isabelle (pouvoir à M. BRUN), M. SAUVAIRE Bruno.*

*Absents: M. CRESPIN François, M. NICOU Eric.*

*Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.*

**PROJET PARC NATUREL REGIONAL**

15.06.2021.05

Un Parc naturel régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour ses richesses naturelles, la valeur de son patrimoine et de ses paysages.

Dans le processus de création d'un PNR, l'entente intercommunale se doit, dans un premier temps, d'élaborer une étude d'opportunité pointant les enjeux, les défis, le périmètre et la mobilisation du territoire autour du projet.

Défis du futur parc :

- anticiper et adapter les territoires aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides
- promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays
- cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif
- améliorer la lisibilité et la cohérence des politiques publiques

Cette étude est achevée, le Conseil régional va être sollicité sur le projet de création de ce parc régional. La commune de Saint Sulpice d'Arnoult pourrait être intégrée dans le périmètre d'étude.

Dès que le projet aura reçu un avis favorable du Conseil Régional et de l'Etat, le territoire commun entrera dans une phase d'écriture collective d'une charte à l'issue de laquelle les communes du périmètre proposé auront à se prononcer individuellement sur l'adhésion au futur PNR. Il est proposé la constitution d'une entente interterritoriale au sein de laquelle la commune sera représentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer la commune de Saint Sulpice d'Arnoult dans le projet de périmètre d'études.

Pour copie conforme,  
En Mairie le 22 juin 2021



Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

|                     |                  |              |                |
|---------------------|------------------|--------------|----------------|
| Affiché le          | 22 juin 2021     |              |                |
| Nbre de conseillers | En exercice : 15 | Présents : 8 | Pouvoir(s) : 2 |
| Vote                | Pour : 10        | Contre : 0   | Abstention : 0 |

**REÇU**  
**23 JUIN 2021**

Sous-Préfecture  
de SAINTES



Le Président de la Communauté  
de communes de l'île d'Oléron

à

Communauté de communes du Bassin de Marennes  
Monsieur Patrice BROUHARD  
Président  
10 rue du Maréchal Foch  
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

St-Pierre d'Oléron, le 25 juin 2021

Nos ref : MP/JH/RD/KC/330

**Objet : Etude de préfiguration du Parc Naturel Régional**

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous suite à la réception de votre courrier du 17 mai dernier, par lequel vous m'informez de l'avancement de l'étude d'opportunité lancée par l'entente intercommunautaire et sollicitez l'implication de la Cdc de l'île d'Oléron pour la poursuite du processus de préfiguration d'un Parc naturel régional intégrant Oléron.

Je profite de ce courrier pour vous remercier d'avoir bien voulu venir à la rencontre du Bureau communautaire pour nous présenter votre démarche et répondre aux questions formulées par les maires présents.

Le sujet du Parc naturel régional et le courrier que vous m'avez adressé a fait l'objet d'un nouveau débat au sein du Bureau communautaire de mai dernier. Ce débat s'est conclu par un vote majoritaire en faveur de la participation de la Communauté de communes aux études d'opportunité et de préfiguration dans la mesure où, le cas échéant, le vote ultime d'adhésion appartiendra aux communes individuellement.

Une délibération du Conseil communautaire sera nécessaire pour confirmer la position du Bureau, intégrer officiellement l'entente intercommunautaire mise en place entre vos Epci respectifs et définir le niveau de participation financière de l'île d'Oléron.

Je me place, ainsi que mes services, à votre disposition pour mettre en place les modalités de notre implication dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,


Michel PARENT



St Thomas de Cônac, le 28 juin 2021



Madame le Maire

A

Messieurs les Présidents des EPCI membres de  
l'Entente Intercommunautaire pour la  
préfiguration d'un Parc Naturel Régional des  
marais littoraux

Objet : Accord de principe sur le périmètre d'opportunité du projet PNR

Messieurs,

Suite à votre courrier en date du 17 mai dernier sollicitant l'avis de la Commune sur le périmètre d'opportunité du projet PNR, ce dernier a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 8 juin 2021.

A l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal a émis un accord de principe sur le périmètre d'opportunité du projet du Parc Naturel Régional des marais littoraux et souhaite être impliqué dans la démarche de réflexion et de construction du projet.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
Claudine MAILLET





Monsieur le Maire de Ballon

Aux

Présidents des EPCI membres de l'Entente  
Intercommunautaire pour la préfiguration d'un  
Parc Naturel Régional des marais littoraux

**OBJET : Demande d'accord de principe sur le périmètre d'opportunité du projet PNR**

*Copie du courrier envoyée à la CDC AUNIS SUD*

Messieurs les Présidents,

Vous nous avez présenté le projet de Parc Naturel Régional engagé dans le cadre de l'entente communautaire CARA-CARO-CCBM.

Nous avons consulté avec attention le compte-rendu de la réunion du 12/03/2021 concernant le processus de création d'un PNR, dont l'élaboration d'une étude d'opportunité pointant les enjeux, les défis, le périmètre et la mobilisation du territoire autour du projet.

Ce compte-rendu a également fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2021.

Par la présente, la commune de Ballon se positionne favorablement concernant le périmètre d'opportunité du projet Parc Naturel Régional et la gouvernance interterritoriale.

Nous vous prions d'agréer, messieurs les Présidents, l'assurance de notre considération distinguée.



A Ballon, le 09/09/2021

Maire de Ballon, E. JOBIN



Genouillé, le 21 septembre 2021

Communauté de Communes du Bassin  
de Marennes  
A l'attention de Sylvaine COURANT  
10 rue du Maréchal Foch  
17 320 MARENNES

Messieurs les Présidents de la CARA, de la CARO et de la CDC du Bassin de Marennes,

Dans votre courrier du 9 février 2021, vous faites savoir que l'entente entre vos intercommunalités s'est engagée avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans la réalisation d'une étude d'opportunité d'un projet de Parc Naturel Régional. Cet outil d'aménagement et de développement apporterait dans l'avenir de réelles opportunités. L'intervention de M. BESSAGUET et de Mmes COURANT et RABIN venus pour présenter cet important projet en réunion de bureau à la Communauté de Communes Aunis Sud le 7 septembre 2021, a retenu toute mon attention. La commune de Genouillé est favorable à ce projet de création de Parc Naturel Régional et souhaite intégrer le périmètre. Je vous précise qu'une partie du territoire de notre commune se situe dans une zone Natura 2000. La vocation de la création de ce parc devrait profiter à notre collectivité pour une politique innovante d'aménagement, de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PUY-DU-LAC

Nombre de membres : 11

Présents : 10

Votants : 11

### Séance du Mardi 08 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Valérie FLOCH-RUJU, Maire.

**Présents :** Valérie FLOCH-RUJU, Éric SIMAN, Véronique PITARD, Samuel BERNARDEAU, Frédéric HUET, Anissa PRIMAULT, Valérie CAFFIN, Agnès DE SCHEEMAER, Alexandre GOURCEROL, Florentine MERCIER.

**Absent excusé :** François COLLARD a donné procuration à Samuel BERNARDEAU

**Absent :** /

**Date de la convocation :** 03 juin 2021

**Date d'affichage :** 03 juin 2021

**N° 07/2021**

---

**Objet de la délibération :** *Projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.)*

---

Monsieur Samuel BERNARDEAU a été nommé secrétaire de séance.

Madame la maire indique qu'une réunion de présentation du projet de PNR du littoral charentais aux élus de l'entente intercommunautaire pour la préfiguration du projet a eu lieu le 12 mars 2021.

Dans le processus de création d'un PNR, l'entente intercommunautaire se doit, dans un premier temps, d'élaborer une étude d'opportunité pointant les enjeux, les défis, le périmètre et la mobilisation du territoire autour du projet. Celle-ci étant maintenant achevée, il appartient à l'entente intercommunautaire de solliciter le Conseil régional sur l'opportunité de création d'un futur PNR.

A ce stade, notre territoire communal pourrait être intégré dans le périmètre d'étude. Après avoir reçu un avis favorable du Conseil régional et de l'Etat, notre territoire commun entrera dans une phase d'écriture collective d'une charte (dont la durée est estimée à 4 ans) à l'issue de laquelle les communes du périmètre proposé auront à se prononcer sur leur adhésion au futur PNR.

En ce qui concerne la gouvernance, il est proposé la constitution d'une entente interterritoriale au sein de laquelle la commune sera représentée.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'accord de principe sur le périmètre d'opportunité du projet PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le périmètre d'opportunité du projet PNR et autorise Madame la maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Maire,

Valérie FLOCH-RUJU



## RE: projet Parc Naturel Régional



Mairie Le Mung <mairie@lemung.fr>  
À 'Sylvaine COURANT - CdC Bassin de Marennes'  
Cc Frédéric

 Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.

Nous avons pris connaissance du projet et nous vous informons que nous n'y sommes pas opposés.

Bien cordialement

L'accueil  
Mairie de Le Mung  
T. 05 46 90 17 37  
Horaires secrétariat  
Mardi et vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H

---

De : Sylvaine COURANT - CdC Bassin de Marennes [<mailto:developpement.cooperation@bassin-de-marennes.com>]

Envoyé : lundi 11 octobre 2021 16:39

À : [mairie@lemung.fr](mailto:mairie@lemung.fr)

Objet : projet Parc Naturel Régional

Bonjour,

Le projet PNR des marais du littoral charentais est en phase d'opportunité.  
Nous avons sollicité votre commune pour intégrer le périmètre d'opportunité du projet à travers le courrier ci-joint.

A l'heure de finaliser le dossier d'opportunité du projet, nous aurions besoin de connaître votre positionnement.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement

**Patrice Brouhard,**

*Président de l'entente intercommunautaire du projet PNR des marais du littoral charentais (CCBM-CARO-CARA)*

*Président de la Communauté de communes du bassin de Marennes.*



Sylvaine COURANT  
CHARGÉE DE MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL ET COOPÉRATION FRANCOPHONE  
10 RUE DU MARÉCHAL FOCH - BP 50028  
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE  
Tél. 05 79 86 01 61 / 06 27 46 90 80  
 CdC\_Marennes  cdc.bassindemarennes  
[www.bassin-de-marennes.com](http://www.bassin-de-marennes.com)

L'intercommunalité s'engage pour le développement durable :  
n'imprimez ce mail que si nécessaire. Merci.



# Annexe 2

---

Comptes-rendus des Comités de pilotage de l'étude d'opportunité



# Etude d'opportunité pour la création d'un PNR sur le territoire des marais du littoral charentais

Comité de Pilotage – 23/11/2018 – synthèse des échanges

## Liste des participants

---

### *Personnes présentes*

**BARREAU Joël**, Directeur Général des Services, CCBM  
**BERGER Aurélie**, Inspectrice des sites classés, DREAL Nouvelle Aquitaine  
**BLANCHE Hervé**, Président de la CARO  
**BONACINA Karine**, Chef de projet biodiversité, DDTM 17  
**BURNET Alain**, Vice-Président, CARO  
**CONIL Frédéric**, Responsable Pôle aménagement, CCBM  
**COURANT Sylvaine**, Chargée de mission développement local, PETR du Pays Marennes Oléron  
**DELAUNAY François**, Conseiller communautaire, CARA  
**DUHAMEL Guillaume**, urbaniste, équipe d'étude  
**GAMACHE Nicolas**, Conseiller régional délégué aux PNR  
**GILARDO Jean-Marie**, Conseiller communautaire, CARO  
**GOUET Olivier**, DREAL Nouvelle Aquitaine  
**HERBERT Francis**, Vice-Président, CARA  
**HAURIT Benjamin**, Sociologue-urbaniste, équipe d'étude  
**JACQUEL Nicolas**, Directeur Pôle aménagement durable et mobilité, CARA  
**LACOMBE Marion**, Juriste et urbaniste, LinéaMenta, équipe d'étude  
**LE BRETON Jean-Christophe**, Direction du Développement Durable, Charente-Maritime  
**MATILLON Louise**, Environnementaliste, Rivière Environnement, équipe d'étude  
**MERCIER Jean-Claude**, Directeur PETR du Pays Marennes Oléron  
**PAGANI Vérane**, Chef de projet développement local, CCBM/CARO  
**PIEUCHOT Christelle**, Conseillère régionale, Nouvelle Aquitaine  
**TALLIEU Jean-Pierre**, Président de la CARA  
**VALLET Mickaël**, Président de la CCBM  
**ZALAS Christelle**, Responsable du service Protection de la nature, DREAL Nouvelle Aquitaine

### *Personnes excusées*

**BUSSEREAU Dominique**, Président du Département de la Charente-Maritime  
**LEROCHELEUIL Ghislaine**, Vice-Président, CCBM  
**PETIT Jean-Marie**, Vice-Président, CCBM  
**ROUSSET Alain**, Président de la Région Nouvelle Aquitaine

## Synthèse des échanges

---

### *Allocution des Présidents*

- En préambule, Monsieur TALLIEU et Monsieur HERBERT rappellent la nécessité, au stade de l'étude d'opportunité, de prendre en compte les territoires bordant le périmètre de réflexion, en intégrant notamment l'Île d'Oléron ainsi que les marais sud de l'agglomération de La Rochelle. Outre la question des marais, qui constitue le fil rouge de la démarche, une attention devra également être portée au patrimoine bâti (patrimoine religieux, moulins...) ainsi qu'aux paysages agricoles et forestiers.
- Monsieur VALLET souligne lui-aussi la nécessité de s'affranchir des périmètres administratifs pour le diagnostic afin de comprendre le fonctionnement écologique et territorial dans toutes ses dimensions. Il rappelle les grands projets en cours sur le territoire : Marais de Brouage, territoires de ré-industrialisation, Espaces Naturels Sensibles, Opération Grand Site de l'estuaire de la Charente... L'enjeu consistera ainsi à articuler les différentes politiques publiques et leur déclinaison en matière de projet.

- Monsieur BLANCHE indique que la démarche devra nécessairement mobiliser l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels du territoire. Si toutes les associations et les organismes consulaires ne sont pas intégrés au Comité de pilotage, ces acteurs seront associés à différents moments de la démarche (entretiens, ateliers...). A termes, des commissions thématiques permanentes pourront également voir le jour.

#### *Présentation de la démarche par le groupement de bureaux d'études*

Cf. support de présentation en pièce jointe.

#### *Echanges divers*

- Benjamin HAURIT indique que la sensibilisation des habitants aux enjeux de préservation des marais et des ressources environnementales, qui constitue l'une des missions d'un PNR, est primordiale dans un territoire dont les évolutions démographiques sont essentiellement alimentées par le solde migratoire. Monsieur TALLIEU précise à cet égard que les nouveaux arrivants souhaitent généralement une sanctuarisation du développement urbain afin de protéger l'intégrité des marais. Il ne s'agit pas pour autant de placer le territoire "sous cloche".
- Monsieur VALLET souligne la nécessité de valoriser les spécificités du territoire à l'échelle nationale, les marais représentant 40% de la surface du périmètre de réflexion. Cette singularité est susceptible de donner une coloration particulière au projet de PNR. Monsieur TALLIEU indique qu'il faut également mettre en valeur les 3 estuaires. Monsieur BLANCHE précise que la question de l'insularité (île d'Aix, île Madame, île d'Oléron) devra nécessairement constituer une dimension forte de l'étude.
- Monsieur LE BRETON rappelle que la présence des zones humides constitue la porte d'entrée du projet de PNR pour le territoire. Le Département est investi dans la politique des PNR, comme en témoigne sa participation au syndicat mixte du PNR du Marais Poitevin. La politique des ENS converge également avec les enjeux d'un PNR, de même que la politique agricole, le soutien aux circuits courts, l'aménagement foncier ou encore la Vélodyssée. Monsieur VALLET souligne la nécessité de prendre appui sur un relais politique identifié au niveau du Département.
- Un débat sur la sémantique des termes employés est engagé : Guillaume DUHAMEL considère que la dimension anthropique du territoire limite l'emploi du terme "naturel". Pour d'autres participants, ce terme est important dans la mesure où il souligne la fragilité des milieux et leurs caractéristiques originelles. De même, Benjamin HAURIT interroge la pertinence du terme "rural". Celui-ci sous-entend en effet qu'une unité de lieu entre les sphères productives, résidentielles et sociales subsisterait. Or la modernité a inauguré de nouvelles configurations socio-territoriales qu'il s'agira de qualifier au cours du diagnostic, mais qui ne renvoient plus nécessairement à la question de la ruralité. La notion de patrimoine apparaît quant à elle plus consensuelle.
- Sur la question de la composition du Comité de Pilotage, il est précisé que la place des conseils de développement pourra être interrogée au cours de la démarche. En tout état de cause, ces instances seront mobilisées au cours des ateliers qui se tiendront en deuxième phase. Ces conseils de développement peuvent être des relais de choix pour transmettre l'information et la démarche auprès des associations, de la population, etc.
- Monsieur GAMACHE rappelle la nécessité d'inscrire l'étude d'opportunité dans une temporalité longue, cette dernière étant la condition d'une mobilisation large des forces vives du territoire et d'une maturation des questions et des sujets qui structureront la phase de préfiguration. Cette temporalité est nécessaire pour l'appropriation du projet. Monsieur VALLET précise que le cahier des charges de l'étude prévoit un calendrier tenant compte du renouvellement électoral éventuel (élections municipales et régionales). Il faudra permettre aux nouvelles équipes de s'approprier la démarche. Il faudra toutefois s'accorder préalablement sur ce qui relève du tangible et de l'intangible.
- En outre, la question du budget engagé par la Région ne doit pas être mise de côté : actuellement, la Région subventionne les PNR à hauteur de 3,5 millions d'euros par an ; avec l'aboutissement des projets en cours (Médoc, etc.), ce budget s'élèvera à plus de 5 millions d'euros.

- Madame COURANT conclut en rappelant que, parallèlement à l'étude, la visite d'un autre PNR aura lieu en début d'année 2019.

## Etude d'opportunité pour la création d'un PNR sur le territoire des marais du littoral charentais

Comité de Pilotage – 10 / 05 / 2019 – compte-rendu

### Liste des participants

---

#### Personnes présentes

**BARREAU Joël**, Directeur Général des Services, CCBM  
**BLANCHE Hervé**, Président de la CARO  
**BLINI Aline**, Chargée de mission programme LEADER, CARA  
**BONHOURE Emma**, stagiaire  
**CONIL Frédéric**, Responsable Pôle aménagement, CCBM  
**COURANT Sylvaine**, Chef de projet PNR, CCBM  
**DELAUNAY François**, Maire de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet  
**DUHAMEL Guillaume**, urbaniste, équipe d'étude  
**FRUCHARD Damien**, stagiaire Linéa Menta  
**GOUET Olivier**, DREAL Nouvelle Aquitaine  
**HERBERT Francis**, Vice-Président, CARA  
**HAURIT Benjamin**, Sociologue-urbaniste, équipe d'étude  
**JACQUEL Nicolas**, Directeur Pôle aménagement durable et mobilité, CARA  
**LACOMBE Marion**, Juriste et urbaniste, LinéaMenta, équipe d'étude  
**MATILLON Louise**, Environnementaliste, Rivière Environnement, équipe d'étude  
**MERCIER Jean-Claude**, Directeur PETR Marennes Oléron  
**OLLIVIER Nathalie**, DDTM 17  
**SIROT-DEVINEAU Anne-Françoise**, Région Nouvelle Aquitaine  
**TALLIEU Jean-Pierre**, Président de la CARA  
**VALLET Mickaël**, Président de la CCBM

#### Personnes excusées

**BERGER Aurélie**, Inspectrice des sites classés, DREAL Nouvelle Aquitaine  
**BURNET Alain**, Vice-Président, CARO  
**BUSSEREAU Dominique**, Président du Département de la Charente-Maritime  
**DECOSTER Rémi**, DGA CARO  
**GAMACHE Nicolas**, Conseiller régional délégué aux PNR  
**GILARDEAU Jean-Marie**, Conseiller communautaire, CARO  
**LE BRETON Jean-Christophe**, Direction du Développement Durable, Charente-Maritime  
**LEROCHELEUIL Ghislaine**, Vice-Président, CCBM  
**PETIT Jean-Marie**, Vice-Président, CCBM  
**PIEUCHOT Christelle**, Conseillère régionale, Nouvelle Aquitaine  
**RIGOLET-ROZE Fabrice**, Préfet de la Charente-Maritime  
**ROUSSET Alain**, Président Région Nouvelle Aquitaine  
**ZALAS Christelle**, Responsable du service Protection de la nature, DREAL Nouvelle Aquitaine

### Synthèse des échanges

---



## Election du nouveau Président de l'entente intercommunautaire

Monsieur TALLIEU est élu à l'unanimité.

## Présentation du diagnostic par le groupement de bureau d'étude

Cf. support de présentation en pièce-jointe.

### Echanges sur le diagnostic

- Monsieur TALLIEU souligne le fait que le territoire n'est pas figé. Si les bassins versants venaient à se fragiliser davantage, l'enfrichement et le délaissement des marais pourraient s'accroître. Il précise également qu'une partie des marais ont déjà été endommagés par la céréaliculture et que, dans le même temps, l'impossibilité d'y édifier des granges (pour le fourrage notamment) compromet le développement de l'élevage. Il précise que la question du conflit protestants/catholiques, centrale dans l'histoire de ce territoire, aurait pu être développée.
- Monsieur VALLET propose de glisser du concept d'identité à celui de fierté territoriale. Il rappelle en outre qu'en tout temps le territoire n'a jamais pu avancer sans l'intervention volontariste de la puissance publique (décret de gestion des marais, développement de la forêt de pins maritimes grâce à Brémontier...). Il note qu'aujourd'hui, l'aménagement du territoire est assuré par une multiplicité d'acteurs dont les moyens s'amenuisent.
- Monsieur TALLIEU précise que s'il existe des coopérations interterritoriales historiques – au-delà des trois EPCI ici présents – c'est parce que le territoire était auparavant doté de 2 sous-préfectures (Saintes et Rochefort).
- Madame SIROT DEVINEAU indique que le diagnostic exposé permet d'ordonner et de croiser les différentes lectures thématiques du territoire. La mise en exergue des enjeux et l'évaluation des dispositifs existants permettra, au cours de la deuxième phase, d'évaluer l'opportunité du PNR.

### Echanges sur les récits

- Monsieur TALLIEU exprime une préférence à l'égard du récit "politiques publiques – PNR de l'entente des estuaires", qui correspond au noyau dur des thématiques abordées au cours du diagnostic. Celui-ci pourrait préfigurer le périmètre du PNR dans un premier temps, lequel pourrait évoluer à terme.
- Monsieur BLANCHE trouve des idées plaisantes dans les trois premiers scénarios :
  - Récit résilience - PNR des marais Saintongeais : il indique que la notion de résilience intéressante et conforme à l'esprit et à l'histoire de ce territoire. Toutefois, si ce scénario possède l'avantage d'inscrire l'Île d'Oléron dans le périmètre, elle exclut une partie de la CARA ;
  - Récit campagne productive - PNR des trois estuaires : la valorisation économique, sociale et culturelle du terroir est un enjeu central ;
  - Récit politiques publiques – PNR de l'entente des estuaires : son titre intègre et représente bien le territoire et les acteurs impliqués dans la démarche à ce jour.
- D'après Monsieur VALLET les trois premiers scénarios semblent cohérents. Au premier abord, il indique avoir considéré que le thème des marais pouvait à lui-seul fonder le PNR et lui donner tout son sens. Suite au diagnostic, il comprend désormais qu'un élargissement est tout à fait envisageable, du fait de l'investissement du sud CARA.
- Il précise également que l'Île d'Oléron partage des problématiques communes avec le territoire d'étude du PNR mais qu'il serait dommageable de suspendre la démarche pour attendre l'implication de ses élus locaux. Il rappelle en outre que le périmètre d'un PNR est évolutif, et que si Oléron ne voit pas l'intérêt d'un PNR aujourd'hui, son positionnement pourra changer à terme.
- Pour finir, Monsieur BLANCHE propose de ne pas attendre le début de l'année 2020 pour présenter ce travail aux élus communautaires. Il suggère ainsi une présentation du diagnostic au sein des trois conseils communautaires au cours du second semestre 2019.



# Etude d'opportunité pour la création d'un PNR sur le territoire des marais du littoral charentais

Comité de Pilotage – 29/11/2019 – compte-rendu

## Liste des participants

---

### Personnes présentes

**BLANCHE Hervé**, Président de la CARO  
**BIGOT Antoine**, Chargé de communication, CARA  
**CONIL Frédéric**, Responsable Pôle aménagement, CCBM  
**COURANT Sylvaine**, Chef de projet PNR, CCBM  
**DECOSTER Rémi**, DGA CARO  
**DUHAMEL Guillaume**, urbaniste, équipe d'étude  
**DELBANCUT Patrice**, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**GILARDEAU Jean-Marie**, Conseiller communautaire, CARO  
**HAURIT Benjamin**, Sociologue-urbaniste, équipe d'étude  
**HERBERT Francis**, Vice-Président CARA  
**JACQUEL Nicolas**, Directeur Pôle aménagement durable et mobilité, CARA  
**LACOMBE Marion**, Juriste et urbaniste, LinéaMenta, équipe d'étude  
**MATILLON Louise**, Environnementaliste, Rivière Environnement, équipe d'étude  
**MERCIER Jean-Claude**, Directeur PETR Marennes Oléron  
**PETIT Jean-Marie**, Vice-Président, CCBM  
**ROUYER Denis**, Vice-Président, CARO  
**SIROT-DEVINEAU Anne-Françoise**, Région Nouvelle Aquitaine  
**TALLIEU Jean-Pierre**, Président de la CARA  
**THIMONIER Olivier**, Responsable du service communication CCBM  
**VALLET Mickaël**, Président de la CCBM

### Personnes excusées

**BUSSEAU Dominique**, Président du Département de la Charente-Maritime  
**GAMACHE Nicolas**, Conseiller régional délégué aux PNR  
**MILCAMPS Jean-Baptiste**, Directeur DDTM  
**NORMAND Jean-Paul**, Sous-Préfet de Rochefort sur Mer  
**LE BRETON Jean-Christophe**, Direction du Développement Durable, Charente-Maritime  
**ROUSSET Alain**, Président Région Nouvelle Aquitaine

## Relevé de décisions

---

### Objectifs du Comité de pilotage

Le troisième comité de pilotage de la mission avait pour objectif :

- de valider l'argumentaire stratégique qui structurera le dossier d'opportunité, et qui vise à démontrer que le périmètre d'étude répond aux critères de labellisation d'un PNR ;
- de valider les 4 défis dont pourrait se saisir un Parc Naturel Régional ;
- de statuer sur les plus-values de l'outil PNR par rapport aux autres dispositifs potentiellement mobilisables pour répondre aux défis identifiés ;
- de valider un scénario de préfiguration du PNR (récit territorial mis en avant, périmètre esquissé...)

**NB :** Pour plus d'informations sur l'argumentaire stratégique, les défis, les plus-values de l'outil PNR et les scénarios exposés, se reporter au support de présentation établi par le groupement d'étude.

## Argumentaire stratégique du dossier d'opportunité

Les membres du Comité de pilotage valide l'armature de l'argumentaire stratégique du dossier d'opportunité, qui constitue une relecture problématisée du diagnostic établi en première phase, indexée aux critères de labellisation définis par l'article R.333-4 du Code de l'Environnement.

Cet argumentaire démontre notamment que si le périmètre d'étude ne constitue pas encore un territoire en tant que tel, une intégration des composantes territoriales et institutionnelles est à l'œuvre. En tout état de cause, l'absence d'identité collective à l'échelle des 3 EPCI porteurs du projet ne saurait constituer un frein rédhibitoire à la dynamique engagée, sauf à adopter une conception essentialiste et figée des notions de territoire et d'identité.

En outre, il apparaît que le périmètre d'étude forme un "ensemble remarquable et singulier" reposant sur l'alternance hautes terres/basses terres, sur la présence de trois estuaires de nature très différente et sur des logiques communes d'appropriation et de conquête du territoire. Ces vecteurs de cohérence et de cohésion sont à même d'asseoir de nouvelles logiques territoriales.

En outre, si certains membres du COPIL soulignent que les changements climatiques prennent des formes différentes sur le littoral et les différentes portions du territoire, force est de constater que celui-ci est confronté à une pression anthropique croissante, fragilisant son système de ressource et son fonctionnement. Il est également rappelé que l'intervention publique dans les marais a toujours été. C'est notamment cette intervention qui a structuré les marais tels qu'ils existent aujourd'hui et elle devra, à travers un PNR, continuer à accompagner les mutations du territoire.

## Les 4 défis communs au périmètre d'étude

Les membres du Comité de pilotage valident les 4 défis, tels qu'ils avaient été reformulés par le comité de direction et le groupement d'étude :

- Défi 1 : anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides
- Défi 2 : promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays
- Défi 3 : cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif
- Défi 4 : améliorer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs et des politiques publics

Pour plus de précisions sur les défis, se reporter au support de présentation en annexe.

## La plus-value d'un PNR par rapport aux autres outils possibles

Les membres du COPIL valide l'analyse comparative entre les différentes options de la boîte à outils de la gestion territoriale, et statuent sur la pertinence de l'outil PNR pour répondre aux enjeux et aux défis identifiés. Jean-Marie Gilardeau précise que l'OGS interviendra essentiellement sur des questions d'accueil touristique et d'aménagement, tandis que le PNR portera davantage une ingénierie et des actions de développement culturel et social.

## Scénarios stratégiques

Deux scénarios ont été exposés :

- Le scénario du "PNR des marais saintongeais", centré sur les marais de Saint-Augustin, de la Seudre et de Brouage, et compris entre la façade atlantique et la rive sud de l'estuaire de la Charente. Ce scénario place les marais et les zones humides au cœur du récit et des actions du PNR ; l'entrée environnementale est donc privilégiée.
- Le scénario du "PNR des estuaires charentais" comprend un périmètre plus vaste, intégrant un territoire compris entre les marais de Tasdon, la frange ouest de l'agglomération saintaise et les marais sud de l'estuaire de la Gironde (en prenant appui sur le périmètre de la zone Natura 2000 des marais de la rive nord de l'estuaire de la Gironde). Ce scénario intègre également l'île d'Oléron. Il fait primer l'entrée "aménagement du territoire".

La présentation de ces 2 scénarios donne lieu à de multiples échanges :

- Rémi Decoster indique que les marais nord de Rochefort pourraient être intégrés dans le périmètre de principe du premier scénario et demande si la deuxième option doit nécessairement intégrer l'île d'Oléron. Hervé Blanché souligne la nécessité d'attendre les élections municipales pour adopter un positionnement définitif. Jean-Marie Gilardeau souhaite également que les marais nord de Rochefort, jusqu'à Yves, soient intégrés au premier scénario car des liens existent avec le marais de Brouage.
- Mickaël Vallet indique que la faisabilité politique du second scénario est complexe ; il s'interroge notamment sur la pertinence d'associer les communes de la frange ouest de l'agglomération saintaise.
- Jean-Pierre Tallieu s'interroge sur l'échelle du second scénario et sur sa faisabilité politique. Il souligne la diversité des marais concernés par le scénario 2, et considère que les marais de l'estuaire de la Gironde n'ont ni la même histoire ni les mêmes caractéristiques que les marais de la Seudre ou de Brouage. Il indique préférer un scénario resserré sur ces deux derniers pour plus de cohérence et d'efficacité.
- Anne-Françoise Sirot-Devineau indique que l'intégration d'une agglomération comme Rochefort ou Royan dans le périmètre devra être dûment justifiée. Elle souligne par ailleurs que peu de PNR disposent de tels pôles urbains dans leur périmètre (même si des communes telles que Niort ou Saumur appartiennent à des PNR).
- Patrice Delbancut rappelle que la Commission nationale pour la protection de la nature est très attachée à la logique de périmètre, lequel doit être cohérent sur le plan écologique. Le scénario du « PNR des marais saintongeais » lui paraît à ce titre plus pertinent.

En conclusion, si la question du périmètre sera affinée au cours de la troisième phase et que celui-ci se situera probablement entre les deux scénarios esquissés, les membres du COPIL souhaitent privilégier la question des marais au récit des estuaires.

## Calendrier

Anne-Françoise Sirot-Devineau annonce que la Région entrera en période de réserve à partir d'octobre 2020 et que, par conséquent, celle-ci ne statuera pas sur la pertinence du dossier d'opportunité avant le renouvellement des élus régionaux en mars 2021.



# Etude d'opportunité pour la création d'un PNR sur le territoire des marais du littoral charentais

Comité de Pilotage – 10/09/2021 – compte-rendu

## Liste des participants

---

### Personnes présentes

**BALLOTEAU Claude**, CCBM  
**BARRAUD Vincent**, CARA  
**BARREAU Joël**, CCBM  
**BLANCHE Hervé**, Président de la CARO  
**BOMPARD Alain**, CCBM  
**BROUHARD Patrice**, CCBM  
**BURNET Alain**, CARO  
**CONIL Frédéric**, Responsable Pôle aménagement, CCBM  
**COURANT Sylvaine**, Chef de projet PNR, CCBM  
**DECOSTER Rémi**, DGA CARO  
**DUHAMEL Guillaume**, urbaniste, équipe d'étude  
**DUPONT Aurélie**, CARA  
**DOLIDON Nicolas**, Région Nouvelle Aquitaine  
**FONTAINE Yann**, DDTM 17  
**FRIBOURG Françoise**, CARA  
**FRUGIER Sylvie**, DREAL MTE  
**GILARDEAU Jean-Marie**, Conseiller communautaire, CARO  
**HAURIT Benjamin**, Sociologue-urbaniste, équipe d'étude  
**HUGHES Joseph**, CCIO  
**LACOMBE Marion**, Juriste et urbaniste, LinéaMenta, équipe d'étude  
**LAURENT-GUEGAN Elise**, Conseil Régional  
**LEDOS Bruno**, CARA  
**MATILLON Louise**, Environnementaliste, Rivière Environnement, équipe d'étude  
**PRIOL Alain**, DDTM 17  
**RABIN Léna**, CARO  
**SIROT-DEVINEAU Anne-Françoise**, Région Nouvelle Aquitaine  
**SPADA Michael**, PMO  
**THIMONIER Olivier**, Responsable du service communication CCBM  
**AMAND François**, CARA

### Personnes excusées

**BUSSEREAU Dominique**, Président du Département de la Charente-Maritime  
**DELBANCUT Patrice**, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**NORMAND Jean-Paul**, Sous-Préfet de Rochefort sur Mer  
**PETIT Jean-Marie**, Vice-Président, CCBM  
**ROUSSET Alain**, Président Région Nouvelle Aquitaine

## Relevé de décisions

---

Introduction par Patrice BROUHARD qui rappelle qu'il s'agit du dernier Comité de pilotage de la phase étude d'opportunité. Le fruit d'un travail de presque 3 années ayant mobilisé les élus et les équipes des 3 EPCI membres de l'entente avec le soutien du Bureau d'étude ici présent.

Il rappelle que le projet PNR suscite de l'intérêt auprès des élus, des partenaires et des équipes de nos EPCI et qu'il s'inscrit dans une dynamique de coopération entre nos territoires menés par ailleurs (OGS Marais de Brouage, Projet Seudre, ...).

Il note que la dernière étape de travail portait sur le périmètre du projet qui, pour être cohérent, ne pouvait s'arrêter aux limites administratives de nos 3 EPCI. Les territoires sollicités, dont l'île d'Oléron ont répondu positivement à la proposition de s'associer au projet.

Enfin, il rappelle que le projet devrait courant 2022, si la Région et l'Etat le valident entrer dans une nouvelle phase : l'écriture de la charte PNR. La question de la gouvernance va être posée ainsi que celle de la concertation avec tous les partenaires du territoire. L'enjeu sera de garder une belle dynamique dans ce projet de longue haleine.

#### **RAPPEL DES FONDEMENTS ET DU PERIMETRE D'OPPORTUNITE DU PNR**

1. Un projet de PNR fondé sur une volonté de "faire territoire" face à des enjeux communs
2. Un périmètre de principe qui repose sur la recherche d'une échelle territoriale pertinente pour répondre aux 4 défis identifiés
3. Un périmètre de principe adossé à la préservation et à la mise en valeur de la trame des marais et de la diversité des zones humides
4. Un périmètre de principe qui cherche à dépasser l'opposition classique entre ville et campagne
5. Une dimension prospective qui implique de se projeter sur des secteurs rétro-littoraux, qui constituent des sites potentiels pour expérimenter des réponses aux défis et aux enjeux identifiés

Il est rappelé que les périmètres PNM et PNR ne peuvent se chevaucher mais que l'interface terre-mer devra être au cœur du projet de PNR.

Il est noté par les participants qu'il s'agit d'un périmètre d'ambition qui se comprend et se conçoit sans difficulté.

Le dossier d'opportunité devra cependant justifier la présence de deux agglomérations dans le périmètre par la présence de marais urbains à protéger notamment pour leur rôle de zones tampons face à la montée des eaux. Il est aussi noté que la dynamique de travail entre les EPCI et le PNR ne sera que plus intense si les villes de Royan et Rochefort sont intégrées.

L'enjeu de qualité de l'eau est également soulignée au regard de la solidarité amont-aval et de son impact sur les activités maritime (ostréiculture, eaux de baignade).

#### **CALENDRIER DU DEPÔT DU DOSSIER D'OPPORTUNITE**

Délibération en conseils communautaires en novembre 2021

Dépôt du dossier auprès de la Région en décembre 2021

#### **REUNION DE CLÔTURE AVEC LES PARTENAIRES**

Présentation des défis et périmètre du projet PNR et du calendrier du projet. Les remarques prépareront le travail dans la phase « préfiguration du projet ».

#### **GOVERNANCE DU PROJET POUR LA PHASE SUIVANTE**

Les membres de l'entente intercommunautaire proposent de conserver **l'agilité et la souplesse** qu'à conféré jusque-là au projet ce format d'entente inter-collectivités. Sa constitution et son fonctionnement devront être réglés dans le cadre d'**une convention signée par l'ensemble des parties**.

Proposition est faite d'y intégrer la CDC de l'île d'Oléron et d'associer les communes « isolées » dans un format « conseil consultatif ».

Ce format devra cependant pallier la difficulté inhérente à une telle maîtrise d'ouvrage : l'absence d'une personne morale.

Il est souligné que l'implication des partenaires du projet sera à prévoir dès le début de la phase d'écriture de la charte. La réflexion autour de la création d'un comité scientifique et d'un conseil de développement sera aussi à envisager dès cette étape.

#### **ORGANISATION DU VOYAGE D'ETUDE en Gâtine poitevine**

Une visite d'étude sera programmée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 afin de mobiliser les élus du territoire et de profiter de l'expérience des élus de la gâtine poitevine sur la phase de défense de l'étude d'opportunité (visite des experts CNPN et Fédé des Parcs en 2019).

# Annexe 3

---

Compilation des articles de presse relatifs au projet





# Le parc naturel régional entre dans le vif du sujet

L'étude de faisabilité sera lancée cette année, en espérant, au bout du chemin, la création du parc régional d'ici sept à huit ans. Un dossier qui bénéficie d'une quasi-unanimité sur l'ensemble des territoires.

Deux mois après le lancement du projet, l'idée d'un parc naturel régional entre dans le vif du sujet. Maintenant que les trois intercommunalités (bassin de Marennes, pays royannais, pays rochefortais) ont donné leur aval, une étude de faisabilité va être lancée.

Financée par la Région, l'Europe, et par les trois partenaires, elle sera réalisée en partie par les services du Pays Marennes-Oléron, mais pilotée par la Communauté de communes du bassin de Marennes. Mercredi, ce sont les élus du bassin de Marennes ont donné leur accord à l'unanimité.

## Un fort potentiel économique et d'attractivité

Ce choix du bassin de Marennes comme chef de file ne doit rien au hasard. "Nous avons déjà l'habitude de traiter ces questions avec notre service 'zones humides', et nous avons la particularité d'être à cheval sur des marais doux et salés", explique le président, Mickaël Vallet. L' élu se réjouit en tout cas de ne pas assister à la même levée de boucliers qu'en 2011 avec le projet de parc national zones humides (PNZH).

Lui y était d'ailleurs opposé à l'époque, et les deux démarches n'ont rien à voir puisqu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, de limiter les usages. Encore fallait-il que cela soit compris par tout le monde: "Quand nous avons dit 'banco', avec les présidents



Principale zone humide du département, le marais de Brouage avec 12 000 hectares.

des deux autres intercommunalités, dans le bureau du président de région Alain Rousset, la balle était dans notre camp pour montrer que ce projet était partagé par tout le monde. Il y aurait pu y avoir des oppositions, d'où notre volonté de prendre le temps, de bien expliquer les choses", explique le président de la communauté de communes.

Alors que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine doit valider cette étude de faisabilité dans les prochaines semaines, Mickaël Vallet souhaite qu'elle soit ache-

vée d'ici la fin du mandat, en 2020 au plus tard. Il faudra ensuite passer au montage du dossier de candidature. La création du parc naturel régional pourrait être effective d'ici sept à huit ans.

En cas d'issue positive, l'idée est de placer la question des marais au cœur des politiques publiques. Un fil conducteur pour faire des zones humides un élément d'attractivité, de notoriété et de développement économique.

En somme, un "label" qui

pourrait booster le tourisme et les productions locales. "Il est bien évident que la viande de Brouage n'est pas la même que celle qui est produite ailleurs. Encore faut-il le faire savoir et la mettre en valeur. C'est la même chose pour la salicorne ou pour les poissons migrateurs. Nous avons un boulevard devant nous", ajoute le président de la communauté de communes du Bassin de Marennes. ■

David Labardin

## Quid de l'île d'Oléron ?

Si la Communauté de communes de l'île d'Oléron n'a pas souhaité participer à la création d'un parc naturel régional, Mickaël Vallet précise que les élus insulaires n'ont "pas fermé la porte pour autant". "Ce qui est sûr, ajoute-t-il, c'est que les territoires qui se sont impliqués avec enthousiasme ont la légitimité pour prétendre à un parc naturel régional." Sous-entendu: pas besoin d'Oléron à tout prix.

## Une nouvelle taxe adoptée

Même si la délibération avait déjà été présentée en fin d'année dernière, les élus ont validé le 31 janvier l'instauration d'une taxe Gemapi sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Un contre-temps causé par un problème administratif. La Cdc va donc prélever, comme la loi l'y autorise, 132 000€ (sur un maximum légal de 600 000€ pour le territoire) suite à cette prise de compétence obligatoire. La taxe sera déclinée sur les taxes d'habitation (même pour ceux qui en sont exonérés) et sur les impôts fonciers. À titre d'exemple, un couple avec deux enfants propriétaire de son logement paiera aux alentours de 13€ cette année.

## 2 février, journée mondiale des zones humides

La Journée mondiale des zones humides est une journée internationale qui chaque année, le 2 février, depuis 1997, est consacrée à la sensibilisation du grand public aux zones humides et célèbre l'anniversaire de la signature de la convention de Ramsar en Iran, par 157 pays, le 2 février 1971.

En Charente-Maritime, les zones humides sont particulièrement présentes, notamment avec le marais de Brouage et ses 12 000 hectares. "Ces espaces sont essentielles pour la faune et la flore", commente Nathalie Bourret, animatrice LPO à la réserve naturelle Moëze Oléron.

On y trouve par exemple la zostère naine, une plante aquatique, qui se développe sur les zones de vasières. Cette plante joue des rôles divers et essentiels pour le milieu côtier: dynamique sédimentaire, zones de nourrissage et de développement de nombreux organismes. "Elle constitue une ressource alimentaire de première importance pour les oiseaux migrateurs et hiver-

nants, comme les limicoles, poursuit Nathalie Bourret. La réserve de Moëze Oléron voit passer 320 espèces différentes d'oiseaux, dont 80 000 viennent ici en hivernage."

Alors à l'occasion de cette journée mondiale, plusieurs manifestations sont organisées dans le département. En voici quelques-unes

• **Baie d'Aytré.** Samedi 3 février, "Les petits échassiers de la Baie d'Aytré", en partenariat avec la Société des Sciences et Muséum d'Histoire Naturelle. RDV à 15h30, parking de la Colonelle, route de la Plage d'Aytré. Sortie d'une durée de 2 heures, gratuit.

• **Réserve Naturelle du Marais d'Yves.** Vendredi 2 février à 15 heures, "Une heure avec les oiseaux de la Baie d'Yves", gratuit RDV au Centre Nature, réserve d'Yves; réservation 04 46 56 41 76.

• **Réserve naturelle de Moëze-Oléron.** Dimanche 4 février, "Tour d'horizon de la réserve



naturelle". RDV à 15 heures à la Ferme de Plaisance (17780 Saint-Froult/Coordonnées GPS: Lat: 45,8945 - Long: -1,0695), gratuit, durée: 1h30. Réservation: espace.nature@lpo.fr ou 05 46 82 12 44.

• **Port de Chenac-Saint-Seurin-D'Uzet.** Ancienne école de garçons, vendredi 2 février, deux conférences sont au programme: "Avenir des estrans estuariens

dans le contexte du changement global", par Raphaël Musseau de BioSphère Environnement; et "Étude de la flore et des sols pour évaluer la qualité de restauration des prairies de marais de Gironde, sur des propriétés en Espaces Naturels Sensibles du Département", par Estelle Kerbirou et Olivier Courbon du Département de la Charente-Maritime. RDV à

18 heures. 05 46 91 21 68.

• **Pôle nature de Vitrezay.** Saint-Sorlin-de-Conac. Rempoissonnement des plans d'eau. Samedi 3 février. De 9h30 à 12h30, gratuit, 05 46 49 89 89

• **Pôle nature de l'estuaire.** Saint-Georges-de-Didonne, samedi 3 février. Diaporama présentant l'intérêt de l'étang péri-urbain de Saint-Georges-de-Didonne et les opérations de protection de la migration du crapaud épineux. Elle se poursuit avec une sortie nocturne à la rencontre de l'espèce. RDV à 19h30, durée 2 heures, gratuit, réservation obligatoire. 05 46 23 77 77.

• **Réserve Naturelle Régionale de La Massonne.** Nature Environnement 17 propose de découvrir la richesse de cette réserve. Horaire et lieu de rendez-vous: 10 heures, parking de la RNR de La Massonne - D118 entre Saint-Sornin et la Grippe-Saint-Symphorien. Inscription obligatoire au 05 46 41 39 04 ou au 06 72 40 15 18.



# Une étude sur l'opportunité d'un Parc Naturel Régional

Les intercommunalités du Bassin de Marennes, de Rochefort Océan et de Royan Atlantique, ont décidé de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour lancer une étude d'opportunité quant à la création d'un Parc Naturel Régional des zones humides retro-littorales de Charente-Maritime. Il s'agit de la première étape d'un projet ambitieux, qui permettrait aux collectivités de se doter d'un nouvel outil de développement local et d'attractivité pour leurs territoires.

**A** travers ce projet, les trois intercommunalités envisagent de renforcer les coopérations qu'elles mènent déjà depuis plusieurs années en matière de développement et d'aménagement, notamment pour la gestion des marais qui représentent 40 % de leur territoire.

## Un périmètre à définir

Le projet, s'il aboutit, est de fédérer les acteurs autour de l'atout exceptionnel que constituent les zones humides. Reconnues pour leur richesse biologique, paysagère et patrimoniale, mais aussi pour leur potentiel économique et touristique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle du littoral charentais. Sont notamment concernés les marais de Brouage, du nord de Rochefort, des estuaires de la Seudre et de la Gironde, et les vallées de la Charente et de la Boutonne. Pour le moment, aucun périmètre n'est défini. L'étude devra préciser celui qui serait le plus cohérent.

## Le libre choix des Communes

Le dossier sera bientôt entre les mains de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui devra autoriser les trois intercommunalités à lancer une étude d'opportunité, sur une première période de deux ans. Un long processus de concertation devra ensuite être mis en place avec les nombreux acteurs du territoire. À l'issue



Rencontre avec un agriculteur du Parc Naturel Régional de Brière.

de celui-ci, seules les Communes qui le souhaitent pourront adhérer à un PNR, structure qui - si elle voit le jour - prendra la forme d'un Syndicat mixte créé par la Région et validé par l'État.

## L'absence de contraintes supplémentaires

Un Parc Naturel Régional n'est pas une strate supplémentaire dans l'organisation territoriale. Il permet en revanche aux collectivités - qui continuent d'exercer leurs compétences propres - de mieux coordonner leurs actions et de développer des projets.

Il ne produit pas non plus de réglementations supplémentaires, mais permet d'aider les collectivités dans leur compréhension et leur mise en œuvre.

## Un outil au service des collectivités

Le rôle d'un PNR est d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans la réalisation d'actions entrant dans le cadre de sa charte. Grâce à un personnel qualifié, il apporte une expertise aux acteurs du territoire qu'il recouvre.

Il joue aussi un rôle de médiation et d'animation, pour valoriser les atouts du milieu auprès des publics : habitants, scolaires, touristes... En faisant du lien, il contribue au développement harmonieux du territoire.

## Visite du Parc Naturel Régional de Brière

Le 14 novembre dernier, une trentaine d'élus et de techniciens ont été accueillis par leurs homologues dans l'un des premiers PNR créé en France. L'occasion de découvrir les actions qui ont pu être menées grâce au concours du Parc, notamment :

- la structuration de la filière viande bovine via la marque « Parc » (production, abattage, commercialisation), qui a permis de développer le chiffre d'affaire du secteur,
- la restauration des toitures en chaume, qui a permis de sauvegarder un élément du patrimoine local,
- l'organisation de la « Fête du Parc », qui sensibilise chaque année des centaines de visiteurs.

## À savoir

Les Parcs Naturels Régionaux ont célébré leurs 50 ans en 2017.

Il en existe aujourd'hui 51, englobant 4 300 Communes sur 14 % du territoire national. Leurs cinq grandes missions sont :

- Protéger le patrimoine,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social et culturel,
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherches.



## SAINT-SORNIN



Préserver un centre bourg dynamique, une priorité de la municipalité. PHOTO M. R.

# Le Plan local d'urbanisme se précise

Une soixantaine d'habitants s'étaient donné rendez-vous jeudi soir à la salle des fêtes, où le maire, Joël Papineau, les avait conviés pour une première réunion

tre l'étalement urbain, préserver l'écrin naturel et la silhouette du village, préserver les activités agricoles (sept sièges d'exploitations sur la commune avec 23 agricul-

viron d'espaces constructibles.

Cela pourrait permettre la construction de 45 à 50 logements et voir arriver sur la commune une centaine de nouveaux habitants

## MARENNES

## Un nouveau parc naturel ?

Les Communautés d'agglomération de Royan Atlantique et de Rochefort Océan, ainsi que la Communauté de communes (CdC) du bassin de Marennes, se sont engagées dans une entente intercommunautaire pour la création d'un parc naturel régional des marais de Rochefort, Marennes et Royan.

C'est la CdC de Marennes qui a été chargée de piloter le projet sur les deux années à venir. Après l'étude de faisabilité réalisée en février 2018, la mission de collabo-

ration est aujourd'hui lancée de façon concrète et le travail d'écriture du cahier des charges a été engagé par les équipes techniques.

Mickaël Vallet, président du pays Marennes-Oléron, souligne que « c'est un beau projet de partenariat public-public ». Après le choix des prestataires, qui seront en charge du projet, l'étude débutera en octobre et les résultats seront rendus à l'automne 2020.

S. G.



Ce nouveau parc régional devrait être intercommunal. PHOTO S. G.

## Ça avance pour le parc naturel régional

*Une étude est en cours, dont les résultats seront rendus avant les élections municipales.*

**A**lors qu'un cabinet d'études planche en ce moment sur l'étude de faisabilité du (futur?) parc naturel régional dédié aux marais charentais, un premier rendu était organisé le 10 mai en présence d'élus du bassin de Marennes, du pays royannais et de l'agglomération de Rochefort. *"Le dossier avance, on sent émerger une vision commune autour de la question des activités primaires et de la vie à l'année"*, explique le président de

la Communauté de communes du bassin de Marennes, Mickaël Vallet.

Le rendu de cette étude est attendu avant les élections municipales du printemps 2020. Il appartiendra ensuite aux nouveaux élus de se prononcer sur la création de ce parc naturel régional en attendant l'avis de l'État et de la Région. En cas de feu vert, la démarche pourrait aboutir d'ici 7 à 10 ans. ■

**David Labardin**



La citadelle de Brouage pourrait devenir le symbole de ce parc naturel régional.

© D.R.



## ROCHEFORT

## La première école électronique de France ouvre ses portes

Le DJ Joachim Garraud était l'invité d'une conférence pour le lancement au conservatoire de musique.



Le DJ Joachim Garraud aux côtés du DJ Eugène de Rastignac et de Hervé Cocto. © S.L.

La première Electro school de France a ouvert ses portes début septembre au conservatoire de musique. Cet espace d'enseignement pédagogique sur la thématique des musiques électroniques est animé par le DJ Eugène de Rastignac.

Pour fêter l'événement, le service des Musiques actuelles Rochefort Océan a organisé, vendredi 20 septembre, une conférence, masterclass suivie d'un DJ set (enchaînement de morceaux préenregistrés). Elle a été animée par Hervé Cocto, le directeur de la société de conseil Music media consulting, et Joachim Garraud. Artiste multicasquette, ce dernier est musicien, patron de label, producteur et organisateur de festival.

**Le Littoral: Qu'est-ce qui vous a poussé à venir à Rochefort?**

Mon ami Hervé Cocto m'a parlé de l'ouverture de cette école. Il est venu rencontrer les élèves avec moi pour parler de son domaine qui relie la communication et les médias. Mais il y a quelques années, j'avais déjà rencontré le maire Hervé Blan-

ché. Nous avons parlé musique et il a su employer les bons mots. Jeune, dynamique, passionné de musique, il est un peu en avance ! Car certaines municipalités ont encore le réflexe de dire que la musique électronique ce n'est pas réellement de la musique. Etant venu d'un conservatoire, je peux me permettre de cautionner cette musique : j'ai un parcours acoustique et des formations de musiques traditionnelles.

**Quels conseils avez-vous donnés aux élèves?**

De laisser parler la passion en premier, de ne pas être motivé par l'argent ou le fait de devenir célèbre. Si c'est la passion qui les motive, je leur conseille d'être persévérant. Ça demande du temps, il ne faut pas croire que tout est immédiat.

**Que pensez-vous d'Eugène de Rastignac?**

Je pense qu'il n'a pas besoin de conseils. D'abord parce qu'il est bien entouré, ensuite parce que je pense qu'il a tout compris. Il est passionné par la musique et il parle avec son cœur ! ■ S.L.

## La transition écologique s'invite aux débats

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan a choisi de signer un Contrat de transition écologique. Des actions pour 1,5 million d'euros sont programmées.

L'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de la Caro (Communauté d'agglomération Rochefort Océan) avait des airs d'encéphalogramme plat, mercredi 25 septembre. Pour autant, quelques points ont soulevé des réactions de la part des élus communautaires. Ce fut, par exemple, le cas de la délibération consacrée à la signature du Contrat de transition écologique (CTE). Le plan Climat 2017 permet, en effet, de mettre les collectivités au cœur du dispositif et l'Agglomération de Rochefort a décidé de s'engouffrer dans la brèche. « Au total, ce sont 65 territoires qui se sont engagés dans cette démarche et quinze contrats ont été signés », a ainsi rappelé le président de la Caro, Hervé Blanché.

**Dans l'attente de la visite d'un ministre pour la signature**

Derrière la signature de contrat, il s'agit aussi de pouvoir mobiliser des crédits indispensables à la conduite des actions. Pour la Caro, cela s'élèvera à 1,5 million d'euros dont 567 000 euros seront portés par la communauté d'agglomération (263 000 euros sur fonds propres et 219 000 euros en autorisation de programme, ainsi que 85 000 en autorisation d'engagement).

Certains pourraient penser : encore une nouvelle contractualisation ? Mais lors des débats, Hervé Blanché a souligné qu'il ne s'agissait pas seulement d'intention, qu'il y avait des actions concrètes derrière ce CTE. « Par exemple, il y a la volonté de développer le réseau de chaleur, en lien avec l'entreprise Stelia, ou encore de mettre en avant une filière sur le liège. On songe également au lavage et au réemploi des



Le territoire du pays rochefortais s'engage dans la transition écologique. © Archives R.L.G.

## Quatre orientations

- « Développer, accélérer et amplifier l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle territoriale »
- « Promouvoir l'essor d'une économie circulaire dans les activités économiques liées à la mer et au littoral »
- « Promouvoir l'essor d'une économie circulaire dans les activités du bâtiment et des travaux publics »
- « Faire émerger une filière innovante de valorisation des matériaux composites »

peintures pour les activités du bâtiment », a détaillé l'élu.

Le programme se veut donc ambitieux et il ne manque plus qu'un feu vert pour que tout soit lancé. « Normalement, ce contrat devrait être signé courant novembre. On attend la visite d'un ministre. »

Pour autant, le conseiller communautaire, Rémi Letrou a émis un bémol. « La transition écologique, c'est quelque chose de global, pas uniquement orienté vers l'indus-

trie comme on nous le présente dans cette délibération. Toutes les propositions qui sont faites dans ce Contrat de transition écologique, c'est uniquement du recyclage, il faut plutôt prendre le problème à la source. L'économie circulaire, c'est quand on prévoit dès le départ comment le produit fabriqué peut être recyclé. Pour le polystyrène, on sait qu'il faudra le hacher. Recycler ne suffira pas. » ■

Ronan Le Goaster

## COMMUNIQUÉS

## ◆ Rochefort

## Cours et stages de gravure sur lino et bois

• Cours adultes le vendredi 9 heures/12 h 30 et 14 heures/17 h 30. 25€ la séance, 220€ les 10 séances.

• Cours jeunes (à partir de 7 ans) le mercredi 10 h 30/12 h 30. 10€ la séance, 85€ les 10 séances.

• L'Atelier propose également quatre stages de gravure : 12-13 octobre, 6-7-8 décembre, 21-22 mars 2020, 21-22-23 mai 2020. Ces stages s'adressent aux initiés comme aux débutants. Réalisation d'estampe depuis le croquis jusqu'à l'impression, à partir d'une plaque creusée (bois ou linoléum). Travail du graphisme, report sur plaque, creusage (gouges et couteaux), et impression (presse à rouleau, à relure). Les stages de 2 jours permettront de produire une image en noir et blanc ; et ceux de 3 jours, une image en 2 à 3 couleurs. Le matériel de gravure et d'impression est compris, 5 élèves maximum. Horaires : 9 heures/13 heures et 14 heures/17 h 30. Prix des 2 jours : 110€ - 3 jours : 150€. Renseignements : Juliette planque 07 78 76 17 91 et julietteplanque@gmail.com - Site : julietteplanque.com Atelier du Graffu, 3 rue Champlain, 17300 Rochefort.

## Conférence-débat

L'ASEPT Poitou-Charentes, le Centre Communal d'Action Sociale de Rochefort et les régimes de retraite vous invitent à une conférence sur le thème « Aliments : aliments, médicaments, boniments... ? ».

jeudi 10 octobre, à 14 h 30, au palais des congrès, 73 rue Touffaire à Rochefort. Ouvert à tous. Rens./inscriptions : ASEPT Poitou-Charentes au 05 46 97 53 02.

## Octobre rose :

## la course des Dames

Passionnées de footing ou simples marcheuses, rejoignez-nous pour effectuer une course ou une marche de 7 km (non chronométrées) en faveur du dépistage du cancer du sein au départ de la place Colbert, samedi 12 octobre, à 17 h 30. Retrait des dossards la veille de l'épreuve. Tarifs : de 5 à 10€. Renseignements : 06 73 56 20 91. Inscription en ligne avant le 4 octobre, sur le site [www.lesdames-octobrerose.fr](http://www.lesdames-octobrerose.fr)

## ◆ Echillais

## Café-concert

Echillais Solidarité Internationale organise un café-concert avec Nicolas Saint-Lanne, Bruno Papot et Robert Gaçon, samedi 28 septembre, à 20 h 30, au foyer municipal, au profit de ses actions humanitaires. Entrée : 15€. Réservations conseillées : 05 46 83 01 63 - echillais-solidarite@sfr.fr

## ◆ Port-des-Barques

## Nettoyage des plages

Dimanche 29 septembre, 3<sup>e</sup> chantier participatif du nettoyage des plages - Sensibilisation à la laisse de mer. Programme : Rdv à 10 h 30, à l'entrée de l'île Madame (traverser à pied la Passe aux Bœufs), et lancement du nettoyage à l'aide de la calèche de Madame.

## Entente des offices publics de l'habitat

Une société de coordination a été créée, regroupant les Offices publics de l'habitat de l'agglomération de La Rochelle, de l'Angoumois, de Rochefort Habitat Océan et de la Semis de Saintes. Une condition sine qua non afin de continuer d'exister puisque la loi impose un seuil minimum de 12 000 logements à gérer. « En nous regroupant, nous atteignons les 20 000 logements », a souligné Daniel Pacau.

Dans cette société de coopération, l'Office Public de l'Habitat Rochefort Océan injectera la somme de 25 000 euros. En conseil communautaire, Rémi Letrou s'est inquiété « d'un directeur qui prendra des décisions. Il y a une vraie difficulté sur le logement social et je crains que nous ne soyons pas complètement maîtres des décisions ». Président de l'OPH Rochefort Océan, Daniel Pacau confirme qu'il « faudra être vigilant même si nous avons déjà l'habitude de travailler ensemble. De toute façon, nous n'avons pas le choix. »

Alain Burnet a lui salué la décision prise. « Cela permet de conserver un opérateur public et c'était indispensable. C'est donc un bon choix et il faut s'en féliciter. »

## Le projet de Parc naturel régional présenté aux élus



Benjamin Haurit (micro en main) est venu présenter aux élus de la Caro le projet de Parc naturel régional. Dans ses propos, il a prévenu que le processus serait assez long. « Il faut, en général, compter entre 10 et 12 ans pour voir l'aboutissement de la création d'un parc naturel régional », a-t-il commenté. Ensuite une charte et un programme d'actions sont mis sur pied pour une durée de 15 ans. Parmi les critères essentiels à la réussite de cette entreprise, « il faut pouvoir justifier d'un ensemble remarquable ». © R.L.G.

## Les communiqués des communes et des associations sont GRATUITS.

Ils doivent nous parvenir au plus tard mercredi midi au 15 rue Dubois Meynardie - 17320 MARENNES ou par fax : 05 46 85 39 82 ou par mail : [studio@le-littoral.com](mailto:studio@le-littoral.com)

**Information :** Pour le confort de nos lecteurs, au cas où plusieurs communiqués reçus traiteraient du même événement, Le Littoral de la Charente-Maritime pourra être amené à ne garder que le plus complet. D'autre part, nous nous réservons la possibilité de synthétiser certaines informations pour des raisons de mise en page et de lisibilité.



# Bassin de Marennes



Pour contacter  
la rédaction  
redaction@le-littoral.com  
05 46 85 15 42

Journaliste  
David Labardin  
Port. 07 86 83 03 63

Correspondant local  
de presse secteur  
Bassin de Marennes

Gérard Raybaud



gerardraybaud17  
@hotmail.com  
05 46 85 60 52

## COMMUNIQUÉS

### ◆ Marennes

#### Spectacle

Vendredi 29 novembre, à 20 h 30, l'Estran accueillera la compagnie de l'Océan pour sa dernière comédie *Le pigeon sur le balcon*. Un moyen artistique pour la compagnie, d'aider financièrement l'association « Amitiés Voyants Non Voyants ». Réservation à l'office de tourisme de Marennes.

#### La Bigaille

- Vendredi 29 novembre, vernissage de l'exposition de Fabienne Maître-Devallon, à 19 h 30. Tarif : 1€ pour les non adhérents. Exposition jusqu'au 15 décembre.  
- Samedi 30 novembre, scène ouverte à partir de 21 heures. Tarif : 1€ pour les non adhérents.

#### Connaissance du Monde

L'association Marennes art et culture propose le film *Corée du Sud, le pays du matin calme* au cinéma L'Estran, samedi 30 novembre à 15 heures. Tarif 8€, réduit 6,50€, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et handicapés 3,50€. Rens. 06 60 17 00 43.

### ◆ Hiers-Brouage

#### Marché de l'Avent

Une vingtaine de créateurs et artisans y participeront dans la salle du Jeu de Paume, dans la citadelle de Brouage, où le Père Noël fera même un passage très attendu. Samedi 30 novembre de 14 à 18 heures et dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 10 heures à 18 heures. Entrée libre.

Chargée de clientèle  
Marennes - Oléron  
La Tremblade

Ghislaine Pain  
06 32 38 10 82

## Les ostréiculteurs du bassin de Marennes trustent les récompenses

Trois des quatre ostréiculteurs médaillés d'or au Concours des saveurs régionales sont issus du bassin de Marennes. Un coup de pouce pour les démarches commerciales.



A Saint-Just-Luzac, l'ostréiculteur Aurélien Suire enchaîne les récompenses depuis deux ans. © D.L.

Les ostréiculteurs du bassin de Marennes trustent les récompenses.

Trois des quatre ostréiculteurs médaillés d'or au Concours des saveurs régionales sont issus du bassin de Marennes. Un coup de pouce pour les démarches commerciales.

Bien sûr, les ostréiculteurs de Charente-Maritime sont nombreux à ne pas s'aventurer sur le terrain des concours, qu'il s'agisse du concours général agricole (fin février) en marge du Salon de l'agriculture, ou du Concours saveurs Nouvelle-Aquitaine, dont la remise des prix était

organisée le 19 novembre au CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat à Lagord. N'empêche, les ostréiculteurs du bassin de Marennes y ont fait forte impression en décrochant trois des quatre médailles d'or. Seul le casteloléronais Pierre Da Silva complète ce trio avec ses Spéciales de claires IGP Marennes Oléron.

### « Je voulais savoir où je me situais »

A Marennes, et plus précisément à La Cayenne, Benoît Volokove a décroché la première place dans la catégorie Spéciales de claires HCM (Huîtres de Charente-Maritime). Peu familier des concours, celui qui a pris les rênes de l'entreprise familiale il y a trois ans s'est fait convaincre par un voisin ostréiculteur de tenter sa chance. « Je voulais savoir où je me situais par rapport aux autres, alors c'est une vraie satisfaction. C'est aussi une fierté pour le personnel, et commercialement, il se peut qu'il y ait un impact sur la vente directe sur les marchés », se réjouit l'ostréiculteur. Les huîtres primées sont élues pendant trois ans dans le bassin Marennes Oléron, puis affinées pendant trois semaines dans des claires de Marennes ou de Saint-Just-Luzac.

Déjà titrée en 2017, puis vainqueur à deux reprises au concours général agricole en 2018, Aurélien Suire (Saint-Just-Luzac) a cette fois décroché une médaille d'or pour ses Pousses en claire Label rouge Marennes Oléron. « J'ai déjà averti nos clients et les retours sont très positifs,

c'est une belle reconnaissance d'autant plus qu'il s'agit d'un produit très haut de gamme. Ces prix apportent toujours de la crédibilité à notre travail », explique celle qui a pris en 2016 le relais de son père Jean-Pierre, ex-président du Groupement qualité Marennes Oléron. Ici comme chez les autres ostréiculteurs primés, des étiquettes seront apposées sur les bourriches pour informer les consommateurs.

### Retour gagnant au Gua

A quelques kilomètres de là, sur la commune du Gua, Amélie Allais et son mari (L'Huitrière de la Seudre) avaient renoncé aux concours en 2017, déçus du peu de retombées médiatiques après avoir décroché deux médailles d'or au Concours général agricole cette année-là. Des clients les ont finalement poussés à continuer en soulignant l'importance commerciale de ces distinctions sur les étals ou entre les allées du marché Rungis. Bilan : une médaille d'or pour leurs Fines de claires IGP Marennes Oléron. « Plusieurs particuliers sont déjà venus nous voir en apprenant sur les réseaux sociaux que nous avions gagné un prix », souligne Amélie Allais. L'entreprise s'est vue remettre son prix par le maire du Gua, Patrice Brouhard, présent le 19 novembre au CFA de Lagord en compagnie de Françoise de Roffignac, vice-présidente du Département en charge de l'Agriculture. ■

David Labardin

## SAINT-JUST LUZAC

### Des véhicules saisis sous l'œil des gendarmes

Le garagiste entreposait des véhicules devant chez lui. Ils ont été saisis en présence de la gendarmerie.



La police municipale et la gendarmerie étaient sur place pour sécuriser l'enlèvement des véhicules. © D.L.

Trois voitures et une caravane ont été enlevées mardi 26 novembre, en milieu de matinée, dans le village des Touches à Saint-Just-Luzac. Des véhicules non roulants et endommagés pour certains (accidentés, une roue manquante...) qui étaient entreposés devant le domicile de Marc Roulin, un riverain par ailleurs dirigeant d'une entreprise de dépannage auto-moto. En présence de la maire Ghislaine Bégu, la police municipale est

venue sécuriser l'opération, accompagnée par le Psig de Rochefort, les gendarmes de Marennes n'étant pas disponibles à ce moment-là. Dépitée devant le pas de sa porte, le propriétaire confie entreposer ces véhicules depuis un an environ en attendant de les remettre en état. Les autorités présentes sur place évoquent de leur côté une infraction au code de la route, et « une procédure qui dure depuis des années ». ■

David Labardin

### Trois présidents s'engagent pour le parc régional

Mickaël Vallet accueille Hervé Blanché et Jean-Pierre Tallieu vendredi 29 novembre à Marennes.

Ils ont lancé fin 2018 une étude d'opportunité sur la création d'un Parc naturel régional (PNR) du littoral charentais. Deux ans plus tard, le président de la communauté de communes du Bassin de Marennes Mickaël Vallet accueille ses homologues Jean-Pierre Tallieu (Cda Royan Atlantique) et Hervé Blanché (Cda Rochefort Océan) le 29 novembre à Marennes. L'occasion de réaffirmer leur engagement en faveur du projet et de commenter les premières conclusions de l'étude, maintenant que la phase de diagnostic est achevée (identification des atouts et fragilités du territoire, plus-value

d'un éventuel PNR...). Pour en savoir davantage, notamment sur la question du périmètre, il faudra toutefois attendre le rendu définitif de l'étude fin 2020. Comme le paysage politique ne sera peut-être pas le même après les élections municipales de mars 2020, on comprend l'intérêt, pour les présidents des trois intercommunalités, de réaffirmer leur attachement au projet. Un parc régional dont les missions seraient décidées par les élus, au contraire de projet de Parc national zones humides (PNZH) qui avait tant inquiété les acteurs locaux en 2011. ■

David Labardin



Mickaël Vallet et Hervé Blanché seront à Marennes en compagnie de Jean-Pierre Tallieu. © D.L.





# La fièvre du vendredi noir

Le « Black Friday » est devenu un moment important pour le chiffre d'affaires de nombre d'activités commerciales. PHOTO SAMEER AL-DOUNI/AFP

## « BLACK FRIDAY »

Cette tradition mercantile venue d'Amérique a conquis la France en trois ans. Les commerçants et leurs clients y trouvent leur compte... Mais ce rendez-vous dédié à l'hyperconsommation est de plus en plus contesté

Pages 2 à 4

**ROC ECLERC**

LA ROCHELLE  
2 boulevard Arthur Verd  
05 46 34 44 99

ROCHEFORT  
1 rue Denfert Rochereau  
46 99 61 05

Services : Pompes Funèbres, Marbrerie, Contrat obsèques

www.roc-eclerc.fr

## TRANSPORT

### Grève du 5 décembre : la SNCF à guichets fermés

Anticipant une forte mobilisation, l'entreprise ne vend plus de billets de train pour la période du 5 au 8 décembre. Le point sur la situation

Page 8

## CHARENTE-MARITIME

### Un nouveau Parc naturel en gestation



Le marais de Brouage, un site prisé. PHOTO J.-C. SOUNALET

Le Parc naturel régional du littoral charentais associera les intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort. À quoi cela va-t-il servir ?

Pages 14-15

## TOP 14/UBB-RACING 92

### Semi Radradra veut finir la saison en beauté

Pages 48-49

**Black Friday**  
VEN. 29 NOV

**-10%**  
de remise  
sur tout le  
magasin  
de 19h à 21h

**-50%**  
en bons d'achat\*  
sur toute la  
Déco de Noël

**-50%**  
en bons d'achat\* sur  
Prêt-à-porter  
et Nuit

**-30%**  
en bons d'achat\* sur  
Jouets de Noël  
(hors consoles et jeux vidéo)

**HYPER U**

LA ROCHELLE BEAULIEU  
Route de Nantes - Puilboreau  
www.hyperu-larochellebeaulieu.com

\* Bon d'achat valable 35 jours dès le lendemain de l'émission, dans le magasin émetteur sur tous les achats (hors carburant, gaz, livres, presse, services, parapharmacie et Carte Cadeau U). Non remboursable, utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur ou égal à la valeur faciale de ce bon d'achat. Cumulable avec d'autres bons d'achat. Les produits ayant donné lieu à un avantage client ne sont pas remboursés. Hors produits promotionnels en cours.



# Un modèle de parc iné

**AMÉNAGEMENT** 55<sup>e</sup> du genre, le Parc naturel régional du littoral charentais est en gestation. Il associera les intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort

David Briand  
d.briand@sudouest.fr

Ce matin à 11 h 30, les présidents des intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort tiennent une conférence de presse commune dans la cité ostréicole pour parler de l'opportunité de créer le Parc naturel régional (PNR) du littoral charentais. Le 55<sup>e</sup> du genre en France : il en existe 52 en France (1) métropolitaine et deux en Outre-Mer. Si la signification de ce label peut ne pas sauter aux yeux, ainsi que son logo (un ovale de couleur verte dans lequel est apposée une étoile blanche), les panneaux visibles à l'entrée des communes membres d'un PNR s'avèrent plus parlant : ils sont de couleur marron entourés d'un liseré blanc, avec ce texte inscrit en lettres capitales : « commune du parc naturel régional de... »

## 1 Un concept créé voilà un demi-siècle

« Les premières générations des PNR étaient considérées comme des bulles d'oxygène pour limiter le développement des métropoles sur certains territoires. Aujourd'hui, la conception d'un PNR a évolué. Ils reposent sur un véritable projet de développement basé sur les ressources et le patrimoine. » Sociologue urbaniste, Benjamin Haurit a résumé la genèse et la transformation de ce concept au cours des dernières années en distillant ce discours devant chaque Conseil communautaire.

C'est en 2016 que la réflexion a été entamée à l'échelle de ces

trois territoires, auquel s'était jointe l'île d'Oléron dans un premier temps (avant que l'abandon du projet de péage n'active une tendance isolationniste de la part d'une majorité d'élus insulaires).

C'est semble-t-il la volonté (inaboutie) de l'État de créer un parc national zones humides en 2011 autour du marais de Brouage, qui a accéléré cette cogitation au vu des séquelles que cette résolution imposée de Paris avait laissée (lire par ailleurs).

Plutôt que de subir dorénavant une décision imposée depuis Paris, « nous souhaitons nous organiser par nous-mêmes » avait déclaré Mickaël Vallet, le président de la Communauté de communes (CdC) du Bassin de Marennes en 2017.

## 2 Un label qui n'apporte pas de contraintes supplémentaires

Pour les élus, c'est un signe important : « Le territoire n'est pas mis sous cloche, à la différence d'un parc national par exemple », insistent de concert Mickaël Vallet et Hervé Blanché, président de l'Agglo de Rochefort. De même, il est fondé sur le principe d'une libre adhésion des communes. Contrairement à un Scot (Schéma de cohérence territoriale), il n'est pas opposable.

« C'est un outil de développement qui se base sur une charte », rappellent ses promoteurs.

## 3 Un ensemble qui pêche par un manque de cohérence...

En comparaison avec les pionniers du classement PNR que



Le marais de Brouage est très prisé par les promeneurs. PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOULAIET

constituent l'Armorique (au centre de la Bretagne) ou la Camargue par exemple, celui soumis ici à l'étude est une cohabitation de territoires qui disposent chacun de leur propre identité.

D'autres incertitudes demeurent, à ce stade : le périmètre n'est pas encore défini. Ainsi des communes au sud de l'Agglo de La Ro-

chelle, comme Yves, au sud d'Annis Sud (Ballon) ou encore située le long de la vallée de l'Arnoul peuvent prétendre intégrer cette entité.

D'avantage qu'une histoire commune, le défi représenté ici est « d'expérimenter un nouveau modèle de PNR », expose Benjamin Haurit.

## 4 ... mais des problématiques de territoire communes

Reste qu'une problématique commune a été dégagée : il s'agit de territoires d'estuaires où alternent hautes terres et basses terres. Avec le défi de conquérir ou défendre ces paysages face aux inondations, submersions, érosions.

## « Ces parcs ne sont pas des "machins" »



Yann Hélaré a présidé pendant dix ans le Parc naturel du Marais poitevin. ARCHIVES X. LÉOTY

**YANN HÉLARÉ** L'ancien président du Parc naturel régional du Marais poitevin et actuel vice-président du réseau des Grands sites de France explique l'intérêt de ces labels pour les territoires concernés

Actuel adjoint au maire de La Rochelle, Yann Hélaré est vice-président du réseau des Grands Sites de France. Il a aussi présidé aux destinées du Parc naturel régional du Marais poitevin durant dix ans (jusqu'en 2016), il en demeure un membre du bureau. Fort de cette expérience, il explique ici en quoi ces labels représentent des opportunités pour la préservation et le développement des milieux.

« Sud Ouest » La mise en place d'un Parc naturel régional serait-elle bénéfique au littoral charentais ?

Yann Hélaré Bien entendu. Le territoire le mérite. Comme pour le Marais poitevin en son temps, ce classement pour le marais de Brouage et l'estuaire de la Charente est une très bonne chose. Elles incluent d'importantes zones humi-

des dont on sait le rôle qu'elles peuvent jouer pour le climat.

En quoi ce type de classement est-il utile ?

Sur des territoires remarquables, ces labels permettent de diffuser les bonnes pratiques pour conserver le milieu et développer les sites. Car l'idée, ce n'est pas de faire de ces zones des sanctuaires. Il s'agit au contraire d'accompagner les activités humaines et de les faire cohabiter en harmonie sans détruire l'outil magnifique sur lequel elles prospèrent.

L'intérêt principal ne réside-t-il pas dans l'essor touristique que la labellisation entraîne ?

Non, ce n'est pas qu'un outil touristique. Par exemple, cela permet d'harmoniser les pratiques agrico-

les afin d'éviter tout risque pour le milieu naturel. Cela se fait en totale concertation parce que, je rappelle, que les parcs naturels régionaux n'ont pas de pouvoir de police. On ne contraint personne, on convainc de l'intérêt. C'est une alchimie à trouver mais une fois qu'elle existe, c'est gagné. Car ces parcs ne sont en aucun cas des « machins ».

La vocation touristique est tout de même bel et bien présente dans ce type de démarche ?

Bien entendu, c'est indéniable. Le classement en Grand Site de France représente une augmentation immédiate de 30 % de la fréquentation touristique du site en question. En 2016, en France, sur les 85 millions de visiteurs étrangers, 33 millions se sont rendus dans un des Grands Sites de France (1). À no-

ter que le marais de Brouage et l'estuaire de la Charente sont d'ailleurs candidats à devenir un jour des Grands Sites de France. C'est en instruction mais cela peut durer longtemps. Ça a parfois duré 25 ans.

N'y a-t-il pas un risque pour ces sites de voir tout à coup arriver un tourisme de masse ?

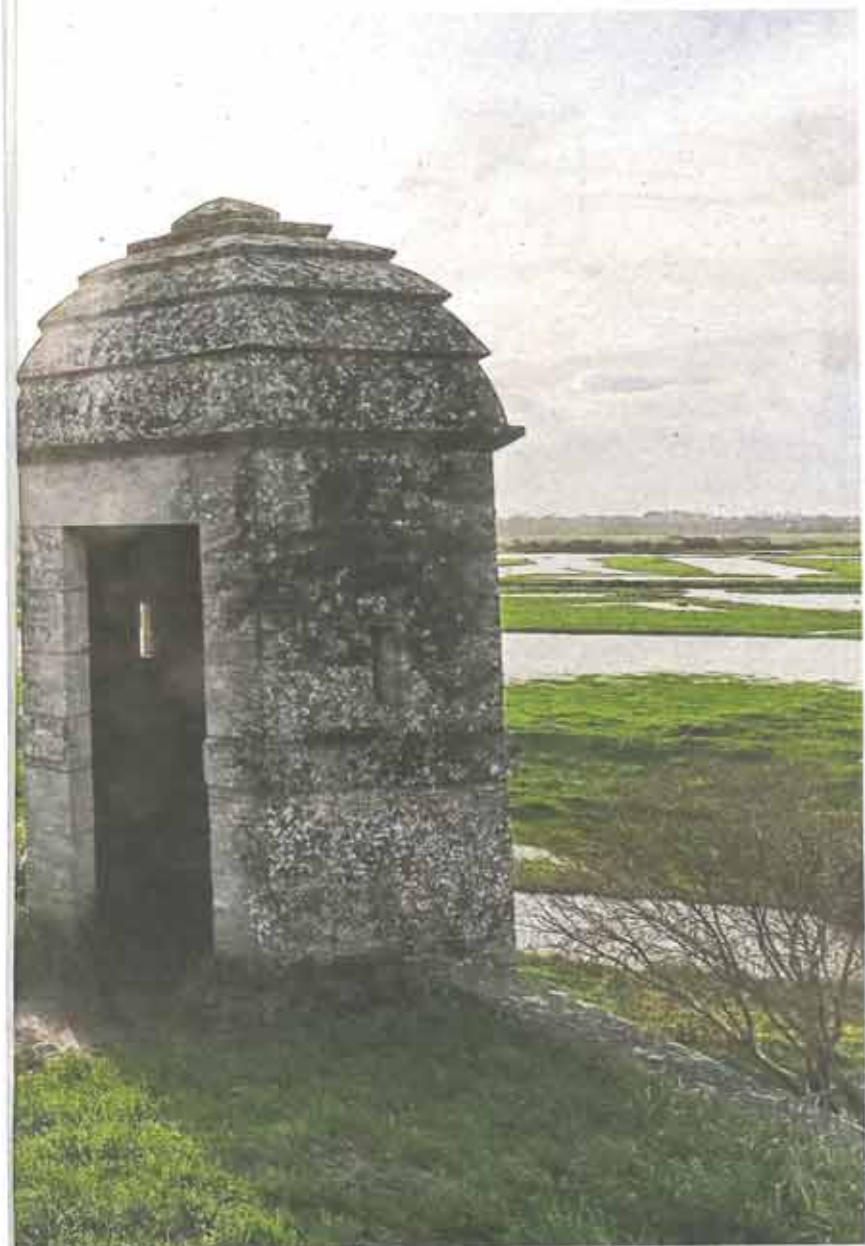
Non, car justement tout l'intérêt des longs délais d'instruction réside dans le travail en amont qui doit être réalisé pour prévoir l'accueil du public. Sans ce travail, pas de labellisation. Mais une fois classés, ces sites sont très prisés du public, y compris étranger, car il sait qu'il va y trouver de bonnes conditions pour s'y mouvoir ou y séjourner.

Recueilli par Luc Boumiane

(1) Ils sont au nombre de 19 aujourd'hui.



dit



Pour être classé, le territoire reconnu doit présenter « un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national », en l'occurrence les zones humides. « Un PNR est un peu comme une agence d'urbanisme en milieu rural », reprend Mickaël Vallet. Il peut aussi servir de levier pour attirer des fonds européens. Et bien sûr, favoriser la promotion touris-

tique de ces territoires. En attendant, près de dix ans seront nécessaires avant l'adoption de ce PNR.

(1) Dont quatre situés, en partie au moins, en Nouvelle-Aquitaine : Landes de Gascogne depuis 1970, Périgord Limousin depuis 1998, Millevaches en Limousin depuis 1994, marais Poitevin entre 1979 et 1996 puis depuis 2014 et le Médoc depuis 2019. Deux autres sont en cours : Montagne basque et Gâtine poitevine.

#### D'AUTRES CLASSEMENTS EXISTENT

**PARC NATIONAL** Peut-être le plus connu et le plus contraignant de tous. La France en compte 11 en métropole et 3 en Outre-Mer. Les plus connus se situent dans les zones de montagne (Pyrénées, Vanoise, Écrins). À noter qu'à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007, le gouvernement avait décidé de créer trois nouveaux parcs centrés sur trois écosystèmes : feuillus de plaine (le parc des Forêts créé en 2019 sur le plateau de Langres), méditerranéen (celui des Calanques établi en 2012). Et zone humide : trois sites avaient été présélectionnés : val d'Allier nord, basse vallée du Doubs et marais de Brouage. Confronté à des oppositions locales, il n'a pas vu le jour et a été relancé en Bourbonnais.

**PARC NATUREL MARIN** Pendant maritime, ils ont été mis en place à partir de 2006 et sont aujourd'hui neuf, dont le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, né en 2015.

**GRAND SITE DE FRANCE** Créé en 2000, le réseau des grands Sites de France compte aujourd'hui 47 Grands Sites membres, soit 19 sites déjà labellisés dont le marais Poitevin (depuis 2010) et près d'une trentaine en attente, dont l'estuaire de Rochefort - Arsenal de Rochefort.

Déjà classés au titre de la loi de 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque », ces sites doivent vouloir préserver « un esprit des lieux ». Le marais de Brouage pourrait candidater : l'ex golfe de Saintonge est classé depuis 2011.

**RÉSERVES NATURELLES NATIONALES** Outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques, il en existe 167 en France dont quatre dans le département : baie de l'Aiguillon, Lilleau des Nigres et marais d'Yves et Moëze-Oléron.

## Permis de construire pas respecté

### SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

Le permis de construire d'un capitaine d'industrie est taxé d'irrégularité

Connue aussi comme un havre de paix pour des artistes, hommes politiques et capitaines d'industrie, l'île de Ré oscille entre mise en avant de ces personnalités ou application du principe de discrétion de ces dernières. À Saint-Clément-des-Baleines, un petit événement dans le registre architectural avec son permis de construire, concernant un important chef d'entreprise, Hubert de Boisredon d'Assier, président-directeur général de l'entreprise Armor (1), a émergé.

Le permis de construire déposé par la société civile immobilière ALRÉ, basée à Nantes et dont l'un des gérants est Hubert de Boisredon, « est taxé d'irrégularité », dit Gilles Duval, le maire de Saint-Clément-des-Baleines.

Le premier édile précise que le permis (concernant une surélévation du bâtiment existant situé en centre bourg), accordé le 11 juillet 2018, n'a pas été respecté en ce qui concerne les travaux déjà effectués.

#### Chantier arrêté

Le maire, qui n'est pas un boute-feu, ne cache pas qu'un arrangement (dans la légalité s'entend) était possible pour régler le pro-



La surélévation est le sujet qui fâche. PHOTO JOCELYNE BARGAIN

blème « mais un voisin a fait un constat d'huissier » concernant la contradiction entre le permis, la réglementation et les travaux. Ce constat date du 24 septembre dernier. Gilles Duval ajuste cependant que son personnel assermenté a aussi fait son travail concernant ce dossier. Le chantier, du fait des interventions croisées, est donc arrêté.

De son côté, l'architecte rétais, Christophe Ducharme, fait part de son étonnement quant à l'intérêt de ce dossier. S'il concède qu'il y a en effet eu démolition d'une partie ancienne qui n'aurait pas dû l'être (la partie démolie a été remplacée par une structure en parpaings), il précise que la surélévation ne pouvait pas s'appuyer sur la structure existante. Et de considérer qu'en cherchant

la petite bête, il est toujours possible de faire arrêter un chantier.

#### Quid des travaux effectués ?

Enfin, l'architecte dit qu'un permis modificatif a été déposé. Se pose cependant encore la question de savoir s'il sera accepté. Quid également de ce qui a été déjà construit, à savoir démolition ou pas (au sens d'une remise en état avec les travaux qui n'étaient pas dans les clous) ?

Joint par téléphone, Hubert de Boisredon a indiqué à « Sud Ouest » ne pas avoir de commentaire à faire sur ce sujet. **Éric Chauveau**

(1) Société experte en technologies d'impression comptant 1 850 collaborateurs répartis sur 25 sites industriels.

**VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 NOVEMBRE\***

**3,95 LE KG**

**Origine FRANCE**

**CANARD À FOIE GRAS DU SUD-OUEST**

ICHALOSSE  
CARCASSE  
GERS  
LAHRES  
PÉRIGORD  
QUERCY

**CUISSES DE CANARD À CONFIRE DU PÉRIGORD FRAIS X4 DELMOND L'ORIGINAL**

1,8 kg environ

## À NE PAS RATER.



**VOTRE CALENDRIER DE L'AVENT OFFERT<sup>TM</sup>**

DÈS 50€ D'ACHAT

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour. [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

\* Selon horaires et jours d'ouverture. Remise en magasin et sur [intermarche.com](http://intermarche.com).  
(1) Cette vente, dans la limite des stocks disponibles uniquement vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019 dès 50 € d'achat dans les Intermarché participants. Voir actualité sur : <http://intermarche.com/intermarche-avent>.  
S.A.S. REGALY ETE-VIANG - RCS 501 161 170. S.A.S. au capital de 49 000 €. Sous réserve d'erreurs typographiques. Photos non contractuelles. Suggestions de participation. Créateur : Agence Romancé. Préparé : Hémisphères & Co. Dans les Intermarché participants 2019.

**Intermarché**

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



## MARENNES-HIERS-BROUAGE

# Le Parc naturel, « un projet sur dix ans »

C'est vendredi 29 novembre, en fin de matinée, qu'a eu lieu la présentation officielle du Parc naturel régional (PNR) du littoral charentais (lire notre édition de ce vendredi 29 novembre), lors d'un rapport d'étape. C'est dans les locaux de la Communauté de communes du Bassin de Marennes que les présidents des trois collectivités partenaires ont convoqué la presse pour cette occasion : Jean-Pierre Tallieu, président de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique, Hervé Blanché, président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, et Mickaël Vallet, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

La Région Nouvelle-Aquitaine était également représentée, puisqu'au vu des textes législatifs en vigueur un tel projet de PNR doit être porté au niveau régional.

## Première année d'étude

Benjamin Haurit, mandataire du groupement d'étude en charge du montage du projet, a donné les informations techniques qui ont déjà été développées dans notre dossier. Il a rappelé les cinq critères nécessaires à la mise en place d'un tel projet : un ensei-



Le comité de pilotage du futur Parc naturel régional du littoral charentais s'est réuni vendredi. PHOTO D.F.

ble remarquable et fragile, une cohérence et une pertinence de territoire, une détermination des collectivités et des acteurs locaux, une capacité à conduire le projet et une charte de qualité entre les différents porteurs du projet.

Il déclare : « Quatre défis sont à relever : l'adaptation et l'anticipation sur les changements climatiques ; la promotion de nouveaux équilibres entre le littoral et l'arrière-pays ; la poursuite de filières d'excellence, le PNR étant un outil de valorisation et enfin l'amélioration de la visibilité des politiques publiques. » Jean-Pierre Tallieu a souligné le rôle de Mickaël

Vallet, à l'initiative du projet et qui a su convaincre les collectivités voisines. Il déclare : « C'est un projet sur dix ans que les mouvements électoraux ne doivent pas freiner car tout est positif et non contraignant. » Hervé Blanché précise : « Au final, chaque commune aura le choix d'adhérer ou pas. » Mickaël Vallet conclut : « Cette première année d'étude dégage des éléments fondamentaux et notamment nos biens communs et vulnérables. » C'est tout l'enjeu du futur PNR que de protéger cette richesse commune.

Daniel Feixes

## ÉCHOS DE MARENNES-OLÉRON



Le grand chœur de l'abbaye aux Dames de Saintes était à Marennes-Hiers-Brouage. PHOTO DANIEL FEIXES

## Concert pédagogique à l'Estran

**MARENNES-HIERS-BROUAGE** Les élèves des cinq classes de 6<sup>e</sup> du collège Jean-Hay de Marennes ont assisté le 25 novembre en matinée, dans la salle de l'Estran, à un concert pédagogique donné par le grand chœur de l'abbaye aux Dames de Saintes. Cette médiation culturelle à l'attention des écoles primaires et des collèges a lieu plusieurs fois par an. Lundi, 40 choristes étaient dirigés par la cheffe de chœur Céline Millié, accompagnés au piano par Guillaume Corti. L'objectif est de faire découvrir le chant choral aux élèves, tout en étant acteurs du concert. Dans ce but, le chœur a interprété trois extraits du « Requiem » de Mozart. Chaque extrait a donné prétexte à la présentation de chaque type de voix, à la découverte des paramètres du son et à entendre plusieurs interprétations. Les élèves ont proposé des variantes qui ont été exécutées par le chœur. Certains jeunes ont même pris la direction du chœur et proposé leur propre interprétation. Les élèves ont quitté la salle enchantés de leur expérience, et

les chanteurs, tout comme leurs accompagnants, avaient un sourire qui en disait long. Peut-être ce concert a-t-il fait naître des vocations...

## Les nouveaux locaux de la Coop inaugurés

**BOURCEFRANC-LE-CHAPUS** Jeudi 28 novembre en soirée, la supérette Coop de Bourcefranc-le-Chapus était inaugurée après des travaux d'agrandissement et de rénovation. C'est donc dans un commerce flamboyant neuf que Wilfried et Melissa Mouton, les gérants de la supérette, recevaient à cette occasion Olivier Feno-Feydel, directeur des enseignes de proximité du groupe Coop Atlantique, Mickaël Guilbert président de l'Association bourcefranaise des artisans et commerçants, et d'autres invités. Le magasin de distribution existant depuis de nombreuses années déjà vient d'agrandir sa surface de vente de 60 m<sup>2</sup> passant ainsi à 241 m<sup>2</sup> à disposition de la clientèle. M. Feno-Feydel précisait que 4 500 produits sont référencés en rayons. Guy Proteau, maire de Bourcefranc, déclarait : « Ce magasin participe au dynamisme de notre commune ».

## SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

# Le Lions'Club apporte un soutien de poids à la SNSM

Il pleuvait encore ce vendredi 29 novembre en début de soirée, mais dans les locaux de la SNSM l'ambiance était des plus chaleureuses au moment où le Lions Club Oléron est venu remettre au président de la station Jean-François Vitet un chèque de 20 000 euros, fruit de la vente des œuvres exposées au cours des différentes expositions « Couleurs de mer », augmenté par le Club qui voulait « marquer le coup ». Un don destiné au financement du nouveau canot de sauvetage prévu pour 2020. « C'est la somme la plus importante jamais remise par notre Club, commentait le président du Lions Yves Murat. Nous sommes fiers de cette contribution conséquente au profit d'une action majeure de notre territoire insulaire. »

## Canot toutes options

Réunis autour de Jean-François Vitet, les sauveteurs ont salué une nouvelle fois l'initiative conjointe du Lions et de municipalité qui va permettre à la station d'acquiescer le canot toutes options, d'un coût de 422 000 euros, qui sera livré en 2020. « Nous serons la première station en Nouvelle-Aquitaine à bénéficier d'un tel équipe-



C'est un chèque de 20 000 euros qui a été remis vendredi. PH. C.P.

ment et nous en sommes très reconnaissants à vous tous. » À l'événement important, affluence notable puisqu'autour du maire Christophe Sueur étaient présents de nombreux élus locaux : « Nous sommes heureux d'être partenaires d'une opération aussi réussie, se réjouissait-il. Non seulement par le prêt des salles Gambetta et de l'ancienne criée pour les différentes ventes altruistes organisées par le Lions » mais également parce que la commune a elle-même acheté plusieurs œuvres exposées depuis la salle du conseil municipal.

Mieux encore, au nom de la collectivité, le maire a remis au prési-

dent du Lions et à destination de l'ensemble des membres du club, la médaille de la Ville en remerciement à l'action menée depuis 42 ans au service de la vie locale. Une distinction reçue avec émotion par le président et ses pairs, qui ont d'ores et déjà annoncé par la voix de son initiation Jacques Fadat que l'exposition-vente Couleurs de Mer aura une descendance, d'autres manifestations destinées à récolter des fonds à destination de grandes causes locales, en s'appuyant sur la générosité d'artistes mais aussi pourquoi pas de créateurs oléronais.

C. P.



Wilfried et Melissa Mouton, leurs employés et Guy Proteau, le maire de Bourcefranc. PHOTO DANIEL FEIXES

## CORRESPONDANTS

**Marennes, Bourcefranc, Le Gua**  
Daniel Feixes  
Tél. 06 59 03 61 00.  
Courriel : danielfeixes@orange.fr  
Couvre également les communes de Hiers-Brouage, Nieulle-sur-Seudre, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin.

**Le Château d'Oléron**  
Stéphanie Gollard  
Tél. 07 69 90 05 45.

Courriel : stephaniegollard@gmail.com.  
Couvre également Dolus-d'Oléron, Le Grand-Village-Plage et Saint-Trojan-les-Bains.

**Saint-Pierre-d'Oléron**  
Corine Pelletier  
Tél. 06 98 49 95 69.  
Courriel : presse.nordoleron@orange.fr



# Bassin de Marennes

## MARENNES

### Parc naturel régional, les trois présidents veulent convaincre

Réunis le 29 novembre à Marennes, les présidents d'intercommunalités Mickaël Vallet, Hervé Blanché et Jean-Pierre Tallieu ont tenu à rassurer les futurs élus.



Hervé Blanché, Jean-Pierre Tallieu et Mickaël Vallet tiennent à convaincre les futurs élus à l'issue des élections municipales de mars 2020. © D. L.

d'ailleurs précisé Jean-Pierre Tallieu (Cda Royan Atlantique).

#### Rien à voir avec le PNZH en 2011

Tour à tour, les présidents des trois conseils communautaires, qui affichent des sensibilités politiques différentes, ont tenu à prévenir les futurs élus. « Que les choses soient claires, il ne s'agit pas d'imposer des contraintes au territoire, c'est ce qu'il faudra expliquer en faisant preuve de pédagogie », a par exemple martelé Hervé Blanché (Cda Rochefort). De son côté, Mickaël Vallet a rappelé qu'aucun élu actuel ne s'était opposé au projet lors de sa présentation dans les trois conseils communautaires. Rien à voir avec le projet de Parc national zones humides (PNZH), donc, qui avait vu la quasi-totalité des élus locaux monter au créneau en 2011 contre cette « mise sous cloche » des marais.

Quoi qu'il en soit, toutes les communes n'auraient aucune obligation d'adhérer si le parc régional voyait le jour. « Dans le PNR de Brière, par exemple, toutes les communes ne sont pas entrées tout de suite, mais une fois qu'elles l'ont fait, aucune n'en est sortie », a rappelé Mickaël Vallet. L'étude d'opportunité va maintenant se poursuivre jusqu'en fin d'année prochaine, et les trois hommes espèrent que l'unanimité des élus sera toujours de mise. Cette démarche, qui devra recevoir l'aval de la Région, de la préfecture, du Conseil national de la protection de la nature et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, fera l'objet d'une charte pour que les élus décident du champ d'action de ce parc régional. Il pourrait voir le jour à l'horizon 2030, par décret du ministère de l'Environnement. ■

David Labardin

Pour contacter la rédaction  
redaction@le-littoral.com  
05 46 85 15 42

Journaliste  
David Labardin  
Port. 07 86 83 03 63

Correspondant local de presse secteur Bassin de Marennes

Gérard Raybaud



gerardraybaud17@hotmail.com  
05 46 85 60 52

## COMMUNIQUÉS

### ◆ Marennes

#### L'atelier créatif marennais au Téléthon

Les adhérentes ont confectionné des petits pains Noël ainsi que des gâteaux qui seront vendus au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon), vendredi 6 et samedi 7 décembre, de 18 h 30 à 21 heures, au Centre d'animation et de loisirs.

#### Marché de Noël

Dimanche 8 décembre, l'Ehpad de Marennes et l'association Euréka Marennes organisent leur traditionnel marché de Noël, de 10 h 30 à 17 h 30. Spectacle gratuit à partir de 14 h 30 avec Back-Up. Vente de créations des résidents, boissons, crêpes, gourmandises, tombola.

#### Info énergie

Mercredi 11 décembre, permanence Info énergie, de 14 h 30 à 17 h 30. Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et des économies d'énergie, la CdC du Bassin de Marennes propose des permanences de l'Espace Info Énergie. Objectif : informer et accompagner les habitants pour toutes questions techniques et financières liées à l'énergie, et pour leurs projets de rénovation ou de construction neuve d'un logement.

Sur rdv auprès de Valentine Bizet au 05 46 22 19 36 - v.bizet@agglo-royan.fr

Chargée de clientèle  
Marennes - Oléron  
La Tremblade

Ghislaine Pain  
06 32 38 10 82

D'ici 10 ans, le bassin de Marennes, le pays royanais et le pays rochefortais seront peut-être réunis au sein d'un parc naturel régional (PNR) du littoral charentais. L'élevage extensif sera florissant, avec une viande labellisée, les productions en circuit court seront légion, l'éco-tourisme dopera l'économie, et d'importants moyens seront déployés pour la préservation des espaces naturels. Le parc travaillera aussi sur les équilibres sociaux territoriaux, pour ne plus voir les familles modestes concentrées dans les terres, et accompagnera les communes sur les questions d'ingénierie. Sa renommée sera comparable à celle

de ses voisins des Landes ou du marais poitevin.

#### « Cette démarche œuvre pour le bien commun »

S'il ne s'agit pour l'heure que d'un scénario de science-fiction, les présidents des trois intercommunalités croient dur comme fer au projet. Mickaël Vallet, Hervé Blanché et Jean-Pierre Tallieu se sont retrouvés le 29 novembre à Marennes pour commenter la première phase de l'étude d'opportunité lancée en 2017. « L'antichambre du projet de parc », dit Mickaël Vallet, président de la Communauté de communes du bassin de Marennes.

Premier enseignement de ce travail confié à quatre bureaux d'études : tous les critères sont remplis pour aller plus loin dans la démarche, à savoir la question de l'identité du territoire, la prise en compte d'un espace remarquable à préserver ou la détermination des acteurs locaux. Reste l'inquiétude des élections municipales de mars 2020 qui pourraient rebattre les cartes. « C'est un projet qui ne va pas aboutir avant une dizaine d'années, quels que soient les mouvements électoraux du territoire. C'est évidemment un souci, il faut bien faire comprendre que cette démarche œuvre pour le bien commun, qu'elle n'est pas du tout contraignante », a

## Comme un air de fêtes au Jeu de paume

Le marché de l'Avent a rempli la salle des fêtes d'exposants et de visiteurs.

L'association Les Arts et nous organise cette manifestation chaque année le 4<sup>e</sup> week-end avant Noël. Une vingtaine d'artisans et créateurs ont proposé, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, le produit de leur savoir-faire et de leur imagination à des visiteurs souvent conquis, quelquefois étonnés mais toujours satisfaits. Céramiques, miel, objets en carton, pains Noël en tissu, bonnets et écharpes, chaque table était une tentation pour les chalandes. Les bénévoles de Les Arts et nous étaient omniprésents, prêts à renseigner les visiteurs et officiant dans la cuisine de la salle pour préparer le café, le thé ou le chocolat bienvenu pour les réchauffer.

La prochaine animation aura lieu les 7 et 8 décembre de 13 à 18 heures. Ce sera un autre marché de ce type rue de la Grotte, pour célébrer la saint Nicolas. Les visiteurs qui portent ce prénom seront récompensés car : « Si tu t'appelles Nicolas, t'auras un chocolat ». ■

G.R.



Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses. © G.R.



# 'Oléron

le 9 avril 2021

ILE D'OLÉRON

## L'île se rapproche du parc naturel régional

Trois ans et demi après avoir quitté le navire, le territoire envisage de rejoindre le PNR des marais charentais. Le président de la Communauté de l'île d'Oléron, Michel Parent, n'y est pas opposé.



Les marais oléronais, comme ici aux alentours de Boyardville, pourraient bientôt intégrer le projet de parc naturel régional.  
© OT Marennes Oléron

La hache de guerre semble maintenant enterrée. Au plus fort de la polémique sur l'instauration d'un péage, avec l'opposition de plusieurs élus continentaux, l'île d'Oléron avait, fin 2017, claqué la porte du projet de parc naturel régional (PNR) dit « des marais charentais ». Un dossier désormais porté par le bassin de Marennes, le pays royanais et le pays rochefortais. Mais les élus ne sont plus les mêmes et de l'eau est passée sous les ponts. Le mois dernier, à la veille d'une réunion prévue sur le sujet à Rochefort, le président de la Communauté de l'île d'Oléron, Michel Parent laissait d'ailleurs la porte ouverte. Elle l'est plus que ja-

mais aujourd'hui.

Les échanges, qui se sont tenus le 12 mars au siège de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (Caro), semblent avoir été constructifs. « D'un point de vue personnel, je ne suis pas hostile à l'idée de rejoindre ce parc naturel régional, à condition qu'il n'y ait pas de contraintes supplémentaires », précise Michel Parent. Une nouvelle réunion vient de se tenir le 8 avril à Saint-Pierre d'Oléron.

Bien qu'il soit trop tôt pour en connaître les principaux enseignements, le président de la Caro, Hervé Blanché, et son homologue du bassin de Marennes, Patrice Brouhard, sont venus présenter la démarche en

bureau communautaire oléronais devant les huit maires insulaires. Grand spécialiste des marais, ancien maître de conférences à l'Université de Poitiers (droit rural, droit de l'environnement), l'élu Jean-Marie Gilardeau (Saint-Agnant) était également présent. La position des élus oléronais ne devrait plus tarder.

**« Nous avons intérêt à travailler ensemble »**

Sans présager de leur décision, Patrice Brouhard se réjouit en tout cas de ce rapprochement. « C'est une bonne chose, nous avons tous intérêt à travailler ensemble, nous serons plus forts si les quatre intercommunalités

### Un outil d'aménagement

Sans commune mesure avec le projet de Parc national zone humide (PNZH) qui avait « mis le feu » au marais de Brouage en 2010, un parc naturel régional (PNR) ne constitue en aucun cas un document d'urbanisme réglementant l'existant. Ses missions prioritaires regroupent la gestion de l'eau, le maintien des activités primaires ou encore l'anticipation des changements climatiques. Le parc naturel régional pourrait aussi activer des politiques publiques sur le logement des saisonniers, valoriser les savoir-faire d'excellence dans l'ostréiculture, dans l'élevage, relancer des activités historiques en perte de vitesse comme la saliculture. Un outil d'aménagement, pas de protection. La création d'un label pour la viande, produite dans son périmètre, est également envisagée. Un laboratoire à ciel ouvert pour le développement durable, à l'image du tri sélectif qui a d'abord vu le jour dans les parcs régionaux avant de se généraliser à la France entière. Précision importante : chaque commune située dans le périmètre choisi pourra décider, ou non, de s'associer à la démarche.

s'engagent dans ce projet », explique-t-il. Mais le chemin est encore long puisque la création de ce 54<sup>e</sup> parc naturel régional français, par décret du ministère de l'Environnement, n'est pas attendue avant 2027-2030. Reste à en connaître le périmètre exact, alors qu'un rapprochement avec la Saintonge a également été initié. ■

David Labardin



CONTACTEZ L'ADMR  
PROCHE DE CHEZ VOUS !

**L'ADMR RECRUTE**

 N°Azur 10810 600 448  
0810 600 448

# Expatriés La tentation du retour



La France compte environ 2,5 millions d'expatriés répartis sur tout le globe. SHUTTERSTOCK

## SOCIÉTÉ

Confinements, fermetures aux frontières et remises en question des parcours individuels... Avec la crise sanitaire et ses conséquences, les Français de l'étranger sont de plus en plus nombreux à envisager un retour au pays. **Pages 2-3**

 **LIQUIDATION TOTALE**  
AVANT TRAVAUX

PUILBOREAU / ZAC BEAULIEU - 60 Rue du 18 Juin  
lacompaniedulit.com/magasins

## SANTÉ

**Troisième dose, stratégies...**  
**Le point sur la vaccination**  
Le ministère de la Santé peaufine une nouvelle version de campagne vaccinale  
**Page 7**

## CHARENTE-MARITIME

# L'ambitieux projet pour nos marais



XAVIER LEOTY / « SUD OUEST »

La démarche visant à créer un Parc naturel régional des marais du littoral charentais est engagée. Il s'agit d'en faire le 8<sup>e</sup> PNR de Nouvelle-Aquitaine. **P. 14-15**

## LIVRES

**Mohamed Mbougar Sarr,**  
**prix Goncourt 2021**  
**Page 43**

SAMEDI 6 NOVEMBRE - 11 H 45

- Pass sanitaire obligatoire -



**HIPPODROME**  
CHATELAILLON-PLAGE

**VENEZ ! VIVEZ ! VIBREZ !**

**GRANDE TOMBOLA**  
avec un séjour à la thalasso  
La Grande Terrasse à gagner !

DISTRIBUTION DE BONS DE JEUX D'UNE VALEUR 6 €  
POUR JOUER AU CASINO DE CHATELAILLON !\*

\*pour les 300 premières entrées payantes

**ANIMATIONS GRATUITES POUR LES ENFANTS**



## PONT DE L'ÎLE DE RÉ

## « Péage gratuit » : près de 9 000 euros de pertes

Samedi et lundi derniers, les gilets jaunes ont ouvert les barrières, causant des pertes financières pour le Département

Non, l'argent du péage de l'île de Ré ne tombe pas dans les poches de multinationales comme Vinci ou Eiffage, ni dans celles de l'État. Il revient au Département de Charente-Maritime. À la fin de ce week-end prolongé de la Toussaint, ce seront près de 9 000 euros qui ne sont pas entrés dans les caisses.

Samedi 30 octobre, juste avant la manifestation anti-passe sanitaire, entre 10 h 30 et midi, une trentaine de gilets jaunes a ouvert la barrière du péage du pont de l'île de Ré pour dénoncer « la hausse des taxes et la dégradation du pouvoir d'achat des Français », laissant ainsi passer 1109 automobilistes dont une grande partie de touristes trop heureux de s'exonérer des 8 euros de passage pour une voiture. Pour cette seule action, la perte est estimée à environ 4 785 euros.

## Pas de plainte

Lundi 1<sup>er</sup> novembre, nouvelle manifestation des gilets jaunes. Ils sont une cinquan-



L'opération a duré à chaque fois environ deux heures.

ROMUALD AUGÉ

taine cette fois et occupent le péage de 10 h 20 à midi. 933 véhicules passeront dans ce laps de temps, ce qui engendrera environ 4 127 euros de pertes.

Ce n'est pas la première fois que les manifestants prennent d'assaut le péage de l'île de Ré. Le Département, fidèle à sa politique, a confirmé qu'il ne déposera pas plainte. **Sophie Carbonnel**

d'une maladie respiratoire. Les investigations se poursuivent pour déterminer l'origine exacte du sinistre.

## Un marin évacué à l'hôpital par l'hélicoptère de la marine nationale

**LA ROCHELLE** Dimanche 31 octobre, les détonations ont fait sursauter tout le quartier de La Pallice. Vers 15 h 30, un homme de 58 ans vivant seul a été grièvement blessé par plusieurs explosions dans son appartement. Sévèrement brûlée, la victime a été héliportée par le Smur vers le CHU de Bordeaux. Mardi 2 novembre, son pronostic vital n'était plus engagé. Son état reste néanmoins préoccupant. Il a été plongé dans un coma artificiel. Si les premiers éléments de l'enquête ont mené vers des explosions liées au gaz, les restes de deux bouteilles d'oxygène détruites ont été découverts dans l'appartement. La victime souffrait

**LA ROCHELLE** Mardi 2 novembre, à 19 h 20, l'hélicoptère Dauphin de la marine nationale a évacué un marin près d'Hourtin jusqu'à l'hôpital de La Rochelle. Le marin était à bord du fileyeur Kalimero, alors à 0,7 nautique de la plage du Pin Sec, à Hourtin, en Gironde. Le marin a été transféré à l'hôpital de La Rochelle peu après 20 heures. L'opération a été coordonnée par le Cross (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) Etel.

## MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS

## La création du parc na

97 communes rassemblant plus de 200 000 habitants font partie du périmètre retenu pour lancer des projets de développement durable autour des marais et zones humides

**David Briand**  
d.briand@sudouest.fr

Aux entrées de la petite centaine de communes concernées, l'apposition de panneaux représentant dans une forme ovale une étoile symbolisant le réseau des parcs naturels régionaux (PNR) n'est pas pour demain. Il faudra attendre près d'une dizaine d'années. Cinq ans après son lancement, la démarche de créer un 8<sup>e</sup> PNR dans la région Nouvelle Aquitaine – le Parc naturel régional des marais du littoral charentais – est engagée (1).

Lancées par les trois intercommunalités de Rochefort, Royan et Marennes, les premières années de travaux ont

## « Une volonté de dépasser les oppositions ville/campagne et littoral/arrière-pays »

conclu à « l'opportunité » de créer ce parc en même temps qu'à la définition d'un périmètre, réalisée après « un paquet de réunions » selon les termes du président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, Patrice Brouhard.

« Davantage qu'un territoire, on a affaire à une juxtaposition d'identités territoriales et de bassins de vie », pose Benjamin Haurit, sociologue mandaté pour effectuer l'étude.

La cohérence géographique a

## LES ÉTAPES À VENIR

La création d'un PNR prend dix à douze ans. Si l'État donne un avis favorable fin 2022, s'ouvre la phase d'élaboration de la charte (six ans maximum), l'adhésion des collectivités et la création par un décret du Premier ministre (durée de deux ans environ).

été dégagée à partir d'un « socle géomorphologique caractérisé par une alternance de hautes terres et de basses terres, de presqu'îles et de marais », que trame une histoire commune formée par la conquête de zones humides hostiles aménagées pour des raisons économiques (sels, huîtres) et enfin confrontées à « des défis communs : l'adaptation et la vulnérabilité face au changement climatique, les gestions de l'eau, la recherche d'un équilibre littoral/arrière-pays dans le contexte d'un dynamisme démographique et d'un marché de l'immobilier tendu sur le littoral ». Voilà pour le récit résumé par Benjamin Haurit.

## Périmètre élargi

Les promoteurs ont décidé « assez vite » d'élargir le périmètre initial de 64 communes correspondant aux intercommunalités de Rochefort, Royan et Marennes. Au regard des parcs existants homogènes, ce profil atypique est justifié par « une volonté de dépasser les oppositions ville/campagne et littoral/arrière-pays pour réguler les pressions urbaines et foncières et anticiper un aménagement tenant compte des dérèglements climatiques ».



La zone ostréicole de Daire, à Bourcefranc-le-Chapus.

XAVIER LÉOTY / SUD OUEST

Yves a ainsi été retenue comme limite nord en raison de la rupture paysagère septentrionale enclenchée à partir de Châtaillon-Plage. Même considération à la pointe sud où les prai-

## Les PNR sont des « pépites », assure Pascal Duforestel

Le nouveau président du PNR du Marais poitevin considère qu'il s'agit d'un outil modèle pour parvenir à des compromis acceptables

Vendredi 29 octobre, le Niortais Pascal Duforestel a été élu président du Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin. Le conseiller régional (membre de la majorité de gauche) prend les commandes d'un espace de 200 000 ha créé en 1979 et, fait jusque-là unique, déclassé entre 1997 et 2014 (pour non-respect de la directive oiseaux sur les zones humides). Un traumatisme encore présent : c'est pourquoi Pascal Duforestel va s'atteler au renouvellement de la charte, un document adopté en 2014 fixant pour quinze ans les objectifs à atteindre et les mesures pour les accomplir.

Auparavant vice-président du PNR, Pascal Duforestel estime que cet outil constitue « une pépite ». Si l'adhésion des

communes se fait sur la base du volontariat (Vensac a dit non à son intégration au dernier PNR de la région labellisé dans le Médoc, tout comme, pour l'heure, l'une des 97 communes du futur PNR des marais du littoral charentais), le modèle aurait fait ses preuves dans une période marquée par des clashes : « C'est un honneur de pouvoir arriver à des accords de compromis sans tomber dans le consensus mou. »

## Énergies

Dans ses champs de compétence liés à la maîtrise de l'énergie, le PNR a entériné en 2019 un schéma éolien. « Nous avons défini les zones où il n'était pas possible de les implanter », indique Pascal Duforestel. Pour ce dernier, l'initiative a entraîné

un effet positif. « Les promoteurs de projets ne vont plus voir les maires concernés. » Idem pour l'agrovoltaïque (associant productions d'électricité photovoltaïque et agricole) où « les expériences vertueuses ont été spécifiées ».

Sur le dossier volcanique de la ressource en eau et des projets de réserves de substitution d'eau (les bassines) pour le monde agricole, le PNR a pris position : s'appuyant sur la charte de 2014, Pascal Duforestel s'y dit favorable, sur le principe, « pour réguler le besoin en eau des agriculteurs ». Il compte aussi « participer à l'amélioration du dialogue entre porteurs de projets et les mouvements des anti ». Un défi de taille.

**D. B.**

**Les associations qui bougent**

41 LOTOS - THÉS DANSANTS - VIDE-GRÉNIERS

**LA TREMLADE**  
Salle POLYVALENTE 14 h 30

**LOTO**  
de l'USM vétérans

**NOVEMBRE**  
Dimanche 7

**43 QUINES**  
(dont 3 au jetable)  
Partie spéciale BA 500€

**1 bon d'achat de 400, 250, 100€**  
Paniers garnis, Ricard, whisky, 4 gros charlots garnis, gros lots de volailles fermières, lots électroménager, paniers apéritifs, plateau de fromages, lots de viandes, gros lot surprise...

**2<sup>e</sup> le carton** - 8<sup>e</sup> le carton, 10<sup>e</sup> les 3 pour la partie spéciale et jouable toute la soirée : 5 grilles - carton jetable.

**Carton gratuit à droite et à gauche du gagnant**

**BUFFET - BUVETTE** / Ouverture des portes à 13 h

**AUCUNE RÉSERVATION** \*A consommer avec modération

**Contrôle du pass sanitaire ou test PCR**

pub@sudouest.fr - 05 35 31 27 40



# turel régional est engagée



La citadelle de Brouage, l'un des sites emblématiques du futur PNR des marais du littoral charentais. XAVIER LÉOTY / « SUD OUEST »



Une alternance de presqu'îles et de marais caractérise ces espaces littoraux. XAVIER LÉOTY / « SO »

ries naturelles de Saint-Thomas-de-Conac laissent place à des espaces agricoles méridionaux.

À l'Est, dans l'arrière-pays, Saint-Savinien occupe une position importante avec la prise d'eau du canal de l'Unima qui amène l'eau dans les marais de Rochefort. Enfin, les communes du Cœur de Saintonge ont été ju-

gées « essentielles » face au recul du trait de côte et des stratégies de repli des habitants. De quoi nourrir de futurs débats.

(1) Il en existe cinq : les Landes de Gascogne, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Marais poitevin et Médoc. Deux autres démarches sont engagées : Montagne basque et Gâtine poitevine.



Plus de 40 % de ce territoire est formé par des zones humides. XAVIER LÉOTY / « SUD OUEST »

## Le périmètre du parc naturel régional des marais du littoral charentais



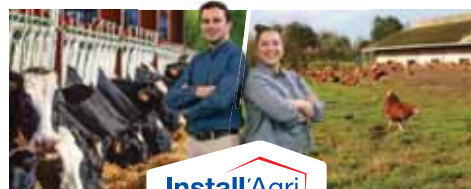


# L'Agriculteur Charentais

Le média agricole et rural de Charente-Maritime

**REUSSIR**

N°2930 - Vendredi 5 novembre 2021 - 2,58 euros  
[www.agriculteur-charentais.fr](http://www.agriculteur-charentais.fr)



Install'Agri

**LA SOLUTION SUR MESURE  
POUR DÉMARRER VOTRE  
ACTIVITÉ AGRICOLE.**

**Crédit Mutuel**

CFCMO - RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Crédits photo : Getty Images, C. Philpant, CMO, 10-2021.



Marais littoraux

## Vers une nouvelle étape pour la création d'un Parc naturel régional

Le projet du Parc naturel régional des marais du littoral charentais, porté par les intercommunalités de Rochefort Océan, Royan Atlantique et du Bassin de Marennes, va être officiellement déposé auprès de la Région. 97 communes, d'Yves à St-Thomas-de-Conac et de St-Savinien aux îles d'Aix et d'Oléron, sont concernées par l'étude préliminaire. La nouvelle structure ne devrait pas entraîner de contraintes réglementaires supplémentaires, assurent les élus qui y voient plutôt un atout potentiel pour l'élevage local.

Page 3

■ **Travaux des vignes**

**Un nouveau barème  
en vigueur**

Page 6

■ **Féveroles**

**Bien semer  
ses cultures**

Page 10

■ **Oléron**

**Un rallye bio dans  
les vignes de l'île**

Pages 7-8

Réserves de substitution

**FNSEA17 et JA17 appellent à la mobilisation,  
samedi 6 novembre à Mauzé-sur-le-Mignon**

Page 6

## TERRITOIRE

# La création du Parc naturel régional des marais du littoral charentais bien engagée

> Les communautés d'agglomération Rochefort Océan et Royan Atlantique, ainsi que la communauté de communes du Bassin de Marennes, ont réaffirmé leur engagement pour ce projet qui les enthousiasme autant qu'il inquiète certains agriculteurs.

En réflexion depuis 2016, le projet de Parc naturel régional des marais du littoral charentais va désormais passer à une nouvelle étape. L'étude d'opportunité pour sa création, lancée en 2018, est arrivée à terme et le rapport sur l'opportunité de création de ce nouvel espace a été remis à « l'entente » des trois EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à l'origine du projet : les communautés d'agglomération Rochefort Océan et Royan Atlantique, ainsi que la communauté de communes du Bassin de Marennes. Leurs présidents respectifs, Hervé Blanché, Vincent Barraud et Patrice Brouhard, se sont félicités de cette nouvelle lors d'une conférence de presse, le 2 novembre. L'étude s'est concentrée sur la détermination d'un périmètre pertinent pour ce parc naturel régional, ainsi que d'enjeux fédérateurs pour cet espace composé des trois intercommunalités. « C'est moins un territoire en tant que tel qu'une juxtaposition de territoires », explique Benjamin Haurit, sociologue des questions territoriales et mandataire du groupement d'étude en charge de ce projet. Des points communs ont toutefois été notés : l'alternance de côtes marécageuses et d'autres, plus rocheuses, une histoire partagée de conquête des zones humides sur la mer (notamment grâce à



Le maintien de l'élevage sur un territoire connaissant déjà des difficultés est l'un des enjeux de ce parc naturel régional en projet.

l'élevage), ainsi qu'une « culture de la résilience » qui a permis à ces territoires de rebondir après la perte d'anciennes activités économiques majeures. « Tous ces éléments donnaient du sens à ce périmètre », justifie Benjamin Haurit.

Mais, plus encore, « il y a la conscience que, dans les années, les décennies à venir, il y aura des défis à relever en commun ». Ils sont environnementaux, avec le risque de la montée du niveau de la mer, qui pourrait fortement impacter ce territoire ; démographiques et sociaux, avec la recherche d'un équilibre entre

un littoral plus âgé et un arrière-pays moins aisé ; mais aussi économiques. « C'est un territoire avec des activités économiques d'excellence : l'ostréiculture, l'élevage », rappelle Benjamin Haurit.

## Ne pas étouffer l'élevage avec une nouvelle réglementation

L'excellence, oui, mais aussi des difficultés pour l'élevage dans des marais toujours soumis à plus de contraintes réglementaires, dans une conjoncture générale qui n'est déjà pas favorable aux productions d'ori-

gine animale. C'est peut-être là que réside l'un des plus grands défis de ce projet de parc naturel régional : sauvegarder une activité qui a encouragé la création de ces marais et participe aujourd'hui à leur entretien, sans l'étouffer sous une nouvelle chape réglementaire. Les élus se veulent confiants à ce sujet. « Avec un parc naturel régional, il n'y a pas de nouvelles contraintes, on ne met pas le territoire sous cloche », assure Hervé Blanché, président de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan. « Ce n'est pas un parc national, qui lui serait plus directif. » Son homologue de la CdA Royan Atlantique, Vincent Barraud, met en avant les possibilités offertes par cet outil aux producteurs : la création d'une marque, comme c'est le cas pour le marais de Brière (Loire-Atlantique), mais aussi la capacité « de mobiliser plus

facilement des fonds de soutien ». « Le parc est un outil qui apporte des moyens complémentaires », appuie Patrice Brouhard, président de la CdC du Bassin de Marennes.

## Pas avant la fin de la décennie

Le dossier sera transmis au cours du mois de décembre au Conseil régional, qui se prononcera début 2022 sur l'opportunité de création du parc. Si son avis est favorable, il sera ensuite remis à la préfecture régionale pour évaluation par les services de l'État et les différents acteurs des parcs naturels français. L'avis définitif devrait donc intervenir dans le courant de l'année prochaine.

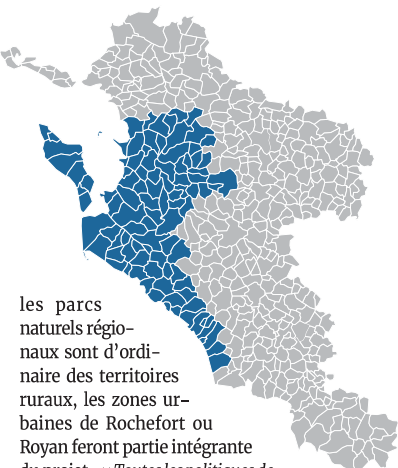
S'il est positif, une nouvelle phase s'ouvrira avec l'élaboration de la charte et du programme d'actions. « Cette charte, c'est nous qui allons l'écrire », appuie Patrice Brouhard. Il espère qu'elle permettra de simplifier les procédures en définissant un cadre unifié. « Aujourd'hui, quand un ostréiculteur veut se développer, on a la protection des sites, la loi Littoral, les Bâtiments de France... Si on écrit une charte avec tous ces gens-là, ce sera plus facile de négocier certaines choses à la marge », espère-t-il. La durée d'élaboration d'un tel texte est en moyenne de six ans. Au final, c'est aux communes que reviendra la décision d'adhérer ou non à ce parc naturel et au syndicat mixte qui y sera associé. Une procédure qui prend environ deux ans. Ainsi, même en cas de validation, le parc naturel régional des marais du littoral charentais ne verra sans doute pas le jour avant la fin de la décennie.

KEVIN BRANCELEONI

## > Quel périmètre pour le projet de parc ?

La description du périmètre « n'a pas été simple », confie Patrice Brouhard. Des communes limitrophes des trois EPCI à l'origine du projet, présentant des caractéristiques similaires, ont rejoint l'étude d'opportunité. Le dossier qui sera déposé prochainement auprès de la Région portera sur une grande partie des communes du littoral charentais. Au nord, c'est la commune d'Yves (CdA de La Rochelle) et sa baie, réserve naturelle, qui ont été retenus ; au sud, le projet intègre jusqu'à St-Thomas-de-Conac (CdC de Haute-Saintonge). « Là aussi, il y a une limite paysagère », justifie Benjamin Haurit. Les îles d'Aix et d'Oléron sont également proposées pour intégrer ce projet de parc, qui ne se limitera pas seulement aux communes du long de la côte. « Étant donné que les zones humides sont au cœur du périmètre, il nous semblait essentiel d'intégrer St-Savinien, où se situe la prise d'eau de l'Unima. »

Au total, ce sont 33 communes qui ont été proposées pour ces zones limitrophes, en plus des 64 membres des trois intercommunalités. Ces 97 communes regroupent à elles seules environ 208 000 habitants du département. À noter que, même si



les parcs naturels régionaux sont d'ordinaire des territoires ruraux, les zones urbaines de Rochefort ou Royan feront partie intégrante du projet. « Toutes les politiques de nos EPCI sont tournées vers le lien ville-campagne », appuie Vincent Barraud, pour qui ce parc sera aussi un moyen de faire découvrir les marais à une population locale qui ne les connaît pas assez.



Benjamin Haurit (à gauche) a présenté les résultats de l'étude d'opportunité en compagnie des présidents des trois intercommunalités à l'origine du projet : Hervé Blanché (Rochefort Océan), Patrice Brouhard (Bassin de Marennes) et Vincent Barraud (Royan Atlantique).





**Ce que le parc éolien pourrait rapporter aux communes**



**Le Littoral**  
L'hebdomadaire de la Charente-Maritime

N° 5.841 - Édition Oléron

vendredi 5 novembre 2021

1,20 €

**ORCA**  
ENTREPRISE

**CONSTRUCTION  
RÉNOVATION**

62 rue du Centre  
17920 BREUILLET  
05 46 06 57 11 - 06 61 78 42 42

# L'île d'Oléron allume sa flamme olympique



**PARIS 2024** Saint-Pierre d'Oléron lance les grandes manœuvres pour accueillir des délégations étrangères. Un intense travail de lobbying, avec le soutien actif d'un double champion olympique. **Page 15**

## 97 communes dans le parc régional

**MARAIS CHARENTAIS** Le projet sera soumis en décembre à la Région Nouvelle-Aquitaine. Le périmètre concerne neuf collectivités. **Page 8**



### PÊCHE

Retard à l'allumage pour les coquilles Saint-Jacques

p. 7

### DOLUS D'OLÉRON

Les plus importants travaux de voirie se préparent

p. 21

### MARENNES

La voix du Québec en visite dans les rues de Brouage

p. 12

### SPORT

Les rugbymen de l'Oléron Rugby Club en eaux troubles

p. 35

## Qui mieux que Renault peut entretenir votre Renault ?



**Faites contrôler votre véhicule avant le froid**

## Garage de l'Océan

Entretien et réparation toutes marques  
Carrosserie  
Agrément toute assurance  
Remplacement de pare-brise

**Vente véhicules neufs et occasions**

ZA Les Grossines  
Rue Jean Moulin  
17320 MARENNES  
05 46 85 13 18



N° CPPAP : 0725 C 86903  
ISSN : 1148-5051  
Tirage : 11 000 exemplaires

Édité par Les Éditions du Phare  
15, rue Dubois-Meynardie - BP 80022 - 17320 MARENNES  
Tél. 05.46.85.15.42 - Fax. 05.46.85.39.82

Par arrêté préfectoral notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département.

Directrice de la publication : Bertille Schmidt  
Directrice commerciale : Clémence Fourneau  
Journalistes : David Labardin / Ronan Le Goaster / Colin Pradier  
Secrétaire de rédaction : Dominique Jézégou  
Publicité : Ghislaine Pain Beaumard / Jean-Marc Bouerie

Imprimé par CILA  
(Centre d'Impression Loire Atlantique)  
7, avenue Ampère - ZI de l'Érette  
44810 HERIC  
Imprimé sur du papier  
100% recyclé





## CHARENTE-MARITIME

## Le parc régional concernerait 97 communes

Le projet de parc naturel sera soumis en décembre à la Région Nouvelle-Aquitaine. Le périmètre concerne neuf collectivités.



De gauche à droite : Sylvain Courant, chef de projet de l'étude d'opportunité, Benjamin Haurit, mandataire du groupement d'étude, Hervé Blanché, président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Patrice Brouhard, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, et Vincent Barraud, président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. Les trois collectivités mènent le projet de parc régional. © CDCBM

Centré autour du marais de Brouage et des marais de la Seudre, le projet de parc régional entre dans le vif du sujet. Il devrait d'ailleurs se dénommer Parc naturel régional des marais du littoral charentais. L'étude d'opportunité vient de s'achever. Elle sera bientôt validée par les communautés d'agglomération Royan Atlantique, Rochefort Océan, et par la Communauté de communes du Bassin de Marennes. Soit 64 communes au total, auxquelles s'ajoutent 33 autres communes concernées par le périmètre de l'étude. Elles décideront à la fin du processus d'adhérer ou non à la démarche.

#### Des points communs malgré plusieurs bassins de vie

Dans l'agglomération de La Rochelle, la commune d'Yves a été intégrée pour le village ostréicole des Boucholeurs. Un espace étendu à des communautés de communes Aunis Sud pour intégrer l'ensemble de la zone Natura 2000. Saint-Savinien

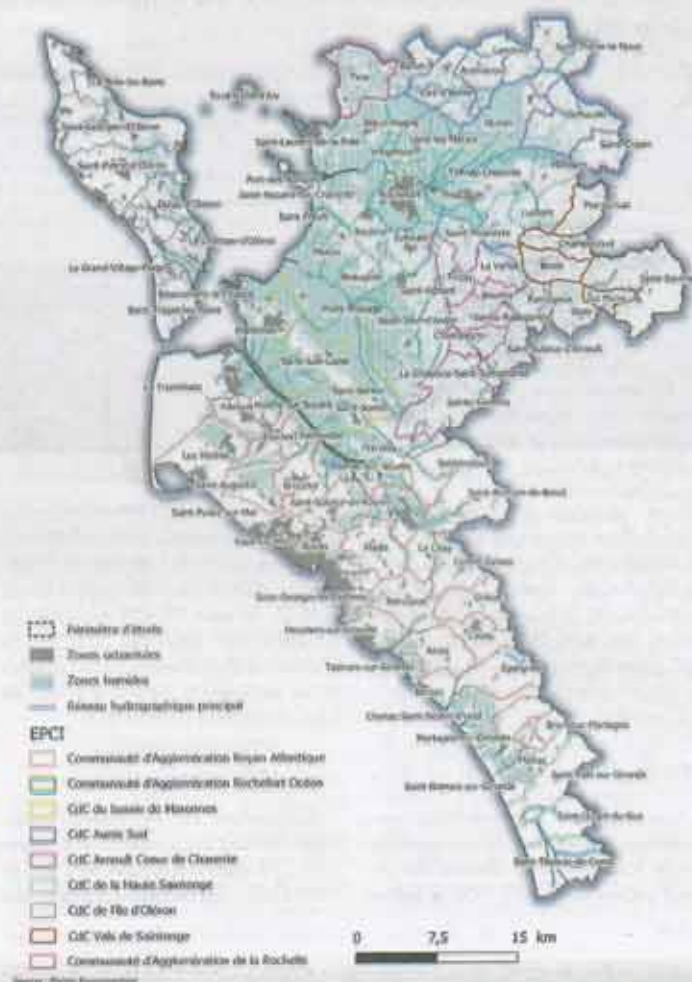
(Vals de Saintonge) est aussi concernée en raison de sa prise d'eau qui alimente le marais nord de Rochefort. Des communes d'Arnould cœur de Charente aussi, essentielles pour une future stratégie de repli face au recul du trait de côte. Citons également des communes de Haute-Saintonge pour assurer une continuité écologique. L'île d'Oléron est comprise dans ce périmètre, même si les élus restent encore partagés sur la question.

L'étude d'opportunité a en tout cas validé l'intérêt d'associer ces différents territoires accueillant plus de 200 000 habitants. Une alternance de presqu'île et de marais, des basses terres et des terres hautes, une histoire commune, aussi, liée à la conquête des zones humides pour la saliculture puis l'ostréiculture. « On retrouve également une culture de la résilience, tous ces territoires ont su rebondir au cours de l'histoire. Par exemple quand l'économie du sel a décliné à Brouage, celle de l'ostréiculture s'est structurée. Quand l'arsenal

maritime a fermé à Rochefort, une industrie aéronautique a pris le relais », explique Benjamin Haurit, le mandataire du groupement d'étude.

#### Un véritable laboratoire à ciel ouvert

Bien qu'essentiels, les aspects environnementaux ne seront pas les seuls sujets traités par ce parc régional. Son champ d'action s'annonce beaucoup plus vaste. Un véritable laboratoire à ciel ouvert pour le développement durable, à l'image du tri sélectif qui a d'abord vu le jour dans les parcs régionaux avant de se généraliser à la France entière. Le Parc pourrait ici activer des politiques publiques sur le logement des saisonniers, valoriser les savoir-faire d'excellence dans l'ostréiculture et l'élevage, ou relancer des activités historiques en perte de vitesse comme la saliculture ou l'aquaculture. Il s'agira aussi de diversifier l'offre touristique, de veiller aux équilibres sociaux, avec d'ailleurs de précarité dans les terres, ou bien sûr de soutenir l'élevage exten-



Le projet devrait se dénommer Parc naturel régional des marais du littoral charentais. © D. R.

sif, essentiel pour l'entretien des paysages.

Rien avoir en tout cas avec le projet de Parc national zones humides (PNZH) annoncé subitement en 2011 par le ministère de l'Écologie. Un dossier qui avait entraîné la fronde des chasseurs et des élus locaux. « Il ne s'agit pas de mettre le territoire sous cloche, il s'agit de donner de la cohérence à toute une dynamique de projets. Le PNZH était venu d'en haut, cette fois on ne nous impose rien », précise d'ailleurs Hervé Blanché, le président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. Même son de cloche du côté de Patrice Brouhard, président de la Communauté de communes du bassin de Marennes :

« Cette charte sera notre projet de territoire, nous n'allons pas la subir. »

#### Un décret ministériel dans six ou sept ans

Mais le chemin est encore long et ce Parc ne verra pas le jour avant six ou sept ans. La Région devra d'abord se prononcer sur le projet l'année prochaine. En cas de feu vert, le Conseil national de la protection de la nature étudiera de près le dossier, avec plusieurs visites sur le territoire. La rédaction de la charte et du programme d'actions viendra après. Le Parc pourrait voir le jour par décret du premier ministre, en modifiant éventuellement le périmètre. ■

David Labardin

## BRÈVE

#### ◆ Deux-Bèvres

#### Une manifestation nationale contre les bassines

Les collectifs Bassines non merci !, la Ligue pour la protection des oiseaux, la Confédération paysanne et les Soulèvements de la terre appellent à manifester pour l'arrêt immédiat des chantiers de « méga-bassines » et « pour un partage juste de la ressource en eau », samedi 6 novembre place du Champ de foire à Mauzé-sur-le-Mignon, à partir de 12 heures, autour d'un grand banquet paysan et citoyen. Ce banquet sera suivi de la manifestation agrémentée de nombreux temps forts et de concerts. Les collectifs protestent contre le projet de 93 « méga-bassines » dont plus d'une dizaine dans le marais poitevin. Les militants avaient tenté de faire stopper les travaux de cette « méga-bassine » en septembre dernier. Depuis, les travaux ont repris et la mise en eau est prévue pour la fin de l'année. Pour le collectif : « Ni cette bassine, ni aucune autre, ne doit être mise en eau ».

## Des chasseurs appellent à manifester à Bordeaux

La défense des chasses traditionnelles et la chasse des oies au mois de février font partie des sujets évoqués.

Moins de deux mois après la manifestation qui avait rassemblé 15 000 personnes à Mont-de-Marsan (Landes), les chasseurs s'apprentent à nouveau à descendre dans la rue. À l'initiative du collectif Les chasseurs de France en colère, une demande d'autorisation vient d'être déposée en préfecture par l'Association des sauvaginsiers des étangs, lacs et marais médocains (ASELMM33), l'Association des sauvaginsiers de la Nouvelle Aquitaine (ASNA), et par Chasser pour nos générations avenir (CPNGA). La manifestation devrait se tenir le 27 novembre à Bordeaux.

#### Les fédérations restent en retrait

Contrairement au rassemblement landais, organisé dans le cadre d'un mouvement national, les fédérations départementales de Nouvelle-Aquitaine restent

toutefois en retrait. C'est notamment le cas en Charente-Maritime. « Nous sommes dans l'attente de consignes nationales, toutes les fédérations départementales de Nouvelle-Aquitaine ont été contactées et aucune n'a encore répondu positivement. Nous respectons le droit de manifester, mais après Mont-de-Marsan, nous attendons d'abord des retours du gouvernement », explique le président Philippe Bouyer.

Les chasseurs charentais-maritimes se concentrent surtout sur la prochaine manifestation nationale prévue début mars 2022. Le climat est en tout cas tendu dans le milieu de la chasse. Le 25 octobre, le juge des référés du Conseil d'État a suspendu les arrêtés autorisant les chasses traditionnelles pour la saison 2021-2022, donnant raison à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'association One Voice. ■

D.L.



La chasse des oies en février, qui oppose chaque année les chasseurs à la Ligue de protection des oiseaux (LPO), avait donné lieu à une manifestation à Rochefort en 2018. © Archives D.L.





# Vers la création d'un Parc naturel régional des marais du littoral charentais

Les Communautés d'Agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, jugeant opportun de créer un Parc naturel régional des marais du littoral charentais, vont soumettre le projet à la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles considèrent en effet cet outil comme le plus pertinent pour renforcer leurs coopérations et promouvoir un développement durable de leur territoire au regard des défis à venir

Le 2 novembre dernier, les résultats de l'étude d'opportunité et les enjeux de la démarche, ont été présentés aux médias par Vincent Barraud, président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Hervé Blanché, président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Patrice Brouhard, président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Benjamin Haurit, mandataire du groupement d'étude.

Après trois années de travaux et de concertation l'étude préalable à un tel projet et soutenue financièrement par la Région conclue à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

## Un territoire cohérent

Le socle géomorphologique, caractérisé par une alternance de hautes terres et de basses terres, de presqu'îles et de marais, confère une cohérence géographique au périmètre, tout comme l'histoire de « conquête » et de « gestion » des zones humides, caractéristiques des paysages du littoral charentais. Plusieurs défis communs nécessitent la mise en œuvre de stratégies coordonnées à des échelles dépassant les contours administratifs, tels l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides, la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays, la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable, ainsi que l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

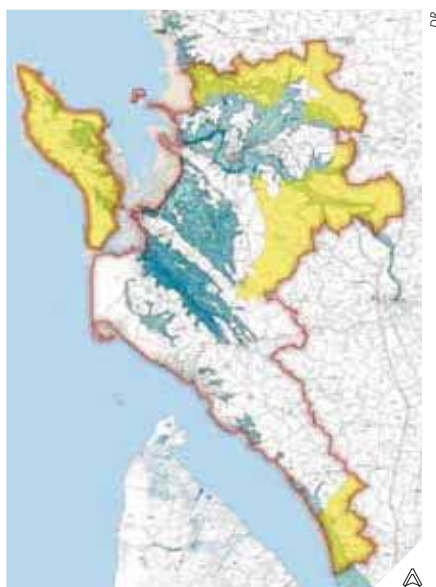
Il convient de protéger ce territoire fragile dont les équilibres environnementaux, écologiques, territoriaux et sociaux sont soumis à des pressions multiples : changement climatique (érosion, submersion), pression anthropique croissante sur les milieux et les paysages (tourisme et pression foncière), fragilisation des marais liée à de multiples facteurs, processus de vieillissement de la population...



Sylvaine Courant, chargée de mission PNR, Benjamin Haurit, mandataire du groupement d'étude d'opportunité, Hervé Blanché, président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Patrice Brouhard, président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Vincent Barraud, président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

## Un périmètre qui va au-delà du périmètre d'étude initial

Le périmètre proposé est fondé sur une volonté de « faire territoire » face à des enjeux communs. Il s'adosse à la préservation et à la mise en valeur de la trame des marais et de la diversité des zones humides, et recouvre une grande diversité typologique de marais. Ce périmètre de principe cherche à dépasser l'opposition classique entre ville et campagne, et acte la nécessité de faire dialoguer les pôles urbains de Rochefort et Royan et leur arrière-pays, pour répondre aux enjeux en matière d'aménagement du territoire, de diversification de l'offre touristique, d'intégration sociale...



Des communes extérieures au périmètre d'étude initial mais intégrées au périmètre d'opportunité d'un PNR

## Une nouvelle vision de l'aménagement du territoire

Le projet de PNR présente un profil « atypique » par rapport à une grande partie des parcs existants. En effet, le périmètre d'opportunité repose aujourd'hui moins sur un espace homogène et approprié par ses habitants que sur un « territoire à construire » ; et il promeut de nouvelles coopérations ville/campagne, littoral/arrière-pays, amont/aval, hautes terres/basses terres. Ainsi, alors que certains PNR visent plutôt à insuffler de nouvelles dynamiques sociales, culturelles et économiques sur des territoires confrontés à une spirale de dévitalisation, le PNR des marais du littoral charentais se

positionnerait comme un PNR de « régulation » des pressions urbaines et foncières, et d'« anticipation » de nouvelles formes de développement et d'aménagement dans un territoire sous la menace du dérèglement climatique et de la montée des eaux.

## Un processus long

Depuis la délibération des conseils communautaires validant le rapport d'opportunité : 10 novembre à la CARO, 22 novembre à la CARA, 24 novembre à la CCBM jusqu'à la création effective du PNR, qui nécessite la validation par l'Etat et la création par décret du Premier Ministre (durée : 2 ans environ), ainsi que l'élaboration de la charte du PNR (durée : 6 ans environ), la création d'un PNR peut prendre environ 10 à 12 ans. Un PNR est créé pour une durée de 15 ans maximum, renouvelable. Géré par une structure commune, il est composé des collectivités locales signataires de la charte sur la base du volontariat. ▀

► Informations recueillies par  
Nathalie Vauchez

## Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable qui associe tous les acteurs locaux. Un PNR n'apporte pas de contraintes réglementaires supplémentaires, ni ne vise à mettre un territoire sous cloche.

Au contraire, il a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Un PNR est un outil doté de « missions » mais pas de « compétences ».

Il est fondé sur la libre adhésion des acteurs.

Les PNR ont 5 missions (art. R333-4 du Code de l'Environnement) : la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information du public, l'expérimentation et l'innovation.

## Le périmètre : 97 communes, 207 797 habitants

64 communes au sein du périmètre d'étude initial : CdA Royan Atlantique, CdA Rochefort Océan, CdC du Bassin de Marennes 161 477 habitants.

33 communes en-dehors du périmètre d'étude initial, soit 46 320 habitants.

- 9 communes, CdC Cœur de Saintonge 9 109 habitants.
- 8 communes, CdC de l'Île d'Oléron 22 203 habitants.
- 7 communes, CdC Aunis Sud 6 558 habitants.
- 5 communes, CdC Vals de Saintonge 4 972 habitants.
- 3 communes, CdC de Haute Saintonge 2 001 habitants.
- 1 commune, CdA de La Rochelle 1 477 habitants.

# Vers la création d'un nouveau

**NATURE** - Depuis 2016, les intercommunalités de Rochefort, Marennes et Royan travaillent de concert pour la création d'un Parc naturel régional des marais du littoral charentais. Un travail « *de longue haleine* » dont la première étape doit être présentée aux services de la Région Nouvelle-Aquitaine d'ici la fin de l'année.

Étudier l'opportunité d'un Parc naturel régional (lire encadré), c'était la mission confiée en 2016 à un groupement spécialisé par les intercommunalités de Rochefort, Marennes et Royan. « *L'idée était d'évaluer la pertinence de cet outil par rapport aux enjeux du territoire et par rapport aux dispositifs et projets qui sont déjà déployés* », indique Benjamin Haurit, sociologue et mandataire du groupement d'études. Cinq ans après, l'opportunité est réelle et le rapport sera remis à la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre prochain.

Un vaste périmètre a ainsi été retenu dans cette phase d'opportunité. Il regroupe pas moins de 97 communes pour près de 200 000 habitants. Aux 64 communes appartenant aux trois intercommunalités porteuses du projet s'en sont ajoutées 33 autres limitrophes.



L'élevage extensif fait partie du paysage des marais du littoral charentais (© E.D.)

« Il y a du sens à faire travailler ensemble ces territoires »

Il s'agit donc d'un territoire très vaste, composé de plusieurs bassins de vie. « *Une juxtaposition d'entités [...], souligne la sociologue. Néanmoins, il y a du sens à faire travailler ensemble ces territoires.* »

Et puis, il y a une cohérence « *géomorphologique* » avec une alternance de presqu'îles et de marais, de hautes terres et de basses terres. « *On retrouve cette structure-là de l'estuaire de la Gironde jusqu'au marais nord de Rochefort* », indique

Benjamin Haurit. « *On est arrivé à bâtir un périmètre qui peut paraître assez vaste avec 97 communes, mais finalement quand on regarde à l'échelle de la France, on est à peu près dans la moyenne* », concède le spécialiste.

Ce périmètre repose sur différentes limites. « *Au nord, on prend appui sur la commune d'Yves parce qu'une fois la baie passée, au niveau des Bouchailleurs, il y a une rupture paysagère* », analyse Benjamin Haurit. Plusieurs communes d'Aunis Sud (Ballon, Ardillières, Saint-Crépin, Saint-Pierre-la-Noue, Landrais, Ciré-d'Aunis et Genouille) ont aussi été incluses dans ce périmètre afin d'avoir l'ensemble de la zone Natura 2000. À l'est, Saint-Savinien-sur-Charente et plusieurs autres communes ont été ajoutées car « *il y a une prise d'eau qui alimente l'ensemble du marais nord de Rochefort* ».

Dans la même optique, des communes appartenant à Arnould Cœur de Charente ont été associées au périmètre. Une évidence pour le mandataire : « *Face au recul du trait de côte, c'était important de pouvoir associer ces communes car à moyen ou long terme, elles seront essentielles dans la stratégie de repli qui pourrait être imaginée.* »

## Une histoire commune

Au sud, le périmètre prend appui sur la commune de St-Thomas-de-Conac (CDC Haute Saintonge), car à l'image de la baie d'Yves, il y a une limite paysagère claire.

L'ensemble des territoires qui compose le périmètre bénéficie également d'une « *histoire commune* », à savoir



Le périmètre d'étude du PNR est composé à 40 % de zones humides (© Archives L'Hebdo 17)

la conquête des zones humides par l'homme pour des raisons économiques notamment. Autre similitude, « *la culture de la résilience* » : « *Dans l'Histoire, tous les territoires qui forment l'entente ont su rebondir quand ils ont été confrontés à des difficultés* ». Le sociologue prend l'exemple de la culture du sel à Brouage qui a laissé sa place à l'ostréiculture ou encore l'aéronautique qui s'est développée à Rochefort après la fermeture de l'arsenal.

Ainsi, le périmètre proposé est fondé sur une volonté de « *faire territoire* » face à des enjeux communs. Parmi ceux-là, on retrouve notamment l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides. Un enjeu de taille quand on sait que 40 % du périmètre d'étude en est recouvert. Des zones humides qui sont de vrais foyers de biodiversité. Autres défis communs : l'équilibre entre le littoral et

## Qu'est-ce qu'un PNR ?

Un Parc naturel régional, ou PNR, est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable qui associe tous les acteurs locaux. Un PNR n'apporte pas de contraintes réglementaires supplémentaires, « *nous ne rajouterons pas de couche* », indique Patrice Brouhard, président de la Communauté de communes du bassin de Marennes et président de l'entente intercommunautaire. « *Nous ne mettrons pas le territoire sous cloche* », ajoute Hervé Blanché, président de l'Agglomération Rochefort Océan. Au contraire, il a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Un PNR est un outil doté de « *missions* » mais pas de « *compétences* ». Il est fondé sur la libre adhésion des acteurs. Les PNR ont 5 missions (article R333-4 du Code de l'Environnement) : la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages ; l'aménagement du territoire ; le développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; l'expérimentation et l'innovation.



Hervé Blanché (à gauche), président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan aux côtés de ses homologues marennais Patrice Brouhard et royannais Vincent Barraud (© A.L.)



# Parc naturel régional



l'arrière-pays ou encore la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable.

Début 2022, les services de la Région vont évaluer le dossier et se positionner. Si l'avis est favorable, le dossier sera remis à la Commission nationale de la protection de la nature, à la fédération des Parcs naturels régionaux et à d'autres services de l'État qui regarderont de près le projet. Cela devrait courir jusqu'à fin 2022. Si tout est conforme, viendra ensuite le cœur du sujet : la rédaction de la charte et son programme d'actions.

Cette charte est le contrat qui concrétise le projet de pro-

tection et de développement durable du territoire. Soumise à enquête publique et approuvée par les communes, la Région et le Département concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs, cette charte fixe les objectifs à atteindre, ainsi que les mesures qui permettent de les mettre en œuvre.

Élaborée grâce à une concertation de l'ensemble des acteurs locaux, elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités locales. « Un travail de longue haleine » qui devrait prendre encore plusieurs années.

Amaury Legrand



## Un peu d'histoire...

Benjamin Haurit, sociologue-urbaniste, revient sur la genèse des Parcs naturels régionaux (PNR) : « C'est un outil qui est créé dans les années soixante au moment où on réfléchit au réaménagement du territoire national. »

Créée par un décret du Général de Gaulle en date du 1<sup>er</sup> mars 1967, l'idée était alors de combler le vide entre Paris et le reste du territoire. « On a créé alors les métropoles d'équilibre », indique le spécialiste. Cette politique est alors mise en œuvre par la DATAR, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Une administration dissoute en 2014. « Parallèlement, il fallait faire un contrepoint naturel et environnemental à cette politique des métropoles d'équilibre, précise Benjamin Haurit. Les PNR ont été inventés pour ça. » Comme le disait de Gaulle : « Il faut créer des bulles d'oxygène au service des urbains. » Une vision qui a bien évidemment évolué avec le temps. De nos jours, les PNR sont de « vrais projets de territoire ».

« Créer des bulles d'oxygène au service des urbains »



L'un des objectifs du PNR est de valoriser les filières d'excellence et de promouvoir un tourisme durable (© Wikimedia commons)